



2024 RAPPORT DE GESTION

Nouvelles Générations
d'Entrepreneurs



Le rapport de gestion, au sens du Code de commerce, est à la disposition des actionnaires sur simple demande.

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE	4
1.1. Analyse du chiffre d'affaires 2024	5
1.2. Rentabilité (ROA) vs 2023	6
1.3. Focus sur l'intégration de Sade	7
1.4. Indicateurs RSE	8
1.5. Résultat net part du Groupe	9
1.6. Investissements	9
1.7. Structure financière	9
2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ENTREPRISE	10
2.1. Carnet de commandes	11
2.2. Budget 2025 : catalyseur d'une ambition structurée, responsable et humaine	11
3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	12
3.1. Organisation du dispositif de maîtrise des risques	13
3.2. Les principaux risques identifiés	13
3.3. Couverture des risques par les assurances	14
4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE	15
4.1. Organes de gouvernance de l'entreprise	16
5. RAPPORT DE DURABILITÉ :	32
LIVRET 1 5.1. Informations générales	33
LIVRET 2 5.2. Informations environnementales - Taxonomie	72
LIVRET 3 5.3. Informations sociales	128
LIVRET 4 5.4. Informations en matière de gouvernance	163
Rapport des commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité	171

EN 2024, NGE CHANGE D'ÉCHELLE

Porté par les grands enjeux de la transition écologique, le groupe NGE affiche une excellente santé et poursuit une trajectoire de croissance soutenue. Conception, construction, maintenance, exploitation, financement : NGE propose des solutions globales pour des projets utiles et durables.

Avec l'intégration stratégique de Sade en mars 2024, spécialiste des réseaux (eau et énergie) et infrastructures (génie civil et travaux souterrains), NGE renforce son modèle Multimétiers et s'appuie désormais sur 8 expertises complémentaires pour accompagner tous les besoins des territoires, en France comme à l'international.

Leader reconnu sur les segments du **ferroviaire**, du **terrassément** et du **cycle de l'eau**, NGE affirme aujourd'hui son rôle de **pilier de la transition écologique**, avec de fortes ambitions également dans les **infrastructures énergétiques**.

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

1.1.	Analyse du chiffre d'affaires 2024	5
1.1.1.	Par périmètre - Une croissance tirée par la France	5
1.1.2.	Par métier	6
1.2.	Rentabilité (ROA) vs 2023	6
1.3.	Focus sur l'intégration de Sade	7
1.4.	Indicateurs RSE	8
1.5.	Résultat net part du Groupe	9
1.6.	Investissements	9
1.7.	Structure financière	9

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Une année d'accélération pour le groupe NGE

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape de développement pour le Groupe, acteur majeur du BTP en France et à l'international. Porté par une dynamique de croissance soutenue, un modèle d'organisation robuste et des engagements clairs en faveur de la transition écologique, NGE confirme sa capacité à conjuguer performance économique, innovation et responsabilité sociétale.

Dans un environnement exigeant, NGE a su faire la différence en s'appuyant sur des valeurs fortes et fédératrices : l'Unité, l'Ambition et la Transparence. Ces principes structurants irriguent l'ensemble de ses activités et nourrissent une culture d'entreprise tournée vers la solidarité, l'entrepreneuriat et la confiance.

Le **chiffre d'affaires de 4,6 milliards d'euros** en 2024 en croissance de **+38,7 %** par rapport à 2023, proforma Sade 12 mois, la progression de la rentabilité de **+23 %** de résultat net part du Groupe, et la structuration d'un **carnet de commandes record à 73 milliards d'euros** illustrent la pertinence du modèle du Groupe fondé sur l'expertise, la proximité et le Multimétiers au service des clients et des territoires. Cette progression historique est largement portée par l'intégration stratégique de Sade et de ses filiales, effective

depuis le 29 février 2024. Cette opération de croissance externe, avec l'arrivée de 6 700 nouveaux collaborateurs, renforce les capacités et élargit l'offre du groupe NGE dans le secteur de l'eau, qui seront désormais regroupées dans un nouveau domaine d'activité, baptisé "Cycle de l'eau".

A noter que les indicateurs de performances communiqués aux actionnaires reposent sur des données retraitées afin de refléter l'activité du Groupe incluant les variations de périmètre sur une année complète.

Depuis 2002, le taux de croissance annuel moyen du groupe atteint **+13 %**, ce qui témoigne de la robustesse de son modèle à long terme.

Un acteur de premier plan du BTP en France

À fin 2024, NGE regroupe **23 609 collaborateurs**, avec une forte dynamique de recrutement (5 061 embauches), confirmant la place centrale des femmes et des hommes dans son projet d'entreprise. Une étude Xerfi* menée à l'automne 2024 sur les parts de marché en France des principaux acteurs du BTP, concernant les métiers du ferroviaire, cycle de l'eau, terrassement, fondations et génie civil, positionne NGE en premier sur les 3 premières expertises.

1.1. Analyse du chiffre d'affaires 2024

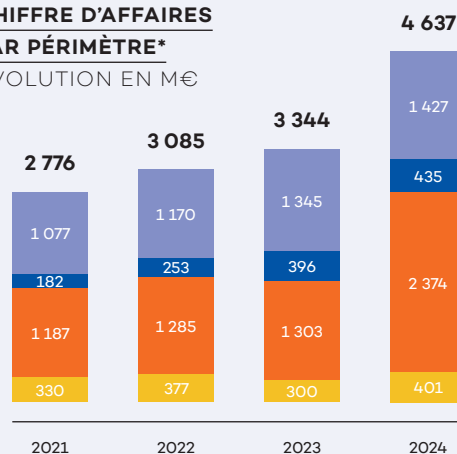
1.1.1. Une croissance tirée par la France - Par périmètre

L'analyse du chiffre d'affaires par périmètre confirme que la croissance exceptionnelle de l'année 2024 a été largement portée par la France, avec une croissance de +39,2 % (+6,6 % de croissance organique), contre +38,7 % au niveau global (+4,7 % de croissance organique). Cette performance dépasse nettement les résultats des majors du secteur et reflète ainsi la solidité du marché domestique de NGE et la pertinence de son modèle de proximité.

Les principaux contributeurs à cette dynamique sont :

- **Les Régions Multimétiers**, pilier historique du Groupe, progressent de +6 %, confirmant leur ancrage local et leur capacité de réponse ;
- **Les Grands Projets**, en croissance de +10 %, traduisent la capacité à adresser des opérations complexes, tant en conception qu'en réalisation ;
- **Les Filiales Nationales Spécialisées**, qui enregistrent une croissance remarquable de +82 % (+6 % hors Sade) ;
- **L'activité Internationale** est en progression de +34 %, portée par Sade (-15 % hors Sade).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PÉRIMÈTRE* ÉVOLUTION EN M€



Régions Multimétiers +6%



Grands Projets +10%



Filiales Nationales Spécialisées +82%
(dont Sade en 2024 : 990 M€)



International +34%
(dont Sade en 2024 : 146 M€)

* Données proforma reclassification Infranet de Grands Projets à FNS en 2023

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

1.1.2. Par métiers

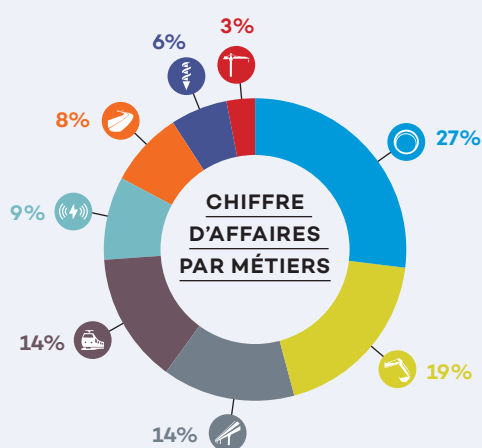
L'analyse par métiers révèle une croissance équilibrée et structurante, portée par la diversité des expertises du Groupe. Cette montée en puissance illustre sa capacité à répondre à une large gamme de besoins en infrastructures, en France et à l'international.

Hors impact de l'intégration de Sade, l'exercice 2024 se caractérise par une progression généralisée des métiers du Groupe, à l'exception du pôle Énergies & Télécom, qui enregistre un repli par rapport à 2023. Cette baisse s'explique notamment par le caractère cyclique de certaines activités et le calendrier de réalisation des projets.

À l'inverse, plusieurs métiers affichent des performances remarquables :

- **Le Cycle de l'eau** progresse de +29 % hors Sade, confirmant sa montée en puissance.
- **Le Génie Civil** enregistre une croissance soutenue de +15% hors Sade portée par la dynamique des projets d'infrastructures lourdes.
- **Le Ferroviaire** reste quasi stable (-1 %) en raison d'une baisse cyclique des grands projets internationaux, car l'activité en France progresse fortement de 17 %.

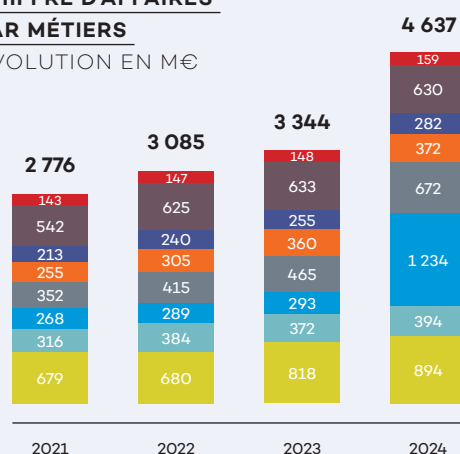
Cette dynamique confirme la solide performance organique de NGE, la pertinence de son positionnement sur les segments à fort potentiel et traduit ainsi l'impact structurant de la stratégie de transition écologique (mobilités décarbonées, adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles).



CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR MÉTIERS

ÉVOLUTION EN M€



1.2. Rentabilité (ROA) vs 2023

Le résultat opérationnel sur activité (ROA) s'élève à 142,9 M€ en 2024 (pro forma Sade 12 mois), soit 3,1 % du chiffre d'affaires, en hausse de +0,1 point par rapport à 2023 et de +0,5 point par rapport à 2021.

Ce niveau de rentabilité traduit une dynamique solide, d'autant plus remarquable que le ROA a doublé en quatre ans, passant de 71 M€ en 2021 à près de 143 M€ en 2024.

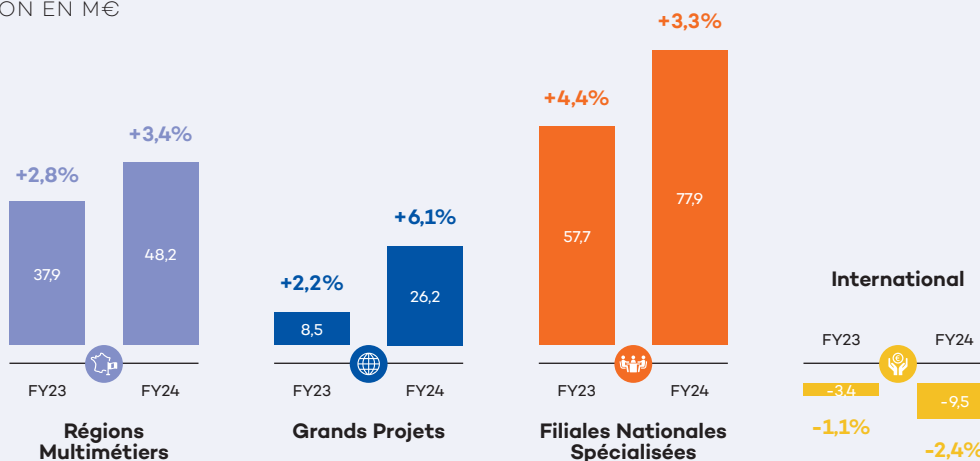
Cette performance est principalement portée par les activités en France, qui ont connu une croissance organique de +39,2 % sur l'exercice. Elle reflète à la fois une meilleure absorption des frais fixes, une montée en puissance des grands projets et une discipline opérationnelle renforcée.

1.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE

ÉVOLUTION EN M€

**Régions Multimétiers : une rentabilité solide et en progression**

Avec un ROA passant de **37,9 M€ en 2023 à 48,2 M€ en 2024**, la marge opérationnelle progresse de **2,8 % à 3,4 %**. Cette amélioration repose sur un redressement de certaines entités en difficulté par le passé et par une progression du chiffre d'affaires récurrente.

Grands Projets : montée en puissance spectaculaire

Le pôle enregistre une croissance très marquée de sa rentabilité : le ROA triple, passant de **8,5 M€ à 26,2 M€**, pour une marge opérationnelle portée de **2,2 % à 6,1 %**. Cette performance illustre la montée en charge maîtrisée de projets majeurs à forte valeur ajoutée, en particulier dans le ferroviaire et les infrastructures complexes. Entre autres, la Société des Grands Projets a retenu le groupe NGE pour réaliser le dernier lot de conception-réalisation de la ligne 15 du Grand Paris Express. Au programme : 7 km de tunnel, 4 gares et 6 ouvrages de service en banlieue ouest. Il s'agit du plus grand contrat jamais remporté par le Groupe : 1,4 Md€.

Filiales Nationales Spécialisées : stabilisation de l'activité, marge en légère contraction

Bien que le ROA progresse de **57,7 M€ à 77,9 M€**, la marge recule légèrement de **4,4 % à 3,3 %**, en raison notamment de l'effet de mix produit et de l'intégration de nouveaux périmètres techniques. Ce pôle reste un pilier de la rentabilité du Groupe.

International : des résultats en retrait, liés à un effet de cycle

Le résultat opérationnel international affiche un retrait ponctuel, passant de **-3,4 M€ en 2023 à -9,5 M€ en 2024**, avec une marge passant de **-1,1 % à -2,4 %**. Cette évolution ne reflète pas une dégradation structurelle, mais s'explique principalement par un effet de cycle lié à la livraison de plusieurs projets emblématiques.

Parmi eux :

- En Uruguay, NGE a financé, conçu et livré la ligne ferroviaire Ferrocarril Central (264 kms), soit le plus important partenariat public-privé (PPP) ferroviaire de l'histoire du groupe, au terme de cinq années de travaux.
- Au Cameroun, NGE a achevé les travaux de génie civil du barrage hydroélectrique de Nachtigal, avec une première production d'électricité intervenue fin 2024.

Focus Sade (pro forma 2024)

L'intégration de Sade montre une rentabilité globalement positive mais encore en phase de stabilisation, avec une marge opérationnelle pro forma de **2,6 %**, contre **1,9 %** pour les activités Sade à l'international. Ces résultats laissent entrevoir un potentiel d'amélioration à mesure que les synergies seront pleinement activées.

Si ces résultats rapprochent NGE des standards des majors du secteur en matière de rentabilité, le Groupe entend poursuivre ses efforts pour consolider durablement ses marges dans un contexte concurrentiel exigeant.

1.3. Focus sur l'intégration de Sade

L'intégration de Sade en 2024 constitue une étape stratégique structurante pour le groupe NGE. En consolidant cet acteur reconnu dans les réseaux humides et l'ingénierie de l'eau, il élargit son champ d'expertise et renforce sa position sur les marchés liés à la transition écologique. Cette opération représente un levier important de développement, en phase

avec les grandes priorités environnementales et territoriales, tout en apportant de nouvelles complémentarités au sein du Groupe.

Sur la période allant de mars 2024 à mars 2025, l'effet conjugué de cette intégration s'est matérialisé par **360 M€** de commandes supplémentaires.

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

1.4. Indicateurs RSE

En 2024, le groupe NGE a poursuivi avec conviction le déploiement de sa stratégie RSE, construite autour d'un socle fondamental et de trois piliers qui guident son action au quotidien :

Décider avec responsabilité, en intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans les choix stratégiques et opérationnels ;

- **Placer l'humain au cœur des projets**, en valorisant l'engagement des collaborateurs, la sécurité, la mixité et la formation ;
- **Accélérer la transition écologique**, en réduisant l'empreinte environnementale des activités et en innovant pour des infrastructures plus durables ;
- **Être utile aux territoires**, en concevant des projets qui répondent aux besoins locaux et renforcent la cohésion sociale.

Le détail de notre politique RSE ainsi que des indicateurs clés suivis sont partagés dans notre rapport de durabilité publié pour la première fois cette année.

Un financement à impact aligné sur la stratégie RSE

En 2021, le groupe NGE a réalisé une première en France en émettant des obligations Euro PP à impact, cotées sur un marché réglementé, pour un montant de 150 M€, avec des échéances en 2028 et 2029. Ce financement innovant permet de disposer des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de son Business Plan 2024-2028, tout en renforçant son engagement en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Les performances du Groupe sont évaluées annuellement selon les trajectoires de trois indicateurs clés :

- **Emissions de GES** : une réduction de notre intensité carbone à hauteur de -42 % d'ici 2030 par rapport à notre année de référence 2021.
- **Taux de fréquence des accidents de travail** : une réduction annuelle cumulée de 6 % par rapport à la référence 2020
- **Nombre de femmes à des postes d'encadrement de travaux** : une augmentation annuelle de 13,8 %.

En cas de non-atteinte de ces objectifs, NGE s'engage non seulement au paiement d'un malus, mais aussi à réaliser une donation à des associations œuvrant dans les domaines concernés. Depuis 2022, sa performance sur ces critères est rendue publique et auditée par un tiers indépendant. Ces engagements ont également été intégrés au Contrat de Crédit de 350M€, signé en 2021 avec les banques partenaires du Groupe.

En 2024, les résultats prouvent l'engagement de NGE avec 2 KPI atteints avec le taux de fréquence des accidents du travail qui a diminué à 10,57 (contre 12,4 en 2023) et l'intensité carbone qui s'établit à 435 kg CO₂-eq pour 1 000 € de chiffre d'affaires. Le Groupe n'atteint pas son objectif en termes de mixité avec 293 femmes occupant des postes d'encadrement de travaux vs un objectif à 317 malgré une très forte progression depuis la mise en place de cet objectif puisqu'il ne comptait en 2018 que 36 femmes à ces mêmes postes.

OBJECTIFS DE PERFORMANCES NGE

	RÉSULTAT 2023*	OBJECTIF 2024**	RÉSULTAT 2024**	ÉVOLUTION 2023/2024	
 Émissions de GES Intensité carbone (téqCO₂)	450 kg eqCO ₂ /k€CA	441 kg eqCO ₂ /k€CA	435 kg eqCO ₂ /k€CA	-3,5%	✓
 Taux de fréquence des accidents du travail	TF 12,40	TF 10,66	TF 10,57	-15%	✓
 Nombre de femmes à des postes d'encadrement de travaux	259	317	293	+13%	✗

* Périmètre de consolidation 2023 réajusté (incluant la société Sade intégrée au cours de l'exercice 2024)

** Périmètre de consolidation 2024 (incluant la société Sade intégrée au cours de l'exercice 2024)

1. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Taxonomie européenne : un alignement progressif et mesuré

La taxonomie européenne constitue un référentiel clé permettant de mesurer de manière structurée la contribution des entreprises à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 fixés par l'Union Européenne dans le cadre du Pacte Vert. En 2024, pour la première fois, le groupe NGE a réalisé cet exercice de reporting, avec pour résultat un chiffre d'affaires éligible à hauteur de 56 %, et 25 % aligné avec les critères environnementaux et sociaux de la taxonomie.

Cette première évaluation marque une étape importante dans la formalisation de notre engagement environnemental. Elle met également en lumière le besoin d'améliorer la précision et la granularité des données collectées, afin de mieux classer nos activités et de refléter encore plus fidèlement leur contribution aux objectifs climatiques européens.

Le détail des résultats ainsi que la méthodologie sont présentés dans le chapitre 6 du livret 2 du rapport de durabilité intitulé Informations sur la taxonomie européenne.

1.5. Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe atteint 57,5 M€, en progression de +29 % par rapport à 2023 (+12,8 M€).

M€ (en millions d'euros)	FY 2024*	FY 2023	Variation 2023 / 2024*	
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 482,4	3 344,3	+ 1 138,1	+34%
EBITDA	300,6	228,2	+ 72,5	+32%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	141,3	101,7	+ 39,6	+39%
Autres Produits et Charges Opérationnels	(10,5)	(9,1)	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	130,7	91,6	+ 39,1	+43%
Coût de l'endettement financier net	(39,7)	(28,7)	-	-
Autres produits et charges financiers	(3,9)	0,7	-	-
Quote-part du résultat des entreprises associées	(0,1)	(0,3)	-	-
Charge d'impôt	(23,8)	(9,2)	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	63,2	54,2	+ 9	+17%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	57,5	44,7	+ 12,8	+29%

* Sade consolidée à compter du 29 février 2024

1.6. Investissements

Les investissements nets s'élèvent à 194 M€, dont 27 M€ dédiés à la décarbonation (16 M€ dans le projet « Grande Ourse » sur la carrière de Vaglio). Ces investissements sont stratégiques pour renforcer la performance énergétique du

parc matériel et répondre aux enjeux de transition. Tous les métiers bénéficient de cette stratégie de développement du parc matériel offrant une grande souplesse au Groupe dans la priorisation des chantiers.

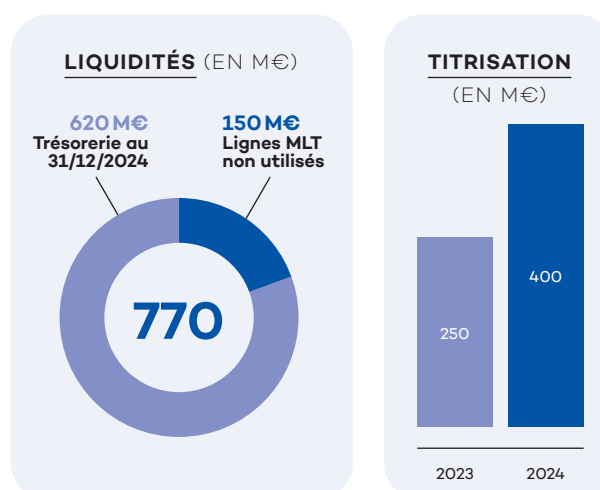
1.7. Structure financière

La dette brute du groupe NGE (y compris titrisation) s'élève à 1 055 M€ en 2024 contre 775 M€ en 2023. Cette augmentation est liée à l'acquisition de Sade à travers 3 éléments : le prix d'acquisition des titres, la reprise des engagements existants, et le financement du BFR de Sade qui a conduit à augmenter le programme de Titrisation de Créances Commerciales du Groupe de 250 M€ à 400 M€.

Le niveau d'endettement du Groupe est bien maîtrisé avec des ratios de levier brut et net en ligne avec les projections, voire meilleurs :

- **Dette brute / EBITDA** : 3,51 en 2024 vs 3,40 en 2023.
- **Dette nette / EBITDA** : 1,44 en 2024 vs 1,04 en 2023.

Ces ratios démontrent une situation financière solide avec des marges de manœuvre suffisantes pour accompagner les ambitions de croissance.



2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ENTREPRISE

2.1.	Carnet de commandes	11
2.2.	Budget 2025 : catalyseur d'une ambition structurée, responsable et humaine	11

2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ENTREPRISE

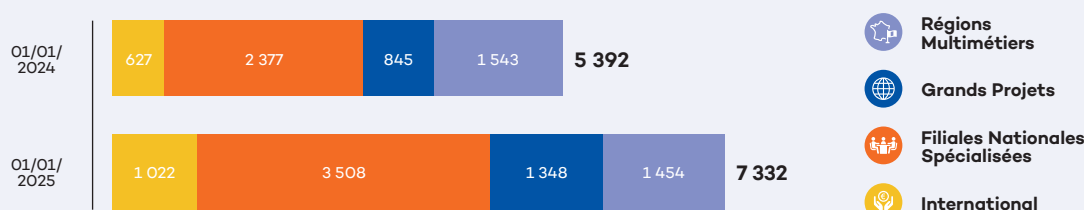
2.1. Carnet de commandes

L'exercice 2024 se clôture avec un carnet de commandes record de 7,3 milliards d'euros, assurant au groupe NGE une visibilité exceptionnelle sur ses activités à moyen terme. Cette progression, soutenue par la diversification sectorielle et

géographique, illustre l'efficacité de la stratégie de conquête commerciale, notamment en France, où la dynamique du marché reste favorable.

CARNET DE COMMANDES AU 01/01/2025

(RÉPARTITION EN M€)



2.2. Budget 2025 : catalyseur d'une ambition structurée, responsable et humaine

Le budget 2025 s'inscrit pleinement dans la continuité de la trajectoire tracée par le plan stratégique 2028. Il marque une nouvelle étape dans la transformation de NGE en un Groupe robuste, résilient, agile, et capable de répondre aux grands enjeux d'aménagement du territoire et de transition écologique.

Le modèle Multimétiers demeure un facteur de distinction majeur, moteur de la croissance en France comme à l'international. **En réunissant sous une direction unique l'ensemble des expertises nécessaires à la réalisation d'un projet au service de l'intérêt général, le groupe NGE est en mesure d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur des infrastructures, dans des domaines variés tels que les travaux publics, l'eau, le ferroviaire, les réseaux ou les grands projets.**

En 2025, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires de 5,1 milliards d'euros, en progression maîtrisée par rapport à 2024 et en ligne avec la trajectoire du Business Plan, avec un EBITDA estimé à 320 M€ (soit 6,3 % du CA) et un ROA stabilisé à 3,0 %.

Cette croissance s'accompagne d'un effort soutenu en matière d'investissement : 239 millions d'euros sont prévus en 2025, dont 9 % spécifiquement dédiés à la décarbonation du parc matériel. Cette politique industrielle ambitieuse participe à la modernisation du Groupe et à la réduction de son empreinte environnementale.

3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

3.1.	Organisation du dispositif de maîtrise des risques	13
3.2.	Les principaux risques identifiés	13
3.3.	Couverture des risques par les assurances	14
3.3.1.	Politique d'assurances et organisation	14
3.3.2.	Les principaux programmes d'assurances	14

3. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

3.1. Organisation du dispositif de maîtrise des risques

Depuis 2021, le groupe NGE a renforcé son dispositif de maîtrise des risques avec l'appui de la Direction de l'audit interne et des risques. Elle travaille à leurs identifications et à leurs évaluations avec les pilotes des processus fonctionnels et opérationnels. Cette direction a également la charge de donner un avis objectif sur l'ensemble des processus de gestion des risques du Groupe et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration.

En 2024, NGE a fait évoluer son dispositif de maîtrise des risques en intégrant l'ensemble des enjeux majeurs inhérent au Groupe et à son environnement général et sectoriel (risques et opportunités).

Son processus de maîtrise des enjeux est structuré en 2 étapes :

1 - Identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux matériels

Les enjeux ont été identifiés à partir de trois sources :

- La matrice de double matérialité portant sur les enjeux de durabilité ; l'identification des enjeux s'est basée sur trois sources :
 - une analyse de l'existant ;
 - la prise en compte des listes d'enjeux globaux définis par les textes (Application Requirement 16 de l'ESRS 1) ;
 - la prise en compte des enjeux sectoriels (cadres volontaires tels que la GRI, SASB...) ;
 - la prise en compte des enjeux spécifiques au Groupe notamment par l'interrogation de ses parties prenantes.
- Les SWOTs établis lors de la phase d'analyse budgétaire par les différentes directions, les enjeux sont identifiés au travers des familles de menaces / faiblesses et forces / opportunités.
- Un benchmark externe de l'environnement des risques au niveau mondial et sectoriel.

La matérialité des enjeux s'évalue au regard d'une double matérialité :

- **Matérialité financière** : conséquences financières pour le Groupe, s'évalue sur une échelle de 1 à 4 sur deux critères (incidence financière et probabilité d'occurrence) ;
- **Matérialité d'impact** : conséquences de ses activités sur l'environnement et les populations, s'évalue selon quatre critères (échelle, périmètre, caractère irrémédiable et probabilité d'occurrence) sur une échelle allant de 1 à 4.

Les enjeux non matériels ne font pas l'objet d'un suivi, sauf situation locale spécifique.

Les enjeux identifiés comme matériels sont hiérarchisés dans une cartographie des enjeux majeurs qui est validée par la Direction générale. Celle-ci est également transmise au Comité d'audit conformément à ses prérogatives en matière d'examen du processus d'élaboration de l'information

financière, de durabilité ainsi que de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

2 - S'assurer de l'existence et l'adéquation des actions visant à maîtriser les enjeux majeurs

Les actions de maîtrise des enjeux majeurs se déclinent au travers des feuilles de route de chaque Direction fonctionnelle et opérationnelle ainsi que dans le référentiel de contrôle interne piloté par la Direction performance.

Le suivi de l'efficacité des moyens de maîtrise des enjeux majeurs est notamment effectué dans le cadre du plan de contrôle interne de second niveau, au travers de l'analyse et du suivi des indicateurs de performance de chaque processus, lors des audits qualité. Les résultats des contrôles de second niveau et les plans d'actions éventuels sont revus par l'audit interne et présentés annuellement au Comité d'audit du Groupe.

La cartographie des enjeux majeurs est revue une fois par an dans le cadre du processus d'élaboration budgétaire ou lors de la survenance d'un des événements suivants :

- Changement majeur de modèle économique (ex. : croissance externe significative, projet majeur dans un nouveau pays...) ;
- Evolution significative dans l'organisation ;
- Evolution significative du contexte réglementaire ou économique ;
- Retour d'expériences justifiant une mise à jour.

3.2. Les principaux risques identifiés

Le détail des risques identifiés est cité dans nos comptes consolidés au paragraphe 5. Facteurs de risques financiers :

- Risques liés aux taux d'intérêt
- Aux taux de change
- De liquidité
- Fiscal
- Marché
- Crédit
- Fluctuation des matières premières
- Risques extra-financiers majeurs identifiés dans la cartographie des risques :
 - Santé Sécurité des effectifs de l'entreprise (S1)
 - Santé Sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur (S2)
 - Dialogue social avec les effectifs de l'entreprise (S1)
 - Changement climatique : atténuation et adaptation (E1 à E4)
 - Lutte contre la corruption (G1)
 - Culture d'entreprise responsable (G1)
 - Et se référer aux risques décrits dans notre rapport de durabilité, sous-section 5.1.4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaires et à la section 5.1.5.1 Processus d'évaluation de la double matérialité du livret 1. Informations générales - ESRS 2.

Le groupe NGE a mis en place des plans d'actions afin de limiter les éventuels impacts sur les comptes du Groupe.

3.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

3.3. Couverture des risques par les assurances

3.3.1. Politique d'assurances et organisation

La Direction générale fixe les orientations générales de la politique assurances du groupe NGE.

Certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités en totalité ou partiellement dans le cadre d'une politique d'auto-assurance ou de franchises adaptées. Les risques d'intensité élevés assurables font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garanties assurantielles optimisées. À noter que le marché de l'assurance n'offre pas toujours de garantie pour l'ensemble des risques. La Direction juridique et assurances du Groupe a la charge du pilotage des programmes d'assurances. Elle veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif notamment en matière de politique d'auto-assurance, de plafond de garantie, d'adaptation des franchises et de sélection des partenaires (courtier et assureur).

Outre les assurances obligatoires comme l'assurance de responsabilité civile automobile, l'activité construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales en matière d'assurances (exemple : l'assurance décennale bâtiment).

NGE cherche à transférer au marché de l'assurance les risques importants auprès d'assureurs de premier plan, dans le cadre de relations stables et optimisées en termes d'étendue des couvertures et de coût. Les assureurs sont sélectionnés sur des critères dont les plus importants sont fondés sur la sécurité financière, la capacité technique et la gestion. Ainsi, les principaux programmes sont placés par l'intermédiaire de courtiers d'assurances spécialisés auprès d'assureurs de premier plan.

Le niveau de couverture recherché est fixé en prenant en compte les scénarios de sinistres de très forte gravité sous la contrainte des limites de la capacité du marché de l'assurance et des coûts de couverture.

De la même façon le coût des franchises est adapté en recherchant une optimisation entre la probabilité de survenance des sinistres et la diminution des primes qu'il est possible d'obtenir des assureurs en augmentant les franchises. Ainsi certains risques sont assurés sans franchise alors que d'autres le sont avec une franchise plus importante.

3.3.2. Les principaux programmes d'assurances

Assurances construction

La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi n°78-72 du 4 janvier 1978 et aux textes postérieurs. Elle apporte une couverture contre les dommages de nature décennale pour une durée de 10 ans après la réception à concurrence du coût des désordres constatés tel qu'exigé par la loi et le code des assurances. En fonction de la nature de l'ouvrage, le montant des garanties est parfois limité à la capacité disponible sur le marché mondial de l'assurance en fonction de l'évaluation du risque.

Assurances responsabilité

Elles garantissent les dommages aux tiers dont pourraient être responsables les sociétés du Groupe. Les activités, la taille et l'implantation (mondiale) des sociétés étant très diverses, les montants de garantie sont fixés en fonction des risques encourus. Les polices actuellement en vigueur sont en adéquation avec le profil d'exposition au risque du groupe NGE compte tenu des possibilités offertes par les marchés d'assurances en termes de capacité, d'étendue des couvertures et conditions y compris les exclusions et limitations de garantie.

Les risques environnementaux accidentels et graduels,

ainsi que la responsabilité environnementale sont couverts au titre des polices responsabilité civile et d'une police groupe Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement couvrant également les installations classées pour l'Environnement et plus largement l'ensemble de ses activités en France et à l'étranger pour ce type de risque.

Il est également titulaire d'un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux couvrant la responsabilité des dirigeants de sociétés et filiales en France et à l'étranger.

Assurances dommages aux biens

Le niveau de couverture est fixé en fonction des capitaux à garantir. Il peut aussi être fixé à hauteur d'un plafond correspondant au scénario le plus pessimiste dans les limites offertes par le marché de l'assurance sur ce type de risque. Diverses assurances annuelles ou abonnements ont été mises en place, y compris pour les concessions, pour le patrimoine, les biens d'exploitation propre, les dommages en cours de travaux (tous risques chantier) les bureaux, atelier, logement, les machines, engins, véhicules ainsi que le transport.

Assurance cyber

Une assurance cyber risques a été mise en place pour ses filiales en France et à l'étranger.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

4.1.	Organes de gouvernance	DR GOV-1	16
4.1.1.	Le Conseil stratégique		16
4.1.2.	La Direction générale		17

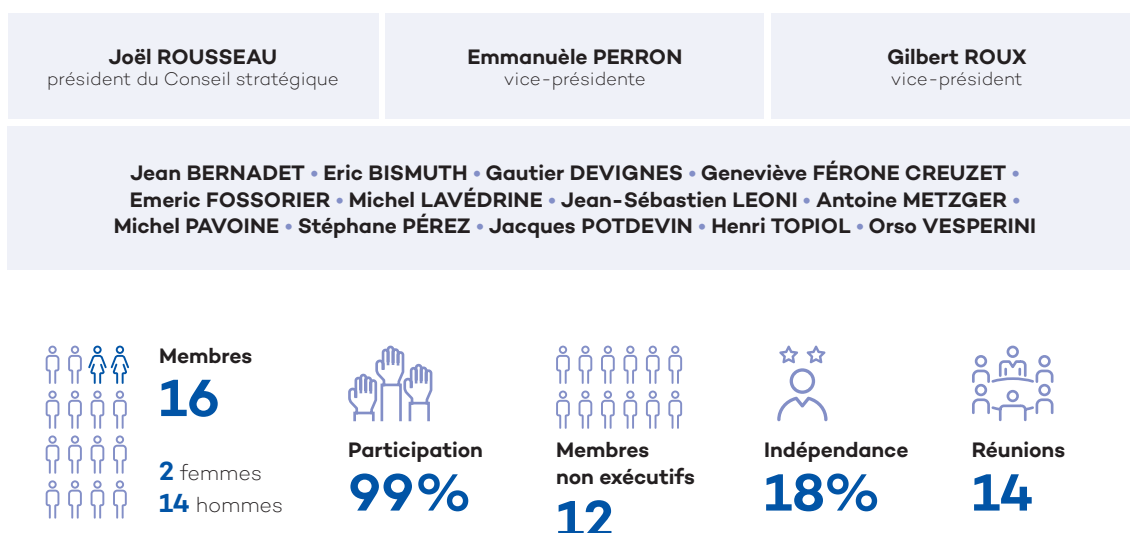
4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

4.1. Organes de gouvernance [DR GOV-1]

4.1.1. Le Conseil stratégique [DP 21, 22 et 23]

Composé de représentants des actionnaires financiers, de fondateurs, de dirigeants, et membres indépendants aux expertises complémentaires, il définit la stratégie du Groupe pour soutenir sa croissance, garantir son indépendance tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes pour répondre aux enjeux qui transforment le secteur du BTP. Le Conseil stratégique est présidé par Joël Rousseau. Ses membres indépendants ont été choisis pour leurs compétences reconnues en matière d'administration de grandes entreprises publiques et privées et d'organisations professionnelles, de RSE et de finances.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL STRATÉGIQUE



Le ratio moyen de femmes par rapport aux hommes est de 12 % (2 femmes membres du Conseil stratégique parmi les membres). Le ratio d'administrateurs indépendants est de 18,2% (2 membres indépendants - selon le cadre légal spécifique applicable à la Société) Le Conseil stratégique compte, sur un total de 16 membres, 5 membres salariés qui ne peuvent pas répondre aux critères d'indépendance fixés par le Code AFEP-MEDEF, et qui ne sont donc pas comptabilisés pour établir la part des administrateurs indépendants.

Il est à noter que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) NGE Actionnariat est actionnaire de NGE à hauteur de 20,98 % et est représenté à l'AG de NGE par Jean Bernadet. Selon le règlement du FCPE, « le Conseil de surveillance, institué en application de l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier dans les conditions prévues au 2ème alinéa de son article L. 214-164, est composé de 6 membres :

- 3 membres salariés porteurs de part(s) représentant les porteurs de part(s) salariés et anciens salariés élus par les porteurs de part(s).
- 3 membres représentant le groupe NGE. Dans tous les cas, le nombre de représentants de l'entreprise est au plus égal

au nombre de représentants des porteurs de part(s). Chaque membre peut être remplacé par un suppléant élu ou désigné dans les mêmes conditions.

À l'issue de la dernière campagne d'actionnariat de mai 2024, 11 323 collaborateurs sont porteurs de parts.

Le Conseil stratégique anime 2 Comités opérationnels :

- le Comité des rémunérations qui élabore les recommandations sur la politique de rémunération des dirigeants et des administrateurs, et qui formalise des recommandations sur les mesures de performance.
- le Comité audit et risques qui assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, de la réalisation des missions de l'auditeur de durabilité et qui veille au respect des dispositions de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin II ». Il formalise les référentiels de contrôle et les dispositifs de contrôle interne qui viennent compléter les dispositifs sur les données financières.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

4.1.2. La Direction générale [DP 21, 22 et 23]

Elle est composée du président, du directeur général, d'un directeur général délégué, de 4 directeurs généraux adjoints (7 membres masculins, soit un taux de féminisation de 0 %) :

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



**Jean
BERNADET**
président



**Stéphane
PEREZ**
directeur
général



**Orso
VESPERINI**
directeur
général
délégué



**Jean-
Sébastien
LEONI**
directeur
général
adjoint



**Thierry
BODARD**
directeur
général
adjoint



**Jean-Baptiste
GONNET**
directeur
général
adjoint



**Bruno
PARENT**
directeur
général
adjoint

Le Comité exécutif est composé de 16 membres (15 hommes et 1 femme, soit 6 % de taux de féminisation) :

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



1. Thierry ROBERT
directeur Matériel

2. Romuald HUGUES
président TSO

3. Frédéric BERNADET
directeur général Sade

4. Stéphane PEREZ
directeur général

5. Jean-Sébastien LEONI
directeur général adjoint

6. Thierry BODARD
directeur général adjoint

7. Martin FONTAINE
directeur des Régions
Multimédias

**8. Jean-Baptiste
GONNET**
directeur général adjoint

9. Bruno PARENT
directeur général adjoint

10. Orso VESPERINI
directeur général délégué

11. Luc ABRAHAM
directeur de la communi-
cation et des relations
extérieures

12. Marc PETITJEAN
directeur juridique
et assurances

13. Laurent AMAR
directeur en charge des
achats, de la prévention
et de la performance

14. Laurence LELOUVIER
directrice des
ressources humaines

15. Jean BERNADET
président

16. Thibault DU FOUSSAT
directeur commercial

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

La Direction générale et le Comité exécutif mettent en œuvre la stratégie du groupe NGE. Réunis tous les mois, ils pilotent les projets stratégiques, fixent les objectifs, décident des priorités et suivent les performances, les résultats des différentes entités et s'assurent du bon fonctionnement du groupe NGE.

Ils s'appuient également sur :

- 2 comités transverses qui fonctionnent en présence des membres de la Direction générale et qui mettent en œuvre les décisions stratégiques et portent la transformation du groupe NGE au plus près des territoires.
- Le Comité fonctionnel. Il veille au déploiement des feuilles de route des services supports pour l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe. Il partage les évolutions pouvant affecter leur bonne mise en œuvre et décide des orientations à opérer.
- Le Comité opérationnel. Il pilote et gère le déploiement des projets stratégiques intégrant toutes les composantes opérationnelles et fonctionnelles.
- 9 comités thématiques qui fonctionnent eux aussi en présence des membres de la Direction générale et dont les missions sont décrites ci-dessous :

COMITÉS THÉMATIQUES (EN PRÉSENCE DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE)



Comité RSE

- Fixe l'ambition sur les enjeux prioritaires et coordonne les feuilles de route des services fonctionnels et opérationnels
- Suit et développe les initiatives en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale
- Établit et suit la stratégie de décarbonation du Groupe
- Examine les systèmes de reporting extra-financiers ainsi que les principaux résultats
- Veille à la mise en œuvre de la politique RSE
- Assure le contrôle, la gestion, la surveillance des enjeux de durabilité ainsi que le suivi des actions majeures en lien avec la CSRD



Comité Développement RH

- Fixe les ambitions et priorités ressources humaines du Groupe
- Pilote la gestion des risques liés aux ressources humaines
- Suit la mise en œuvre des projets majeurs
- Veille à maintenir l'équilibre et l'équité du dialogue social pour toutes les entités du Groupe
- Vise à travailler sur l'harmonisation des process et politiques RH de l'ensemble du groupe
- Élabore la politique qui garantit le respect des droits humains et s'assure de son déploiement au sein de toutes les entités
- Assure le contrôle et le suivi des indicateurs et des IROs en lien avec ses travailleurs propres



Comité Achats responsables

- Est le relais entre les fournisseurs, prestataires et les maîtres d'ouvrage en garantissant des achats responsables
- Réduit les impacts environnementaux liés aux achats de fournitures et de prestations
- Prend en compte les dimensions sociales et sociétales de ces achats
- Assure la performance économique du Groupe tout en développant des partenariats équitables avec les fournisseurs et prestataires
- Assure le contrôle et le suivi des indicateurs et des IROs en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur et les relations fournisseurs



Comité Prévention

- Participe à l'élaboration du plan santé sécurité au travail et à la définition des ambitions
- S'assure du déploiement du plan au sein de toutes les entités
- Assure le suivi des indicateurs et des IRO santé-sécurité
- Partage des retours d'expériences et les incidents en matière de santé/sécurité



Comité Éthique

- Contribue à la définition des règles de conduite éthique
- Pilote la mise en œuvre et l'évaluation du programme de conformité au sein du Groupe (Sapin II, devoir de vigilance, RGPD)
- S'assure du traitement des alertes éthiques
- Rend compte au comité d'audit de l'avancement du dispositif de prévention des risques de corruption
- Assure le contrôle et le suivi des indicateurs et des IROs en lien avec la protection de la vie privée, des lanceurs d'alertes et la culture d'entreprise



Comité Environnement

- Participe à l'élaboration du plan environnement et à la définition des ambitions
- S'assure du déploiement du plan au sein de toutes les entités
- Assure le suivi des indicateurs et des IROs environnementaux
- Partage des retours d'expériences et les incidents environnementaux



Comité d'Arrêté des comptes

- Prépare les comptes semestriels et annuels
- Revoit les options de clôtures comptables
- Prépare le budget annuel
- Prépare trimestriellement les re-prévisions de résultats annuels



Comité Cybersécurité

- Évalue les risques cyber
- Suit et détermine les moyens alloués au plan de traitement des risques cyber
- Suit et revoit les incidents de sécurité et les non-conformités relevées



Comité Prise d'affaires

- Valide les conditions et les modalités d'engagement du Groupe en matière de remise d'offres en fonction des seuils de déclenchement des go/no go appropriés aux métiers et pays concernés, décidés par la Direction Générale
- Assure une revue de risques des affaires ciblées

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Les compétences et les expériences des membres du Conseil stratégique, de la Direction générale et du Comité exécutif sont listées dans le tableau suivant :

		Luc Abraham	Laurent Amar	Jean Bernadet	Eric Bismuth	Thierry Bodard	Gautier Devignes	Geneviève Férone Creuzet	Martin Fontaine	Frédéric Bernadet	Emeric Fossorier	Thibault du Foussat	Jean-Baptiste Gonnet	Romuald Hugues	Michel Lavédrine	Laurence Lelouvier	Jean-Sébastien Leoni	Antoine Metzger	Bruno Parent	Michel Pavoiné	Stéphane Pérez	Emmanuèle Perron	Marc Petitjean	Jacques Potdevin	Thierry Robert	Joël Rousseau	Gilbert Roux	Henri Topiol	Orso Vesperini	
IDENTITÉ	Age	55	59	53	57	64	40	62	57	56	35	63	51	44	65	51	54	59	45	67	56	59	61	75	50	72	69	47	56	
	Sexe :  Masculin /  Féminin																													
	Nationalité																													
	Indépendance																													
EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES GÉNÉRALES	Gouvernance, Stratégie																													
	Fonction dirigeante d'un comex																													
	Social																													
	Finances, audit et risques																													
	Environnement																													
	International																													
	Digital																													
EXPÉRIENCES MÉTIERS	VRD et terrassement																													
	Cycle de l'eau																													
	Routes																													
	Génie civil																													
	Fondations																													
	Ferroviaire																													
	Bâtiment																													
	Énergies et télécom																													
	Financement de projets																													
	Développement immobilier																													
	Ingénierie de projets																													
APPARTENANCES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS	Conseil stratégique																													
	Direction générale																													

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

La section ci-dessous présente individuellement les membres qui constituent le Conseil stratégique et le Comité exécutif du groupe NGE ainsi que leurs expériences.



Luc ABRAHAM

Membre du Comité exécutif • Directeur communication et relations extérieures

—
Né en 1969

PARCOURS :

- Diplômé de Kedge Business School à Bordeaux, Luc Abraham a plus de 20 ans d'expérience dans la communication corporate au sein de grands comptes comme Intermarché, CIC, Caisse d'Épargne, Métro Cash & Carry France et STEF, groupe de logistique et de transport frigorifique dont il a été directeur communication et marketing pendant 16 ans.
- En août 2018, il a rejoint NGE en qualité de directeur de la communication et des relations extérieures.
- Il rejoint le Comité exécutif de NGE 2023.



Laurent AMAR

Membre du Comité exécutif • Directeur en charge des achats, de la prévention et de la performance

—
Né en 1965

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Président de la Commission Sociale de la Fédération Nationale des Travaux Publics, vice-président de la CCI Marseille-Provence.

PARCOURS :

- Diplômé de l'ESTP, Laurent Amar a intégré NGE en 1991 en tant qu'ingénieur après y avoir effectué son stage de fin d'études.
- Il a ensuite occupé différents postes en tant qu'ingénieur travaux d'abord au sein de l'activité Fondations, puis il est devenu chef de secteur.
- En 1997, il rejoint l'organisation régionale Multimétiers de NGE au sein de laquelle il assure différentes fonctions.
- En 2014, NGE lui confie la Direction opérationnelle du périmètre Multimétiers PACA, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté.
- En janvier 2020, il prend la présidence de NGE Bâtiment et est nommé directeur général adjoint du Groupe.
- Il intègre en 2020 le Comité exécutif de NGE.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Frédéric BERNADET

Membre du Comité exécutif • Directeur général Sade et en charge des pays Multimétiers à l'international

—
Né en 1968

PARCOURS :

- Diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes, Frédéric Bernadet débute sa carrière en 1991 chez Dumez sur divers projets de constructions d'infrastructure en lien avec le cycle de l'eau en Amérique du Sud.
- De retour en France en 2002, il dirige successivement les activités de travaux maritimes et fluviaux en France et à l'export, puis de génie civil et d'hydraulique en Ile-de-France pour Vinci Construction.
- En 2022, il prend la Direction de Sogea-Satom, qui couvre une vingtaine de pays en Afrique.
- Il rejoint NGE en juillet 2024 et est nommé directeur général de Sade en janvier 2025 ainsi que directeur international des entités Multimétiers de NGE.
- Il intègre le Comité exécutif en janvier 2025.



Jean BERNADET

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité exécutif • Président

—
Né en 1971

PARCOURS :

- Diplômé de l'INSA Toulouse, Jean Bernadet est entré chez NGE en 1996. Après avoir débuté sa carrière sur de grands projets et assuré la direction d'une filiale à l'international.
- Il devient en 2003 directeur général d'une filiale en région, avant de prendre la tête en 2014 de TSO, filiale ferroviaire du Groupe, et de celle de NGE Contracting, rassemblant tous les métiers de NGE à l'international, deux ans plus tard.
- Membre du Comité exécutif depuis 2014, Jean Bernadet devient directeur général du Groupe en 2020 et intègre le Conseil stratégique en 2021.
- Il est nommé président du groupe NGE en juillet 2024.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Eric BISMUTH

Membre du Conseil stratégique

—
Né en 1967

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Président de Montefiore Investment

PARCOURS :

- Diplômé de CentraleSupélec en 1989, Eric Bismuth a démarré sa carrière par une expérience d'entrepreneur en fondant une société de progiciels financiers. Il rejoint le Boston Consulting Group en 1990, et devient en 1997 associé et administrateur au plan mondial. Il se spécialise dans les secteurs Services et Consumer, comme les secteurs Hôtellerie et Loisirs, dont il devient responsable mondial.
- Éric Bismuth a fondé Montefiore Investment en 2005. En tant que président, il est responsable du développement de la société (ressources humaines, marketing et relations investisseurs), en charge du Comité d'Investissement et impliqué dans certains nouveaux investissements et leur suivi.
- Montefiore Investment intègre le capital du groupe NGE en 2021 détenant 28 % du capital. Eric Bismuth intègre le Conseil stratégique de NGE en 2021.



Thierry BODARD

Membre du Comité exécutif • Directeur général adjoint • Président de NGE Concessions et ses filiales

—
Né en 1960

PARCOURS :

- Ancien élève de l'École Polytechnique (X-80) et des Ponts et Chaussées, Thierry Bodard est un expert du financement d'infrastructures en France et à l'international. Il a travaillé pour de grands programmes autoroutiers et pour le développement de filiales à l'international chez des majors du BTP.
- Il rejoint NGE en 2013 pour diriger NGE Concessions dont il est nommé président en 2020.
- Thierry Bodard intègre le Comité exécutif de NGE en 2020 et devient directeur général adjoint du Groupe en 2024.



Gautier DEVIGNES

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1985

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Managing director chez Montefiore Investment

PARCOURS :

- Diplômé de l'emlyon business school en 2010, Gautier Devignes a débuté sa carrière en fusions-acquisitions chez Rothschild à Paris avant de rejoindre une PME biopharmaceutique implantée à Singapour.
- En 2009, il rejoint l'équipe Private Debt d'AXA Private Equity à Paris.
- En 2010, il intègre le département fusions-acquisitions de la Société Générale au sein de l'équipe Industries & Business services.
- Il a rejoint Montefiore Investment en 2011. Il intègre le Conseil stratégique et le Comité d'audit de NGE en 2021.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Geneviève FÉRONE CREUZET

Membre indépendante du Conseil stratégique

—
Né en 1963

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Membre du CA et vice-présidente du Shift Project, Membre du CA de la Communauté des Entreprises à mission, Co fondatrice de Prophil

PARCOURS :

- Docteur en Droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Geneviève Ferone Creuzet a développé une expertise dans la finance durable.
- Présidente-fondatrice d'ARESE, première agence française de notation sociale et environnementale, elle a occupé successivement les postes de directrice de Développement Durable des groupes Eiffage et Veolia.
- Depuis 2013, elle est Co fondatrice de Prophil, société de recherche et de conseil en stratégie. Elle est également vice-présidente du Shift Project sur la transition énergétique, présidente du comité de mission de Cemex.
Elle enseigne l'économie circulaire à CentraleSupélec et est l'autrice de livres (« 2030 le krach écologique » Grasset 2008, « Bienvenue en transhumanie » Grasset 2011, et « Le crépuscule fossile » Stock, 2015).
- Elle rejoint le Conseil stratégique de NGE en 2019.



Martin FONTAINE

Membre du Comité exécutif • Directeur des Régions Multimétiers

—
Né en 1967

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Administrateur de la FNTP, Membre du bureau du SPTP

PARCOURS :

- Diplômé de l'ESTP, Martin Fontaine a passé 18 ans de sa carrière chez BOUYGUES TP, tant en France qu'à l'international.
- Il rejoint NGE en 2009 au sein de la Direction régionale d'Ile de France.
- Il devient en 2018 directeur opérationnel de l'Ile de France puis de l'Ile de France et des Hauts de France.
- Début 2024, il prend la Direction des Régions Multimétiers et rejoint le Comité exécutif en juillet 2024.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Emeric FOSSORIER

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1990

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Directeur de participation chez Montefiore Investment

PARCOURS :

- Diplômé de Polytechnique et de HEC Paris en 2016, Émeric Fossorier a débuté sa carrière en tant que consultant en stratégie chez Bain & Company à Paris. Avant de rejoindre Montefiore Investment, il était investisseur chez KKR.
- Il a rejoint Montefiore Investment en 2020.
- Il intègre le Conseil stratégique et le Comité d'audit de NGE en 2021.



Thibault DU FOUSSAT

Membre du Comité exécutif • Directeur commercial

—
Né en 1961

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Gérant et associé de COURTEILLAC

PARCOURS :

- Diplômé de l'ESTP, Thibault du Foussat intègre le groupe Colas en 1985.
- En 2000 il rejoint le groupe Exedra en tant que dirigeant d'une filiale.
- Il devient, au sein du groupe NGE, directeur régional Aquitaine en 2010 puis directeur opérationnel Nouvelle Aquitaine en 2017 et enfin directeur commercial du Groupe.
- Il rejoint le Comité exécutif de NGE en juillet 2024.



Jean-Baptiste GONNET

Membre du Comité exécutif • Directeur général adjoint

—
Né en 1973

PARCOURS :

- Diplômé de l'ESTP, Jean-Baptiste Gonnet intègre la société SACER en 1997 en tant qu'ingénieur puis chef de secteur et chef d'agence.
- Il rejoint NGE en 2010 en qualité de directeur Régional Midi-Pyrénées puis directeur opération Ouest en 2017.
- Il devient président de NGE Connect en 2020, directeur général de NGE Energies Solutions et président de NGE Bâtiment.
- Il entre au Comité exécutif en janvier 2023.
- En juillet 2024, il est nommé directeur général adjoint.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Romuald HUGUES

Membre du Comité exécutif • Président de TSO

—
Né en 1980

PARCOURS :

- Diplômé de l'École Centrale Paris et d'HEC, Romuald Hugues débute sa carrière chez Valérian, filiale du groupe Spie Batignolles, où il évolue pendant 17 ans, occupant successivement les postes d'ingénieur études de prix, directeur de travaux, puis directeur général délégué.
- Il rejoint le groupe NGE en juillet 2020 en tant que vice-président de TSO, filiale de NGE spécialisée dans les travaux ferroviaires, avant d'en prendre la présidence en 2024.
- Il intègre le Comité exécutif en 2024.



Michel LAVEDRINE

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1959

PARCOURS :

- Après un DEA de Géologie, Pétrographie, Michel Lavedrine a intégré GUINTOLI en janvier 1991. Il a assuré différentes fonctions jusqu'en décembre 2001.
- En janvier 2002 il intègre NGE. Il devient directeur général adjoint en janvier 2011, puis directeur général délégué de 2015 à 2021 et président de Guintoli, EHTP, NGE GC et SIORAT de 2018 à 2022.
- Il est membre du Conseil stratégique de NGE depuis 2008.



Laurence LELOUVIER

Membre du Comité exécutif • Directrice des ressources humaines

—
Né en 1973

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Administratrice de Humaninnov (Bénévole) présidente de l'Espace Mapp (Bénévole), Association qui réunit les 14 DRH des plus grandes entreprises de la région PACA, Intervenant en innovation WRH à Sciences Po Aix et à l'IAE d'Aix-en-Provence.

PARCOURS :

- Diplômée en management et développement des RH (IGS) et en finances et commerce (ESCP), Laurence Lelouvier a été jusqu'en 2019 Directrice générale adjointe, membre du directoire du Groupe Armatix, en charge d'un périmètre opérationnel et de la Direction des ressources humaines, de la communication et de la RSE.
- En janvier 2020, elle intègre le Groupe Onet en tant que directrice des ressources humaines et de la RSE où elle pilote également les politiques sûreté, sécurité et santé au travail. Un an plus tard, elle prend également la Direction des achats, des moyens généraux et de l'immobilier du Groupe.
- En avril 2024, elle rejoint le groupe NGE en tant que directrice des ressources humaines et intègre son Comité exécutif.
- Depuis janvier 2025, elle est également présidente du CFA du Groupe « Plate-forme » et de l'entreprise de travail temporaire d'insertion « Dès Demain ».

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Jean-Sébastien LEONI

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité exécutif • Directeur général adjoint

—
Né en 1970

PARCOURS :

- Expert-Comptable diplômé, Commissaire aux Comptes et diplômé d'un MBA au Babson College, à Boston (Etats-Unis), Jean Sébastien Leoni débute sa carrière chez Arthur Andersen qui rejoint Ernst & Young en 2002 où il devient associé en audit en 2008.
- Jean-Sébastien Leoni rejoint NGE en 2009 en qualité de directeur administratif et financier du Groupe.
- Directeur général adjoint depuis 2011, il est en charge au sein du Comité exécutif NGE de la Direction administrative et financière, de la Direction juridique et assurances, de la Direction informatique et de la Direction RSE.
- Il intègre le Conseil stratégique de NGE en 2021.



Antoine METZGER

Membre du Conseil stratégique • Président de NGE TRANSITIONS

—
Né en 1965

PARCOURS :

- Diplômé de l'Ecole Centrale Paris (promotion 1988) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD en 1991, Antoine Metzger a commencé sa carrière chez NGE en 1991, en tant qu'ingénieur travaux.
- Il a été nommé directeur général délégué en 2005, puis directeur général de NGE.
- A l'occasion de l'acquisition de TSO (travaux ferroviaires), il se voit confier la présidence de cette entreprise en 2011.
- Antoine Metzger a été président de NGE de 2014 à juillet 2024.
- Il intègre le Conseil stratégique de NGE en 2011.



Bruno PARENT

Membre du Comité exécutif • Directeur général adjoint

—
Né en 1979

PARCOURS :

- Diplômé de l'école Centrale Paris et de l'Université de Paris Dauphine, Bruno Parent a débuté sa carrière dans le groupe NGE chez GUINTOLI en 2003.
- Il a ensuite occupé différents postes en tant que directeur de travaux, directeur régional adjoint et directeur régional Normandie.
- En janvier 2020, il devient directeur général de AGILIS et se voit confier la présidence de cette même filiale en septembre 2022.
- Il devient membre du Comité exécutif en janvier 2023.
- En janvier 2024, il prend les fonctions de directeur des Grands Projets France de NGE et depuis juillet 2024 il occupe la fonction de directeur général adjoint de NGE.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Michel PAVOINE

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1958

PARCOURS :

- Diplômé de Centrale à Nantes en 1982, Michel Pavoine a débuté sa carrière en tant qu'ingénieur travaux chez Colas.
- Il occupe différents postes dont celui de directeur régional jusqu'en 1994. Cette même année, il intègre la société Redland Route au poste de directeur grands travaux et président de Redland Concassage. Il reprend la Direction des grands travaux de Beugnet lors de son rachat par Eiffage.
- En 1999, il prend la direction de BCCDL puis de LSO et enfin Siorat en tant que directeur général puis président. Siorat sera intégrée au groupe NGE en 2010 et deviendra NGE ROUTES en 2023.
- En 2009, lors de la cession par KLP Industries de Siorat et LSO à NGE, il intègre le Groupe et devient membre du Comité exécutif de 2009 à 2019.
- En parallèle de différentes missions pour le Groupe, il devient membre du Conseil stratégique en 2011 ainsi que membre du Comité d'audit.



Stéphane PÉREZ

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité exécutif • Directeur général

—
Né en 1968

PARCOURS :

- Stéphane Perez intègre le Groupe en 1987 et assure différents postes en régions Multimétiers.
- En 2000, il prend la Direction de l'agence régionale à Clermont-Ferrand, puis celle de la Direction régionale Aquitaine, nouvellement créée.
- En 2010, il prend également la Direction de la région Midi-Pyrénées ; en 2012, s'y ajoutent les régions Ouest Atlantique, Centre Ouest et Normandie ainsi que les filiales spécialisées dans le cycle de l'eau (Soc et Rehaçana) et l'électricité avec Lacis. Directeur opérationnel de ce périmètre, il devient membre du Comité exécutif en 2012.
- En 2014, il obtient le diplôme d'ingénieur professionnel de France. Dans le même temps, il crée les filiales électricité et paysages de NGE. Il intègre le conseil stratégique en 2011.
- En mars 2024, il est nommé président du Conseil d'administration de Sade, que NGE vient d'acquérir.
- En juillet 2024, il devient directeur général du Groupe.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Emmanuèle PERRON

Vice-Présidente du Conseil stratégique

—
Né en 1965

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Vice-présidente de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), vice-présidente de Grand Port Fluvio Maritime de l'Axe Seine – HAROPA, Présidente du Comité droits et marchés du MEDEF, Co-Gérante de Haras des Coudrettes – HDC – SARL

PARCOURS :

- Diplômée de l'Université de Paris IX (Dauphine) et de la Northeastern University de Boston (USA) Emmanuèle PERRON rejoint TSO, entreprise familiale en 1988, et en devient directeur Général Adjoint en 1990.
- En 1996, elle est nommée présidente du Directoire de TSO et prend ainsi la Direction de l'Entreprise. Elle développe les activités et permet à l'entreprise familiale de devenir un groupe à dimension internationale multidisciplinaire dans le domaine ferroviaire.
- En 2011 TSO rejoint le Groupe de Travaux Publics NGE et elle devient membre du Conseil stratégique de NGE puis vice-présidente et présidente du Comité de Surveillance de TSO.



Marc PETITJEAN

Membre du Comité exécutif • Directeur juridique et assurances

—
Né en 1963

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Président du groupe juridique de la FNTP

PARCOURS :

- Après des études en droit des affaires effectuées à Lyon, Marc Petitjean a fait toute sa carrière dans le secteur du BTP, d'abord chez Vinci puis chez Bec Frères.
- Un temps avocat, il rejoint NGE en 2014 pour construire la Direction juridique et assurances et accompagner la croissance du groupe.
- Il est membre du Comité exécutif de NGE depuis 2024.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Jacques POTDEVIN

Membre indépendant du Conseil stratégique • Président du Comité d'audit

—
Né en 1949

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Président de JPA International

PARCOURS :

- Diplômé d'expertise comptable et Commissaire aux comptes, Jacques Potdevin exerce à titre libéral depuis 1975. Il préside JPA International depuis 1975. Le cabinet est membre de l'APEi, association professionnelle reconnue par l'Autorité des marchés financiers. Il a été maître de conférences à HEC-entrepreneurs.
- Jacques Potdevin fonde en 1987 JPA International, réseau de cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes présent dans 87 pays. JPA International est classé parmi les 25 plus grands réseaux mondiaux de comptabilité.
- Entre 1985 et 1987, il occupe la présidence de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.
- De 1989 à 1991, Jacques Potdevin assume la présidence de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Parallèlement, Jacques Potdevin s'engage de manière durable au Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC). Il préside la Compagnie des Conseils et Experts Financiers en orientant ses travaux vers l'évaluation des entreprises et les missions pluriprofessionnelles de 1997 à 2001.
- Sur le plan européen, Jacques Potdevin devient délégué français à la Fédération des experts-comptables européens (FEE) en 1998.
- Il occupe ensuite les fonctions de trésorier puis de président de 2006 à 2008.
- Jacques Potdevin siège également dans diverses organisations internationales comme l'IFAC. Il est également membre du bureau de l'International Valuation Standards Council depuis 2021.
- Il intègre le Conseil stratégique ainsi que le Comité d'audit de NGE en 2020.



Thierry ROBERT

Membre du Comité exécutif • Directeur matériel

—
Né en 1974

PARCOURS :

- Diplômé de l'ECAM Lyon en 1997, Thierry Robert a débuté sa carrière chez Jean-Lefebvre au Gabon, puis en région parisienne en tant qu'Ingénieur matériel.
- En 2000, il rejoint Bergerat Monnoyeur. Il devient responsable client « terrassiers nationaux » en 2004. En 2007, il est promu Chef de marché terrassement, puis Chef de service après-vente de la région PACA en 2009.
- En 2010, il saisit l'opportunité de partir à Nouméa pour devenir directeur Technique chez Caltrac, distributeur CATERPILLAR® en Nouvelle-Calédonie et filiale du groupe australien Hastings Deering.
- En 2018, il est nommé directeur général de Caltrac et en février 2024, directeur matériel du groupe NGE.
- Il rejoint le Comité exécutif en juillet 2024.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Joël ROUSSEAU

Président du Conseil stratégique

—
Né en 1953

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Président de Prométhée Group, membre de la fondation de l'Ecole CentraleSupélec et du Conseil d'administration de l'Ecole CentraleSupélec de Casablanca, Chevalier de la Légion d'honneur

PARCOURS :

- Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1975), Joël Rousseau a mené toute sa carrière dans les travaux publics.
- Il intègre l'entreprise Guintoli en 1986 en tant que directeur général adjoint après 10 ans chez GTMBTP. Il a organisé la reprise partielle de l'entreprise en 1994, puis total en 2002. Président exécutif du groupe NGE de 2002 à 2014, il est depuis 2011 président du Conseil stratégique.
- Il intègre le Conseil stratégique de NGE en 2020 et devient président du Comité d'audit en 2024.



Gilbert ROUX

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1955

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Président de GAÏA

PARCOURS :

- Diplômé de l'ESTP, Gilbert Roux a intégré GUINTOLI en 1987 en tant que directeur de Travaux. Il a ensuite occupé différents postes en tant que Responsable études de prix et directeur grands travaux.
- En 2006, il prend les fonctions de directeur général de NGE jusqu'en décembre 2021.
- Il est actuellement vice-président du Conseil stratégique de NGE et membre du Comité d'audit depuis 2021.



Henri TOPIOL

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité d'audit

—
Né en 1977

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :

Associé et Co-Head Italie Montefiore Investment

PARCOURS :

- Diplômé de HEC Paris et de Science Po, Henri Topiol démarre sa carrière en 2001 comme consultant chez McKinsey où il participe à de nombreux projets de stratégie et d'amélioration opérationnelle dans les secteurs des services et de la distribution.
- En 2004, il rejoint la Direction financière du groupe LVMH où il exerce différentes fonctions à Paris et à Hong Kong.
- De 2008 à 2012, il est Investment Manager chez L Capital où il investit dans les biens de consommation et la distribution sélective, et assure le suivi des sociétés du portefeuille.
- Henri Topiol a rejoint Montefiore Investment en 2012.
- Il intègre le Conseil stratégique et le Comité d'audit de NGE en 2021.

4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE



Orso VESPERINI

Membre du Conseil stratégique • Membre du Comité exécutif • Directeur général délégué

—
Né en 1968

PRINCIPAUX MANDATS ET FONCTIONS DANS LES ORGANISATIONS EXTÉRIEURES AU GROUPE :
Président non exécutif de RAPSODIES (société d'auteur)

PARCOURS :

- Ingénieur diplômé de l'ESTP et titulaire d'un Executive MBA de HEC, Orso Vesperini a effectué l'ensemble de sa carrière chez NGE.
- En 1991, il entame sa carrière dans les grands projets en tant qu'ingénieur travaux, puis devient directeur de travaux sur plusieurs lots autoroutiers.
- En 2001, il est nommé directeur d'exploitation de la région Île-de-France.
- En 2003, il développe la région Est, prend la Direction générale de la filiale Muller TP, puis devient directeur opérationnel du Groupe pour les régions Nord et Est.
- En 2013, il rejoint le Comité exécutif où il occupe les fonctions de directeur des grands projets nationaux, avant d'être promu directeur général adjoint en 2018.
- En 2019, il prend la tête des grands projets en France et à l'international, ainsi que des implantations fixes à l'étranger, et est nommé directeur général délégué du Groupe. Il occupe actuellement le poste de directeur général délégué du Groupe.
- Il entre au Conseil stratégique en 2021.

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 1

5.1. Informations générales - ESRS 2	34
--------------------------------------	----

LIVRET 2

5.2. Informations Environnementales - TAXONOMIE	72
5.2.1. Changement climatique - ESRS E1	72
5.2.2. Pollution - ESRS E2	86
5.2.3. Ressources hydriques et marines - ESRS E3	90
5.2.4. Biodiversité et écosystèmes - ESRS E4	96
5.2.5. Utilisation des ressources et économie circulaire - ESRS E5	103
5.2.6. Informations sur la taxonomie européenne	111

LIVRET 3

5.3. Informations sociales	128
5.3.1. Personnel du groupe NGE - ESRS S1	128
5.3.2. Les travailleurs de la chaîne de valeur - ESRS S2	146
5.3.3. Communautés affectées - ESRS S3	151
5.3.4. Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4	157

LIVRET 4

5.4. Informations en matière de conduite des affaires - ESRS G1	163
---	-----

Rapport des commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité	171
--	-----

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

5.1.1. Préparation des états de durabilité	BP-1	34
5.1.1.1. Principes		34
5.1.1.2. Périmètre		34
5.1.1.3. Chaîne de valeur et rapport de durabilité		34
5.1.2. Circonstances particulières	BP-2	35
5.1.2.1. Horizons temporels		35
5.1.2.2. Estimations concernant la chaîne de valeur		35
5.1.2.3. Sources d'incertitudes quant aux estimations et résultats		35
5.1.2.4. Incorporation par référence		36
5.1.3. Gouvernance	GOV-1 GOV-2 GOV-3	37
5.1.3.1. Gouvernance des enjeux de durabilité		37
5.1.3.2. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation		38
5.1.3.3. Déclaration de vigilance raisonnable		38
5.1.3.4. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité		39
5.1.4. Stratégie et modèle d'affaire	SBM-1 SBM-2 SBM-3	40
5.1.4.1. Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur		40
5.1.4.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes		50
5.1.4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires		53
5.1.5. Gestion des impacts, risques et opportunités	IRO-1	59
5.1.5.1. Processus d'évaluation de la double matérialité		59
5.1.5.1.1. Identification des Impacts, Risques et Opportunités		59
5.1.5.1.2. Évaluation de la matérialité des Impacts, Risques et Opportunités		60
5.1.6. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les états de durabilité	IRO-2	62

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 1

5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

5.1.1. Préparation du rapport de durabilité [BP-1]

Le mode d'établissement du rapport de durabilité est consolidé.

5.1.1.1. Principes [DP 5a]

Le groupe NGE a préparé son rapport de durabilité selon la directive du 14 décembre 2022 modifiant le Règlement n°537/2014, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et la directive 2013/34/EU sur l'état de durabilité des entreprises (CSRD), l'ordonnance de transposition française n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et le règlement délégué 2023/2772 du 31 juillet 2023 qui instaure les normes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards mentionnés comme ESRS). Ce rapport de durabilité est également préparé conformément à la taxonomie européenne selon l'article 8 du règlement 2020/852.

Ce rapport de durabilité s'appuie sur une analyse de double matérialité (DMA) réalisée conformément aux normes citées précédemment et décrite à la section 5.1.5 *Gestion des impacts, risques et opportunités* et qui a permis d'identifier les sujets Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) sur lesquels le groupe NGE a un impact matériel (positif ou négatif) ainsi que ceux susceptibles d'influencer la performance financière du Groupe (risques ou opportunités).

Les informations à publier sont remontées sur la base :

- Du périmètre de consolidation établi par la Direction financière ;
- Des définitions et horizons temporels contenus dans les normes ESRS ;
- Des règles citées précédemment en termes de variation de périmètre ;
- De la pertinence en termes d'impact environnemental, social et de gouvernance des activités des filiales. Les données de certaines filiales incluses dans le périmètre financier peuvent ne pas figurer dans le reporting concerné, notamment le reporting des données sociales en raison de leur taille (inférieur à 50 Équivalents Temps Plein et représentant moins de 10 % de l'effectif du Groupe).

Il est à noter que cette publication est un premier exercice et que, dans ce contexte, un certain nombre d'informations a pu faire l'objet d'interprétations des textes, d'incertitudes ou d'estimations. Dans tous les cas, le groupe NGE s'est attaché à rendre les informations divulguées transparentes et les plus précises possibles. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et nourrira ses prochaines publications des observations diverses et des meilleures pratiques en la matière.

Le rapport de durabilité ainsi présenté fait l'objet d'un audit avec un niveau d'assurance limité par un auditeur de durabilité, tel qu'exigé par la réglementation.

5.1.1.2. Périmètre [DP 5b]

Les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont présentés aux bornes du périmètre couvert par le reporting extra-financier, c'est-à-dire sur la base du périmètre de consolidation financière du groupe NGE. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans le rapport des comptes consolidés et disponible sur son site Internet. Les participations dans les entreprises associées et coentreprises sont exclues du reporting de durabilité dès lors qu'elles ne font pas partie du périmètre de consolidation.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice sont intégrées au périmètre de consolidation dans l'année pour certaines données environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dès lors que l'information est disponible. Le traitement des variations de périmètre est précisé le cas échéant dans les paragraphes concernant les données en question et à la section 5.1.2.3 *sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats du livret 1. Informations générales – ESRS 2*.

La déclaration couvre l'ensemble des activités du Groupe et de ses filiales sur l'ensemble de ses implantations géographiques telles que présentées dans le rapport des comptes consolidés. Elle inclut les informations concernant la chaîne de valeur amont et aval et qui ont été identifiées comme matérielles lors de l'analyse des impacts, risques et opportunités (Cf. 5.1.4.1.2 – *Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires*).

Concernant les indicateurs, certains d'entre eux ne sont pas consolidés sur l'intégralité du périmètre des activités du Groupe, principalement en raison d'outils hétérogènes. Dans tous les cas, les périmètres sont systématiquement précisés lors de la divulgation des indicateurs.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune omission d'information particulière relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations du Groupe.

5.1.1.3. Chaîne de valeur et rapport de durabilité [DP 5c]

Ce rapport de durabilité couvre l'ensemble de la chaîne de valeur de l'amont à l'aval.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

Les étapes amont constituent la chaîne d'approvisionnement, les opérations de NGE couvrent le développement, la conception, la réalisation des ouvrages, les étapes aval balaisent l'utilisation et la fin de vie. On notera que les sociétés du Groupe peuvent également intervenir dans les étapes amont de fourniture de matériaux (carrières), mais également en aval lors de la déconstruction, de la dépollution ou de la

gestion des déchets. Les étapes de développement et conception peuvent être réalisées par des entités du Groupe comme par des partenaires externes.

Schéma de la chaîne de valeur, voir section 5.14.1 Stratégie, Modèle d'affaire et chaîne de valeur du livret 1. Informations générales – ESRS 2.

5.1.2. Circonstances particulières [BP-2]

5.1.2.1. Horizons temporels [DP 9a et 9b]

Conformément aux préconisations de la norme ESRS 1, les horizons de temps considérés tout au long du rapport de durabilité sont définis comme suit :

- court terme (CT) : 1 an (« même période de reporting que dans les états financiers ») ;
- moyen terme (MT) : entre 1 an et 5 ans ;
- long terme (LT) : plus de 5 ans.

5.1.2.2. Estimations concernant la chaîne de valeur [DP 10]

L'établissement de ce rapport est notamment basé sur les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels qui ont été analysés sur l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe. Pour chaque IRO matériel il est spécifié quelle est ou quelles sont les étapes de la chaîne de valeur concernée. Concernant les indicateurs chiffrés, certaines données ont pu être estimées à partir de sources indirectes (notamment données fournisseurs, constructeurs ou sectorielles). Ces estimations sont répertoriées dans le tableau ci-après : section 5.1.2.3 *Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats*". Des précisions plus détaillées sur les estimations éventuelles concernant la chaîne de valeur sont abordées dans chacune des sections correspondantes des normes ESRS.

5.1.2.3. Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats [DP 11 et 12]

Les indicateurs et informations de durabilité communiqués peuvent être sujets à incertitude, notamment en raison de l'état des connaissances scientifiques ou économiques ou encore de la qualité des données internes et externes utilisées. Il s'agit du premier exercice de reporting du Groupe selon les exigences de la CSRD. À travers ce rapport il s'est attaché à répondre de manière la plus transparente, complète et juste possible. Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et travaille à lever ces incertitudes dans les prochaines années.

Conformément aux dispositions transitoires de l'ESRS 1 relatives à la chaîne de valeur, il a limité les sources d'information à celles détenues en interne et celles accessibles au public.

Certaines informations telles que les données prospectives, les données manquantes, notamment par exemple pour la quantification des émissions de GES du Scope 3, font l'objet d'estimations basées sur nos expertises, notre expérience en matière de durabilité, les meilleures informations disponibles à date et un certain nombre d'autres facteurs. Ces estimations peuvent également dépendre de choix méthodologiques ou d'hypothèses retenues pour leur établissement. Elles sont présentées dans chaque section concernée de ce rapport.

INDICATEURS / MONTANTS MONÉTAIRES	COMMENTAIRES SUR LES SOURCES D'INCERTITUDES ET / OU ESTIMATIONS UTILISÉES	SECTION DU RAPPORT DE DURABILITÉ
CONSUMMATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE NON COMBUSTIBLE AUTOPRODUITE	Les quantités d'énergie considérées dans cet indicateur proviennent d'estimations sur les quantités produites et autoconsommées des installations photovoltaïques.	Chapitre 5.2.1 : Changement climatique ; Section 5.2.15 : Consommations d'énergies et mix énergétique
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2	Les émissions du scope 2 incluent les consommations achetées d'électricité, connues dans le groupe NGE à partir des factures d'énergie. Pour l'international les données de consommations sont issues d'un tableau de reporting QSE, lui-même issu du suivi administratif et financier par pays. Les consommations d'électricité des périmètres non couverts sont ensuite extrapolées à partir de données financières issues de l'ERP. Le calcul des émissions basé sur le marché prend en compte l'origine de l'électricité achetée, avec un facteur d'émission associé à une production renouvelable pour les consommations électriques couvertes par des garanties d'origine. Les instruments contractuels utilisés pour le calcul sont les contrats et factures et représentent 63 % des consommations, le reste a été extrapolé ou estimé.	Chapitre 5.2.1 : Changement climatique ; Section 5.2.6 : Émissions brutes de GES scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

INDICATEURS / MONTANTS MONÉTAIRES	COMMENTAIRES SUR LES SOURCES D'INCERTITUDES ET / OU ESTIMATIONS UTILISÉES	SECTION DU RAPPORT DE DURABILITÉ
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 3	Les méthodologies de calcul des émissions des différents postes du scope 3 s'appuient sur la disponibilité des données issues de l'ERP. Les émissions des périmètres non couverts par l'ERP ont été évaluées à partir de ratios monétaires. Les détails sont présentés pour chaque catégorie d'émissions du scope 3 à la section 5.1.2.6 : <i>Émissions brutes de GES scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES</i> paragraphe <i>Précisions sur les indicateurs</i>	Chapitre 5.2.1 : Changement climatique ; Section 5.1.2.6 : Émissions brutes de GES scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES
CONSUMMATIONS D'EAU	Les données sont issues des factures ou relevés de compteurs volumétriques. Toutefois, il n'y a pas mise en place systématique de ces compteurs sur tous les chantiers lors des prélèvements d'eaux brutes ou superficielles. À ce titre, la consommation d'eau totale communiquée revêt une incertitude, tout comme l'intensité hydrique.	Chapitre 5.2.3 : Ressources hydriques et marines ; Section 5.2.3.5 Consommations d'eau
FLUX DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DU GROUPE NGE	Pour certains flux de déchets, notamment les déchets non dangereux, qui ne sont pas couverts par les déclarations via Trackdéchets (service numérique public pour la traçabilité des déchets dangereux) ou RNDTS (Registre National des Déchets, Terres Excavées et Sédiments), des estimations sont réalisées selon les données de nos repreneurs de déchets et leurs capacités à valoriser ou recycler.	Chapitre 5.2.5 : Utilisation de ressources et économies circulaire ; Section 5.2.5.5 : Indicateurs en matière d'utilisation de ressources entrantes et sortantes ; Sous-section 5.2.5.5.2 : Flux de ressources sortantes
DONNÉES SOCIALES DES EFFECTIFS DU GROUPE NGE	Les données du périmètre international (toutes zones confondues) concernant les effectifs du Groupe sont estimées en raison de la présence de joint-ventures.	Chapitre 5.3.1 Personnels du groupe NGE ; Section 5.3.1.4 : Caractéristiques des salariés
	Concernant les données relatives aux intérimaires, certaines incertitudes existent. Des données sont en cours de fiabilisation, via un nouvel outil qui sera totalement déployé en France en 2027 et par la suite à l'International. Les données intérimaires communiquées dans le présent rapport concernent exclusivement la France.	Chapitre 5.3.1 Personnels du groupe NGE ; Section 5.3.1.4 : Caractéristiques des salariés ; Sous-section 5.3.1.4.2 : Informations sur les salariés par type de contrats, par genre

Le groupe NGE s'attache de manière continue à améliorer la qualité des données utilisées pour le calcul et la publication des indicateurs. Dans tous les cas, il fait preuve de transparence quant à l'utilisation de sources indirectes d'informations ou d'estimations et à leurs limites. Les paragraphes présentant les précisions relatives aux indicateurs sont présents dans les Chapitres des ESRS concernés.

5.1.2.4. Incorporation par référence [DP 16]

Le tableau ci-dessous répertorie les informations relatives aux ESRS qui ont été incorporées par référence et mentionnées en dehors du rapport de durabilité dans d'autres sections de

ce rapport de gestion, dans le rapport annuel ou dans les états financiers.

ESRS – DISCLOSURE REQUIREMENT - DATA POINT	Document de référence lié	Section du document de référence lié
ESRS 2 – GOV-1 – [DP 21 ; DP 22 ; DP 23]	Rapport de Gestion	Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance d'entreprise
ESRS 2 – BP-1 – [DP5B] – LA LISTE DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	Rapport des comptes consolidés	Annexe liste des comptes consolidés
ESRS G1 – GOV-1 – [DP 5B]	Rapport de Gestion	Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance d'entreprise
ESRS S1 – S1-10 – SALAIRES DÉCENTS - S1-16 – RÉMUNÉRATION	Rapport de Gestion	Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance de l'entreprise

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2

5.1.3. Gouvernance

5.1.3.1. Gouvernance des enjeux de durabilité
[GOV-2] [DP 26]

Les informations relatives à la composition et aux rôles des organes d'administration et de direction sont présentées au chapitre 4 du rapport de gestion. La gouvernance des enjeux de durabilité est décrite ci-dessous.

La surveillance des IROs est déléguée du Conseil stratégique, à la Direction générale et au Comité RSE qui lui-même reporte au président et au Comité d'audit et risques.

Au sein de la Direction RSE, un Comité CSRD a été créé fin 2024. Sa mission sera de superviser les enjeux de durabilité présentant des IROs matériels issus de l'étude de double matérialité. Il est composé de la directrice RSE, du directeur

général adjoint, d'un membre du Conseil stratégique, du directeur adjoint RSE, Éthique et Conformité et de la Responsable des données extra-financières. Ce Comité se réunira trois fois par an et effectuera une surveillance de l'état d'avancement concernant la définition et la mise en œuvre des politiques, actions, cibles et métriques liées aux enjeux attribués aux Directions fonctionnelles citées ci-dessous :

Le Comité d'audit supervise le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, y compris le processus d'analyse de double matérialité, formule les recommandations et s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

	ESRS	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	COMITÉ EN CHARGE DE L'ENJEU MATÉRIEL	SPONSORS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET EXPERTS EN APPUI
1	E1	Energie	COMITÉ ENVIRONNEMENT	Jean-Sébastien Leoni Avec l'appui d'experts internes et externes pour la stratégie de décarbonation, la certification SBTi en cours, la formation à la transition écologique et pour la stratégie biodiversité
2	E1&E4	Changement climatique : Atténuation, adaptation et impact sur la biodiversité		
3	E2	Pollution de l'air		
4	E3	Eau : consommation, prélèvement et rejets		
5	E4	Sols : Impacts sur la nature des sols et la biodiversité		
6	E4&E5	Ressources naturelles et matières premières : dépendance et impacts sur la biodiversité		
7	E5	Gestion des ressources sortantes et déchets		
8	S1	Santé et sécurité des effectifs de l'entreprise	COMITÉ PRÉVENTION	Laurent Amar Avec l'appui d'experts internes et externes en matière de prévention de la santé et sécurité
9	S1	Dialogue social et négociations collectives avec les effectifs de l'entreprise	COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT RH	Jean Bernadet Laurence Lelouvier Avec l'appui d'experts internes
10	S1	Conditions de travail et développement des compétences des effectifs de l'entreprise		
11	S1	Égalité des chances pour les effectifs de l'entreprise		
12	S1	Protection de la vie privée des effectifs de l'entreprise	COMITÉ ÉTHIQUE	Jean-Sébastien Leoni Avec l'appui d'experts internes
13	S2	Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	COMITÉ ACHATS RESPONSABLES	Laurent Amar Avec l'appui d'experts internes et externes pour la stratégie achats responsables et la cartographie des risques liés à nos achats
14	S2	Conditions de travail et développement des compétences des travailleurs chaîne de valeur		
15	S3	Impacts liés à la sûreté des communautés affectées	COMITÉ PRÉVENTION	Laurent Amar Avec l'appui d'experts internes et externes en matière de prévention de la santé et sécurité
16	S4	Santé, sécurité et sûretés des usagers	COMITÉ PRÉVENTION	Laurent Amar Avec l'appui d'experts internes et externes en matière de prévention de la santé et sécurité
17	S4	Protection de la vie privée des usagers	COMITÉ ÉTHIQUE	Jean-Sébastien Leoni Avec l'appui d'experts internes et externes en matière de cybersécurité et de protection de la donnée personnelle.
18	G1	Culture d'entreprise	COMITÉ ÉTHIQUE	Jean-Sébastien Leoni
19	G1	Lutte contre la corruption	COMITÉ ÉTHIQUE	Jean-Sébastien Leoni
20	G1	Relation avec nos fournisseurs	COMITÉ ACHATS RESPONSABLES	Laurent Amar Jean-Sébastien Leoni
21	G1	Protection des lanceurs d'alerte	COMITÉ ÉTHIQUE	Jean-Sébastien Leoni

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

Compte tenu des résultats de l'analyse de double matérialité (pour plus d'informations, se reporter à la sous-section 5.14.1.2 *Impacts, risques et opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèles d'affaires* et à la section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité du livret 1. Informations générales – ESRS 2*), la Direction générale et le Comité CSRD ont validé que les compétences et expertises disponibles en interne et avec l'appui d'experts étaient en adéquation pour gérer et superviser les enjeux de durabilité matériels. La revue des compétences et expertises sera réalisée annuellement afin de pouvoir identifier et solliciter d'éventuelles autres expertises internes ou externes ou de planifier des formations.

Les Directions fonctionnelles intègrent les enjeux de durabilité dans leurs analyses de risques et d'opportunités et établissent des feuilles de route annuelles intégrant la gestion des IROs (politiques, plans d'actions, cibles et métriques). Celles-ci sont présentées à la Direction générale lors des budgets annuels. Ces feuilles de route sont revues par le Comité CSRD qui s'assure de leur cohérence versus les enjeux et cibles fixés.

En janvier 2024, le Comité CSRD s'est réuni pour la première fois afin d'échanger sur les enjeux de durabilité matériels du Groupe. Lors de cette séance, ont notamment été traités le processus d'analyse de double matérialité et le processus d'établissement des cibles ESG.

En avril 2024, le Comité d'audit et risques a été saisi pour la nomination d'un auditeur de durabilité ayant pour mission la certification des informations consolidées en matière de durabilité.

En mai 2024, la Direction générale a été mobilisée lors d'un Comité CSRD exceptionnel afin de présenter la synthèse des travaux sur l'analyse de double matérialité et préparer les plans d'actions associés. Des ateliers de travail ont été menés à partir de juin 2024 par les membres du Comité CSRD et les Directions fonctionnelles afin de définir les modalités de reporting, de mises en place de politiques, cibles et métriques par thématique.

Pour pérenniser la démarche, le Comité CSRD a mis en place un processus annualisé de revue de l'ensemble des éléments précités y compris l'analyse de double matérialité.

Le dispositif de gestion des risques de durabilité (ESG) s'intègre au cadre général de la gestion des enjeux majeurs du Groupe (voir *rapport de gestion et paragraphe 5.1.3.4 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité du livret 1. Informations générales – ESRS 2*).

5.1.3.2. Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation [GOV-3] [DP 29]

Le groupe NGE n'a pas mis en place de mécanismes d'incitation ou de politiques de rémunération en lien avec ses enjeux de durabilité, pour les membres de sa gouvernance, incluant des considérations climatiques.

5.1.3.3. Déclaration de vigilance raisonnable [GOV-4] [DP 30 et 32]

Le groupe NGE est soumis à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre en matière d'identification des risques et de prévention des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, résultant de leurs activités, de celles de leurs filiales ou de celles des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale établie.

Le tableau ci-dessous fournit une table de correspondance des informations fournies dans ce rapport de durabilité en ce qui concerne le processus de vigilance raisonnable.

ÉLÉMENTS DU PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE	SECTION DE CE PRÉSENT RAPPORT DE DURABILITÉ
A) INTÉGRER LA VIGILANCE RAISONNABLE DANS LA GOUVERNANCE, LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE	5.1.3.1 Gouvernance des enjeux de durabilité 5.1.3.2 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation 5.1.4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires
B) DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES AFFECTÉES	5.1.3.1 Gouvernance des enjeux de durabilité 5.1.5.1 Processus d'évaluation de la double matérialité 5.1.4.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes 5.3.1.1.2 Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts 5.3.2.3 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts 5.3.3.3 Processus de dialogue avec les communautés affectées et ses représentants au sujet des impacts 5.4.3 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts
C) IDENTIFIER ET ÉVALUER LES IMPACTS NÉGATIFS SUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT	5.1.5.1 Processus d'évaluation de la double matérialité 5.1.4.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2

ÉLÉMENTS DU PROCESSUS DE VIGILANCE RAISONNABLE	SECTION DE CE PRÉSENT RAPPORT DE DURABILITÉ
D) METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS SUR LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT	5.2.1.3 Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique 5.2.2.3 Actions et ressources relatives à la pollution 5.2.3.3 Actions relatives aux ressources hydriques et marines 5.2.4.3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes 5.2.5.3 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire 5.3.1.2 Actions en lien avec les effectifs 5.3.2.2.2 Actions et cibles en matière de travailleurs de la chaîne de valeur 5.3.3.5 Actions et approches visant à gérer les risques matériels concernant les communautés affectées 5.3.4.5 Actions concernant les usagers 5.3.1.1.3 Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations (effectif) 5.3.2.4 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux de communication (travailleurs de la chaîne de valeur) 5.3.3.4 Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations (communautés affectées) 5.4.4 Processus visant à remédier aux impacts et canaux permettant de faire part des préoccupations (consommateurs et utilisateurs finaux) 5.4.4 Prévention et détection des pots de vin 5.4.5 Gestion des relations fournisseurs
E) SUIVRE L'EFFICACITÉ DE CES EFFORTS	5.2.1.4 Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique 5.2.1.5 Consommations d'énergies et mix énergétique 5.2.1.6 Émissions brutes de GES 5.2.2.4 Cibles et indicateurs en matière de pollution 5.2.3.4 Cibles et indicateurs en matière de ressources hydriques 5.2.4.4 Cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes 5.2.5.4 Cibles en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire 5.2.5.5 Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes 5.2.1.3 Cibles en matière de personnel 5.2.1.6 à 5.2.1.12 Sections des indicateurs relatives au personnel 5.3.3.6 Cibles liées à la gestion des risques en lien avec les communautés 5.3.4.6 Cibles liées aux consommateurs et utilisateurs finaux

5.1.3.4. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5] [DP 36]

Le groupe NGE a délégué au Comité RSE le contrôle, la gestion et la surveillance des IROs issus de l'analyse de double matérialité. Le Comité se réunira 3 fois par an et effectuera une surveillance des IROs et revue annuelle de la matrice de double matérialité. Le Comité sera composé de membres permanents de la Direction RSE, son sponsor Direction générale ainsi que de membres occasionnels en tant que contributeurs de la gestion des IROs. Le schéma de fonctionnement et d'organisation est intégré au Plan d'Amélioration de la Performance et s'inscrit dans le calendrier de gouvernance du Groupe.

Description de la méthode d'évaluation des risques de durabilité adoptée

Au cours de la première année de déploiement de la directive CSRD, le Comité RSE s'est surtout préoccupé des procédures d'évaluation impactées par cette directive, par le biais d'une approche basée sur le risque destiné à détecter les principaux indicateurs à cibler. Il s'agissait avant tout de documenter la collecte de données quantitatives au sein des différents processus impactés, par le biais d'entretiens menés avec plusieurs responsables de ces points de données.

En outre, le Comité a entrepris le recueil, de l'ensemble des informations (politiques, systèmes utilisés, champs d'application, risques opérationnels, etc.), tant quantitatives que qualitatives, à communiquer conformément à la directive CSRD.

Cet exercice a abouti à la présentation par le Comité d'un inventaire des IROs classés par processus, ainsi qu'un inventaire des risques, qui représentent la première étape du déploiement du dispositif de contrôle interne.

Risques identifiés, et stratégies appliquées au processus de reporting de la durabilité

Les Directions de la performance, de la RSE et de l'audit interne et risques ont réalisé une revue et identifié, le cas échéant, les évolutions à apporter au référentiel des contrôles de niveaux 1 & 2 des processus fonctionnels en décembre 2024, en intégrant les risques de durabilité dans le cas où ceux-ci n'étaient pas déjà mentionnés. Les Directions fonctionnelles impactées devront, lors de la prochaine revue de processus, intégrer les diverses mesures de prévention et d'atténuation de ces risques. Pour le reporting de durabilité portant sur l'exercice 2024, l'essentiel du contrôle de niveau 1 se résume à des contrôles de cohérence, des analyses d'écarts, des analyses de variation annuelle, des rapprochements, etc. par les Directions fonctionnelles

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

concernées. Le Comité s'est réuni en avril 2025 selon le principe du « double regard » : tout écart mis en évidence lors d'un contrôle de cohérence par le Comité fait l'objet de demandes d'explications auprès des Directions fonctionnelles contributrices. Si des corrections s'imposent, les actions nécessaires sont entreprises au niveau de la Direction fonctionnelle concernée, soit au niveau du Groupe.

Ce contrôle de cohérence ne découlant pas d'un processus de contrôle interne éprouvé, il est possible qu'il soit nécessaire d'en effectuer d'autres et de les formaliser davantage ; ce besoin sera évalué par le Comité et la Direction de la performance au fur et à mesure de leur déploiement.

Intégration des résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes aux procédures d'information en matière de durabilité ; rapports périodiques de suivi au Comité d'audit

À compter de 2025, le Comité RSE assurera le suivi des rapports en matière de durabilité. En outre, une étape de revue des feuilles de route des Directions fonctionnelles impactées par les enjeux de durabilité, préalable à la présentation des budgets, sera effectuée par le Comité. Actuellement, le Comité d'audit, qui compte notamment parmi ses attributions l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne, collabore avec le Comité RSE pour superviser le déploiement du programme et des processus en cours. L'objectif consiste à améliorer le contrôle qu'exerce le Groupe sur ses données de durabilité et sur ses procédures de reporting, et d'en renforcer la fiabilité.

5.1.4. Stratégie et modèle d'affaire [SBM-1, SBM-2, SBM-3]

5.1.4.1. Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur [SBM-1] [DP 40 et 42]

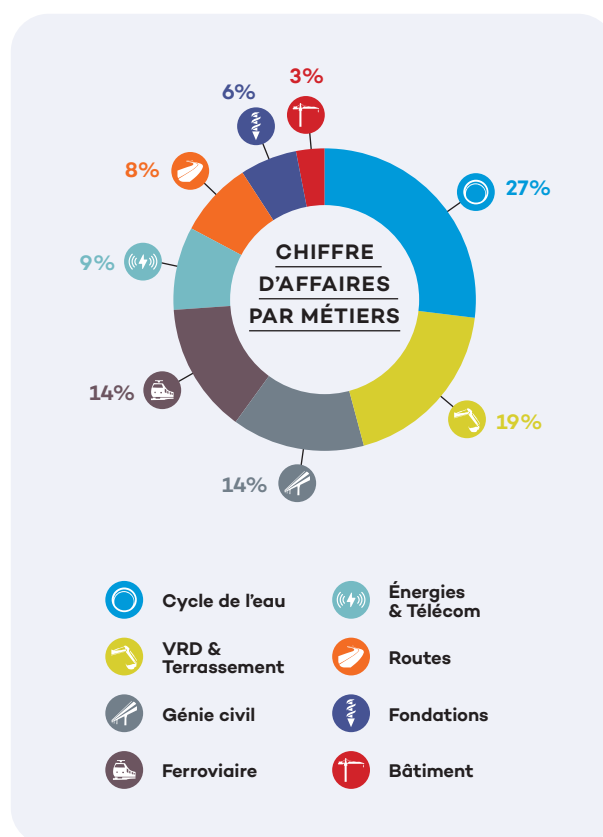
NGE est un Groupe de travaux publics et de bâtiment français indépendant, détenu à 72 % par ses fondateurs, dirigeants et collaborateurs et à 28 % par un fonds d'investissement français, Montefiore Investment. Fort de ses 23 609 collaborateurs, il a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 4,637 Mds€ et un EBITDA de 300,6 M€.

Les métiers (produits et services) [DP 40.a.i]

8 métiers du secteur du bâtiment et des travaux publics sur lesquels le Groupe développe ses activités avec ventilation du chiffre d'affaires, tel qu'il figure dans les états financiers :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIERS
(PRODUITS ET SERVICES)

MÉTIER	CA EN K€	CA EN %
VRD et terrassement	894	19 %
Cycle de l'eau	1 234	27 %
Génie civil	672	14 %
Routes	372	9 %
Fondations	282	6 %
Ferroviaire	630	14 %
Bâtiment	159	3 %
Énergies et télécommunications	394	8 %
TOTAL	4 637	100 %



Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 1 : Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de l'entreprise du rapport de gestion.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
L'organisation [DP 40.a.i]

Le groupe NGE est composé de 4 pôles, permettant de conduire tout type de projet de façon autonome.

- **Régions Multimétiers** : 17 entités régionales regroupées en 7 Directions opérationnelles avec plus de 200 sites en France.
- **Grands Projets France** : pour les projets d'envergure (infrastructures linéaires, travaux souterrains, grands ouvrages).
- **Filiales Nationales Spécialisées** : avec chacune un cœur de métier spécifique (ex. TSO-ferroviaire, Sade-cycle de l'eau, NGE Fondations, NGE Bâtiment, NGE Infranet-réseaux haut débit et Agilis-équipements de la route).
- **International** : avec un pôle pays Multimétiers y compris le cycle de l'eau, un pôle Grands Projets Multimétiers, et pôle expertises métiers (ferroviaire et fibre).

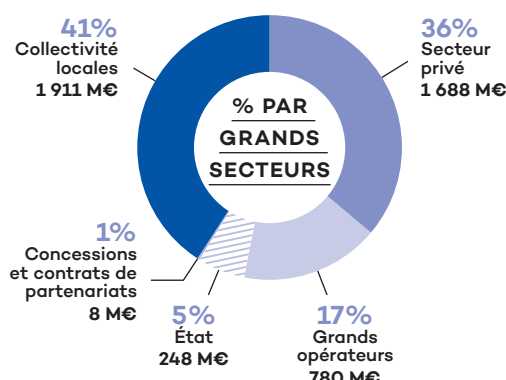
À cette organisation s'ajoute l'**Expertise en financement de projets** avec la filiale NGE Concessions en charge du développement et de la gestion d'actifs concessifs ou contrats de partenariat. Elle détient plus de 20 projets en portefeuille et intervient dès lors que les projets font appel aux métiers du Groupe.

ORGANISATION EN 4 PÔLES
AU SERVICE DU CLIENT


Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de l'entreprise du rapport de gestion.

Les marchés, tendances et types de clients [DP 40.a.ii]

Le groupe NGE travaille exclusivement en B2B et son activité se déploie sur 5 grands marchés : les collectivités locales, les grands opérateurs publics, l'État, le secteur privé, les concessions et les contrats de partenariats.

CA CONSOLIDÉ PAR GRANDS SECTEURS
CATÉGORIES FNTP


Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de l'entreprise du rapport de gestion.

Nos activités sont alignées avec les tendances et défis communiqués par la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et édités dans leur rapport « essentiel 2023-2024, Tous acteurs pour la planète », à savoir « Des actions rapides et profondes sur les infrastructures sont essentielles pour accélérer les transformations structurelles alignées avec la Stratégie nationale bas carbone. Un effort massif d'investissement est nécessaire pour décarboner nos mobilités et nos énergies, mais aussi adapter les territoires face à l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes. La FNTP et les entreprises du secteur se préparent et anticipent pour renforcer l'action en matière de résilience et de réduction des émissions. » Ainsi la FNTP met en lumière le rôle essentiel du secteur des TP dans les infrastructures de la transition écologique :

- **L'énergie** : énergies renouvelables, maintien et développement du parc nucléaire et modernisation des réseaux de distribution
- **Les mobilités bas-carbone** : réseaux de bornes pour véhicules électriques, pôles de recharge multimodaux et itinéraires cyclables ; transports ferroviaires et urbains, modernisation et entretien du réseau routier pour réduire les émissions de GES et favoriser de nouveaux usages
- **L'entretien des ouvrages** : maintenance régulière pour un bon état des ouvrages et leur résilience face au changement climatique
- **La restauration des milieux** : travaux de génie écologique pour un maintien des écosystèmes fragiles, la réhabilitation de zones altérées, le recyclage des friches, la végétalisation des villes et la renaturation des cours d'eau

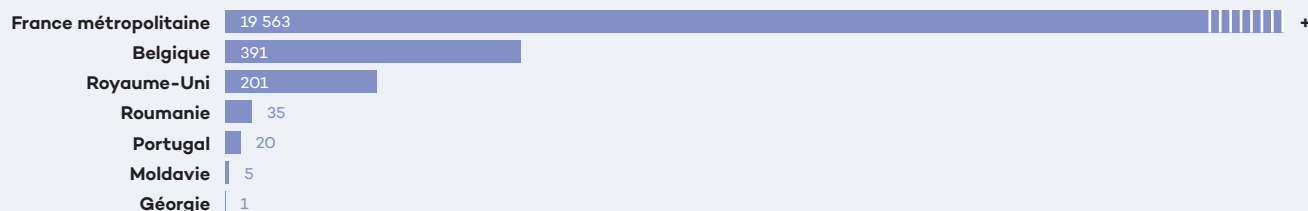
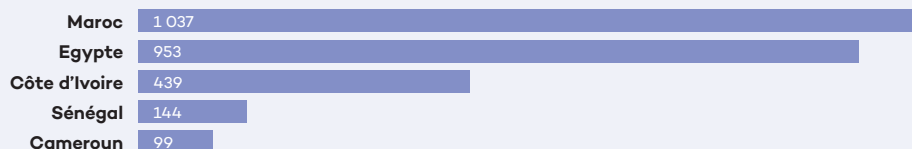
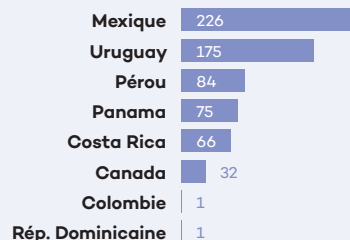
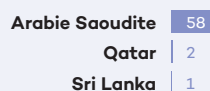
5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

- La résilience des territoires : adaptation des réseaux et des infrastructures afin de mieux se protéger contre les risques liés aux événements climatiques
- La ressource en eau : renouvellement des réseaux et réutilisation de l'eau pour minimiser les prélèvements et gérer durablement la ressource

Les effectifs au travers le monde [DP 40.a.iii]

Avec un effectif global de 23 609 salariés, la répartition dans le monde se fait comme suit :

EUROPE 20 216**AFRIQUE 2 672****AMÉRIQUES 660****ASIE & MOY.-ORIENT 61**

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES COLLABORATEURS



COLLABORATEURS

23 609

dont **4 046** à l'international



IMPLANTATIONS

Plus de 300

en France et à l'international

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2**Les objectifs en matière de durabilité [DP 40.e.f.g]**

En 2024, le Groupe a établi un nouveau Business Plan 2025-2028 où la transition écologique représente le pivot de la stratégie de croissance du Groupe. Les 5 piliers du Business Plan sont tournés, pour 4 d'entre eux, vers le développement des activités durables en lien direct avec la transition écologique :

- **Développement des mobilités décarbonées** : voies ferrées, cyclables, navigables et vertes (objectif multiplier le CA par 1,6 à horizon 2028).
- **Préservation des ressources naturelles** : gestion de l'eau, plateforme de recyclage et valorisation, dépollution, désamiantage, renaturation (objectif multiplier le CA par 1,3 à horizon 2028).
- **Adaptation au changement climatique** : végétalisation, désartificialisation, ouvrages de protection et de sécurisation, résilience des bâtiments, transformation des industries (objectif multiplier le CA par 2,3 à horizon 2028).

- **Transition énergétique** : énergies renouvelables (solaires, biomasse, hydraulique, géothermie), industrie nucléaire, bornes de recharge (IRVE), rénovation énergétique (objectif multiplier le CA par 2 à horizon 2028).
- **Aménagement et entretien des territoires** : réseau routier, infrastructures portuaires et aéroportuaires, transformation numérique, aménagements urbains, infrastructures de sûreté et de défense (objectif de stabiliser le CA de 2024).

En 2024, 3 Mds d'euros, soit deux tiers de l'activité du groupe NGE, sont liés à la transition écologique, avec 30 % de l'activité qui repose sur la préservation des ressources naturelles, 26 % sur le développement des mobilités décarbonées, 4 % à l'adaptation au changement climatique et 4 % à la transition énergétique.

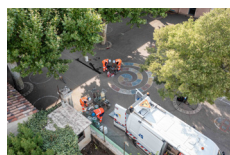
**CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR PILIER DU BUSINESS PLAN**

0,2 M€

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

- Énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydraulique, géothermie)
- Industrie nucléaire
- Bornes de recharge (IRVE)
- Rénovation énergétique

0,2 M€

**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

- Végétalisation
- Désartificialisation
- Ouvrages de protection et de sécurisation
- Résilience des bâtiments
- Transformation des industries

1,2 M€

**DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES**

- Voies ferrées (train, métro, tramway)
- Voies cyclables
- Voies navigables
- Voies vertes

1,4 M€

**PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**

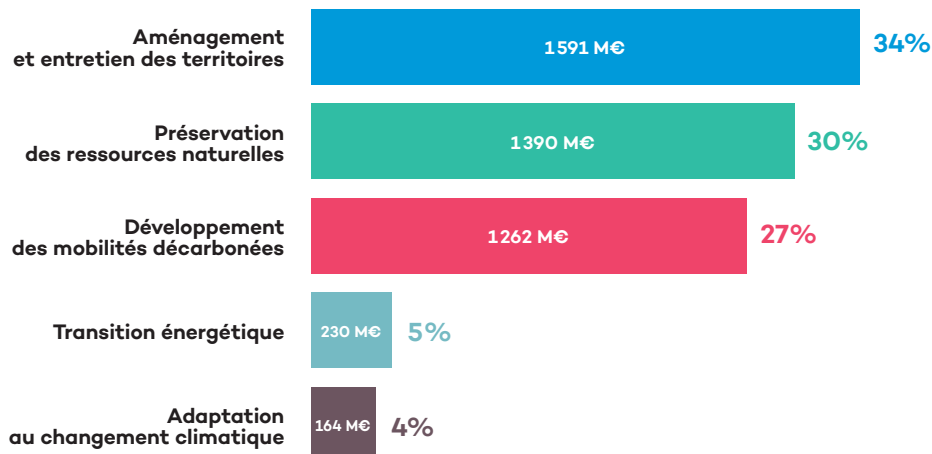
- Gestion de l'eau
- Plateformes de recyclage et valorisation
- Dépollution, désamiantage
- Renaturation

1,6 M€

**AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES TERRITOIRES**

- Réseau routier
- Infrastructures portuaires et aéroportuaires
- Transformation numérique
- Aménagements urbains
- Infrastructures de sûreté et de défense

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
% PAR PILIER DU BUSINESS PLAN

En 2024, l'acquisition de Sade, opérateur historique reconnu pour ses expertises techniques et son savoir-faire en matière de réseaux d'eau (eau potable, assainissement, réseaux spécifiques) et d'infrastructures associées, donne une nouvelle dimension au Groupe et répond à son positionnement stratégique face aux défis de l'eau. L'opération permettra de proposer en France et à l'international une offre globale autour des métiers de l'eau (réseaux et infrastructures associées).

Le Groupe a mis à jour sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en cohérence avec les ambitions de son nouveau Business Plan (BP). Cette politique

est un outil privilégié au service du déploiement du BP avec son socle fondamental « Décider avec responsabilité » et ses 3 axes « Placer l'humain au cœur des projets », « Accélérer la transition écologique » et « Être utile aux territoires », en apportant sa réponse aux enjeux et mutations sociétales. NGE réaffirme donc avec détermination et ambition son engagement à s'inscrire dans un monde qui change. Cette politique RSE nommée « Nouvelles Générations d'Entrepreneurs Engagés » donne à l'ensemble des filiales et des équipes un cadre pour contribuer à créer de la valeur à court, moyen et long terme.

ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE



DÉCIDER AVEC RESPONSABILITÉ



- ♥ Placer l'humain au cœur des projets
- 🌱 Accélérer la transition écologique
- 📍 Être utile aux territoires

- # **DIRECTION IMPLIQUÉE** : Porter les enjeux de durabilité au plus haut niveau des instances de gouvernance
- # **CULTURE D'ENTREPRISE** : Ancrer une culture d'entreprise responsable et partager nos valeurs
- # **CONDUITE ÉTHIQUE** : Agir avec intégrité et garantir des pratiques éthiques à chaque étape de nos projets
- # **ACHATS RESPONSABLES** : Être responsable au sein de notre chaîne d'approvisionnement et favoriser l'innovation
- # **RELATIONS DE CONFIANCE AVEC NOS CLIENTS** : Intégrer les enjeux de durabilité locaux au plus près des besoins de nos clients
- # **INNOVATION, RECHERCHE ET DIGITAL** : Développer de nouvelles façons de construire et faciliter la prise en compte des enjeux de responsabilité sociétale au quotidien
- # **PROTECTION DES DONNÉES** : Accroître notre vigilance en termes de protection des données

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE (SUITE)

PLACER L'HUMAIN
AU CŒUR
DES PROJETS

NOS ENGAGEMENTS

SANTÉ & SÉCURITÉ

Préserver la santé et garantir la sécurité de nos collaborateurs, partenaires et usagers

- **Zéro accident** grave ou mortel
- **Taux** de fréquence des accidents < 8 en 2028

CONDITIONS DE TRAVAIL
& ÉPANOUISSEMENT

Offrir un environnement de travail attractif, stimulant, cultiver la fierté et l'engagement

- **70%** des répondants à notre **enquête QVCT** déclarent que NGE est « **une entreprise où il fait vraiment bon travailler** »

DIVERSITÉ & ÉGALITÉ DES CHANCES

Valoriser et encourager la diversité et l'inclusion, assurer notre mission d'insertion professionnelle

- **15%** de taux de **féminisation** dans les effectifs en 2028
- **80%** de **contrats** d'insertion transformés en CDD, CDI ou CDIC* en 2028 (* périmètre France)

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Accompagner les parcours professionnels et la transformation de nos métiers

- **Développer Plate Forme**, l'outil de formation du Groupe, pour accompagner les parcours professionnels qualifiants et/ou diplômants

PARTENAIRES ENGAGÉS
POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

Agir avec nos clients, co-traitants, fournisseurs et sous-traitants pour le respect des droits humains et des conditions de travail décentes

- **Renforcer les mécanismes d'identification** et de contrôle des risques sociaux et **garantir notre devoir de vigilance**

ACCÉLÉRER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

NOS ENGAGEMENTS

CLIMAT

Décarboner nos activités, sortir progressivement des énergies fossiles et s'adapter au changement climatique

- **275 Kg CO₂ eq / K€ de CA** (sur les scopes 1,2 et 3 amont + aval partiel*) en 2030
* hors utilisation et fin de vie des produits vendus
- **-4%/an** d'émissions de GES (sur les scopes 1 & 2) de 2019 à 2030

RESSOURCES NATURELLES, EAU
ET BIODIVERSITÉ

Préserver les ressources naturelles, l'eau et la biodiversité, contribuer à l'économie circulaire, protéger et restaurer les milieux naturels

- **90% de déchets valorisés** (tous flux) en 2030
- **-10% de consommations d'eau** par rapport à 2024 d'ici 2030

RÉFLEXE OPÉRATIONNEL

Faire de l'environnement un réflexe opérationnel, mesurer, essayer, faire vivre notre démarche environnementale

- **100%** de nos chantiers respectent nos **8 incontournables de l'environnement** d'ici 2030
- **100%** de nos **offres et chantiers** déploient les analyses environnementales d'ici 2030

PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LA PLANÈTE

Agir et innover avec nos clients, co-traitants, fournisseurs et sous-traitants pour la préservation de l'environnement

- **50%** du **budget R&D** dédié à des thématiques environnementales d'ici 2030
- **100%** des **contrats de fournitures et de sous-traitance** supérieurs à **100K€** intègrent des critères environnementaux d'ici 2030

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

ENGAGEMENTS DE LA POLITIQUE RSE (SUITE)

ÊTRE UTILE
AUX TERRITOIRES

NOS ENGAGEMENTS

DIALOGUE

Dialoguer avec les usagers et les communautés locales autour des impacts des projets pour répondre au mieux à leurs attentes

- **Dialogue et transparence** avec l'ensemble des parties prenantes tout au long du processus de construction

PROXIMITÉ

Travailler avec les acteurs économiques et de l'emploi locaux

- **x 4,4 coefficient multiplicateur de l'emploi moyen*** de NGE pour veiller au maintien de l'empreinte socio-économique en 2028 (* pour 1 salarié : 4,4 emplois sont soutenus en France)
- **50% d'achats** réalisés auprès de PME pour renforcer les achats locaux d'ici 2028

ADAPTATION

Accompagner la transition des territoires et leur résilience

- **+ 57% de CA** sur les activités contribuant à l'adaptation, la transition énergétique, le développement des mobilités décarbonées et la préservation des ressources d'ici 2028 (Piliers 1,2,4 et 5 du Business Plan)

SOLIDARITÉ

Développer des actions en faveur de l'intérêt général et mettre le Fonds Nouvelles Générations à disposition des projets associatifs

- Participer à la **vie associative locale** et soutenir les projets locaux à impact
- Développer les achats auprès des **entreprises de l'ESS** (économie sociale et solidaire)

Les objectifs inscrits dans la politique RSE viennent compléter les engagements relatifs aux obligations Euro PP à impact (pour plus d'informations, se référer au *Chapitre 1, section 1.4 Indicateurs RSE et transition écologique, paragraphe « Un financement à impact aligné sur la stratégie RSE » du rapport de gestion*).

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

SCHEMA DE NOTRE MODELE ECONOMIQUE DE CREATION DE VALEUR

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Construire ensemble des ouvrages qui changent le monde et dont nous sommes fiers !

DANS UN CONTEXTE
QUI ÉVOLUE
RAPIDEMENT,
AVEC DE FORTS
ENJEUX ...Transition
environnementaleDensification urbaine
et évolution des mobilitésÉquilibre et vitalité
des territoiresÉvolutions culturelles
de la société... NOUS MISONS
SUR NOS ATOUTS ...

Expertise

Une offre globale en matière de
BTP avec nos 8 métiers d'expertises
nous permettant de conduire tout
type de projet de façon autonome.

Proximité

Un collectif solidaire et engagé
au plus près des territoires

Multimétiers

Une offre Multimétiers et de
financement couvrant l'ensemble
des enjeux de transition écologique

Ensemble

Une collaboration sur l'ensemble
de la chaîne de valeur au service
d'un développement durable... NOUS RENFORÇONS
NOS ENGAGEMENTS ...

Décider avec responsabilité

Décider et agir de manière éclairée, en intégrant dans tous nos choix les
facteurs humains et environnementaux

Placer l'humain au cœur des projets

Accueillir chacun et chacune dans sa diversité et son unicité, leur offrir les
conditions de leur épanouissement, pour grandir, se transformer et se
développer ensemble

Accélérer la transition écologique

Transformer notre acte de construire et inciter des usages plus responsables



Être utile aux territoires

Œuvrer au maintien et au développement de la vitalité socioéconomique
et nous impliquer dans de nombreux projets solidaires au service des
communautés locales

... ET NOUS MOBILISONS NOS RESSOURCES ...

Capital humain

23 609
collaborateurs

1

CFA interne
susceptible
de délivrer
21 types
de diplômesCapital économique et
financier

258,965 M€

de capitaux propres

COMPOSITION DE
L'ACTIONNARIAT :

21 % Collaborateurs

28 % Montefiore Investment
51 % fondateurs
et dirigeants

4,637 Mds€

de chiffre d'affaires
(Proforma Sade 12 mois)

500 M€

d'emprunt impact

Capital intellectuel
et industriel

164,7 M€

d'investissements matériels

24 838 matériels
et équipements67 innovations en cours de
développement : 9,721 M€ de
dépenses en innovation

3 laboratoires de recherche

40 sites industriels
(14 carrières et 26 centrales
d'enrobés)22 Plateformes de
revalorisationCapital
environnemental
et sociétal40 000
fournisseurs68 % des dépenses en
innovation consacrées à
l'environnement1 service
environnement300 K€ dédiés
au Fonds Nouvelles
Génération pour soutenir
des projets éducatifs et
environnementaux... AU SERVICE D'UNE
STRATÉGIE DE
TRANSITION ÉCOLO-
GIQUE : 5 AXES DE
CROISSANCE ...Développement des
mobilités décarbonéesPréservation des
ressources naturellesAménagement et
entretien des territoiresAdaptation au
changement climatique

Transition énergétique

... POUR CRÉER DE LA VALEUR ET LA PARTAGER AVEC NOS PARTIES PRENANTES.

Clients

4,637 Mds€

de chiffre d'affaires
(Proforma Sade 12 mois)
représentant environ
24 000 chantiers
d'infrastructures

99%

de clients satisfaits et
prêts à retravailler avec
NGE20 ouvrages
en concessions

Collaborateurs

506 M€

de salaires et charges de
personnel
(Périmètre France hors Sade)11 323 salariés
actionnaires (Périmètre France
à fin juin 2024)X5 en 10 ans :
Valorisation de la part
NGE Actionnariat

5 061 recrutements

353 523 heures de
formation effectuées

Acteurs financiers

72% du capital détenu
par les collaborateurs
et dirigeants28,174 M€ de
dividendes versés143 M€ de ROA
(Proforma Sade 12 mois)

Société civile

90% de contrats
d'insertion transformés en
CDD, CDI ou CDIC1,571 M€
versés dans le cadre du
mécénat3,4 emplois indirects
soutenus24 projets associatifs
financés par le Fonds
Nouvelles Génération

Partenaires

40%
des dépenses confiées à
des PME2,476 Mds€
confiés aux fournisseurs
et sous-traitants

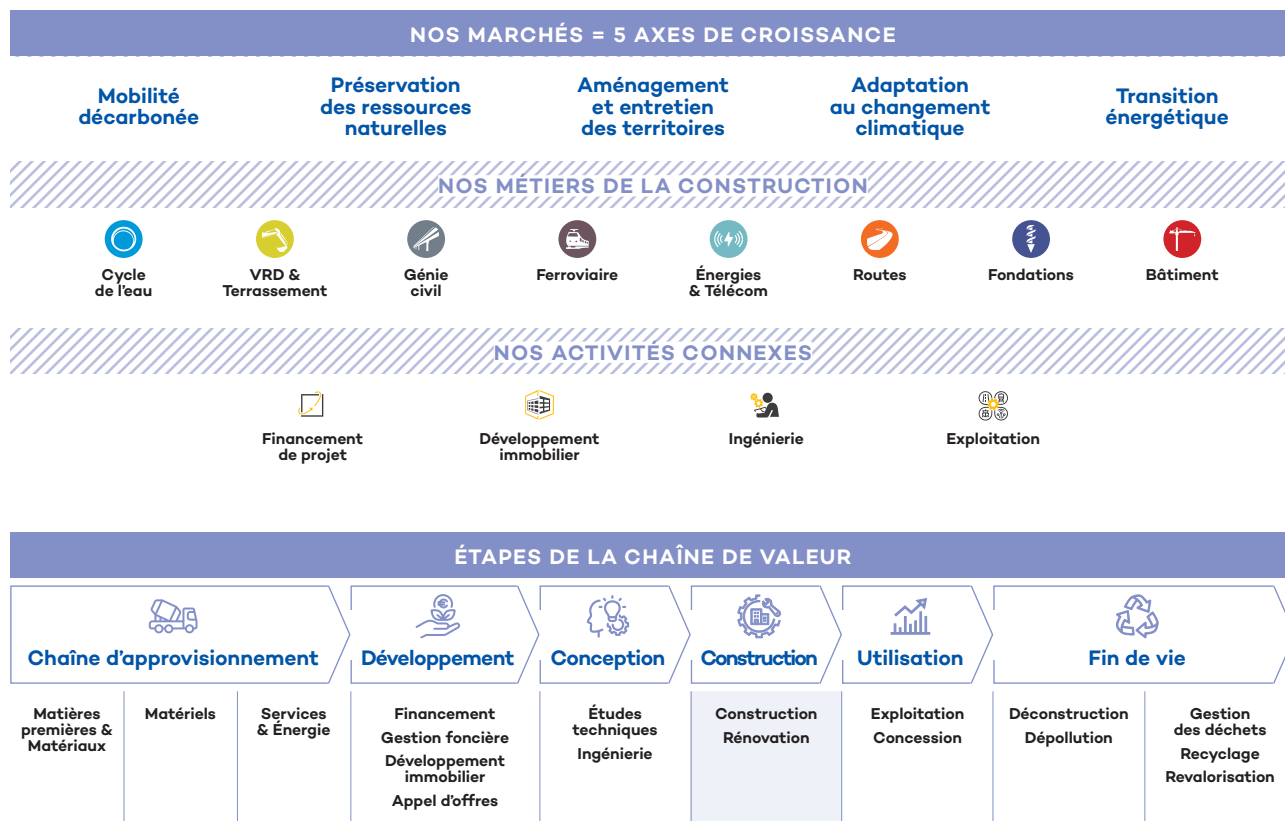
Planète

66% de CA sur les
activités contribuant à
l'adaptation, la transition
écologique27 M€ d'investisse-
ments matériels liés à la
décarbonation-3,5% : réduction de
l'intensité carbone sur les
scopes 1, 2 et 3 amont et
aval partiel88,4%
de valorisation
des déchets tous flux

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
La chaîne de valeur [DP 42.c]

Le schéma ci-dessous illustre la chaîne de valeur du groupe NGE en lien avec l'ensemble de ses activités.

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR


5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
5.1.4.1.1. Intérêts et points de vue des parties prenantes [DR SBM-2] [DP 45]

Le groupe NGE mène ses activités à l'écoute des besoins et au service des intérêts de ses parties prenantes. Il entretient un dialogue permanent, transparent et constructif avec elles. Celui-ci lui permet de définir, de mieux comprendre ses impacts, risques et opportunités, d'affiner sa stratégie, et

d'engager des actions pour un impact positif concret pour ses parties prenantes et plus généralement pour la société. Ces échanges nourrissent les réflexions et les orientations stratégiques et éclairent ses processus décisionnels.

À partir de la cartographie de ses parties prenantes, il a formalisé une organisation et un suivi du dialogue avec les principales parties intéressées [DP 45.a] :

PARTIES PRENANTES	LEURS PRINCIPALES ATTENTES	MODALITÉS DE DIALOGUE	OBJECTIFS DES ÉCHANGES
COLLABORATEURS Salariés Intérimaires Stagiaires et alternants Acteurs de l'emploi IRP	→ Garantir un environnement de travail sûr et équitable → Accéder à des opportunités de formation continue et de montée en compétences → Promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle → Valoriser le travail des collaborateurs	→ Dialogue social avec les représentants du personnel, CSE, accords collectifs → Entretiens professionnels, réunions, échanges → Enquêtes Qualité de Vie au Travail	→ Améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail → Attirer, fidéliser les talents et faciliter les parcours professionnels
CLIENTS Clients publics Clients privés Prescripteurs	→ Construire des infrastructures durables, de qualité, livrées dans les temps → Proposer des solutions innovantes au regard des défis environnementaux → Contribuer au développement socio-économique des territoires → Maintenir une communication claire et transparente sur l'avancement des projets	→ Appels d'offres, consultations → Enquêtes de satisfaction à la suite de la réalisation des travaux → Enquêtes quantitatives sur les attentes en matière d'enjeux ESG → Interviews sur la perception de NGE et les attentes	→ Écouter les attentes des clients et mesurer la satisfaction
FOURNISSEURS	→ Établir des partenariats dans la durée, fondés sur la transparence et la confiance mutuelle → Respecter les délais de paiement légaux → Encourager le codéveloppement de solutions innovantes en faveur de la protection de l'environnement (émissions carbone, économie circulaire...)	→ Sourcing appels d'offres, consultations, dispositifs de suivi et d'évaluation → Réunions, échanges → Enquêtes de satisfaction → Journée fournisseurs avec échange de bonnes pratiques	→ Construire ensemble des ouvrages de qualité → Coopérer autour de projets communs et rester en veille
SOUS-TRAITANTS CO-TRAITANTS	→ Garantir une gestion efficace des chantiers pour éviter les retards ou interruptions → Maintenir une coordination et un échange d'informations efficaces tout au long des projets → Adopter des pratiques responsables en matière de droits humains et de conditions de travail	→ Réunions de coordination projet/chantier → Dispositif de signalement ouvert aux parties prenantes externes	→ Garantir une compréhension commune des enjeux et des actions à mettre en place → S'assurer que les normes de sécurité, de qualité et environnementales sont appliquées

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

PARTIES PRENANTES	LEURS PRINCIPALES ATTENTES	MODALITÉS DE DIALOGUE	OBJECTIFS DES ÉCHANGES
CONCURRENTS	→ Garantir des pratiques éthiques, respecter le droit de la concurrence → Collaborer sur les sujets et les standards de durabilité afin d'accélérer la transition écologique et d'améliorer l'image du secteur des travaux publics	→ Comités et réunions de fédérations professionnelles → Création de chartes, labels spécifiques au secteur via les fédérations	→ Améliorer les standards en matière de durabilité → Promouvoir une image positive du secteur
ACTEURS FINANCIERS Actionnaires Assurances Banques Investisseurs Analystes financiers et extra-financiers	→ Assurer une performance économique stable et alignée avec le business plan → Fournir des informations claires et régulières sur la santé financière de l'entreprise → Identifier les risques ESG et mettre en place les mesures de prévention adéquates → Prioriser des projets alignés avec les critères de la taxonomie	→ Rencontres avec les prêteurs, investisseurs et actionnaires → Évaluations financières et extra-financières → Publications de documents annuels : rapport d'activité, comptes consolidés, rapport de durabilité	→ Garantir la performance régulière et durable du Groupe → Communiquer une information transparente, claire et complète
ACTEURS INSTITUTIONNELS ET RÉGLEMENTAIRES Commissaires aux comptes Législateur Autorités de contrôle et de régulation Organismes de normalisation et certification Organismes tiers indépendants ONU-Global Compact Fédérations professionnelles Eco organismes	→ Respecter les exigences légales et les standards sectoriels → S'engager au-delà des exigences légales afin de contribuer à la mise en œuvre des ODD définis par l'ONU → S'assurer de la fiabilité des données RSE communiquées → Contribuer activement aux réflexions et initiatives des fédérations professionnelles	→ Rencontre avec les institutions → Participation aux consultations → Audits → Évènements et comités sectoriels	→ Partager les enjeux métiers → S'assurer que les meilleures pratiques sont mises en œuvre
COMMUNAUTÉS LOCALES Riverains Médias Associations Collectivités locales Think tank	→ Minimiser les impacts des travaux sur les riverains → Informer les communautés locales sur les projets et leurs impacts → Maintenir une communication transparente et proactive avec les riverains, médias et collectivités locales → Soutenir des associations et projets d'intérêt général locaux	→ Participation à des réunions publiques → Communiqués de presse → Réseaux sociaux et sites web → Dispositifs de concertation → Visites de chantier → Contact dédié	→ Donner de la visibilité et une information transparente, claire et complète → S'engager collectivement pour des causes d'intérêt général
PLANÈTE Associations de protection de l'environnement et experts environnement	→ Minimiser les impacts des activités de construction sur l'environnement → Développer des solutions innovantes et respectueuses de la nature → Être informé de manière transparente et proactive → Obtenir des financements pour des projets de protection de l'environnement	→ Partenariat et mécénat (fonds Nouvelles Générations) → Participation à des programmes de protection de l'environnement (climat, biodiversité...) → Contact dédié → Site web et publications	→ Donner de la visibilité et une information transparente, claire et complète → S'engager collectivement pour la protection de l'environnement → Développer l'expertise environnementale

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2

L'ensemble de ces interactions avec les parties prenantes permet aux différents interlocuteurs internes de faire remonter et diffuser les informations concernant leurs attentes et intérêts aux organes de gouvernance et à toutes les directions concernées via la ligne hiérarchique, des réunions adhoc, des retours d'expérience, etc. Ces résultats du dialogue avec les parties prenantes sont pris en compte dans le développement et le déploiement des politiques du Groupe (sociales, environnementales, qualité, etc.), dans l'élaboration du Business Plan et des feuilles de route associées, mais aussi au travers des engagements RSE, et de projets spécifiques.

L'engagement des parties prenantes autour des sujets de durabilité se fait de manière continue. On peut également citer que le Groupe adhère et participe à plusieurs initiatives collaboratives sur les thématiques relatives aux enjeux de durabilité rassemblant des entreprises, syndicats, associations, universités etc. En particulier, il est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016 et participe activement au programme en mettant en œuvre ses dix principes fondamentaux. Depuis 2020, il a formalisé son engagement en faveur de la biodiversité en adhérant à la démarche Act4Nature/Entreprise engagée pour la nature, une initiative portée par l'Agence Française de la Biodiversité (OFB) qui a pour objectif de mobiliser les entreprises sur la question de leurs impacts directs et indirects, leurs dépendances et leurs possibilités d'action favorable à la nature. NGE, avec NGE Bâtiment et NGE Immobilier, a rejoint en 2021 le Hub des Prescripteurs bas carbone. Ce hub, piloté par l'IFPEB et Carbone4, prend la forme d'une plateforme de collaboration pour mettre en œuvre les meilleures solutions à même de réduire l'impact carbone et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments. En 2022, le Groupe rejoint le French Business Climate Pledge, une communauté intersectorielle d'entreprises et d'organisations, qui travaillent ensemble pour lutter contre la crise climatique et résoudre les problèmes liés à la décarbonation de notre économie. Depuis 2023, il a lancé un programme de mentorat en partenariat avec l'association Entrepreneurs pour la Planète. Cette initiative soutient des start-ups engagées dans la transition écologique en leur offrant l'accompagnement de mentors, directeurs du Groupe. Le Fonds Nouvelles Générations accompagne depuis sa création des associations nationales ou locales engagées dans la préservation de l'environnement et l'éducation pour tous. Deux programmes « Grands Partenaires » et « NGE sponsor de ton projet » adressent chaque année des appels à projets aux étudiants et aux collaborateurs. Depuis octobre 2024, un nouveau programme de mécénat de compétence « Talents Engagés » permet à chaque collaborateur volontaire de s'engager sur son temps de travail et de consacrer 1 à 5 jours par an à une association.

Depuis 2024, le groupe NGE agit en tant que mécène dans la fondation FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) reconnue d'utilité publique qui lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté depuis 30 ans. En intégrant le Comité d'orientation de la fondation, il prend de nombreux engagements en faveur de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

Au travers de NGE Mixité, des partenariats ont été conclus en 2021 avec des associations telles que « Elles bougent » et « les Souter'Reines » pour promouvoir ensemble la mixité, au travers de forums de recrutement et d'interventions dans

les écoles. L'objectif est de susciter des vocations dès le plus jeune âge et de démontrer que les métiers du BTP sont autant accessibles aux femmes qu'aux hommes.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat exclusif avec France Travail PACA, il propose une formation débouchant sur des contrats à durée indéterminée à des personnes éloignées de l'emploi, sélectionnées sur leur motivation et leur savoir-être. Il a également signé une convention de parrainage avec France Travail pour soutenir les jeunes de moins de 26 ans dans leur recherche d'emploi.

Ces implications permettent d'aller à la rencontre d'un panel de parties prenantes diversifiées et de nourrir les échanges et le dialogue avec celles-ci et de mieux appréhender l'ensemble des attentes sur ces sujets environnementaux et sociétaux.

[DP 45.b]

L'approche du groupe NGE pour l'analyse des enjeux matériels de durabilité repose sur la prise en compte des intérêts et des points de vue des parties intéressées tout au long de sa chaîne de valeur. Pour ce premier exercice d'analyse de double matérialité (DMA), l'ensemble du processus (identification, évaluation, hiérarchisation des IROs) a mobilisé un groupe de travail d'experts internes, issus des Directions RSE (dont les services environnement, éthique, déploiement de la RSE), Ressources Humaines, Finances, Achats, Audit interne et Risques, Juridique, Matériel, Prévention, Performance, Communication, Systèmes d'information. Ces experts ont apporté leurs connaissances techniques dans leur domaine de compétences, et leurs connaissances des parties prenantes intéressées qu'elles côtoient au quotidien et dont elles collectent au long court les attentes et points de vue comme décrits dans le tableau ci-dessus. Une description plus détaillée du processus d'évaluation de la double matérialité est fournie à la section 5.1.5.1 ci-après.

[DP 45.c]

La construction du nouveau Business Plan 2024-2028 a été influencée par le dialogue continue avec les parties prenantes et tout particulièrement grâce à l'écoute des besoins et des attentes des clients, mais également au regard des études prospectives et de tendances de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

En faisant évoluer son Business Plan, Le groupe NGE adresse plus fortement les nouveaux besoins des territoires en lien avec la transition écologique, et renforce de fait ses relations avec les clients, les partenaires et plus largement la société. La mise à jour de la démarche Achats Responsables pour accompagner le déploiement du Business Plan va également permettre de renforcer les relations avec les fournisseurs et sous-traitants, de les pérenniser et de se développer ensemble autour de projets répondant aux enjeux de durabilité.

[DP 45.d]

Le résultat du dialogue avec les parties prenantes est régulièrement présenté lors des comités fonctionnels trimestriels, ou encore lors de la réunion de direction annuelle qui réunit le « TOP 150 managers ». Le bilan des questionnaires satisfaction fournisseurs et le bilan de la journée des partenaires ont présentés lors d'un Comité fonctionnel. La synthèse des interviews clients, l'enquête QVT ont été présentés au dernier TOP 150.

5.

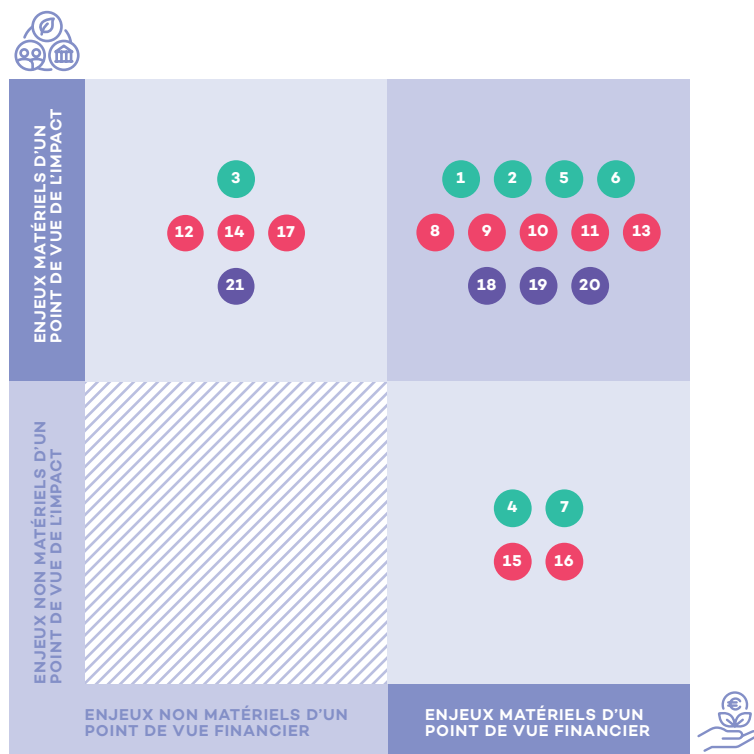
RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2
5.1.4.1.2. Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] [DP 48]

Le groupe NGE a identifié ses impacts, risques et opportunités en suivant la méthodologie détaillée dans la section suivante. Cette analyse a permis d'identifier 22 enjeux de durabilité matériels qui influencent d'ores et déjà sa stratégie.

Les résultats de l'analyse de double matérialité (DMA) n'ont pas fait émerger de sujets précédemment méconnus ou non considérés dans le cadre de la construction du Business Plan 2024-2028 du Groupe ou de la formalisation de la politique RSE 2024-2028. Les résultats de la DMA confortent les plans de transition adoptés par les instances dirigeantes depuis 2023. Ainsi, il n'est pas prévu, à date, d'apporter des changements majeurs à la feuille de route RSE ou au modèle économique. L'adoption du nouveau Business Plan en 2024 qui se structure selon 5 piliers de croissance (voir section 5.1.4.1 Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur) montre que le Groupe prend la dimension des effets potentiels, des sujets de durabilité qui lui sont matériels, ainsi que des risques et opportunités, et se projette en conséquence. Pour accompagner son Business Plan, sa politique RSE « Nouvelles Générations d'Entrepreneurs engagés », montre comment décider et agir de manière éclairée, en intégrant dans tous les choix les facteurs humains et environnementaux. Sur le

volet des enjeux sociaux, il est fidèle à ses valeurs humanistes et place l'humain au cœur de ses projets. Au-delà des fondamentaux de prévention en termes de santé, de sécurité et de conditions de travail, il s'engage dans la valorisation de la diversité et de l'inclusion, dans sa mission d'insertion professionnelle. Il a pour ambition de développer les compétences de ses effectifs pour accompagner à la fois les parcours professionnels et la transformation de ses métiers. Il souhaite consolider ses partenariats tout au long de sa chaîne de valeur avec ses clients, co-traitants, fournisseurs et sous-traitants pour le respect des droits humains et les conditions de travail décentes. Concernant les enjeux environnementaux, il entend être leader incontournable de la transition écologique, convaincu que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la gestion sobre des ressources naturelles, la préservation de l'eau et de la biodiversité sont des éléments clés pour un avenir durable. Il entend ainsi aligner ses activités économiques avec ces enjeux environnementaux matériels, transformer son acte de construire, inciter des usages plus responsables et être utile aux territoires. [DP 48 b, f]

Les 21 enjeux de durabilité ont été considérés comme matériels car a minima un Impact, Risque ou Opportunité (IRO) lié à cet enjeu de durabilité s'est révélé matériel. L'ensemble des enjeux de durabilité listés ci-dessous sont matériels au sens de la CSRD et sont traités avec le même niveau d'exigence.

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ


- 1 E1 Énergie
- 2 E1 Changement climatique : atténuation, adaptation
- 3 E2 Pollution de l'air
- 4 E3 Eau : consommation, prélèvement et rejets
- 5 E4 Changement climatique et perte de biodiversité & Impacts sur la nature des sols et la biodiversité
- 6 E5 Ressources naturelles et matières premières
- 7 E5 Gestion des ressources sortantes et déchets
- 8 S1 Santé et sécurité des effectifs de l'entreprise
- 9 S1 Dialogue social et négociations collectives avec les effectifs de l'entreprise
- 10 S1 Conditions de travail et développement des compétences des effectifs de l'entreprise
- 11 S1 Égalité des chances pour les effectifs de l'entreprise
- 12 S1 Protection de la vie privée des effectifs de l'entreprise
- 13 S2 Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur
- 14 S2 Conditions de travail et développement des compétences des travailleurs de la chaîne de valeur
- 15 S3 Droits des communautés
- 16 S4 Santé, sécurité et sûreté des usagers
- 17 S4 Protection de la vie privée des usagers
- 18 G1 Culture d'entreprise
- 19 G1 Lutte contre la corruption
- 20 G1 Relation avec nos fournisseurs
- 21 G1 Protection des lanceurs d'alerte

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

Les tableaux suivants listent les IROs identifiés comme matériels à la suite de l'analyse de double matérialité. Ces tableaux mettent en avant :

- La description des IROs, et leur typologie
- Les liens potentiels directs entre impacts et stratégie ou modèles d'affaires et les liens potentiels indirects entre impacts et relations d'affaires
- Leurs horizons de temps (Court Terme < 1an / Moyen Terme = 1 à 5 ans / Long terme > 5ans)
- La localisation dans la chaîne de valeur

N°	ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
1	E1	ÉNERGIE	Les activités du groupe NGE nécessitent des équipements utilisant majoritairement des énergies fossiles, non renouvelables et participent au changement climatique.	I-	AMONT, NGE, AVAL			
			Risque de dépendance aux énergies fossiles : la volatilité des prix des carburants fossiles ou les difficultés d'approvisionnement, peut entraîner une instabilité financière si les coûts d'exploitation augmentent de manière significative.	R	NGE			
2	E1	CHANGEMENT CLIMATIQUE : ATTÉNUATION, ADAPTATION	Le groupe NGE contribue au changement climatique par ses émissions de GES.	I-	NGE			
			Les conditions de travail des salariés inhérentes à l'adaptation du Groupe aux effets du changement climatique (ex : interventions d'urgence, horaires décalés...) peuvent impacter leur organisation personnelle, environnement de travail, leur santé-sécurité.	I-	NGE			
			Les tempêtes, les ouragans, les cyclones et autres événements météorologiques extrêmes peuvent endommager les chantiers de construction, retarder les projets et atteindre nos infrastructures et nos installations.	R	NGE			
			Les investissements nécessaires à la décarbonation de nos activités représentent un coût.	R	NGE			
			La baisse des marchés non-contributeurs à l'atténuation du changement climatique peut représenter un risque de perte d'activité.	R	NGE			
			Le développement d'expertise dans des projets de constructions axés sur la résilience tels que la construction d'ouvrages de protection et de sécurisation, de bâtiments durables, et d'infrastructures résistantes aux changements climatiques permet au groupe NGE de se positionner sur ces marchés.	O	NGE			
			Les mobilités décarbonées, la préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique représentent des opportunités de marchés.	O	NGE			
3	E2	POLLUTION DE L'AIR	Émissions de poussières et de gaz polluants (CO ₂ , CO, COV, particules fines, et à moindre échelle NOx, SOx et HAP) de par l'utilisation de véhicules et engins à motorisation thermique ou de matériels comme les centrales à enrobés.	I-	AMONT, NGE, AVAL	 		
4	E3	EAU : CONSOMMATION, PRÉLÈVEMENT ET REJETS	La gestion efficace de l'eau et la préservation de la ressource en eau représentent des opportunités de prises d'affaires.	O	NGE, AVAL			

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

N°	ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROS	Typologie d'IROS (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
5	E4	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERTE DE BIODIVERSITÉ	La contribution au changement climatique des activités de construction peut altérer les conditions environnementales et donc affecter les espèces et la biodiversité.	I-	AMONT, NGE, AVAL			
		IMPACTS SUR LA NATURE DES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ	L'urbanisation et la construction d'infrastructures peuvent conduire à la conversion de zones agricoles, naturelles ou forestières en zones urbaines ou industrielles et à la destruction d'écosystèmes.	I-	AMONT, NGE, AVAL			
			Les activités de construction peuvent entraîner la destruction ou la fragmentation d'habitats naturels, ce qui peut réduire la capacité des écosystèmes à fournir des services tels que la régulation de l'eau, la filtration de l'air, ou la stabilisation des sols.	I-	AMONT, NGE, AVAL			
			Les problèmes liés à la pollution ou dégradation des sols peuvent conduire à des litiges avec les autorités locales ou les communautés affectées, et entraîner des perturbations de productivité, des coûts importants et porter atteinte à la réputation de l'entreprise.	R	NGE			
			La dépollution et la désartificialisation des sols représentent des opportunités de développement des activités autour de ces sujets.	O	NGE			
6	E5	RESSOURCES NATURELLES ET MATIÈRES PREMIÈRES	Les projets de construction nécessitant une grande quantité de matériaux sans tenir compte du recyclage ou de la réutilisation, peuvent entraîner une pression accrue sur les ressources (notamment sable, granulats, pétrole, acier).	I-	AMONT, NGE			
			La raréfaction des ressources peut entraîner des difficultés d'approvisionnement en matières premières et matériaux pouvant perturber la productivité des opérations et générer des surcoûts.	R	NGE			
7	E5	GESTION DES RESSOURCES SORTANTES ET DÉCHETS	L'activité de recyclage des matériaux de construction est un levier de maîtrise des coûts d'approvisionnement et une opportunité de développement d'activités.	O	NGE			
8	S1	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Les collaborateurs peuvent être exposés à des situations / environnement / conditions de travail pouvant porter atteinte à leur intégrité physique ou à leur santé mentale (accidents du travail, maladies professionnelles, décès, risques psychosociaux...).	I-	NGE			
			Les accidents peuvent entraîner des poursuites judiciaires et affecter la réputation du Groupe. Ils peuvent également provoquer une augmentation des coûts directs et indirects (absentéisme, arrêt de chantier, remplacement, casse matériel, poursuites judiciaires, réparations civiles, litige, perte de marché lié à la dégradation de l'image, investissements en matière d'équipements de sécurité et/ou de formations...).	R	NGE			
9	S1	DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES AVEC LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Un dialogue social efficace et des négociations collectives au sein de l'entreprise peuvent contribuer à des relations de travail plus harmonieuses et à une satisfaction accrue des collaborateurs.	I+	NGE			
			Des conflits sociaux liés à la défaillance du dialogue social peuvent entraîner des désaccords entre la direction du groupe NGE et les travailleurs représentés par des conventions collectives peuvent conduire à des grèves, des arrêts de travail ou d'autres formes de conflits sociaux, impactant la continuité des opérations.	R	NGE			

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

N°	ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROS	Typologie d'IROS (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif travaillant en origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
10	S1	CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Les conditions de travail difficiles (temps de travail, éloignement familial, conditions climatiques, pression sur les délais, stabilité de l'emploi, rémunération...) peuvent impacter le bien-être et la santé mentale des collaborateurs.	I-	NGE	⊗	↗	
			La formation et les programmes de développement des compétences participent à l'épanouissement personnel et professionnel.	I+	NGE	⊗	↗	
			Un manque de compétences des collaborateurs peut représenter un risque en termes de perte d'opportunité business, un coût de non-qualité ; les programmes de formation représentent pour le groupe NGE un investissement important.	R	NGE			
			Des conditions de travail dégradées peuvent démobiliser les collaborateurs et entraîner un fort taux d'absentéisme, de turnover et des coûts inhérents.	R	NGE			
			Une marque employeur forte peut développer l'attractivité du Groupe, l'engagement des collaborateurs, la fierté d'appartenance et la fidélisation ainsi que la performance.	O	NGE			
11	S1	ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	L'inclusion et l'égalité des chances sont facteurs d'épanouissement des collaborateurs.	I+	NGE	⊗	↗	
			L'exposition à la violence et au harcèlement peut générer des problématiques de santé et de bien-être.	I-	NGE	⊗	↗	
			Être reconnu comme un acteur actif en matière de diversité, d'insertion et d'inclusion est source de performance et de fierté des collaborateurs, améliore la marque employeur, l'attractivité et la reconnaissance des partenaires et génère des opportunités de prise d'affaires.	O	NGE		↗	
12	S1	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	La fuite de données personnelles peut porter préjudice aux collaborateurs.	I-	NGE	⊗	↗	
13	S2	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent être exposés à des situations / environnement / conditions de travail pouvant porter atteinte à leur intégrité physique (accidents du travail, maladies professionnelles, décès...).	I-	AMONT	⊗	↗	
			Les accidents du travail des sous-traitants peuvent entraîner des perturbations de la productivité, des implications du groupe NGE dans les sinistres et une perte de confiance des clients.	R	AMONT			
14	S2	CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Les conditions de travail difficiles (temps de travail, éloignement familial, conditions climatiques, pression sur les délais, stabilité de l'emploi, rémunération...) peuvent impacter le bien-être et la santé mentale des collaborateurs de la chaîne de valeur.	I-	AMONT	⊗	↗	
			La fuite de données personnelles collectées (ex CNI) peut porter préjudice aux travailleurs de la chaîne de valeur.	I-	AMONT	⊗	↗	
15	S3	DROITS DES COMMUNAUTÉS	Des problèmes de sécurité et des nuisances à la qualité de vie des communautés locales peuvent perturber les opérations, nuire à la réputation du groupe NGE, affectant sa capacité à remporter de nouveaux contrats et à maintenir des relations positives avec les parties prenantes.	R	AMONT, NGE, AVA			

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

N°	ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROS	Typologie d'IROS (Impact négatif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif travaillant en synergie dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
16	S4	SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES USAGERS	Risque financier, juridique et réputationnel en cas de problèmes sur des ouvrages réalisés et/ou exploités par le groupe NGE pouvant entraîner des accidents ou impacts sur la santé et sécurité des usagers.	R	NGE, AVAL			
			Potentialité de nouvelles offres pour répondre aux besoins et attentes des usagers sur l'amélioration des infrastructures en lien avec leur sécurité, leur bien-être, leur confort et leur transition écologique.	O	NGE, AVAL			
17	S4	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES USAGERS	Une faille de sécurité dans la gestion des informations personnelles, pourraient porter préjudice aux consommateurs / usagers affectés.	I-	NGE			
18	G1	CULTURE D'ENTREPRISE	Les valeurs et les ambitions du groupe NGE peuvent créer un sentiment de fierté collective et renforcer la culture d'entreprise axée sur l'excellence et la réussite.	I+	NGE			
			Une culture d'entreprise forte peut favoriser un fort engagement des collaborateurs, améliorant la productivité, la satisfaction au travail et potentiellement réduisant le taux de rotation du personnel. Elle renforce également la confiance des clients et des partenaires.	O	AMONT, NGE, AVAL			
19	G1	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Le non-respect des règles d'anti-corruption pourrait provoquer des dommages aux concurrents lésés, aux fournisseurs, clients et communautés affectées et des pertes d'emploi pour les salariés des entreprises mises en cause.	I-	AMONT, AVAL			
			Le non-respect des règles anti-corruption peut entraîner des poursuites judiciaires, des amendes substantielles et des sanctions qui affecteraient négativement la trésorerie de NGE, et la réputation et l'accès à certains marchés.	R	AMONT, AVAL			
20	G1	RELATION AVEC NOS FOURNISSEURS	Un retard sur les délais de paiement des fournisseurs, peut altérer leur santé financière ainsi que la confiance et la stabilité des relations.	I-	AMONT			
			Une défaillance de fournisseur, une rupture d'approvisionnement en cas de cessation de relation, des litiges et sanctions peuvent s'accompagner de surcoûts.	R	AMONT			
21	G1	PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE	Les lanceurs d'alerte peuvent subir pression, menace, harcèlement, voir licenciement injustifié s'il n'existe pas de dispositif de protection.	I-	AMONT, NGE, AVAL			

Les incidences financières actuelles et estimées sont décrites dans les sections correspondantes des ESRS thématiques, dans les paragraphes traitant de la gestion des IROS matériels. [DP 48d, e]

Le schéma ci-dessous met en évidence les points de la chaîne de valeur où se trouvent les enjeux de durabilité les plus significatifs en matière d'impact et des risques ou opportunités, ainsi que les parties prenantes impactées tout au long de cette chaîne de valeur.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

NOS MARCHÉS = 5 AXES DE CROISSANCE

Mobilité
décarbonée

Préservation
des ressources
naturelles

Aménagement
et entretien
des territoires

Adaptation
au changement
climatique

Transition
énergétique

NOS MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION



Cycle
de l'eau



VRD &
Terrassement



Génie
civil



Ferroviaire



Énergies
& Télécom



Routes



Fondations



Bâtiment

NOS ACTIVITÉS CONNEXES



Financement
de projet



Développement
immobilier

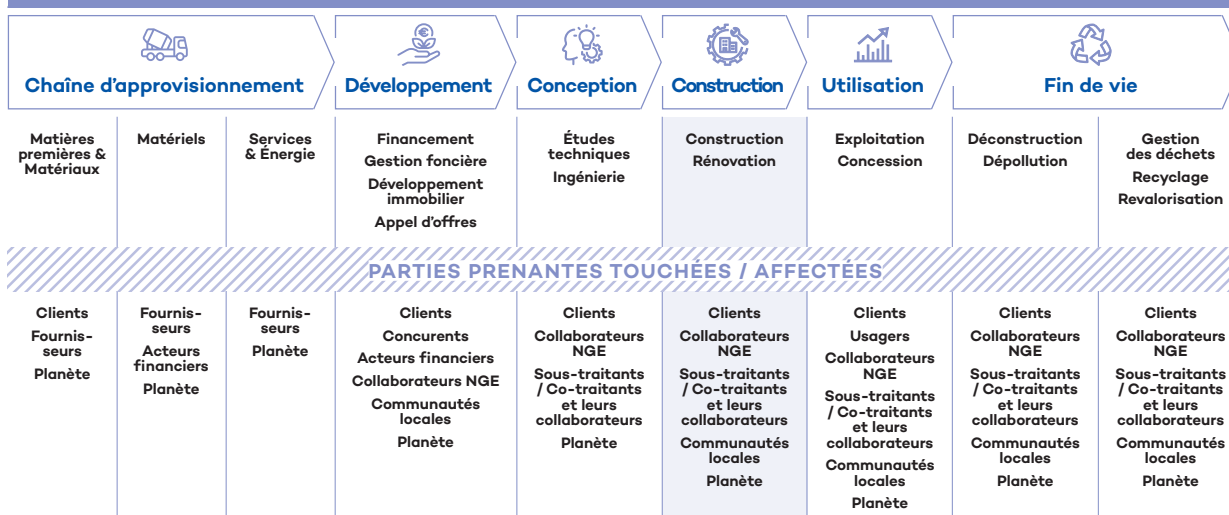


Ingénierie



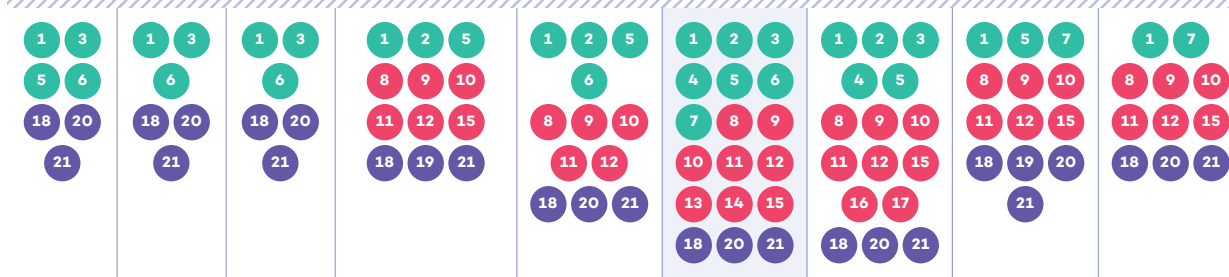
Exploitation

ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR



PARTIES PRENANTES TOUCHÉES / AFFECTÉES

ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS (RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ)



- 1 E1 Énergie
- 2 E1 Changement climatique : atténuation, adaptation
- 3 E2 Pollution de l'air
- 4 E3 Eau : consommation, prélèvement et rejets
- 5 E4 Changement climatique et perte de biodiversité & Impacts sur la nature des sols et la biodiversité
- 6 E5 Ressources naturelles et matières premières
- 7 E5 Gestion des ressources sortantes et déchets

- 8 S1 Santé et sécurité des effectifs de l'entreprise
- 9 S1 Dialogue social et négociations collectives avec les effectifs de l'entreprise
- 10 S1 Conditions de travail et développement des compétences des effectifs de l'entreprise
- 11 S1 Égalité des chances pour les effectifs de l'entreprise
- 12 S1 Protection de la vie privée des effectifs de l'entreprise
- 13 S2 Santé et sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur
- 14 S2 Conditions de travail et développement des compétences des travailleurs de la chaîne de valeur
- 15 S3 Droits des communautés
- 16 S4 Santé, sécurité et sûreté des usagers
- 17 S4 Protection de la vie privée des usagers

- 18 G1 Culture d'entreprise
- 19 G1 Lutte contre la corruption
- 20 G1 Relation avec nos fournisseurs
- 21 G1 Protection des lanceurs d'alerte

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

Des informations complémentaires sur la gouvernance, les actions, les indicateurs et les objectifs concernant ces IROs sont disponibles dans les sections correspondantes de ce rapport.

Les informations à publier ont été déterminées en fonction de la méthodologie détaillée dans la section 5.1.5.1 Processus d'évaluation de double matérialité du présent livret.

En 2024, on constate que 3 Mds€ de chiffres d'affaires (soit 2/3 du chiffre d'affaires global) sont liés aux activités répondant aux enjeux de transitions écologique. Le détail est disponible dans la section 5.1.4.1 Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur du rapport de durabilité du présent livret.

5.1.5. Gestion des impacts, risques et opportunités

5.1.5.1. Processus d'évaluation de la double matérialité [IRO-1] [DP 53]

L'analyse de double matérialité (DMA) a été réalisée début 2024. Elle s'est concentrée sur les activités consolidées, conformément aux exigences ESRS, et a été menée au niveau du groupe NGE, incluant la Sade acquis en cours d'année 2024, couvrant à la fois ses activités propres et sa chaîne de valeur. Après définition d'un processus validé par la Direction RSE et la Direction générale, un groupe projet transversal impliquant un panel de parties prenantes internes choisies pour leur connaissance de la chaîne de valeur du groupe NGE, de son modèle économique, de ses activités, de son fonctionnement et son histoire ont mené le projet. Le processus a compris deux étapes majeures : l'identification des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) et l'évaluation de la matérialité de ces IROs. La liste et la priorisation des IROs matériels seront revues selon le cycle présenté en section 1.3.4. *Au cours de la double évaluation de matérialité*, les parties prenantes internes ont contribué à l'alignement sur les thèmes réglementaires, à l'affinement de la notation et à la validation des résultats. Il n'y a pas eu de consultation directe avec les intervenants externes dans le cadre de la mission, cependant, leurs points de vue ont été pris en compte dans l'analyse par l'intermédiaire de parties prenantes internes (Directions fonctionnelles et transverses) nourris du dialogue continu avec celles-ci.

La Direction générale a été associée au processus de DMA depuis le lancement de l'étude et à chaque étape de validation. Le processus global a permis d'assurer une conformité avec les exigences de la CSRD, tout en confortant le Business Plan du groupe et en nourrissant la feuille de route RSE.

5.1.5.1.1. Identification des Impacts, Risques et Opportunités

Les enjeux ont été identifiés à partir de différentes sources et données d'entrée :

- **analyse de l'existant** : données internes (ex : SWOTs établis lors de la phase d'analyse budgétaire par les différentes Directions. Les enjeux sont identifiés au travers des familles de menaces / faiblesses et forces / opportunités, ...)
- **liste des enjeux sectoriels** (cadres volontaires tels que la GRI, SASB..., rapport de la FNTP) ;
- **liste d'enjeux spécifiques au groupe NGE** notamment identifiés grâce au processus continue de dialogue avec les parties prenantes ;
- **benchmark externe de l'environnement des risques** au niveau mondial et sectoriel.

L'étude de l'ensemble de ces données a permis de concaténer les enjeux de durabilité en conformité avec l'ensemble des sujets de durabilité tels que présentés dans l'ESRS 1 - AR16, tout en y intégrant, le cas échéant, les sujets spécifiques au secteur et au groupe NGE. Chaque enjeu, sous-enjeu, sous-sous enjeu de la liste a donné lieu à une analyse du contexte minutieuse avec description de l'enjeu dans le cadre général, sectoriel et du Groupe. Le contexte y compris réglementaire a été étudié ainsi que les étapes concernées de la chaîne de valeur et les parties prenantes affectées et/ou concernées. Les éléments de contexte ont été tracés dans des fiches enjeux qui serviront également de base pour la mise à jour de l'étude de double matérialité. À l'issue, une première cartographie des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été réalisée pour identifier les impacts, risques et opportunités (IROs) associés aux activités du Groupe et de sa chaîne de valeur. La pertinence des enjeux et des IROs a été challengée à chaque étape par les retours des experts et des parties prenantes internes, s'illustrant par le fait que certains enjeux initialement jugés pertinents ont été requalifiés comme non pertinents, et inversement. Un principe de précaution a été adopté sur ce premier exercice d'analyse de double matérialité et des retours experts ont permis de renforcer le niveau de pertinence. Une approche en entonnoir a ainsi permis de proposer une liste d'impacts (positifs et négatifs), de risques et d'opportunités réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme et survenant lors des opérations propres du Groupe, en amont ou en aval. Ces IROs ont été regroupés selon 51 thèmes dont 43 ont été des enjeux jugés comme potentiellement matériels et 8 comme non matériels/non pertinents. C'est à partir de cette liste que l'évaluation de la double matérialité a été faite.

On notera que dans le cadre de ce premier exercice de DMA, la liste des risques physiques ou de transition liés aux enjeux du changement climatique n'a pas été dressée en distinguant les différents scénarios climatiques, mais a été établie de manière globale (pour plus d'informations, se reporter à la section 2.1). De même, concernant les impacts négatifs potentiels relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, la liste a été établie de manière transversale, sans pointer spécifiquement des zones ou habitats sensibles (pour plus d'informations, se reporter à la section 5.1). Le groupe NGE travaille actuellement à l'élaboration d'une cartographie des zones sensibles. Les résultats tirés de cette étude seront intégrés lors des prochaines mises à jour de DMA.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

5.1.5.1.2. Évaluation de la matérialité des Impacts, Risques et Opportunités

Évaluation des Impacts positifs et négatifs

Des discussions approfondies avec les parties prenantes internes (experts des Directions fonctionnelles) ont mené à une sélection des impacts les plus significatifs parmi la longue liste des impacts regroupés selon les 43 enjeux jugés comme potentiellement matériels.

Les impacts significatifs ont alors été précisés :

- localisation sur la chaîne de valeur : en amont, sur les opérations propres ou en aval

→ incidence positive ou négative, réelle ou potentielle

→ temporalité (court, moyen, long terme)

puis cotés selon les critères suivants :

→ échelle

→ portée

→ caractère irréversible (si négatif)

→ probabilité (si potentiel)

Le tableau ci-dessous précise les critères appliqués lors de cette cotation.

ÉCHELLE	1	2	3	4
ÉCHELLE/GRAVITÉ DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES PERSONNES	MINEUR Impacts ou risques de portée limitée, avec des conséquences négligeables sur les opérations, le rendement financier, la réputation ou la conformité de l'organisation	MODÉRÉ Impacts ou risques qui sont perceptibles et qui peuvent nécessiter des mesures, mais qui ne sont pas essentiels au fonctionnement global ou à la réputation de l'organisation	ÉLEVÉE Impacts ou risques ayant des conséquences importantes, posant des défis importants aux opérations, aux résultats financiers ou à la perception de la marque	MAJEUR Impacts ou risques critiques qui constituent une menace existentielle pour la capacité de l'organisation à fonctionner, nuisant gravement aux performances financières, à la réputation ou à la conformité
PORTÉE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES PERSONNES	LOCAL	NATIONAL	CONTINENTAL	MONDIAL
IRRÉVERSIBILITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LES PERSONNES (EN CAS D'IMPACT NÉGATIF)	REMÉDIABLE Impacts ou problèmes simples à résoudre, nécessitant un minimum de ressources, de temps ou d'interruption des opérations	EFFORT MODÉRÉ Impacts ou problèmes qui nécessitent un niveau modéré d'efforts, de ressources ou de coordination pour être résolus, mais qui sont toujours gérables dans le cadre des capacités standards de l'organisation	DIFFICILE À CORRIGER Impacts ou problèmes complexes et gourmands en ressources, nécessitant beaucoup de temps, d'investissements et d'efforts interorganisationnels.	IRRÉVERSIBLE Impacts ou problèmes qui ne peuvent être résolus, que ce soit en raison d'une infaisabilité technique, d'un coût excessif, de dommages irréversibles ou d'autres contraintes insurmontables
ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA PROBABILITÉ (SI IMPACT POTENTIEL)	RARE Événements ou risques qui ont une très faible probabilité de se produire, même dans des circonstances inhabituelles ou exceptionnelles	POSSIBLE Événements ou risques qui ont une très faible probabilité de se produire, même dans des circonstances inhabituelles ou exceptionnelles	PROBABLE Événements ou risques qui devraient se produire dans des conditions normales, avec une forte probabilité de se matérialiser dans un délai d'un an	TRÈS PROBABLE Événements ou risques qui sont presque certains de se produire dans un délai d'un an dans des circonstances typiques

Pour le scoring de ces impacts, la méthodologie appliquée, conformément à l'ESRS 1, est la suivante : score de matérialité d'impact = [(Echelle + Portée + Caractère irréversible de l'impact) / 3 x Probabilité de l'impact] / 2 (soit des scores pouvant s'étaler de 1 à 4).

Dans le cas des impacts négatifs pouvant porter atteinte aux Droits de l'Homme, comme spécifié au paragraphe 45 de l'ESRS 1, le groupe NGE a fait primer la notation de la

gravité par rapport à la probabilité d'occurrence. Cette approche a été adoptée pour les impacts liés aux Droits de l'Homme dans les thèmes S1, S2, S3 et S4. La probabilité a été traitée comme un facteur modulateur de l'influence de la gravité.

La cotation a été validée par les experts et parties prenantes internes lors des ateliers.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

Lors de la revue de cohérence la Direction générale a fixé le seuil de matérialité d'impact à 3.

Lors de cette première année de mise en œuvre, on notera que des hypothèses ont été formulées concernant la précision et l'exhaustivité des informations. Ces hypothèses, basées sur les meilleures sources disponibles, comportent une marge d'incertitude propre à ce type d'exercice. Le Groupe prévoit que ces limitations seront progressivement atténuées au fur et à mesure, permettant une évaluation plus précise et complète des impacts identifiés dans les prochaines mises à jour de la DMA.

Évaluation des Risques et Opportunités

De la même manière qu'avec les impacts, des discussions approfondies ont mené à une sélection des risques et

opportunités les plus significatifs liés aux sujets de durabilité pouvant affecter les opérations, les parties prenantes et la résilience globale de l'entreprise.

Ainsi, les risques et opportunités les plus significatifs ont été précisés (temporalité court, moyen ou long terme) et cotés de manière collective, en concertation avec les experts et parties prenantes internes, selon les critères suivants :

- ampleur potentielle sur les effets financiers (flux de trésorerie, accès au financement ou au capital de l'entreprise à court, moyen ou long terme)
- probabilité d'occurrence

Le tableau ci-dessous précise les critères appliqués lors de cette cotation.

ÉCHELLE	1	2	3	4
AMPLEUR POTENTIELLE SUR LES EFFETS FINANCIERS	MINEUR < 1 M€	MODÉRÉ ENTRE 1 ET 15 M€	ÉLEVÉE ENTRE 15 ET 50 M€	MAJEUR > 50 M€
PROBABILITÉ D'OCCURENCE	RARE Risques qui ont une très faible probabilité de se produire, même dans des circonstances inhabituelles ou exceptionnelles	POSSIBLE Risques qui ont une faible probabilité de se produire, même dans des circonstances inhabituelles ou exceptionnelles	PROBABLE Risques qui devraient se produire dans des conditions normales, avec une forte probabilité de se matérialiser	TRÈS PROBABLE Risques qui sont presque certains de se produire

Pour le scoring de ces risques et opportunités, la méthodologie appliquée, conformément à l'ESRS 1, est la suivante : score de matérialité financière = [Gravité (ampleur potentielle des effets financiers) x Probabilité] / 2 (soit des scores pouvant s'étaler de 1 à 4).

La cotation a été validée par les experts et parties prenantes internes lors des ateliers.

Lors de la revue de cohérence la Direction générale a fixé le seuil de matérialité financière à 2.

Lors de cette première année de mise en œuvre, les évaluations, bien que basées sur les meilleures sources disponibles, comportent une marge d'incertitude inhérente à ce type d'exercice. Le groupe NGE prévoit que ces limitations seront progressivement réduites, permettant ainsi une évaluation plus précise et complète des risques et opportunités identifiés.

La liste des IROs matériels a donc été définie à la suite de ces 2 exercices de cotation et de fixation des seuils. Elle a été validée en Comité exécutif.

Désormais, le Groupe utilise les résultats de l'analyse de double matérialité dans son processus global de gestion des risques. Pour plus d'information, se reporter à la section 5.1.3.4 : *Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité, livret 1. Informations générales – ESRS 2.*

Les enjeux de durabilité prioritaires retenus dans la cartographie générale des risques du groupe NGE sont mentionnés dans le rapport de gestion au *chapitre 3.2 Les principaux risques identifiés.*

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2

5.1.6. Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité [IRO-2] [DP 56 et 59]

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
ESRS 2	Infos Générales			
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	Chapitre 5.11 : Préparation du rapport de durabilité		
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	Chapitre 5.12 : Circonstances particulières		
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance (rapport de gestion)		
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	Chapitre 5.13 : Gouvernance ; Section 5.13.1 : Gouvernance des enjeux de durabilité		
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Chapitre 5.13 : Gouvernance ; Section 5.13.2 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation		
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	Chapitre 5.13 : Gouvernance ; Section 5.13.3 : Déclaration de vigilance raisonnable		
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	Chapitre 5.13 : Gouvernance ; Section 5.13.4 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité		
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	Chapitre 5.14 : Stratégie et modèle d'affaire ; Section 5.14.1 : Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur		
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Chapitre 5.14 : Stratégie et modèle d'affaire ; Sous-section 5.14.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes		
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.14 : Stratégie et modèle d'affaire ; Sous-section 5.14.1.2 : Impacts, risques et opportunités matériels et lien avec la stratégie et le modèle d'affaire		
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	Chapitre 5.15 : Gestion des Impacts Risques et opportunités, Section 5.15.1 Processus d'évaluation de la double matérialité		
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	Chapitre 5.16 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité		
ESRS E1	Changement climatique			
E1.GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.1 : Informations générales		
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.2 : Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique		
E1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.1 : Informations générales		
E1.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	Chapitre 5.15 : Gestion des Impacts Risques et opportunités, Section 5.14.1 Processus d'évaluation de la double matérialité		
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.2 : Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique		

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION (SUITE)

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.3 : Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique		
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.4 : Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique		
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.5 : Consommations d'énergies et mix énergétique		
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales		
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales		
E1-8	Tarification interne du carbone	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales		
E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matérielle et des opportunités potentielles liées au climat	/		X
ESRS E2	Pollution			
E2.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	Chapitre 5.22 Pollution ; Section 5.22.1 : Informations générales		
E2-1	Politiques en matière de pollution	Chapitre 5.22 Pollution ; Section 5.22.2 : Politique en matière de pollution		
E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	Chapitre 5.22 Pollution ; Section 5.22.3 : Actions et ressources relatives à la pollution		
E2-3	Cibles en matière de pollution	Chapitre 5.22 Pollution ; Section 5.22.3 : Cibles et indicateurs en matière de pollution		
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Chapitre 5.22 Pollution ; Section 5.22.3 : Cibles et indicateurs en matière de pollution		
E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	/	X	
E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la pollution	/		X
ESRS E3	Ressources hydriques et marines			
E3.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	Chapitre 5.23 Ressources hydriques et marines ; Section 5.23.1 Informations générales		
E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	Chapitre 5.23 Ressources hydriques et marines ; Section 5.23.2 Politiques en matière de ressources hydriques et marines		
E3-2	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	Chapitre 5.23 Ressources hydriques et marines ; Section 5.23.3 Actions relatives aux ressources hydriques et marines		
E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	Chapitre 5.23 Ressources hydriques et marines ; Section 5.23.4 Cibles et indicateurs en matière de ressources hydriques et marines		
E3-4	Consommation d'eau	Chapitre 5.23 Ressources hydriques et marines ; Section 5.23.5 Consommations d'eau		
E3-5	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	/		X

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION (SUITE)

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes			
E4.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IROs matériels		
E4.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IROs matériels		
E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IROs matériels		
E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.2 : Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes		
E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.3 : Actions et ressources en lien avec la biodiversité et les écosystèmes		
E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.4 : Cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes		
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Chapitre 5.24 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.24.4 : Cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes		
E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	/		X
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire			
E5.IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.1 : Informations générales en lien avec l'utilisation de ressources et l'économie circulaire		
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.2 : Politiques en matière d'utilisation de ressources et d'économie circulaire		
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.3 : Actions et ressources relatives à l'utilisation de ressources et à l'économie circulaire		
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.4 : Cibles en matière d'utilisation de ressources et l'économie circulaire		
E5-4	Flux de ressources entrants	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.5 : Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes ; Sous-Section 5.25.5.1 : Flux de ressources entrantes		
E5-5	Flux de ressources sortants	Chapitre 5.25 : Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.25.5 : Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes ; Sous-Section 5.25.5.2 : Flux de ressources sortantes		
E5-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	/		X

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION (SUITE)

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
ESRS S1	Personnel de l'entreprise			
S1.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.311 : Informations générales en lien avec le personnel		
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.311 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.3111 : Politiques concernant le personnel		
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.311 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.3112 : Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts		
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.311 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.3113 : Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations		
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.312 : Actions en lien avec les IROs matériels qui touchent le personnel		
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.313 : Cibles en matière de personnel		
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.314 : Caractéristiques des salariés		
S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise			X
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.315 : Couverture des négociations et dialogue social		
S1-9	Indicateurs de diversité	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.316 : Indicateurs de diversité		
S1-10	Salaires décents	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.317 : Rémunération		
S1-11	Protection sociale	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.318 : Protection sociale		
S1-12	Personnes handicapées	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.319 : Personnes handicapées		X
S1-13	Formation et développement des compétences	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3110 : Indicateurs de formations et de développement des compétences		X
S1-14	Santé et sécurité	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3111 : Indicateurs de santé et sécurité		
S1-15	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3112 : Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et privée		X
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.317 : Rémunération		
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3113 : Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme		
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3113 : Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme		

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION (SUITE)

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur			
S2.SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.1 : Informations générales		
S2.SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.1 : Informations générales		
S2-1	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.2 : Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et privée		
S2-2	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.1 : Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur		
S2-3	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.3 : Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur		
S2-4	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux de communication		
S2-3	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.2 : Actions et cibles en matière de travailleurs de la chaîne de valeur		
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.2 : Actions et cibles en matière de travailleurs de la chaîne de valeur		
ESRS S3	Communautés affectées			
S3.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.1 : Informations générales en lien avec les communautés affectées		
S3-1	Politiques relatives aux communautés touchées	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.2 : Politiques relatives aux communautés affectées		
S3-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.3 : Processus de dialogue avec les communautés affectées et leurs représentants au sujet des impacts		
S3-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux communautés touchées de faire part de leurs préoccupations	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.4 : Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations		
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.5 : Actions et approches visant à gérer les impacts matériels concernant les communautés affectées		
S3-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Chapitre 5.33 : Communautés affectées ; Section 5.33.6 : Cibles liées à la gestion des risques en lien avec les communautés affectées		
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux			
S4.SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle économique	Chapitre 5.34 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.34.1 Informations générales en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux		
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Chapitre 5.34 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.34.2 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux		
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	Chapitre 5.34 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.34.3 : Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts		

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRS 2
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EXIGENCES DE PUBLICATION (SUITE)

EXIGENCE DE PUBLICATION	ENJEUX DE DURABILITÉ MATÉRIELS	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ	NON-MATÉRIEL	OMIS AU TITRE DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.4 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part des préoccupations		
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.5 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux		
S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.6 : Cibles liées à la gestion des IRO matériels		
ESRS G1	Conduite des affaires			
G1.GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	Chapitre 5.4.1 : Rôle des organes de gouvernance dans la conduite des affaires		
G1.IRO-1	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	Chapitre 5.4.2 : Identification des IROs matériels en lien avec la conduite des affaires		
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	Chapitre 5.4.3 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise		
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	Chapitre 5.4.5 Gestion des relations avec les fournisseurs		
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	Chapitre 5.4.4 : Prévention et détection de la corruption et des pots de vin		
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Chapitre 5.4.4 : Prévention et détection de la corruption et des pots de vin ; Section 5.4.4.4 Cas de corruption ou de versements de pots de vin		
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	Chapitre 5.4.4 : Prévention et détection de la corruption et des pots de vin ; Section 5.4.4.5 Influence politique et activités de lobbying		
G1-6	Pratiques en matière de paiement	Chapitre 5.4.5 Gestion des relations avec les fournisseurs		

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2
TABLEAU DES POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT DES AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE

POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
ESRS 2 GOV-1 21 d) Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe	X		X		Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance (rapport de gestion)
ESRS 2 GOV-1 21 e) Pourcentage d'administrateurs indépendants			X		Chapitre 4 : Organisation de la gouvernance (rapport de gestion)
ESRS 2 GOV-4 30 Déclaration sur la vigilance raisonnable	X				Chapitre 5.13 : Gouvernance ; Section 5.13.3 : Déclaration de vigilance raisonnable
ESRS 2 SBM-1 40d) i) Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	X	X	X		N/A
ESRS 2 SBM-1 40d) ii) Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques	X		X		N/A
ESRS 2 SBM-1 40d) iii) Participation à des activités liées à des armes controversées	X		X		N/A
ESRS 2 SBM-1 40d) iv) Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			X		N/A
ESRS E1-1 14 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050				X	Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.2 : Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
ESRS E1-1 16 g) Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »		X	X		N/A
ESRS E1-4 34 Cibles de réduction des émissions de GES	X	X	X		Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.4 : Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
ESRS E1-5 38 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)	X				Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.5 : Consommations d'énergies et mix énergétique
ESRS E1-5 37 Consommation d'énergie et mix énergétique					Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.5 : Consommations d'énergies et mix énergétique
ESRS E1-5 40-43 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	X				Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.5 : Consommations d'énergies et mix énergétique
ESRS E1-6 44 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES	X	X	X		Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales
ESRS E1-6 53-55 Intensité des émissions de GES brutes	X	X	X		Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales
ESRS E1-7 56 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56			X		Chapitre 5.21 : Changement climatique ; Section 5.21.6 : Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales
ESRS E1-9 66 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat		X			Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 66 a) Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique		X			Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 66 c) Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel		X			Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E1-9 67 c) Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique		X			Non reporté au titre des dispositions transitoires

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2
TABLEAU DES POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT DES AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE (SUITE)

POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
ESRS E1-9 69 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat			X		Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E2-4 28 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol	X				Chapitre 5.2.2 Pollution ; Section 5.2.2.3 : Cibles et indicateurs en matière de pollution
ESRS E3-1 9 Ressources hydriques et marines	X				Chapitre 5.2.3 Ressources hydriques et marines ; Section 5.2.3.2 Politiques en matière de ressources hydriques et marines
ESRS E3-1 13 Politique en la matière	X				Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E3-1 14 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers	X				N/A
ESRS E3-4 28 c) Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée	X				Chapitre 5.2.3 Ressources hydriques et marines ; Section 5.2.3.5 Consommations d'eau
ESRS E3-4 29 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise	X				Chapitre 5.2.3 Ressources hydriques et marines ; Section 5.2.3.5 Consommations d'eau
ESRS 2- SBM-3 - E4 16a)	X				Chapitre 5.2.4 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.2.4.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IRO matériels
ESRS 2- SBM-3 - E4 16b)	X				Chapitre 5.2.4 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.2.4.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IRO matériels
ESRS 2- SBM-3 - E4 16c)	X				Chapitre 5.2.4 : Biodiversité et écosystèmes ; Section 5.2.4.1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IRO matériels
ESRS E4-2 24 b) Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables	X				Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E4-2 24 c) Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers	X				Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E4-2 24 d) Politiques de lutte contre la déforestation	X				Non reporté au titre des dispositions transitoires
ESRS E5-5 37 d) Déchets non recyclés	X				Chapitre 5.2.5 Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.2.5.5 : Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes ; Sous-Section 5.2.5.5.2 : Flux de ressources sortantes
ESRS E5-5 39 Déchets dangereux et déchets radioactifs	X				Chapitre 5.2.5 Utilisation de ressources et économie circulaire ; Section 5.2.5.5 : Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes ; Sous-Section 5.2.5.5.2 : Flux de ressources sortantes
ESRS 2- SBM-3 - S1 14 f) Risque de travail forcé	X				Non matériel
ESRS 2- SBM-3 - S1 14 g) Risque d'exploitation d'enfants par le travail	X				Non matériel
ESRS S1-1 20 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	X				Chapitre 5.3.1 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.3.1.1 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.3.1.1.1 : Politiques concernant le personnel

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2
TABLEAU DES POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT DES AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE (SUITE)

POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
ESRS S1-1 21 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.31.1.1 : Politiques concernant le personnel
ESRS S1-1 22 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.31.1.1 : Politiques concernant le personnel
ESRS S1-1 23 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.31.1.1 : Politiques concernant le personnel
ESRS S1-3 32 c) Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1 : Informations générales en lien avec le personnel ; Sous-section 5.31.1.3 : Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations
ESRS S1-14 88 b) c) Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1.1 : Indicateurs de santé et sécurité
ESRS S1-14 88 e) Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1.1 : Indicateurs de santé et sécurité
ESRS S1-16 97 a) Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	X		X		Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.7 : Rémunération
ESRS S1-16 97 b) Ratio de rémunération excessif du directeur général	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.7 : Rémunération
ESRS S1-17 103 a) Cas de discrimination	X				Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1.3 : Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS S1-17 104 a) Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Chapitre 5.31 : Personnel du groupe NGE ; Section 5.31.1.3 : Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme
ESRS 2- SBM-3 – S2 11 b) Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	X				Non matériel
ESRS S2-1 17 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme	X				Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.1 : Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 18 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	X				Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.1 : Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 19 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.1 : Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S2-1 19 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail			X		Chapitre 5.32 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.32.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.32.2.1 : Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 1 5.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES - ESRs 2
TABLEAU DES POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT DES AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE (SUITE)

POINTS DE DONNÉES DÉCOULANT D'AUTRES ACTES LÉGISLATIFS DE L'UE	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	RÉFÉRENCE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	SECTION DANS LE RAPPORT DE DURABILITÉ
ESRS S2-4 36 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur	X				Chapitre 5.3.2 : Travailleurs de la chaîne de valeur ; Section 5.3.2.2 : Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur ; Sous-section 5.3.2.2.3 : Cas spécifiques des remontées en matière de droits humains
ESRS S3-1 16 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme			X		Chapitre 5.3.3 : Communautés affectées ; Section 5.3.3.2 : Politiques relatives aux communautés affectées
ESRS S3-1 17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Chapitre 5.3.3 : Communautés affectées ; Section 5.3.3.2 : Politiques relatives aux communautés affectées
ESRS S3-4 36 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	X				Chapitre 5.3.3 : Communautés affectées ; Section 5.3.3.5 : Actions et approches visant à gérer les impacts matériels concernant les communautés affectées
ESRS S4-1 16 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux	X				Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.2 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
ESRS S4-1 17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE	X		X		Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.2 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux
ESRS S4-4 35 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme	X				Chapitre 5.3.4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ; Section 5.3.4.5 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux
ESRS G1-1 10 b) Convention des Nations unies contre la corruption	X				Chapitre 5.4.3 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise
ESRS G1-1 10 d) Protection des lanceurs d'alerte	X				Chapitre 5.4.3 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise
ESRS G1-4 24 a) Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X		Chapitre 5.4.4 : Prévention et détection de la corruption et des pots de vin ; Section 5.4.4.4 : Cas de corruption ou de versements de pots de vin
ESRS G1-4 24 b) Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X				Chapitre 5.4.4 : Prévention et détection de la corruption et des pots de vin ; Section 5.4.4.4 : Cas de corruption ou de versements de pots de vin

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.1. Changement climatique – ESRS E1	74
5.2.1.1. Informations générales GOV-3 SBM-3 IRO-1	74
5.2.1.2. Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique E1-1 E1-2	75
5.2.1.3. Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique E1-3	78
5.2.1.4. Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique E1-4	80
5.2.1.5. Consommations d'énergies et mix énergétique E1-5	81
5.2.1.6. Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales de GES E1-6 E1-7 E1-8	82

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2

5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Le groupe NGE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016 et entend ainsi aligner ses activités économiques avec les Objectifs du Développement Durable.

« Construire ensemble des ouvrages qui changent le monde et dont nous sommes fiers » est la raison d'être du Groupe, qui peut être explicitée comme suit :

- **Construire ensemble** : l'Unité est une valeur cardinale que nous partageons et les synergies métiers nourrissent notre performance.
- **Des ouvrages qui changent le monde** : la transition écologique nécessite de nouvelles infrastructures de mobilité, de gestion de l'eau, de production d'énergie... Ainsi, les infrastructures que nous construisons contribuent directement à la transition écologique.
- **Et dont nous sommes fiers** : pour le groupe NGE, la construction de ces ouvrages se fera en plaçant l'humain au cœur des projets, en respectant l'environnement et en étant utile aux territoires qui accueilleront ces infrastructures.

Cette vision révèle quel rôle il entend jouer dans la transition écologique. Il s'affirme comme un acteur incontournable des nouvelles mobilités, de l'économie circulaire, de la gestion de l'eau, de la transformation des villes et de l'adaptation aux dérèglements climatiques. Fidèle à ses valeurs d'Unité, d'Ambition et de Transparence, le Groupe déploie l'expertise opérationnelle nécessaire à une conception, une construction, une exploitation et une maintenance sobre, décarbonée et respectueuse du vivant. Il met ses capacités d'entrepreneurs, sa force d'innovation et de mobilisation de ses collaborateurs, partenaires, clients, fournisseurs, sous-traitants au service d'un monde durable.

Conscient d'être à un moment charnière dans l'évolution de ses métiers et des compétences associées, le groupe NGE innove et s'adapte pour concevoir et construire différemment dans le but de réduire son impact environnemental et de répondre aux nouvelles attentes du marché. Il est ainsi force de proposition, incite les changements de pratiques en interne comme auprès des partenaires co-traitants, fournisseurs, sous-traitants et des clients. En 2024, il a bâti un Plan Environnement 2024-2028, aligné avec son plan stratégique pour être à la hauteur des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Ce plan se décline en 4 axes stratégiques d'actions :

- **Climat** : décarboner ses activités, sortir progressivement des énergies fossiles et s'adapter au changement climatique
- **Ressources, eau et biodiversité** : préserver les ressources et la biodiversité, contribuer à l'économie circulaire, protéger et restaurer les milieux naturels
- **Réflexe opérationnel** : faire de l'environnement un réflexe opérationnel, mesurer, essayer, faire vivre la démarche environnementale
- **Partenaires** : agir et innover avec nos clients, co-traitants, fournisseurs et sous-traitants pour la préservation de l'environnement et être utile aux territoires.

Il est porté par l'ensemble des métiers et filiales du Groupe, de la phase de conception à la phase d'exploitation, en passant par la phase de construction. Il a également pour vocation de mobiliser les clients, les co-traitants, les fournisseurs et les sous-traitants.

Le plan Environnement s'appuie sur 4 règles environnementales qui constituent une véritable ligne de conduite pour chaque collaborateur, quel que soit son entité ou son métier :

- **Repenser** : Remettre en question les méthodes et modes opératoires usuels de concevoir et de construire, renoncer, agir avec retenue, tel que l'enseigne le fonctionnement des écosystèmes naturels. S'inspirer de la nature dans tous les comportements et agir avec tempérance.
- **Réduire** : Rechercher la sobriété, utiliser moins de ressources énergétiques ou matériaux, privilégier les ressources renouvelables et recyclées, c'est à dire prendre en compte et réduire notre impact sur la planète. Faire mieux avec moins dans chacune de nos activités : conception, sourcing des matériaux, travaux, entretien, fin de vie...
- **Recycler** : Réutiliser, intensifier l'usage, allonger la durée de vie, valoriser nos produits et nos matériaux, c'est-à-dire reconsidérer leur valeur. Dans un monde fini, c'est l'une des solutions pour éviter de générer des déchets inutiles et de prélever des ressources vierges. Être des acteurs de l'économie circulaire pour nous-mêmes comme pour nos clients.
- **Restaurer** : Interrompre le processus de détérioration ou de dégradation, remettre en état, réhabiliter ou rénover, acte que nous pouvons et devons faire pour nos milieux naturels comme pour nos ouvrages.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.1. Changement climatique - ESRS E1

5.2.1.1. Informations générales [ESRS 2 GOV-3 ; SBM-3 ; IRO-1]

Pour agir pleinement dans la transition écologique, NGE prend en compte les défis du changement climatique dans l'ensemble de ses activités et de son développement. L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 révèle les IROs suivants comme matériels pour le Groupe et sa chaîne de valeur :

N°	ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou l'activité du groupe NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
1	E1	ÉNERGIE	Les activités du groupe NGE nécessitent des équipements utilisant majoritairement des énergies fossiles, non renouvelables et participent au changement climatique.	I-	AMONT, NGE, AVAL	🌿	🔗	📊
			Risque de dépendance aux énergies fossiles : la volatilité des prix des carburants fossiles ou les difficultés d'approvisionnement, peuvent entraîner une instabilité financière si les coûts d'exploitation augmentent de manière significative.	R	NGE			📊
2	E1	CHANGEMENT CLIMATIQUE : ATTÉNUATION, ADAPTATION	Le groupe NGE contribue au changement climatique par ses émissions de GES.	I-	NGE	🌿	🔗	📊
			Les conditions de travail des salariés, inhérentes à l'adaptation du groupe NGE aux effets du changement climatique (ex : interventions d'urgence, horaires décalés...), peuvent impacter leur organisation personnelle, leur environnement de travail, leur santé-sécurité.	I-	NGE	👤	🔗 🔗	📊
			Les tempêtes, les ouragans, les cyclones et les autres événements météorologiques extrêmes peuvent endommager les chantiers de construction, retarder les projets et atteindre nos infrastructures et nos installations.	R (risque physique lié au climat)	NGE			📊
			Les investissements nécessaires à la décarbonation de nos activités représentent un coût.	R (risque de transition lié au climat)	NGE			📊
			La baisse des marchés non-contributeurs à l'atténuation du changement climatique peut représenter un risque de perte d'activité.	R (risque de transition lié au climat)	NGE			📊
			Le développement d'expertise dans des projets de constructions axés sur la résilience telle que la construction d'ouvrages de protection et de sécurisation, de bâtiments durables, et d'infrastructures résistantes aux changements climatiques permet au groupe NGE de se positionner sur ces marchés.	O	NGE			📊
			Les mobilités décarbonées, la préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique représentent des opportunités de marchés.	O	NGE			📊

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

En 2024, 3 Mds€ soit les deux tiers du chiffre d'affaires du groupe NGE reposent sur les activités liées à la transition écologique (1,2 Mds€ sur les mobilités décarbonées, 1,4 Mds€ sur la préservation des ressources naturelles, 0,2 Md€ sur l'adaptation au changement climatique et 0,2 Md€ sur la transition énergétique). En ce qui concerne les aléas climatiques, les effets financiers ne sont pas significatifs en 2024. Les coûts d'investissement, nécessaires à la décarbonation, sont en cours de chiffrage en lien avec la formalisation du futur plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans la section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité [IRO-1] du livret 1. Informations générales – ESRS 2*.

L'identification des IROs, concernant le changement climatique et leur cotation, a intégré les dimensions d'émissions de GES, les risques physiques et les risques de transition pour les activités du groupe NGE et sa chaîne de valeur, en s'appuyant sur les rapports scientifiques comme celui du GIEC, les informations sectorielles (FNTP, SASB...) et les données internes.

Les aléas liés au changement climatique pris en considération dans l'analyse de double matérialité sont ceux cités dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. Les principaux risques physiques pouvant impacter la chaîne de valeur peuvent être résumés comme suit :

- **En amont** : impacts des aléas climatiques (fortes chaleurs, inondations, glissements de terrain, ...) sur des sites de production des fournisseurs, leur process de production et sur la distribution : arrêt de production, endommagements de stock, ... ; ruptures d'approvisionnements de matières premières et de ressources, dont biomasse et eau : bois, paille, eau, sable...
- **Pour les opérations propres** : arrêts ou perturbations des chantiers liés aux aléas climatiques impliquant des retards de livraison, voire des problèmes de qualité ; impacts des aléas climatiques sur des sites de production du groupe NGE (carrières, centrales d'enrobés, ...) ; renoncement à un projet lié au terrain (sol, pollution, ...)
- **En aval** : fragilisation ou dégradation d'ouvrages publics ou de biens immobiliers livrés.

Les risques de transition liés au climat pris en considération sont notamment issus de la classification TCFD. Les principaux risques de transition pouvant impacter la chaîne de valeur peuvent être résumés comme suit :

- **En amont** : risques politiques (évolution réglementaire sur la déforestation importée, risques de substitution des bois) ; risques de marché (baisse de compétitivité et augmentation des coûts de matières premières, matières bas-carbone ou biosourcées, biomasse, énergie, ...) ; risques de réputation (faible prise en compte des attentes des parties prenantes impactées en amont d'un projet)
- **Pour les opérations propres** : risques politiques (tensions sur la disponibilité de l'eau et mesures réglementaires associées) ; risques de responsabilité (évolution réglementaire de type ZAN, AGE, ...)

RE2020, REACH, CSRD, règlement EU sur la nature..., devoir de conseil auprès du Maître d'Ouvrage, voire complément d'étude ERC et modification d'un projet post-diagnostic écologique) ; risques de responsabilité et de réputation (recours juridique contre une activité / un projet)

- **En aval** : risques de responsabilité et de réputation ; risques de santé environnementale (pollution de milieux, etc.) ou risques physiques (aggravation des aléas naturels par imperméabilisation, artificialisation...).

En synthèse, les risques physiques relevés comme matériels pour le groupe NGE sont notamment les tempêtes, les ouragans, les cyclones et les autres événements météorologiques extrêmes. Les risques de transition relevés comme matériels sont les risques liés au marché en cas de modification du comportement des clients et technologiques avec des coûts de remplacement de matériels et de techniques. [IRO-1 DP 20, 21]

À ce jour, le Groupe n'a pas mis en place, pour les membres de sa gouvernance (Conseil stratégique et Comité de direction), de mécanismes d'incitation, de politique de rémunération ou de système d'évaluation de leurs performances en lien avec les considérations climatiques. [ESRS 2 GOV-3]

Néanmoins, depuis 2024, la campagne d'entretiens annuels aligne les objectifs individuels à la feuille de route du groupe NGE. Une liste de 10 objectifs partagés a été mise en place pour les profils de directeurs d'agence ou de projet et l'encadrement opérationnel supérieur avec une thématique RSE : piloter trimestriellement le déploiement du Plan Environnement et ses indicateurs dont les indicateurs climat. Ces objectifs sont intégrés aux formulaires des collaborateurs concernés et complétés chaque année.

Un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique, conforme aux exigences de la loi européenne sur le climat, est en cours d'élaboration. Il sera finalisé en 2025 et publié lors du prochain exercice. À travers ce plan, qui viendra compléter son Plan Environnement, NGE entend se projeter et se fixer des objectifs à l'horizon 2030 et 2050 en accord avec l'accord de Paris et en s'appuyant sur le cadre du SBTi. Convaincu que ce plan de transition viendra stimuler son innovation, répondre toujours mieux aux attentes du marché, renforcer sa compétitivité et sa réputation et anticiper les évolutions des politiques publiques, il est pour NGE un moyen privilégié d'assurer la résilience de son modèle d'affaire. Une analyse de la résilience du modèle d'affaires sera par ailleurs effectuée parallèlement à la formalisation du plan de transition. [SBM-3 DP 19]

5.2.1.2. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique [E1-1 DP 16 a, b,c,d,e,g,h,i,j] [E1-2 DP 24, 25 a,b,c,d,e]

Si le groupe NGE n'est pas en mesure à date de présenter un plan de transition complet conforme aux exigences de la loi

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

européenne sur le climat et de l'ESRS E1, il est un acteur majeur de la conception, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures et il intègre au cœur de sa stratégie d'entreprise la prise en compte de l'urgence climatique. Son Business Plan 2024-2028 s'articule autour de 5 piliers de croissance et de transformation tournés vers la transition écologique et les générations actuelles et futures dont 4 ont directement trait aux enjeux climat :

- Le développement des mobilités carbonées
- La préservation des ressources naturelles
- L'aménagement et l'entretien des territoires
- L'adaptation au changement climatique
- La transition énergétique.

En termes de mobilités décarbonées, il entend développer ses activités autour des voies ferrées, cyclables, navigables et des voies vertes. Concernant l'adaptation au changement climatique, ce sont les activités de végétalisation, de désartificialisation, les ouvrages de protection et de sécurisation, les projets pour la résilience des bâtiments et de transformation des industries qui sont poussées. Quant à la transformation énergétique, le Groupe développe ses positions sur les marchés des énergies renouvelables, de l'industrie nucléaire, des bornes de recharge des véhicules électriques ou encore sur la rénovation énergétique.

La politique RSE 2024-2028 « Nouvelles Générations d'entrepreneurs engagés » offre un cadre pour aligner ses activités économiques avec les enjeux environnementaux et pour que chaque collaborateur puisse contribuer à créer de la valeur à court, moyen et long terme. La politique RSE se décline en 3 axes dont l'un consiste à accélérer la transition écologique, notamment en décarbonant ses activités, en sortant progressivement des énergies fossiles et en s'adaptant au changement climatique. Face à l'urgence climatique, le groupe NGE mobilise l'ensemble des parties prenantes pour réduire l'intensité carbone de ses activités propres et accompagner la transition énergétique des territoires. Il développe la part des activités œuvrant pour les mobilités décarbonées et la transition énergétique et s'inscrit dans une trajectoire pour limiter à 1,5°C le réchauffement climatique, alignée avec les préconisations du GIEC. Les objectifs et la stratégie de décarbonation sont en cohérence avec la méthodologie de l'initiative Science Based Targets et alignés avec la trajectoire sectorielle des travaux publics portée par la FNTP. Le Groupe déploie des actions concrètes sur la réduction des émissions directes et s'engage avec ses partenaires pour agir sur les émissions indirectes. » [E1-2 DP 24, 25 a,b,c,d,e]

NGE multiplie sa mobilisation pour la décarbonation de ses activités. Depuis 2019, il s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de GES de 4 % par an sur les scopes 1&2. En 2024, il a engagé un travail de définition d'un plan ambitieux de transition pour l'atténuation du changement climatique. Ce plan de transition s'inscrit, pour l'ensemble des métiers du Groupe, dans une trajectoire à 1,5°C suivant le scénario RCP 2.6 du GIEC et conformément à l'accord de Paris. Le Groupe a adhéré en février 2024 au SBTi et s'est engagé à faire valider son plan de transition à horizon 2030 et 2050 par celui-ci fin 2025. [DP 16 a]. Les cibles de la politique d'atténuation au changement climatique sont détaillées à la section 5.2.14 Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le plan de transition viendra compléter le Plan Environnement 2024-2028 dont l'un des 3 volets porte sur le climat. Sur cet axe, le Groupe s'est d'ores et déjà fixé comme objectifs de réduire de 4 % par an ses émissions de GES sur les scopes 1&2 ; de viser à horizon 2030 une intensité carbone sur les scopes 1-2-3 de 275 kg CO₂eq par k€ de CA, alignée avec les objectifs de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics) ; de réduire de 20% la part des énergies fossiles dans le total énergies (scopes 1&2), mais également d'augmenter dans son modèle d'affaire la part des activités œuvrant pour le développement des mobilités décarbonées, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre ses objectifs, il a identifié trois leviers d'action sur les scopes 1&2 en lien avec la recherche d'efficacité énergétique :

- agir sur le parc véhicules et engins
- agir sur les bâtiments, les industries et les chantiers
- agir sur les comportements

En ce qui concerne le scope 3, qui représente 90 % des émissions de GES, un travail d'identification des leviers prioritaires est mis en œuvre en 2025 et aboutira à une feuille de route en adéquation avec la trajectoire de décarbonation visée.

Le plan d'actions est présenté de manière plus complète en section 5.2.13 Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du présent chapitre. [DP 16 b]

Ainsi, le Plan Environnement 2024-2028, comprenant le volet climatique, se veut ambitieux et réaliste. Il s'applique à l'ensemble du périmètre de ses activités. Il s'appuie à la fois sur l'approche « éviter, réduire, compenser » préconisée par le Ministère français de l'environnement, sur les Objectifs du Développement Durable des Nations Unies, sur la norme ISO14001, sur les travaux du SBTi. Il a été coconstruit avec les membres du Comité exécutif et de la Direction générale et est totalement aligné avec le Business Plan 2024-2028 et ses 5 piliers de croissance que sont le développement des mobilités durables, la préservation des ressources naturelles, l'aménagement et l'entretien des territoires, l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique. Il est à souligner que 4 de ces piliers sont directement liés à l'accompagnement à la transition écologique des clients publics et privés. Les piliers « développement des mobilités durables » et « transition énergétiques » servent la stratégie française et européenne de décarbonation et les Objectifs du Développement Durable de l'ONU. Le groupe NGE entend multiplier respectivement par 1,6 et par 2 les chiffres d'affaires liés à ces activités à horizon 2028 versus 2024. Pour une information complète sur le modèle d'affaire, se référer à la section 5.1.4.1 Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur du livret 1. Informations générales et notamment au paragraphe Les objectifs en matière de durabilité. Il travaille à l'heure actuelle à la formalisation d'un Plan de Transition pour l'atténuation du changement climatique, continuité et complément de son Plan Environnement et totalement aligné avec les orientations de son Business Plan [DP 16h]. Les instances dirigeantes ont validé le Plan Environnement, elles en portent la vision et sont garantes de son avancée. Pour être au rendez-vous de ses engagements, il a été acté une gouvernance qui se décline à tous les niveaux de l'organisation et au sein de l'ensemble des Entités opérationnelles et

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Directions fonctionnelles. En effet, NGE est convaincu que c'est l'addition de ses forces et de sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne qui rendront possible l'identification et la mise en œuvre des solutions pour atteindre ses objectifs en termes de climat. Le plan de transition, en cours de formalisation, suivra le même processus [DP 16i].

Les référents environnement de chaque Direction opérationnelle et les Directions fonctionnelles sont chargés de consolider trimestriellement le reporting sur leur périmètre et d'assurer l'auditabilité et la transparence des résultats. Les Directions opérationnelles et fonctionnelles suivent et rendent compte trimestriellement à la Direction générale de l'avancement des actions lors des revues de performance ou des conseils de surveillance. La Direction RSE accompagne le déploiement du plan environnement, consolide le reporting trimestriel et évalue la tenue des objectifs opérationnels et stratégiques. Elle rédige le bilan d'avancement annuel et coordonne les différents audits. Les progrès sont décrits ci-dessous dans cette même section.

Moyens déployés et ressources investies

Les Directions opérationnelles et fonctionnelles se sont approprié le Plan Environnement et sa mise en œuvre dans leurs périmètres respectifs en déclinant un plan d'actions contextualisé et en l'intégrant dans leur feuille de route et budgets annuels qui sont présentés à la Direction générale chaque fin d'année en même temps que leur bilan.

Parmi les investissements principaux, on peut citer que l'inauguration de la « Grande Ourse », une installation 100 % électrique de traitement de matériaux de la carrière de Jaumont - VAGLIO, située à 25 km de Metz et de Thionville. Elle remplace les anciennes unités de fabrication qui étaient équipées de 11 moteurs thermiques, gros consommateurs de gasoil non routier. La carrière, qui s'étend sur 150 hectares, est la plus importante des 14 carrières du Groupe. La nouvelle installation, qui représente un investissement de 17 millions d'euros, permet de réduire les émissions de GES de 1 000 tonnes par an, et se présente comme l'une des installations de carrières les plus performantes du nord-est de la France. On notera également un investissement de 6 M€ pour l'achat de 85 machines électriques ; de 4,2 M€ pour l'acquisition de véhicules légers (VL) et véhicules utilitaires (VU) électriques et hybrides ; de 430 k€ pour des rénovations immobilières HQE ou encore de 568 k€ pour des équipements photovoltaïques.

La montée en compétences des collaborateurs sur les sujets environnementaux représente 3 % du montant global du budget formation.

Le montant Capex des activités durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxonomie est de 68,1M€ dont 13,7 % sont inhérentes à l'atténuation du changement climatique, soit 9,32 M€. Pour plus d'information, se référer au chapitre 5.2.6 Informations sur la taxonomie européenne du présent livret. [DP 16.c]

Adéquation du plan de transition avec les exigences en matière de taxonomie

Dans le cadre de son Business Plan 2024-2028 et de son Plan Environnement, le groupe NGE s'engage à aligner ses investissements avec sa stratégie de décarbonation et son futur plan de transition pour l'atténuation du changement climatique. En effet, 96 % de la croissance attendue en 2028 sera portée par les 4 piliers stratégiques liés à la transition écologique que sont le développement des mobilités décarbonées (+25 % de croissance attendue), la préservation des ressources naturelles (+28 % de croissance attendue), l'adaptation au changement climatique (+237 % de croissance attendue), la transition énergétique (+215 % de croissance attendue).

[DP 16.e]

Les informations relatives à la taxonomie verte de l'UE sont reportées au chapitre 5.2.6 Informations sur la taxonomie européenne du présent livret.

Il est à noter que NGE n'est pas exclu des référentiels de l'Union Européenne alignés sur ceux de Paris, car le Groupe ne fait partie d'aucune des activités exclues.

Émissions verrouillées [DP 16.d]

Dans le cadre de ses activités, les émissions verrouillées identifiées sont les émissions dues aux immobilisations (matériel informatique, engins et foncier) qui représentent 2,5 % du bilan carbone en 2023. Hors périmètre des concessions, l'usage et la fin de vie des infrastructures construites ne sont pas encore intégrées au calcul Bilan Carbone en l'absence d'une méthodologie définie. Ces postes constitueront également des émissions verrouillées dont l'estimation sera faite dès que la FNTP aura produit son guide méthodologique. Les émissions dues à l'usage des concessions (autoroute, réseaux d'eau, etc.) ont été estimées pour l'année 2023 à 0,5 % du bilan carbone global du groupe NGE et ont, à ce titre, été sortie du futur plan de transition. Une trajectoire et un plan de transition seront toutefois réalisés de manière spécifique à l'activité concessions et ultérieurement au plan de transition concernant les 8 métiers de construction représentés dans le Groupe.

Progrès [DP 16.j]

En 2024, les actions mises en place sur les scopes 1&2 ont contribué à réduire les émissions de GES de 2 426 tCO₂eq sur les scopes 1&2 (hors Concessions) et 7 883 tCO₂eq scopes 1,2,3 (hors Sade et hors Concessions). Le suivi des scopes 1&2 sur ces 5 dernières années montrent une stabilité des émissions en valeur absolue (entre -0,7 et -2,4 % selon les années) malgré une forte hausse de l'activité du Groupe (entre +6 et +11 % de chiffre d'affaires selon les années). L'intensité carbone quant à elle diminue progressivement de 477 (en 2021) à 435 tCO₂eq / M€ de CA (hors concessions) (en 2024), soit -8,8 %.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.1.3. Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique [E1-3]

Le groupe NGE déploie son Plan Environnement 2024-2028 et met en œuvre un panel d'actions présentées dans le tableau ci-dessous pour l'atténuation des émissions de GES (scopes 1 & 2) et l'efficacité énergétique. Dans le cadre de la

construction d'un plan de transition selon le SBTi, de nouvelles actions sur les scopes 1, 2 et 3 viendront compléter dès 2025 ce tableau.

DESCRIPTION DES ACTIONS MENÉES EN 2024	PÉRIMÈTRE	RÉSULTATS ATTENDUS*	HORIZON TEMPOREL	AVANCÉES / RÉSULTATS 2024*
AGIR SUR LE PARC DE VÉHICULES ET D'ENGINS				
Renouvellement du parc vers des motorisations alternatives (hybrides, électriques, biocarburants...)	Tous les métiers, périmètre France	50 % du renouvellement véhicules (< 3,5t) en faibles émissions (électrique ou hybride) 200 engins électriques	2028 2028	7 % de renouvellement à faible émissions en 2024 83 engins électriques
Développement de l'usage des combustibles alternatifs tels que les biocarburants et déployer l'usage de lubrifiants biodégradables (huiles et graisses)	Tous les métiers, périmètre France	+1 million de litres/an de biocarburants 50 % des engins de production en lubrifiants biodégradables	2028 2028	+ 3,376 millions de litres en 2024 20 % des engins de production en lubrifiants biodégradables
Développement du stop&go	Tous les métiers, périmètre France	100 % des VL, VU, PL, engins dotés de stop&go	2030	73 % des engins équipés d'un moteur avec système Start and Stop 136 engins (buls, pelles et niveleuses) équipés de systèmes de guidage pour optimiser la production
Développement de l'écoconduite grâce à la mise en place de formations	Tous les métiers, périmètre International	10 % des conducteurs formés (PL, VL et VU)	2028	451 formés en 2024 (97PL, 190 VU et 164 VL), soit 35% pour PL et 22 % pour VU et VL
AGIR SUR LES BÂTIMENTS, LES INDUSTRIES ET LES CHANTIERS				
Plan de rénovation des bâtiments	Régions et filiales, périmètre France	- Études de faisabilité et de rentabilité (2022-2025) sur les 10 sites les plus énergivores (Directions Régionales ou Filiales + industries) - Travaux sur sites ciblés (à partir de 2025)	2030	14 rapports d'audits rendus avec pistes d'amélioration dont les 10 sites les plus énergivores 4 sites identifiés prioritaires et démarrage des travaux en 2024
Installation de bornes IRVE sur les parkings des sites du groupe NGE	Régions et filiales, périmètre France	1 borne IRVE tous les 20 emplacements (5%)	2030	155 bornes IRVE sur sites, soit 9 % des places
Recours aux énergies renouvelables (gaz vert, électricité d'origine renouvelable) via des contrats	Tous les métiers, périmètre France	100 % des Directions Régionales et Directions Filiales dotées de contrats d'énergie «verte» ainsi que les sites fixes - Plan de déploiement de systèmes de production d'énergie renouvelable du groupe NGE 2023-2026 1000 m²/an de panneaux photovoltaïques	2030 2028 2028	- Signature d'un contrat avec EDF permettant de garantir 30 % d'énergie renouvelable (garanties d'origine) - Photovoltaïque : 3 sites équipés en 2023 et 4 nouveaux en 2024 (ombrières ou sur toiture) ; études en cours pour déterminer les sites les plus favorables 522 m² développés en 2024
Critère environnemental pour l'achat ou la location des bases vie	Tous les métiers, périmètre France	- Formalisation d'un cahier des charges pour achat et location longue durée 30 % des bases-vie écoconçues ou avec production d'EnR (#Base-vie éco-conçue = avec à minima 1 des 2 conditions suivantes : Autoconsommation d'énergie (panneaux solaires) ou isolation RT 2012 (RE2020 pour modules neufs)	2024 2025	- Démarche de standardisation de base-vie : 3 modèles standardisés retenus (autonomie énergétique partielle ou totale 100 % solaire/ récupération eaux pluie/eaux usées) 97 % des commandes 2024 de base-vie mobiles équipées de panneaux solaires (57 base-vies mobiles solaires commandées mises en service dès 2025)

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

DESCRIPTION DES ACTIONS MENÉES EN 2024	PÉRIMÈTRE	RÉSULTATS ATTENDUS*	HORIZON TEMPOREL	AVANCÉES / RÉSULTATS 2024*
Passage du fioul au gaz et du gaz à l'électricité pour les activités 'industries'	Activités 'industries'	À la suite des audits énergie, mise en œuvre de travaux sur sites identifiés et validés en investissement	2025	Site LSO : passage chaudière fioul au gaz et passage de 6 cuves au fioul à 3 cuves électriques (maintien de la température)
Calculette carbone pour évaluer le poids carbone dès la phase études et pouvoir ainsi proposer des variantes bas-carbone	BE	Déploiement de l'outil « calculette carbone » en vue de systématiser les bilans carbone pour toutes les réponses à appel d'offre	2025	Premiers tests réalisés fin 2024
ACV et l'empreinte carbone des futures opérations	NGE Bâtiment	Avoir une gestion analytique des GES de l'activité et pilotage pour garantir l'atteinte des résultats	2025	- Réalisation des ACV et bilan carbone des futures opérations en phase études - Mise en place d'un nouvel outil DIM pour le pilotage des émissions de GES
AGIR SUR LES COMPORTEMENTS				
Déploiement des écogestes		100 % des sites challengés pour réduction des consommations	2024	- Participation à la journée de test Ecowatt - Diffusion du guide Eco-gestes, soit 100% des sites challengés
		100 % des sites du groupe NGE possèdent un référent sobriété	2025	Un référent sobriété nommé sur chacun des sites
Mise en place d'une politique sur les déplacements professionnels	Tous les métiers, périmètre International	- Réduire le taux moyen d'émissions GES / km en réduisant l'avion et augmentant le train et en favorisant le co-voiturage 90 % de ferroviaire dans les voyages train et avion (hors international, en nb de voyages) - Règles d'écomobilité et de télétravail à définir	2028	-15 % d'émissions CO₂ (-313 teqCO₂) de l'aérien et ferroviaire entre 2022 et 2024 79 % de ferroviaire dans les voyages train et avion - Guide écomobilité mis à jour et publié
Formation aux enjeux climat et à la méthode Bilan Carbone®	Tous les métiers, périmètre International	100 % des Cadres et Etam formés à la Fresque du Climat®	2026	3 900 collaborateurs sensibilisés depuis 2022 (27 % des ETAM et 87% des Cadres)
	Tous les métiers, périmètre International	- Référents Bilan Carbone® pour 100 % des entités en France - et 100 % des entités à l'international	2025 2026	77 % des entités en France ont au moins un Référent Bilan Carbone® (78 personnes formées/en cours de formation en 2024) - Un référent Bilan Carbone® pour l'international en 2024 et identification des formations internationales en cours
Déployer des modules de formation à la transition écologique pour les collaborateurs	Tous les métiers, périmètre International	- Mise en place de la Climate School, 100 % des collaborateurs ciblés ont suivi 2 modules obligatoires	2025 2026	Déploiement de la Climate School

*la baisse des émissions de GES n'est pas mesurée action par action, mais consolidée selon les scopes 1, 2, 3

En 2021, le Groupe a concrétisé la première émission en France d'obligations Euro PP à impact cotées sur un marché réglementé, pour un montant de 150 M€, avec des échéances en 2028 et 2029. Cette initiative le dote des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de son Business Plan 2021-2025, renforçant ainsi son engagement en matière de RSE. Ce prêt à impact est indexé sur 3 objectifs de performance dont sa performance en matière de réduction des émissions de GES, l'objectif fixé étant une réduction annuelle cumulée de 4 % par rapport à la référence 2019 (indicateur vérifié par un tiers indépendant). En cas de non-atteinte des trois objectifs fixés, il s'engage, en plus du paiement d'un malus, à effectuer une donation à des associations œuvrant sur les mêmes thématiques que les indicateurs RSE sélectionnés. Les critères ont également été intégrés au Contrat de Crédit de 350 M€ signé en 2021 avec les banques.

En 2024, NGE se donne les moyens d'accélérer la décarbonation de ses chantiers avec la création de NGE Transitions, nouvelle filiale destinée à accélérer la décarbonation des chantiers du Groupe et à accompagner l'ensemble de ses entités vers une transformation durable des pratiques, depuis la conception jusqu'à la réalisation des ouvrages. Première société à mission du Groupe, NGE Transitions a pour raison d'être de « construire des aménagements cohérents avec la transition écologique en accélérant la décarbonation des pratiques des travaux publics ». La filiale intègre une vision globale de la décarbonation en intervenant sur l'ensemble des étapes des projets, de la conception à la réalisation, et se donne quatre objectifs au service de sa raison d'être :

- ➔ Sélectionner et réaliser des chantiers qui contribuent aux transitions environnementales et sociétales,

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

- Construire des aménagements bas-carbone en testant des solutions sobres et innovantes développées autour de partenariats,
- Créer et déployer une méthodologie de comptabilité environnementale ; NGE Transitions analyse ses chantiers, notamment dès la phase de conception à travers une grille basée sur 12 critères environnementaux et sociétaux définis dans sa méthodologie,
- Transmettre aux équipes et aux partenaires de nouveaux savoir-faire pour décarboner les chantiers.

En 2024, le montant Capex des activités durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxonomie est de 68,1 M€

dont 13,7% sont inhérentes à l'atténuation du changement climatique, soit 9,32 M€. Pour plus d'information, se référer au chapitre 5.2.6 Informations sur la taxonomie européenne du présent livret.

5.2.1.4. Cibles en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique [E1-4]

Pour faire face à ses impacts, risques et opportunités potentiels et réels en lien avec le climat et l'énergie le groupe NGE s'est fixé une ligne de conduite assortie d'objectifs, et ce au travers du Business Plan 2024-2028, de la politique RSE 2024-2028 et du Plan Environnement 2024-2028.

CIBLE NGE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ÉCHÉANCE DE TEMPS	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA FIXATION DE LA CIBLE	PÉRIMÈTRE
CIBLES SCOPES 1&2 : -4 % /an d'émissions de GES sur les scopes 1&2 (Soit -30 % entre 2021 et 2030 pour atteindre la projection estimée de 117 022 tCO₂e, équivalent à une réduction de 49 912 tCO₂e)	2021 : 166 933 tCO ₂ e	2030	Emprunts à impact s'appuyant notamment sur un objectif de réduction des émissions de GES sur les scopes 1&2. En cas de non-respect de cet objectif, le groupe NGE est engagé à payer un malus et à effectuer une donation à des associations œuvrant sur cette thématique. Les résultats de réduction d'émissions de GES sont vérifiés par un tiers indépendant et rendus publics.	GRUPE NGE
SCOPE 3 : 275 kg CO₂eq/k€CA sur les scopes 1&2 + scope 3 amont et scope 3 partiel (hors concessions, utilisation et fin de vie des produits vendus) * Soit une réduction de l'intensité carbone de -202 kg CO₂eq/k€CA équivalent à -42 % Malgré les prévisions de croissance, le groupe NGE s'est fixé une cible de décarbonation et entend atteindre 1 515 251 tCO₂eq non émis	2021 : 477 kg CO ₂ e/k€ CA	2030	Alignée sur la cible de la FNTP. Parmi les méthodes compatibles avec l'ISBT, Le groupe NGE a choisi d'aligner ses objectifs selon l'approche sectorielle de convergence qui se fonde sur le fait que toutes les entreprises du secteur des TP vont converger vers une même intensité carbone en 2050. Ainsi, s'il atteint au moins l'intensité carbone cible du marché en 2050 l'entreprise aura contribué à l'atteinte des objectifs sectoriels. Le Plan d'Investissement de la FNTP projette les investissements à venir selon plusieurs scénarios. Le Groupe a retenu la version la plus conservatrice, à savoir une augmentation de CA de 16 Mds € selon le scénario de sobriété sur 2021/2050 auquel a été déduit le CA projeté sur les activités sur lesquelles il n'est pas positionné, soit un prévisionnel de 55 Mds € en 2030 ramenant l'intensité carbone du secteur à 275 kgCO ₂ e/k€ de CA.	GRUPE NGE
Objectif « net zéro » (> 90 % de réduction selon la méthode de iSBT)	2021	2050	Aligné avec les objectifs de l'accord de Paris et la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C	GRUPE NGE
Réduire de 20 % la part des consommations d'énergies fossiles dans le total énergies (scope 1&2)	2024	2030	Stratégie française énergie et climat	GRUPE NGE
Augmenter la part des activités œuvrant pour le développement des mobilités décarbonées, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	2024	2028	Contribution à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et au Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)	GRUPE NGE

* périmètre conforme à SBTi qui inclus dans sa trajectoire au moins 95 % des émissions des scopes 1/2 et 67 % du Scope 3

En ce qui concerne les cibles de réduction des émissions du GES, NGE adopté une méthode de convergence de l'intensité carbone, pertinente dans le contexte de forte croissance de chiffre d'affaires attendue dans les prochaines années, et en adéquation avec les nouvelles préconisations du SBTi. Cette approche est celle adoptée par le secteur (préconisation et objectifs de la FNTP) et vise à faire converger toutes les entreprises du secteur vers une même intensité carbone d'ici 2050.

Les leviers de décarbonation permettant d'atteindre les cibles susmentionnées sont présentés aux sections 5.2.1.2 Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et 5.2.1.3 Actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du présent livret. La compatibilité avec la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C est décrite à la section 5.2.1.2 Plan de transition et politiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du présent livret.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.1.5. Consommations d'énergies et mix énergétique [E1-5]

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE		DONNÉES 2024 (NGE hors filiale Sade)
1	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh) [DP 38a.]	0
2	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh) [DP 38b.]	722 178
3	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh) [DP 38c.]	7 999
4	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh) [DP38d.]	0
5	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh) [DP 38e.]	3 806
6	Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5) [DP 37a.]	733 983
7	Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	92 %
8	Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh) [DP 37b.]	31 889
9	Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	4 %
10	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh) [DP 37c.i.]	31 866
11	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh) [DP 37c.ii.]	2 839
	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh) [DP 37c.iii.]	157
	Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10) [DP 37c.]	34 862
	Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	4,4 %
	Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)	800 734
	Production d'énergie renouvelable (en MWh) [DP 39]	196
	Production d'énergie non renouvelable (en MWh) [DP 39]	0
	Intensité énergétique (consommation totale d'énergie par rapport au chiffre d'affaires) (en MWh/k€) [DP 40]	172

Précisions sur les indicateurs

Le périmètre utilisé correspond à celui des comptes consolidés, hors Sade : société en intégration globale et quotes-parts des sociétés en participation (SEP). Les sociétés mises en équivalence ne sont pas intégrées.

Les consommations d'énergie proviennent :

- De la consommation d'électricité et de gaz de nos chantiers : consommations issues des factures et consolidées par des données financières,
- Des activités industrielles et carrières : données issues des reporting QSE,
- De la consommation de carburants des engins de véhicules : données issues des cartes Total et complétées par des données financières.

La consommation d'énergie renouvelable a été déterminée comme suit :

- Consommation de combustible provenant de sources renouvelables y compris de la biomasse (biocarburants des engins et VL),

- Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables : garanties d'origine électriques et part renouvelable issue du réseau français (information issue des factures),
- Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite : autoconsommation photovoltaïque.

Les consommations d'énergie fossile et nucléaire ont été calculées à partir du mix énergétique de chaque pays. La production d'énergie renouvelable correspond à la production excédentaire de nos installations photovoltaïques vendue au réseau.

Toutes les activités du groupe NGE entrent dans le secteur de la construction et de fait appartiennent aux secteurs à fort impact climatique. Le résultat net des activités à fort impact climatique est de 4 636 M€ et correspond au résultat net des activités présentés dans ses comptes consolidés amoindri du résultat net des activités de concessions.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.1.6. Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales de GES [E1-6]
Émissions GES [DP 48, DP 49, DP 50, DP 51, DP 52]

	DONNÉES RÉTROSPECTIVES	JALONS ET ANNÉES CIBLES				
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021*	2024	2025	2030	2050	CIBLE ANNUELLE EN %/ANNÉE DE RÉF
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1**						
Émissions brutes de GES du scope 1 (tCO ₂ eq) [DP 48a]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	215 994	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			-4%/an
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %) [DP 48b]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	<1%	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2**						
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO ₂) [DP 49a]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	3 095	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			-4%/an
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO ₂) [DP 49b]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	3 058	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			-4%/an
Émissions scopes 1&2 (base marché)	223 788	219 052	190 510 (soit -4% par an à partir de 2021)	155 337	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi	-4%/an
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3						
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO ₂) [DP 44c]	1 667 545	1 831 988	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
1. Biens et services achetés [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	1 367 426	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
2. Biens d'investissement [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	62 447	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	44 172	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
4. Transport et distribution en amont [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	31 280	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
5. Déchets produits lors de l'exploitation [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	39 281	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
6. Voyages d'affaires [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	2 321	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
7. Déplacements domicile-travail des salariés [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	36 580	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
8. Actifs loués en amont [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	229 592	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
9. Acheminement en aval [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

	DONNÉES RÉTROSPECTIVES	JALONS ET ANNÉES CIBLES				
	ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2021*	2024	2025	2030	2050	CIBLE ANNUELLE EN %/ANNÉE DE RÉF
10. Transformation des produits vendus [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
11. Utilisation des produits vendus [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	18 889	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
12. Traitement en fin de vie des produits vendus [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
13. Actifs loués en aval [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
14. Franchises	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
15. Investissements [DP 51]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	0	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO₂) [DP 52a]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	2 051 077	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO₂) [DP 52b]	En cours de calcul dans le cadre du dossier SBTi	2 051 040	En cours de définition dans le cadre de la démarche SBTi			

*L'année de référence est 2021. Pour cela le groupe NGE a procédé à un recalcul de sa base en y intégrant les émissions de Sade qui a été acquis en 2024

**Les données du scopes 1&2 s'entendent pour la société mère et ses filiales

Intensité des GES [DP 53, DP 54, DP 55]

Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (teqCO ₂)	2 051 077
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (teqCO ₂)	2 051 040
Chiffre d'affaires* consolidé utilisé pour calculer l'intensité GES (M€)	4 637 M€
Intensité carbone fondée sur la localisation en tCO ₂ eq/k€ de CA net	442,33
Intensité carbone fondée sur le marché en tCO ₂ eq/k€ de CA net	442,32

Précisions sur les indicateurs

Le périmètre considéré correspond à celui des comptes consolidés : société en intégration globale et quotes-parts des sociétés en participation (SEP). Les sociétés mises en équivalence ne sont pas intégrées.

Les émissions de Sade ont été intégrées dans leur globalité 2024, soit sur 12 mois de l'année 2024.

Le périmètre de calcul des émissions carbone a été défini selon la règle dite de contrôle financier, c'est-à-dire en consolidant toutes les émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations sur lesquelles le Groupe a l'autorité pour influencer et mettre en œuvre ses activités. Le calcul des émissions de GES suit les exigences de la méthode GHG Protocol.

Son Bilan Carbone intègre les émissions des 6 gaz à effet de serre suivants désignés par le protocole de Kyoto : le dioxyde

de carbone (CO₂) ; le méthane (CH₄) ; l'oxyde nitreux (N₂O) ; l'hexafluorure de soufre (SF₆) ; les hydrofluorocarbures (HFC) ; les hydrocarbures perfluorés (PFC) ; les trifluorures d'azote (NF₃), et par conséquent toutes les émissions de GES sont exprimées en équivalent carbone (teqCO₂).

Les facteurs d'émission utilisés sont issus de la base Empreinte® de l'ADEME (V23.4 disponible au 31/12/2024). Ces derniers sont complétés par des FDES issues de la base INIES ainsi que des ACV publiques et/ou transmises par nos fournisseurs.

Le scope 1 rassemble les émissions de GES issues de sources de combustion fixe, de sources de combustion mobile, des émissions de procédés et des émissions fugitives. Les émissions issues des sources fixes de combustion (gaz pour le chauffage de nos agences, chaudières et brûleurs des industries routières) sont calculées à partir de données de consommations issues de nos factures, et consolidées par des données financières issues de l'ERP pour les périmètres non couverts. Les émissions de GES relatives au carburant (sources mobiles) sont calculées comme suit :

- Pour la flotte de VL (véhicules légers), VU (véhicules utilitaires) et PL (poids lourds) : remontée des données de consommation des cartes Total. Ces données physiques permettent de calculer les émissions de GES associées selon le type de carburant (essence / gazole).
- Pour les engins de chantiers : calculs à partir des données monétaires issues de l'ERP.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Un contrôle de cohérence est ensuite effectué afin de consolider les données. Les émissions des sites soumis à système d'échange de quotas d'émission sont déclarées en respectant la méthode SEQUE sur l'année 2024. Les données déclarées sont celles déposées sur la plateforme GEREPE et ont été auditées conformément à la procédure.

Les activités du groupe NGE ne génèrent pas d'émissions de GES liées des procédés hors énergie qui sont donc nulles. Les émissions liées aux émissions fugitives sont négligeables et donc non calculées.

Les émissions du scope 2 incluent les consommations achetées d'électricité, connues dans le Groupe à partir des factures d'énergie. Pour l'international les données de consommations sont issues d'un tableau de reporting QSE pour le carbone, lui-même issu du suivi administratif et financier par pays. Les consommations d'électricité des périmètres non couverts sont ensuite extrapolées à partir de données financières issues de l'ERP. Le scope 2 est calculé selon deux méthodes :

- **Location-based** : prend en compte le mix moyen de production de l'énergie dans les différents pays en appliquant les facteurs d'émission dédiés des pays dans lesquels l'énergie est consommée. Les facteurs d'émission internationaux issus de la base Empreinte® de l'ADEME ont été utilisées pour les activités à l'international.
- **Market-based** : prend en compte l'origine de l'électricité achetée. NGE a donc associé un facteur d'émission à une production renouvelable pour les consommations électriques couvertes par des garanties d'origine. On note que les instruments contractuels utilisés pour le calcul sont les contrats et factures et représentent 63 % des consommations, le reste ayant été extrapolé ou estimé. En ce qui concerne les origines de l'électricité, EDF qui représente 90 % des consommations en France a fourni des certificats de garanties d'origine attestant de 30 % de renouvelables. À l'international (5 à 10 % des consommations d'électricité) aucune source de renouvelable n'a été considéré dans le calcul.

Les activités du groupe NGE ne génèrent pas d'émissions de GES liées à l'usage de vapeur, de réseaux de chaleur ou de froid, qui sont donc nulles.

Les émissions du scope 3 incluent les émissions indirectes hors énergie.

a. Méthodologie appliquée aux catégories « biens et services achetés », « transport et distribution en amont », « actifs loués en amont » :

- Le calcul des émissions générées par ces catégories repose en grande partie sur des données monétaires issues de l'ERP. Ces dernières sont catégorisées par familles d'achats qui permettent d'associer un facteur d'émission adéquat.
- Un échantillon de factures a été analysé pour les familles d'achat les plus impactantes (béton, acier, négoce, locations de véhicules et engins) afin d'affiner la connaissance des typologies de produits/services achetés et ajuster le facteur d'émission au plus juste.

- Un travail a été réalisé auprès des plus gros fournisseurs afin d'obtenir un calcul carbone de leurs activités avec le groupe NGE. Le cas échéant ces données plus précises ont été intégrées au calcul à la place des données monétaires correspondantes. Ces émissions, calculées à partir de grandeurs physiques, représentent environ 20 % du volume d'émission total de ces trois catégories.
- Les émissions liées aux prestations de sous-traitance ont été affinées au mieux à partir des codes NAF de nos fournisseurs et des facteurs monétaires ADEME disponibles.
- Les émissions liées aux activités des SEP sont intégrées selon la quote-part de participation. Les données relatives aux achats de produits et service ne remontant pas toutes dans l'ERP des hypothèses de répartition ont été appliquées à la balance comptable du groupe NGE relative aux SEP.

b. Les émissions de GES liées aux amortissements sont calculées à partir des inventaires des parcs matériel, foncier et informatique transmis par les directions concernées. Conformément au GHG Protocol, les immobilisations ne sont pas amorties. Les émissions sont toutes comptabilisées lors de l'année d'achat. Méthodologie appliquée à la catégorie « activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie » :

Les données d'activités sont les mêmes que celles calculées dans les scopes 1&2. Les émissions sont évaluées à partir des facteurs d'émission « amont » de l'ADEME (partie « combustion » utilisée pour les scopes 1&2).

c. Méthodologie appliquée à la catégorie « Déchets produits lors de l'exploitation » :

Ces émissions sont calculées à partir des données de reporting environnemental, ainsi que d'une extraction de la plateforme Track Déchets pour les déchets dangereux. Les filières de traitement sont également identifiées avec une répartition valorisation ou enfouissement afin d'associer les facteurs d'émission ADEME adéquats. Dans la filière valorisation, il n'y a pas encore de distinction entre valorisation matière, valorisation énergétique, réemploi ou autres valorisations.

d. Méthodologie appliquée à la catégorie « Voyages d'affaires » :

Les émissions liées aux déplacements sont calculées grâce aux données transmises par l'agence de voyages du Groupe qui récupère le poids carbone des trajets auprès des transporteurs. Les GES associés aux repas et hébergements sont calculées à partir de données monétaires.

e. Méthodologie appliquée à la catégorie « Déplacements domicile-travail des salariés » :

Cette catégorie correspond aux émissions générées par les déplacements domicile-travail des collaborateurs n'ayant pas de véhicule d'entreprise. Celles-ci sont calculées à partir de données transmises par la DRH (codes postaux de domicile, de lieu de travail et nombre de jours travaillés). Des hypothèses ont été prises sur la fréquence des trajets selon la distance. Le suivi de l'écomobilité permet d'affiner les hypothèses (co-voiturage, transports en commun, mobilité douce).

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
f. Méthodologie appliquée à la catégorie « Utilisation des produits vendus » :

Les émissions des infrastructures en Concessions ont été calculées à partir de données d'activités transmises par les exploitants. Des facteurs d'émission ADEME ont ensuite été appliqués pour évaluer les GES générés par une année d'activité.

Les émissions liées à l'usage et à la fin de vie des produits vendus n'ont pas été calculées pour les infrastructures construites hors Concessions. Il n'existe en effet actuellement pas de méthodologie de calcul pour le secteur des Travaux Publics. Évaluer ces dernières nécessiterait donc de poser des hypothèses avec une incertitude forte. NGE participe toutefois au groupe de travail de la Fédération Nationale des Travaux Publics, pour élaborer un guide méthodologique sur ce sujet (à paraître en 2025).

g. Catégories exclues :

Les émissions liées à la catégorie « acheminement en aval » sont incluses dans la catégorie « Transport et distribution en amont ». Ces dernières sont en effet très majoritaires et la source de données identique (une seule famille d'Achat « transport »).

Les catégories « Transformation des produits vendus », « actifs loués en aval », « franchises » et « investissements » ne sont pas concernées par les activités du Groupe.

La méthodologie présentée ci-dessus s'appuie sur la disponibilité des données issues de l'ERP. Les émissions des périmètres non couverts par l'ERP ont été évaluées à partir de ratios monétaires.

Méthodologie spécifique Sade : les émissions liées aux activités de Sade ont été calculées à partir des résultats du Bilan Carbone de référence 2021, réajustés à partir des données d'activités extraites de l'ERP en 2024.

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédit carbone [E1-7]

Le groupe NGE est en cours de définition d'un plan de transition dont la trajectoire sera alignée sur l'accord de Paris et validée par la méthode SBTi. Dans ce cadre, il est également en cours de formalisation d'un plan d'actions visant prioritairement à éviter et réduire les émissions de GES ou à soutenir activement l'élimination des GES de l'atmosphère, en vue d'atteindre potentiellement les objectifs « net zero ». Ce plan sera publié en 2025, y compris les informations relatives aux projets éventuels de contribution carbone ou d'absorption et stockage de GES.

Tarification interne du carbone [E1-8]

NGE n'applique pas de mécanismes de tarification interne du carbone.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.2. Pollution – ESRS E2	87
5.2.2.1. Informations générales IRO-1	87
5.2.2.2. Politiques en matière de pollution E2-1	87
5.2.2.3. Actions et ressources relatives à la pollution E2-2	88
5.2.2.4. Cibles et indicateurs en matière de pollution E2-3 E2-4	89

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.2. Pollution- ESRS E2

5.2.2.1. Informations générales en lien avec la pollution [ESRS 2 IRO-1]

Impacts, Risques et Opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaire [DP 11]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels concernant la pollution :

Sujets de durabilité matériels	DESCRIPTION DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle d'affaire (lien direct ou à travers des relations d'affaires (lien indirect))	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT).
POLLUTION DE L'AIR	Émissions de poussières et de gaz polluants (CO ₂ , CO, COV, particules fines, et à moindre échelle NOx, SOx et HAP) de par l'utilisation de véhicules et engins à motorisation thermique ou de matériels comme les centrales à enrobés	I-	AMONT, NGE, AVAL			

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans la section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité du livret 1. Informations générales – ESRS 2*.

Dans son processus d'analyse des Impacts Risques et Opportunités liés à la pollution, le groupe NGE a pris en considération l'ensemble de ses métiers en France et à l'International et l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'analyse a été réalisée en consultant les experts internes des sujets environnementaux.

Ces experts ont une vision de l'ensemble des résultats des analyses environnementales qui sont réalisées par le Groupe sur tous les sites fixes et pour les chantiers. À ce titre, ils ont une connaissance fine des impacts potentiels en termes de

pollutions de l'air, des eaux, des sols, etc., notamment pour les activités les plus sensibles que sont les centrales à enrobés pour ce qui est des émissions dans l'air. Ils s'appuient également sur leurs connaissances des réglementations, des dossiers d'autorisations ICPE et des contrôles effectués en France par la DREAL.

5.2.2.2. Politiques en matière de pollution [E2-1]

Le groupe NGE affirme son engagement environnemental d'une manière générale et plus particulièrement sur les thématiques de la prévention de la pollution à travers plusieurs politiques et documents cadres présentés ci-dessous :

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA FIXATION DE LA CIBLE
Plan Environnement 2024-2028	GRUPE NGE	Comité exécutif, Direction générale et Direction RSE	Pacte Mondial des Nations Unies
Procédures de prises d'affaires via les Fiches d'Analyse Des Risques et Opportunités (FARO) et Fiche de Go- No Go	GRUPE NGE	Direction générale	ISO 9001
Procédure d'analyses environnementales et processus d'audits internes	GRUPE NGE	Direction RSE, Service environnement	ISO 14001
4 règles environnementales NGE	GRUPE NGE	Encadrement de chantier	Le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)
Les 8 incontournables de l'environnement	GRUPE NGE	Encadrement de chantier et service environnement	Plan Environnement NGE, réglementation (code de l'environnement)

I- Impact négatif Environnement Population Lien direct CT MT LT

La Plan Environnement 2024-2028 a été élaboré par un processus participatif impliquant les membres de l'exécutif, le service environnement et les référents QSE. Il s'est également nourri des remontées terrains et du dialogue entretenu régulièrement avec les parties prenantes (voir sous-section 5.1.4.1.1 *Intérêts et points de vue des parties prenantes livret 1. Informations générales – ESRS2*). Il a été présenté à l'ensemble des Directions fonctionnelles et opérationnelles.

L'un des axes de ce plan consiste à « faire de l'environnement un réflexe opérationnel, mesurer, essayer et faire vivre la démarche environnementale du groupe ».

À travers cet axe stratégique, le groupe NGE cherche à donner le pouvoir d'agir à tous les collaborateurs et faire en sorte que chacun soit investi dans les pratiques environnementales au quotidien pour mener sa transformation. Il s'agit de développer une culture environnementale forte à tous les niveaux de l'organisation. La prise en compte des enjeux environnementaux doit devenir un réflexe dans tous les métiers et dans les activités quotidiennes de chacun. Les collaborateurs sont appelés à mettre œuvre avec leurs équipes le plan d'actions associé et d'en mesurer la portée. La Direction générale a mis en place une politique d'analyse des risques et opportunités qui intervient avant toute prise

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

d'affaire. Cette analyse repose sur deux outils : la Fiche d'Analyse des Risques et Opportunités et le « Go No Go », qui intègrent tous deux les aspects sociaux, sociétaux et environnementaux.

Cette procédure s'additionne à l'analyse environnementale soit en phase d'étude pour l'élaboration du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement, soit en phase de préparation de chantier pour la l'élaboration du Plan d'Assurance Environnement. En intégrant la prise en compte de la sensibilité du contexte local (riverains, nature...) et de la maîtrise des impacts, l'ensemble des informations permet une décision responsable de remise d'une offre et des propositions adéquates.

Le Plan Environnement s'appuie sur 4 règles fondamentales qui constituent la ligne de conduite du Groupe et de chaque collaborateur : Repenser, Réduire, Recycler, Restaurer. Quel que soit son entité ou son métier, chacun se doit d'appliquer ces principes fondamentaux au quotidien pour mener ses activités professionnelles et faire de l'environnement un réflexe opérationnel.

Au niveau opérationnel, sur les chantiers, les équipes se doivent d'appliquer les 8 incontournables de l'environnement, parmi lesquels on trouve, spécifiquement en lien avec les impacts négatifs potentiels sur la pollution de l'air : « la maîtrise et le contrôle des rejets » et « la réduction des poussières ».

Ces règles sont affichées dans tous les sites fixes et mobiles. Elles sont déployées sur tous les chantiers. Les quarts d'heure environnement et autres événements de sensibilisation servent à en faire un rappel régulier.

Dans le cadre de sa certification ISO14001, le groupe NGE applique de manière systématique les réglementations en vigueur et procède à des analyses environnementales avant les opérations puis pendant afin de maîtriser les impacts potentiels des rejets (suivi de rejets, analyses et traitements adéquats). Il applique d'une manière générale une politique de prévention de l'ensemble des pollutions chroniques et accidentelles que ce soit sur l'eau, les sols ou l'air. Cette politique s'accompagne d'un volet de sensibilisation de l'ensemble des personnels opérationnels et d'exercices de simulation d'accidents de pollution, ces mises en situations permettant de tester l'efficacité des protocoles d'intervention et des solutions à déployer le cas échéant. [DP 14, DP 15a, c]

5.2.2.3. Actions et ressources relatives à la pollution [E2-2]

Au travers de son Plan Environnement 2024-2028, le groupe NGE met en œuvre une feuille de route environnementale. Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues pour prévenir ou atténuer les impacts sur la pollution de l'air.

ACTIONS PRISES	NOUVELLES ACTIONS EN COURS (EN PLUS DU MAINTIEN DES ACTIONS PRÉCÉDEMMENT CITÉES)
Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues.	Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe
Mise en place des analyses environnementales en amont des chantiers et des plans de contrôle associés comprenant les actions préventives à mettre en place et les surveillances à effectuer selon les activités et le contexte. Ci-dessous un exemple d'actions issues d'un plan de contrôle concernant la pollution de l'air : • Véhicules aux dernières normes Crit'Air, Véhicules à Faibles Émissions (VFE) et Engins et véhicules lourds aux dernières normes EURO et TIERS et entretien régulier • Écoconduite, arrêt de machines en phase d'attente ou ralenti, limitation de la vitesse • Filtres sur les cheminées des centrales enrobés • Surveillance des émissions pour vérification du respect des seuils réglementaires • Respect des interdictions de brûlage sur chantier • Entretien annuel des systèmes de refroidissement et climatisation, vérification des étanchéités, fluides frigorigènes régénérés et recyclés • Arrosage des pistes avec de l'eau exempt de tout germe pathogène ou des fixateurs de matériaux fins (pour réduire consommation d'eau) • Pas d'épandage par temps venté et matériel équipé de jupes pour empêcher les émissions de poussières de liants (traitement de sol)	→ Déploiement de l'outil REFLEXE pour le pilotage et la consolidation des analyses environnementales, des évaluations de conformité, les plans de contrôle et les checklists de préparation de chantiers → Traçabilité de toutes les plaintes, sinistres, recours et de leur traitement → Pour les centrales d'enrobés, programme d'amélioration de la maîtrise de la combustion, notamment par une réduction des températures de fabrication avec les enrobés tièdes → Remplacement des systèmes de chauffe notamment au fioul par des systèmes électriques → Renouvellement du parc matériel et de la flotte immatriculée par des engins et véhicules à faibles émissions → Développement de l'utilisation de biocarburants → Mise en œuvre des 8 incontournables sur les chantiers avec rappel régulier des règles de prévention des pollutions et des bonnes pratiques.
Pour les sites fixes soumis à ICPE (ex. centrales à enrobés, carrières) : respect des arrêtés préfectoraux, adoption des meilleures techniques disponibles (MTD) notamment pour les centrales d'enrobés, maîtrise de la combustion (réglage régulier des brûleurs, amélioration rendements de séchage, réduction températures de fabrication avec enrobés tièdes), suivi des émissions de poussières. Dans le cadre de l'inauguration de la « Grande Ourse », installation 100 % électrique de traitement de matériaux de la carrière de Jaumont - VAGLIO, située à 25 km de Metz et de Thionville, la mise en place d'un système d'aspiration permet de supprimer les nuisances des poussières générées à l'intérieur de l'usine.	

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

La feuille de route est mise en œuvre par les Directions opérationnelles et fonctionnelles. En 2024, les 17 référents environnement sont directement impliqués dans le déploiement de cette feuille de route. La Direction de la RSE est en charge d'évaluer annuellement la tenue des objectifs opérationnels et stratégiques. Elle coordonne les différents audits et rédige un bilan d'avancement qu'elle présente à la Direction générale.

Ressources investies

Le groupe NGE ajuste les ressources (CAPEX ou OPEX) en fonction des types de projets, de sites, etc. En ce qui concerne les plans d'actions évoqués ci-dessus, les principaux coûts de mise en œuvre sont relatifs à des investissements en matériels et équipements de filtration des polluants ou de réduction de leurs émissions, des dépenses pour le suivi et la mesure des polluants ou encore des dépenses de formation. [DP 18, DP 19]

5.2.2.4. Cibles et indicateurs en matière de pollution [E2-3, E2-4]
Cibles

Le Groupe ne s'est pas fixé de cibles spécifiques au niveau Groupe concernant la pollution de l'air.

Les cibles sont celles fixées par les seuils réglementaires figurant dans les arrêtés préfectoraux de ses sites (centrales enrobés) et par les normes environnementales en vigueur (pour les véhicules, engins, matériels, etc.) que l'ensemble des entités s'attachent à respecter en continu. Dans le cas de sites ICPE, le groupe NGE se soumet aux règles inhérentes, dès réception de l'autorisation et la mise en service des équipements.

La mesure de l'efficacité des politiques et des plans d'actions rentre dans le mécanisme du plan de performance opérationnel. Le service environnement analyse les retours d'expérience (REX) et assure un suivi des « non-conformités » ou « non-qualités » remontées par le terrain, les audits internes ou les visites des autorités compétentes. Un point mensuel est organisé pour suivre les non-qualités remontées, chiffrer l'impact financier et identifier les cas méritant une analyse des causes profondes en impliquant si nécessaire le référent technique et les services supports. Ces analyses donnent lieu à la définition et à la mise en œuvre d'actions d'amélioration. Pour capitaliser sur les retours d'expérience une communication est effectuée via les flashes info ou les ¼ d'heure environnement. [DP 22, 23, 24, 25]

Indicateurs

Le règlement européen (CE) n° 166/2006 établit un registre des émissions et des transferts de polluants à l'échelle communautaire, prenant la forme d'une base de données accessible au public (déclaration des émissions polluantes et des déchets, dite déclaration GEREPE). Ces exigences impliquent donc de déclarer annuellement ses émissions aux bornes des implantations sur le territoire communautaire sur une plateforme en ligne dédiée. Cette déclaration concerne que les activités dont les émissions de polluants ou de substances dépassent les seuils indiqués à l'annexe II dudit règlement. Or, l'analyse des rejets atmosphériques des activités étant en deçà des seuils, le groupe NGE n'est tenu de déclarer que ses émissions de GES (voir section 5.2.1.6 *Émissions brutes de GES scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES du livret 2. Informations Environnementales – ESRS E1*) [DP 28, 29, 30, 31]

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.3. Ressources hydriques et marines – ESRS E3	91
5.2.3.1. Informations générales IRO-1	91
5.2.3.2. Politiques en matière de ressources hydriques et marines E3-1	91
5.2.3.3. Actions relatives aux ressources hydriques E3-2	93
5.2.3.4. Cibles et indicateurs en matière de ressources hydriques E3-3	94
5.2.3.5. Consommations d'eau E3-4	95

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.3. Ressources hydriques et marines - ESRS E3

5.2.3.1. Informations générales en lien avec les ressources hydriques et marines [ESRS 2 IRO-1]

Impacts, Risques et Opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaire [DP 8]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels concernant les ressources hydriques et marines :

Enjeux	DESCRIPTION DES IROs	Typologie Impact positif : I+ Impact négatif : I- Risque : R Opportunité : O	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
CONSUMMATION, PRÉLÈVEMENT ET REJETS	La gestion efficace de l'eau et la préservation de la ressource en eau représentent des opportunités de prises d'affaires	O	NGE, AVAL	

O Opportunités

CT

MT

LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le chapitre sur les informations générales, section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité*.

Dans son processus d'analyse des Impacts Risques et Opportunités liés à aux ressources hydriques et marines, le groupe NGE a pris en considération l'ensemble de ses métiers en France et à l'International et l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'étude a été réalisée en s'appuyant sur l'analyse environnementale générale du Groupe qui prend en compte les risques environnementaux au regard de ses activités et en consultant les experts internes des sujets environnementaux qui ont également une vision de l'ensemble des résultats des analyses environnementales réalisées en interne sur tous les sites fixes et les chantiers. À ce titre, ils ont une connaissance fine des impacts et risques potentiels sur l'eau. Les experts du service environnement, ayant en charge la collecte et le traitement des problématiques environnementales et des plaintes remontées du terrain ont pu à ce titre prendre en considération les intérêts et besoins des communautés affectées.

Le processus d'évaluation de la matérialité en lien avec les ressources hydriques et marines a pris en considération l'eau de surface, l'eau souterraine ainsi que les prélèvement et

rejets d'eau. Pour compléter cette vision, une cartographie des sites est en cours de réalisation par les services RSE, innovation et immobilier. Elle permettra dans les années suivantes de mettre à jour l'analyse de double matérialité avec l'identification de zones et sites fixes où les impacts risques et opportunités liés aux enjeux d'eau sont les plus forts (exemple stress hydrique).

NGE a considéré que l'extraction et l'utilisation de ressources marines n'étaient pas une problématique associée à son modèle économique, ni à sa chaîne de valeur. Pour renforcer sa réponse aux défis de l'eau, de la préservation de la ressource en eau et de la réhabilitation des réseaux, il a fait l'acquisition de Sade en 2024. Les capacités d'agir et l'offre élargie du Groupe dans le secteur de l'eau ont donc été considérées comme une opportunité de se positionner en tant qu'acteur référent pour aider les acteurs publics et privés à relever ces défis majeurs. [DP 8a. 8b.]

5.2.3.2. Politiques en matière de ressources hydriques et marines [E3-1]

Le groupe NGE affirme son engagement environnemental d'une manière générale et sur les thématiques liées à la gestion de l'eau à travers plusieurs politiques et documents cadres présentés ci-dessous :

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT LES RESSOURCES HYDRIQUES		
				CONSUMMATION D'EAU	PRÉLÈVEMENT D'EAU	REJETS
Business Plan 2024-2028	GRUPE NGE	Direction générale	• ODD6 et convention de l'ONU sur l'eau • Plan eau de l'État français • Directive européenne cadre sur l'eau	x	x	x
Plan Environnement 2024-2028	GRUPE NGE	Comité exécutif, Direction RSE	• Pacte Mondial des Nations Unies et ODD • Plan national eau	x	x	x
Procédures de prises d'affaires via les Fiches d'Analyse Des Risques et Opportunités (FARO) et Fiche de Go- No Go	GRUPE NGE	Direction générale	• ISO 9001	x	x	x

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT LES RESSOURCES HYDRIQUES		
				CONSOMMATION D'EAU	PRÉLÈVEMENT D'EAU	REJETS
Procédure Générale Environnement 01 – Gestion de l'eau	GROUPE NGE	Direction d'exploitation	- Article L 210-1 du Code de l'environnement - Loi sur l'eau	x	x	x
Procédure de gestion des laitances de béton	GROUPE NGE	Direction d'exploitation	- Code de l'environnement - Loi sur l'eau			x
4 règles environnementales NGE	GROUPE NGE	Encadrement de chantier	ODD12	x	x	x
Les 8 incontournables de l'environnement	GROUPE NGE	Encadrement de chantier et service environnement	ISO 14001	x	x	x

[DP 11]

Politiques en matière de gestion de l'eau et de consommation de l'eau [DP 12a, DP 12c]

Dans le Plan Environnement 2024-2028, élaboré via un processus participatif impliquant les membres de l'exécutif, le service environnement, les référents QSE et nourri du dialogue parties prenantes (voir section 1.4.2), l'axe N°2 concerne « les ressources, l'eau et la biodiversité ». Le groupe NGE cherche à construire des ouvrages en minimisant les consommations d'eau, en prévenant les pollutions et en préservant les milieux naturels.

Considérant l'eau comme un bien commun précieux, il a inscrit sa volonté de mettre sa force d'innovation au service de la réduction de ses consommations en fiabilisant son suivi, en pilotant ses consommations et via les leviers de récupération, de réutilisation et de substitution dès que cela est possible sur les chantiers, les sites fixes, les carrières et les industries. Il entend développer une méthodologie d'évaluation de son intensité eau et veiller à ne pas impacter les aires exposées à un stress hydrique.

La Direction générale a mis en place une politique d'analyse des risques et opportunités qui intervient avant toute prise d'affaire. Cette analyse repose sur deux outils : la Fiche d'Analyse des Risques et Opportunités et le « Go No Go », qui intègrent tous deux les aspects sociaux, sociétaux et environnementaux.

Cette procédure s'additionne à l'analyse environnementale soit en phase d'étude pour l'élaboration du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement, soit en phase de préparation de chantier pour la l'élaboration du Plan d'Assurance Environnement. En intégrant la prise en compte de la sensibilité du contexte local (riverains, nature...) et de la maîtrise des impacts, l'ensemble des informations permettent une décision responsable de remise d'une offre et des propositions adéquates.

Au niveau opérationnel, sur les chantiers, les équipes se doivent d'appliquer les 8 incontournables de l'environnement, parmi lesquels on trouve 2 consignes en lien direct avec les impacts négatifs potentiels sur les ressources hydriques : « l'adaptation et la réduction des consommations d'eau » et « la maîtrise et le contrôle des rejets ». Ces règles sont affichées dans tous les sites fixes et mobiles. Elles sont déployées sur tous les chantiers. Les quarts d'heure environnement et autres événements de sensibilisation servent à en faire un rappel régulier.

Dans sa procédure de gestion de l'eau, le Groupe affirme ses positions et les mesures à prendre concernant les consommations et les rejets potentiellement contaminés et ce, en distinguant les activités (bureaux / sites permanents / base-vie de chantier ; ateliers de région ou provisoires ; arrosage / ruissellement / lavages sur chantiers). Ce document guide et encadre :

- la réduction des consommations
- les conditions de prélèvement d'eau autorisés (convention avec le propriétaire du plan d'eau ou avec le gestionnaire du cours d'eau, suivi des prélèvements et mesures volumétriques)
- la récupération d'eau
- les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (avec possibilité d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau)
- la gestion et le suivi des rejets dans le cadre d'assainissement autonome, d'assainissement de plateforme, d'assainissement provisoire de chantier

Pour compléter, des procédures spécifiques sont déployées sur les chantiers selon les risques en lien avec les ressources hydriques. On peut citer par exemple l'existence de procédures pour :

- La gestion des laitances de béton lors des dépotages et lavages des toupies ainsi qu'un mémo pour abaisser le PH de ces rejets,
- Le suivi de la qualité des eaux,
- L'assainissement provisoire et la gestion des eaux pluviales en vue de limiter la pollution des milieux environnants,
- Le suivi des crues et les dispositions à prendre en matière de lutte contre les pollutions, complété par un plan inondation qui présente les différentes modalités de protection de l'eau en cas de survenue d'une crue
- La gestion de pollution accidentelle des eaux.

Politiques en matière de produits et services [DP 12b]

Concernant ses produits et services, de par ses expertises sur les canalisations et les dispositifs de traitement des eaux, le groupe NGE est depuis toujours sensible aux enjeux de gestion de la ressource en eau et œuvre dans la construction et la rénovation des réseaux pour une collecte, un transport et un traitement efficaces. Il déploie également des opérations de dépollution et d'amélioration de la qualité des eaux dans

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

les ports. Il procède à des reméandrages afin de rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, et réduire les risques d'érosion ou d'inondations en ralentissant le débit de l'eau.

Ainsi, il a adopté un Business Plan 2024-2028 dans lequel l'un des 5 piliers de croissance s'appuie l'ambition d'être leader de la transition écologique et le développement des activités autour de la préservation des ressources naturelles, dont l'eau fait partie. À ce titre, la gestion de l'eau est un axe majeur, et l'acquisition de Sade en 2024 atteste de sa volonté de renforcer et compléter ses métiers dans la gestion de l'eau. Les expertises techniques de Sade et son savoir-faire en matière de réseaux d'eau (eau potable, assainissement, réseaux spécifiques) et d'infrastructures associées, ont donné une nouvelle dimension au Groupe. Dans un contexte où les enjeux environnementaux, notamment la préservation de la ressource en eau et la réhabilitation des réseaux, se font de plus en plus pressants, l'intégration de Sade offre une opportunité de se positionner en tant qu'acteur référent pour aider les acteurs publics et privés à relever les multiples défis de l'eau et de la transition écologique.

De même, considérant que l'eau pluviale ne doit pas être vue comme un déchet mais comme une ressource, le groupe NGE développe ses activités de génie écologique et met ses savoirs, savoirs faire et sa force d'innovation pour développer et diffuser les solutions techniques de revêtements permettant l'augmentation du rechargement des nappes phréatiques, la

diminution du risque d'inondation, la réduction des dimensions des réseaux et de la taille des ouvrages de gestion de l'eau. Avant chaque prise d'affaire, le processus d'analyse des risques et opportunités précédemment cité (FARO et « Go No Go ») permet de prendre en compte toutes les dimensions en termes d'impacts positifs, négatifs et financiers pour décider de remettre une offre et orienter la stratégie de réponse.

En matière de transition écologique, de gestion de l'eau et de lutte contre les inondations, le Groupe développe des programmes de recherche et développement et collabore avec des partenaires comme le laboratoire LUMA à Arles avec qui il travaille sur les ouvrages urbains bio adaptatifs pour concevoir de nouvelles solutions répondant aux enjeux de stress hydrique (DZIMP) grâce à la désimperméabilisation, la création de chemin d'eau, etc.

5.2.3.3. Actions relatives aux ressources hydriques [E3-2]

Au travers son Plan Environnement 2024-2028, et ses déclinaisons au sein des Directions fonctionnelles et opérationnelles, le groupe NGE met en œuvre une feuille de route environnementale pour réduire ses impacts négatifs et maximiser ses impacts positifs. Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues pour préserver les ressources hydriques. [DP 17 et DP 18]

	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe	
TRANSVERSAL AUX DIFFÉRENTS ENJEUX EAU DU SECTEUR DES TP	Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	Le groupe NGE participe au travail réalisé avec la FNTF, à l'établissement d'un guide sur les chantiers économes en eau. Cette étude repose sur une méthodologie en 3 étapes : → Étude des enjeux, du périmètre et identification de solutions → Identification d'innovations et d'expérimentations → Communication à destination des pouvoirs publics et entreprises de TP Cette étude s'appuie sur la réglementation française, le plan sobriété eau, le plan d'action pour la gestion de l'eau et la loi TECV. Le secteur a identifié 7 domaines d'action : la conception de projet économes en eau ; l'utilisation de matériaux économes en eau ; l'approvisionnement ; la mesure et le contrôle de la consommation ; l'optimisation de l'utilisation ; le rejet et traitement des eaux grises ; la sensibilisation, acculturation et formation	

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
CONSOMMATION D'EAU	- Mise en œuvre des 8 incontournables sur les chantiers avec rappel régulier des règles pour adapter et réduire les consommations d'eau et rappel des bonnes pratiques. - Création d'une calculatrice « récup'eau » qui permet d'estimer les capacités de récupération des eaux pluviales pour les sites fixes et les bases vie des chantiers et de comptabiliser ainsi les économies d'eau et financières apportées par l'alimentation en eaux grises des installations sanitaires.	- Piloter nos consommations d'eau en fiabilisant le suivi - Piloter la réduction, favoriser la récupération, la réutilisation et la substitution - Sourcer les solutions d'optimisation de gestion des eaux et partager les retours d'expériences et bonnes pratiques	- Renforcer les modules de formation à l'économie circulaire, la gestion de la ressource en eau et la biodiversité - Formaliser et déployer un plan de transition eau (2026) - Mesurer la récupération, la réutilisation et la substitution de la ressource eau dans nos process (2028)
PRÉLÈVEMENT D'EAU	Sécurisation des réseaux au sein des territoires pour maintenir un accès à l'eau potable, sécuriser sa qualité, lutter contre les fuites et pertes (ex dans le département des Deux-Sèvres, avec les travaux réalisés entre l'usine de traitement des Coulées de Taizé et le réservoir de Pontif).	Le groupe NGE via son Business Plan contribue à la préservation de la ressource en eau en développant ses activités autour de la désimperméabilisation des sols, des réseaux d'eau (notamment réfection/ gestion des fuites), des travaux de stabilisation berges de cours d'eau (sujet à inondation), etc.	Évaluer l'intensité eau et veiller à ne pas impacter les aires exposées à un stress hydrique (2028)
REJETS	Mise en œuvre des 8 incontournables sur les chantiers avec rappel régulier des règles pour maîtriser les rejets et rappel des bonnes pratiques.	- Piloter la réduction, favoriser la récupération, la réutilisation et la substitution - Sourcer les solutions d'optimisation de gestion des eaux et partager les retours d'expériences et bonnes pratiques	
OFFRE CYCLE DE L'EAU	Intégration de Sade au groupe NGE pour renforcer l'expertise et l'offre sur tous les enjeux liés au cycle de l'eau Chantiers principaux 2024 répondant aux problématiques d'eau des territoires : → À Paris, dans le cadre du Plan Baignade porté par l'État et plusieurs acteurs publics, Sade, filiale du groupe NGE, a construit un bassin de rétention de grande capacité pour limiter la pollution de la Seine et de la Marne lors de pluies intenses. → À Champigny-sur-Marne, le Groupe a construit une station de dépollution des eaux pluviales afin de rendre baignables la Marne et la Seine. → Il a participé à la construction de deux usines de dessalement d'eau de mer à Jorf Lasfar au Maroc pour lutter contre le stress hydrique et alimenter en eau potable les populations locales. → Il a participé à l'augmentation des capacités de la station d'épuration des eaux usées de la Métropole Européenne de Lille. → À Chamalières, en Auvergne, le Groupe a renaturé 88 mètres de la rivière de Tiretaine. La réhabilitation du cours d'eau et de ses berges permettront la reprise de la biodiversité sur les abords et dans le lit de la rivière et la sécurisation en cas de crue.	NGE est missionné dans le cadre de la requalification de l'axe Cap Pinède-Capitaine Gêze à Marseille pour protéger le cours d'eau des Aygalades. Un bassin de rétention et de traitement évitera le rejet des eaux dans la mer en période pluvieuse, la qualité des eaux du ruisseau et de la mer en sera préservée. Un parc humide verra également le jour au cœur des quartiers nord de la ville	Développement de nouvelles réalisations sur les problématiques liées au cycle de l'eau

[DP 18d]

La feuille de route est mise en œuvre par les Directions opérationnelles et fonctionnelles. Les 17 référents environnement sont directement impliqués dans le déploiement de cette feuille de route. La Direction de la RSE est en charge d'évaluer annuellement la tenue des objectifs opérationnels et stratégiques. Elle coordonne les différents audits et rédige un bilan d'avancement qu'elle présente à la Direction générale.

Concernant les zones exposées à des risques hydriques, dont le stress hydrique, le groupe NGE a entrepris un travail de cartographie qui permettra de mettre en place des actions et procédures plus ciblées. Cette cartographie sera finalisée en 2025 et un plan d'actions associé sera finalisé et publié

en 2028. Il comprendra un plan d'investissement en cours d'élaboration. [DP 19]

5.2.3.4. Cibles en matière de ressources hydriques [E3-3]

Les cibles présentées ci-dessous couvrent l'ensemble des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) issues de l'analyse de double matérialité en lien avec les ressources hydriques. Elles sont inscrites dans le Plan Environnement 2024-2028 du groupe NGE et dans les déclinaisons des Directions fonctionnelles et opérationnelles. Elles s'appliquent à l'ensemble du périmètre, sauf lorsqu'il est fait une mention contraire. [DP 22, 23a., 23c.]

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

CIBLES	ÉCHÉANCES DES CIBLES	MODALITÉS DE FIXATION DES CIBLES	MODALITÉS DE SUIVI DES PERFORMANCES ET DES FEUILLES DE ROUTE
- Piloter nos consommations d'eau en fiabilisant le suivi (particulièrement dans les zones et stress hydrique) et vérifier que les prélèvements ne compromettent pas les écosystèmes aquatiques - Piloter la réduction des consommations - Favoriser la récupération, la réutilisation et la substitution	2028 VERSUS 2024	Pour fixer cet objectif, le groupe NGE, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, s'est appuyé sur l'ODD6, et notamment sur la cible 6.4 (« d'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau »). Ces cibles ont été fixées de manière volontaire et proactive.	Les référents environnement sont chargés d'optimiser les volumes d'approvisionnement en eau potable (AEP) consommés et de mesurer les quantités consommées sur chantiers et sur sites fixes. Tout prélèvement dans le milieu naturel fait l'objet de vérification préalable (arrêtés sécheresse, débit de cours d'eau, autorisations en lien avec la loi sur l'eau, etc.)
- 10% de consommation sur ses activités propres	2028 VERSUS 2024	Pour fixer cet objectif, le groupe NGE s'est appuyé sur le Plan d'action d'État français de 2023 pour une gestion résiliente et concertée de l'eau et a aligné ses objectifs propres avec l'objectif d'économie d'eau préconisée par l'État pour tous les acteurs soit -10% à horizon 2030. Cette cible non réglementaire a été fixée par le groupe NGE de manière volontaire.	Les modalités de suivi sont celle du Plan Environnement à savoir : → Les Directions opérationnelles et fonctionnelles déploient les feuilles de route. → Les référents environnement sont chargés de collecter les données, leur Direction opérationnelles et fonctionnellement en rendent compte trimestriellement à la DG. Ce pilotage trimestriel permet d'ajuster les feuilles de route et actions en fonction de la trajectoire prise → La Direction RSE suit l'avancée du Plan et accompagne son déploiement
Conformité aux normes de rejet et respect des seuils écologiques (données Agences de l'eau)	TOUS LES ANS	Le groupe NGE s'appuie en France sur les obligations fixées dans le Code de l'environnement (ICPE, niveaux de rejets autorisés, obligations de surveillance, autocontrôle et déclaration), les arrêtés préfectoraux ou locaux, les études d'impacts. La conformité aux normes de rejet est donc une cible réglementaire.	Un reporting quantitatif et un suivi qualitatif des non-qualités et non-conformités sont assurés. Il donne lieu à une analyse des cas et un suivi spécifique des incidents et non-qualités.

5.2.3.5. Consommations d'eau [E3-4]

Les indicateurs publiés ci-dessous se réfèrent aux activités propres du groupe NGE [DP 28, 29] :

	DONNÉES 2024 EN TONNES
Consommation d'eau totale en m ³ (a)	118 560
Consommation d'eau totale en m ³ dans les zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique élevé (b)	Non déterminée en 2024
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée, en m ³ (c)	Non déterminée en 2024
Quantité totale d'eau stockée et les changements dans le stockage, en m ³ (d)	Non déterminée en 2024
Intensité hydrique (consommation d'eau totale en m ³ résultant des activités propres par M€ de chiffre d'affaires)	28

Précisions sur les indicateurs

Le groupe NGE suit les consommations d'eau au travers de ses facturations et des compteurs volumétriques parfois mis en place lors de prélèvements d'eaux brutes ou superficielles. Son ambition première est de fiabiliser le suivi des consommations et de préciser l'origine des eaux consommées : eaux recyclées, eaux récupérées, eaux réutilisées.

La répartition des consommations sur les zones à stress hydrique n'est pas encore établie mais la surveillance des périodes de stress et de restriction est d'ores-et-déjà en place : des alertes internes sont faites chaque année pour rappeler les gestes limitant la consommation de cette

ressource ainsi que les périodes à fort impact. Pour ce faire, le suivi de l'état des nappes phréatiques, via le BRGM notamment, est effectif.

Dans le cadre des travaux de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), auxquels le Groupe participe, pour l'établissement d'un guide sur les chantiers économes en eau, des actions et tests sont notamment en cours sur la mesure et le contrôle de la consommation.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.4. Biodiversité et écosystèmes – ESRS E4	97
5.2.4.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et les écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaire en lien avec les IROs matériels SBM-3 IRO-1 E4-1	97
5.2.4.2. Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes E4-1 E4-2	98
5.2.4.3. Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes E4-3	100
5.2.4.4. Cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes E4-4 E4-5	102

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.4. Biodiversité et écosystèmes - ESRS E4

5.2.4.1. Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique, en lien avec les IROs matériels [ESRS 2 SBM-3 ; IRO-1 ; E4-1]

Impacts, Risques et Opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaire [DP 16 ; 17 ; 19a]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels concernant la biodiversité et les écosystèmes :

Sujets de durabilité matériels	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PERTE DE BIODIVERSITÉ	La contribution au changement climatique des activités de construction peut altérer les conditions environnementales et donc affecter les espèces et la biodiversité.	I-	AMONT, NGE, AVAL	🌱	🔗	CT, MT, LT
IMPACTS SUR LA NATURE DES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ	L'urbanisation et la construction d'infrastructures peuvent conduire à la conversion de zones agricoles, naturelles ou forestières en zones urbaines ou industrielles et à la destruction d'écosystèmes.	I-	AMONT, NGE, AVAL	🌱	🔗	CT, MT, LT
	Les activités de construction peuvent entraîner la destruction ou la fragmentation d'habitats naturels, ce qui peut réduire la capacité des écosystèmes à fournir des services tels que la régulation de l'eau, la filtration de l'air, ou la stabilisation des sols.	I-	AMONT, NGE, AVAL	🌱	🔗	CT, MT, LT
	Les problèmes liés à la pollution ou dégradation des sols peuvent conduire à des litiges avec les autorités locales ou les communautés affectées, et entraîner des perturbations de productivité, des coûts importants et porter atteinte à la réputation de l'entreprise.	R	NGE			CT, MT, LT
	La dépollution et la désartificialisation des sols représentent des opportunités de développement des activités autour de ces sujets	O	NGE			CT, MT, LT

I- Impact négatif R Risques O Opportunités 🌱 Environnement 🔗 Lien direct 🔗 Lien indirect CT MT LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le chapitre sur les informations générales, section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité du livret 1. Informations générales – ESRS 2*.

Les experts environnementaux internes ayant une vision de l'ensemble des résultats des analyses environnementales réalisées sur les sites fixes et les chantiers, ils ont largement contribué à l'identification des impacts potentiels et dépendances sur la biodiversité et les écosystèmes et à leur cotation. Leur connaissance a été complétée par deux études réalisées avec l'appui de partenaires experts.

La première réalisée en 2020 a permis d'identifier et de hiérarchiser les impacts sur la nature et dépendances aux services écosystémiques du groupe NGE tout au long de la chaîne de valeur. Elle montre que la chaîne de valeur présente principalement 3 dépendances aux services écosystémiques que sont le service approvisionnement, le service régulation et le service culturel.

La deuxième, réalisée en 2024, a dressé une analyse qualitative de l'empreinte biodiversité du Groupe. Elle a été réalisée selon une approche tenant en compte les risques systémiques et les multiples facteurs d'érosion de la biodiversité et pressions anthropiques (changement d'usage des terres et mers, exploitation directe des ressources dont l'eau, changement climatique, pollutions, etc.). Une analyse qualitative des pressions et dépendances a été réalisée sur l'ensemble de ses activités et considérant l'ensemble de la chaîne de valeur. Il en résulte que les activités en lien avec le terrassement, les travaux routiers et les métiers de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des infrastructures ont été identifiées comme les plus impactantes envers la biodiversité et les écosystèmes parmi l'ensemble des activités. Les enjeux sont notamment les changements d'usage des terres, le changement climatique et la régulation du climat ou encore avec les problématiques de surexploitation des ressources dont l'eau. Pour compléter cette approche « métiers », une étude macro a été réalisée considérant les sites industriels du Groupe, leur proximité aux espaces naturels protégés et aux espèces à

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

enjeu de conservation. Sur les 35 sites fixes, 5 ont été identifiés comme à enjeu très fort sur la biodiversité et les écosystèmes, 14 à enjeu fort et 16 à enjeu modéré. Il s'agit d'une première évaluation cartographique ; l'ensemble des sites fixes seront analysés plus précisément courant 2025 afin de déterminer s'ils risquent d'impacter une zone sensible à proximité. Il est à noter que les 5 sites dits à très fort enjeu sur la biodiversité sont des sites classés ICPE et, par conséquent, des mesures ont déjà été prévues et validées par les autorités compétentes et mises en œuvre sur les sites.

Selon les projets et chantiers, la nécessité de mise en œuvre de mesures d'atténuation est décidée par le maître d'œuvre. Dans ce cas, les entités du Groupe appliquent les demandes et recommandations de celui-ci.

Dans le cadre de l'identification et de la cotation des IROs, les liens entre changement climatique (risques physiques et de transition) et ses répercussions sur la biodiversité et les écosystèmes ont été étudiés et pris en considération. Ces risques physiques et de transitions sont détaillés en section 5.2.1.1 *Informations générales dans le chapitre relatif à l'ESRS E1 sur le changement climatique*.

On notera que les experts internes qui ont participé à l'analyse de double matérialité ont pu apporter des précisions sur les intérêts et avis des communautés affectées. Le processus de dialogue et les canaux permettant aux communautés de faire part de leurs préoccupations sont décrits aux sections 5.3.3.3 *Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts* et 5.3.3.4 *Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant de faire part des préoccupations*. Les informations provenant de ces canaux ainsi que celles collectées au fil de l'eau lors d'un dialogue avec les maîtres d'ouvrage responsables du débat/concertation publique dans certains projets ont nourri l'analyse de double matérialité.

Résilience de la stratégie et du modèle économique en rapport avec la biodiversité et les écosystèmes [DP 13]

On notera qu'aucun effet financier significatif actuel n'a été évalué pour les risques et opportunités matériels en lien avec la biodiversité et les écosystèmes.

Toutefois, on peut souligner que l'un des 5 leviers de croissance du Business Plan 2024-2028 est la préservation des ressources naturelles dont les activités de dépollution, de recyclage et de renaturation font parties. De même, les activités de végétalisation et de désartificialisation renforcent la résilience du modèle économique du Groupe face ces enjeux de biodiversité et d'écosystèmes.

L'engagement de NGE dans la préservation de la nature n'est pas récent. Il adhère depuis 2020 à la démarche Act4Nature/Entreprise engagée pour la nature, initiative portée par l'Agence Française de la Biodiversité (OFB) qui a pour objectif de mobiliser les entreprises sur la question de leurs impacts directs et indirects, leurs dépendances et leurs possibilités d'action favorable à la nature. Cette démarche et les actions qui s'inscrivent dans ce champ lui permettent d'améliorer son

positionnement sur de nouveaux marchés de produits ou de services « verts », de sécuriser ses chaînes d'approvisionnement en matières premières et d'optimiser ses coûts, d'accéder à des financements qui intègrent des critères environnementaux, d'améliorer sa notoriété en répondant aux préoccupations et exigences environnementales croissantes des clients, de fédérer ses salariés en donnant du sens à l'activité et de gagner ainsi en attractivité, d'innover en s'inspirant du vivant (solutions fondées sur la nature) ainsi que de renforcer son ancrage territorial et ses partenariats.

Depuis des années, les entreprises et filiales réalisent des travaux de génie écologique, incluant entre autres le reprofilage et le méandrage des cours d'eau, la création de berges et de zones humides, des ouvrages de génie civil en lien avec la circulation piscicole ainsi que la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. En intégrant en 2024 l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), le groupe NGE a renforcé sa reconnaissance en tant qu'acteur qualifié par les donneurs d'ordre publics et privés face aux entreprises concurrentes, et participe désormais à des groupes de travail pour améliorer les méthodes et élaborer des guides pratiques.

Il est à noter que pour les projets soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, qui la réalise pour l'obtention des autorisations administratives propres à son projet. Dans le cadre de ses activités de construction, NGE s'assure, via sa procédure d'analyse environnementale, d'appliquer ces autorisations administratives et de mettre en œuvre les mesures d'évitement et réduction identifiées pour la phase chantier, voir les mesures de compensation si celles-ci ont été prévues au marché. [DP 19b]

Plan de transition

Comme évoqué ci-avant, le Groupe a entrepris en 2024 une étude mettant en regard l'ensemble de ses métiers et les pressions et dépendances liées à la biodiversité et aux écosystèmes. Ce travail n'est pas achevé, une cartographie des risques RSE liées aux achats permettra de mieux appréhender les sujets de biodiversité, notamment sur la partie amont de la chaîne de valeur ; une cartographie SIG des sites permettra d'approfondir les enjeux sur les sites fixes. Ces travaux aboutiront en 2026 sur la création d'un « plan nature », plan de transition biodiversité qui s'inscrira dans la vision du cadre mondial de Kunming-Montréal et de la stratégie biodiversité 2030 de l'Union Européenne et dans le respect des limites de la planète en ce qui concerne l'intégrité de la biosphère et le changement de système terrestre. [DP 15]

5.2.4.2. Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes [E4-2]

Le groupe NGE affirme son engagement environnemental d'une manière générale et sur les thématiques matérielles liées à la biodiversité et aux écosystèmes à travers plusieurs politiques et documents cadres présentés ci-dessous :

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT LES RESSOURCES HYDRIQUES					
				VECTEURS DIRECTS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ			IMPACTS SUR L'ÉTENDUE ET L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES		IMPACTS ET DÉPENDANCES SUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES
				CHANGEMENT CLIMATIQUE	CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES	EXPLOITATION DIRECTE	DÉGRADATION DES SOLS	IMPERMÉABILISATION DES SOLS	
Politique RSE & Plan Environnement 2024-2028	GROUPE NGE	Comité exécutif, Direction générale	- Pacte Mondial des Nations Unies - Act4Nature/Entreprise engagée pour la nature (OFB) - Stratégies Nationale et de l'UE de la biodiversité 2030	x	x	x	x	x	x
Procédures de prises d'affaires via les Fiches d'Analyse Des Risques et Opportunités (FARO) et Fiche de Go- No Go	GROUPE NGE	Direction générale	ISO 9001	x	x		x	x	
Charte d'entretien des espaces verts	GROUPE (SITES FIXES)	Direction du matériel			x		x	x	x
Procédure d'analyse environnementale pour les sites fixes, chantiers ou processus opérationnels et fonctionnels	GROUPE NGE	Direction d'exploitation	ISO 14001 et Plan Environnement		x	x	x	x	
4 règles environnementales NGE & 8 incontournables de l'environnement	GROUPE NGE	Encadrement de chantier et service environnement	ODD12, 14, 15				x		

[DP 22]

Politiques en matière de biodiversité et d'écosystèmes
[DP 23, DP 24]

Dans le Plan Environnement 2024-2028, élaboré via un processus participatif impliquant les membres de l'exécutif, le service environnement, les référents QSE et nourri du dialogue parties prenantes (voir section 1.4.2), l'axe N°2 concerne « les ressources, l'eau et la biodiversité ». Le groupe NGE cherche à reconstruire des ouvrages en minimisant les consommations d'eau, en prévenant les pollutions, en préservant les milieux naturels et en diminuant la pression sur les ressources non renouvelables et le vivant. Il entend agir pour réduire son intensité eau, contribuer à la préservation de la ressource et à la restauration des milieux. Ce Plan Environnement s'inscrit dans les engagements pris en tant qu'« Entreprise engagée pour la Nature » depuis 2020 (programme volontaire porté par l'Office Français de la Biodiversité), et en cohérence avec les stratégies nationales eau et biodiversité. Avec pour objectif une réduction des impacts sur l'environnement, il vise également à prendre en compte des conséquences sociales réelles et potentielles des incidences sur la biodiversité et les écosystèmes (pour plus de détails sur les politiques en lien avec les conséquences sociales potentielles se reporter à la section 5.3.3.2 *Politiques relatives aux communautés affectées du livret 3. Informations sociales – ESRs S3*).

On note que les thèmes relevant des espèces exotiques envahissantes, de la pollution, des incidences sur l'état des espèces, de la désertification, et du changement d'utilisation des eaux douces et de la mer ont été jugés non matériels dans l'analyse de double matérialité. Toutefois, le groupe NGE développe des pratiques responsables quant au foncier sobre, en matière de lutte contre la déforestation et de gestion des espèces envahissantes.

Les exigences environnementales représentent également pour le Groupe une opportunité de progrès, d'intégration et de développement de nouvelles activités. Les aménagements paysagers, la dépollution, etc. font aujourd'hui partie d'un panel de nouveaux services. NGE participe à l'objectif de Zéro Artificialisation Nette par la dépollution et la réhabilitation de friches afin d'éviter la consommation de terres agricoles ou naturelles. Pour ses implantations fixes, il engage une politique de désartificialisation et de désimperméabilisation des sols. La filiale NGE Paysages favorise la renaturation des espaces urbains en travaillant sur la désimperméabilisation des sols, la création d'îlots de fraîcheur et la réintroduction de la nature dans les villes. Cette offre s'intègre parfaitement dans les projets de construction, réhabilitation et entretien d'infrastructures.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Pour aller plus loin, le Groupe est en cours d'identification des volumes d'achats par catégories de matériaux relevant d'un risque de durabilité dont la biodiversité. L'objectif est de pouvoir réduire les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes en amont de sa chaîne de valeur.

Avant chaque prise d'affaire, le processus d'analyse des risques et opportunités (FARO et Go-NoGo) permet de prendre en compte toutes les dimensions en termes d'impacts positifs, négatifs et financiers pour décider de remettre une offre et orienter la stratégie de réponse. La procédure d'analyse environnementale qui vient compléter les analyses de risques et opportunités, soit en phase de rédaction du mémoire environnement, soit en phase étude pour l'élaboration du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnement, soit en phase préparation de chantier pour la préparation du Plan d'Assurance Environnement permet d'intégrer la prise en compte de la sensibilité du contexte local (riverains, nature...) et de la maîtrise des impacts.

Au travers de la charte entretien des espaces verts de ses sites fixes et de la procédure d'analyse environnementale, le groupe NGE affirme sa volonté de maîtriser et réduire son empreinte sur la biodiversité et le vivant, tout en participant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. En effet, convaincu qu'anticiper les infrastructures de demain et contribuer à un cadre de vie plus résilient est l'affaire de tous, il engage une politique de désartificialisation et de désimperméabilisation de ses implantations fixes et déploie un plan de transition dédié et conforme au plan eau Français et à l'objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2026. Le Business Plan et le Plan Environnement 2024-2028 se donnent également comme ambition de concevoir et construire avec et pour le vivant, et de restaurer les milieux naturels en accompagnant les territoires dans leur transition écologique.

Pour se faire il participe aux démarches d'Évitement, Réduction, Compensation, aux côtés des maîtres d'ouvrage ou en propre sur ses sites fixes ou activités de concessions. Au niveau opérationnel, tous les sites et chantiers font l'objet d'une analyse environnementale et d'un plan de contrôle associé intégrant un volet biodiversité. Sur les chantiers, les équipes se doivent d'appliquer les 8 incontournables de l'environnement comme « l'adaptation et la réduction des consommations d'eau », « la préservation de la biodiversité », « la maîtrise et le contrôle des rejets » ou encore « la maîtrise des enjeux du chantier ». Ces règles sont affichées dans tous les sites fixes et mobiles. Elles sont déployées sur tous les chantiers. Les quarts d'heure environnement et autres événements de sensibilisation servent à en faire un rappel régulier et à impliquer l'ensemble des personnels.

Le Groupe investit dans la recherche et l'innovation en affectant une large part de son budget à des projets recherche et de développement de solutions innovantes à impact positif y compris sur les sujets de préservation, et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Il a pour objectif de consacrer 50 % de son budget R&D annuel, aux sujets en lien avec l'environnement. Des partenariats sont également noués avec des fournisseurs et sous-traitants pour partager, sourcer et déployer les meilleurs produits et pratiques dans le domaine.

5.2.4.3. Actions et ressources relatives à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-3]

Au travers son Plan Environnement 2024-2028, et ses déclinaisons au sein des Directions fonctionnelles et opérationnelles, le groupe NGE met en œuvre une feuille de route environnementale. Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues en faveur de la biodiversité et aux écosystèmes. [DP 27 et DP 28]

THÈMES ET SOUS-THÈMES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe.	
TRANSVERSAL BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	Les équipes de conception, réalisation et exploitation sont encouragées à intégrer des dispositions favorisant la biodiversité. En Région Occitanie, la Direction des Opérations a fondé un Comité Eau & Biodiversité chargé d'imaginer et mettre en œuvre les actions au niveau des études, de la prise d'affaires, sur les sites et les chantiers. Le groupe NGE a été récompensé par les Trophées des Travaux Publics 2024 dans la catégorie eau et biodiversité pour ses protections d'arbres 100% recyclées et recyclables contribuant à la protection de la biodiversité sur les chantiers.	Le groupe NGE met au point REFLEXE et déploie l'outil permettant le pilotage et la consolidation des analyses environnementales, les évaluations de conformité et le suivi des plans de contrôles des sites fixes, chantiers, carrières et industries.	Le groupe NGE systématisera les analyses environnementales pour 100 % de ses offres et systématisera l'utilisation de REFLEXE sur 100 % des chantiers et sites fixes, industries et carrières dès 2025 pour la France, et 2026 pour l'international, facilitant ainsi les actions préventives sur les problématiques prioritaires et la surveillance à effectuer. Une étude sur l'empreinte biodiversité des activités du groupe NGE sera finalisée en 2026 pour permettre la mise en œuvre d'une stratégie de préservation et de restauration via un plan de transition pour la biodiversité à partir de 2027. Dans ce cadre, le groupe NGE enrichira sa démarche d'Évitement, Réduction, Compensation et soutiendra des projets de restauration et de contribution à la biodiversité.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

THÈMES ET SOUS-THÈMES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
VECTEURS DIRECTS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ	Le groupe NGE déploie son application digitale qui détermine un mélange grainier adapté à chaque environnement local, permet l'ensemencement en fin de chantier et lutte contre les plantes exotiques envahissantes comme l'ambroisie, l'herbe de la pampa ou encore de barbon andropogon. Un guide de la végétalisation par semis vient compléter l'action et diffuse aux équipes concernées les bonnes pratiques de traitement préalable à l'ensemencement, ainsi que les conditions de mise en œuvre et techniques d'ensemencement. Cette action a été récompensée en 2022 par les trophées des TP dans la catégorie biodiversité.	Proposition de notre solution « mélange grainier adapté à chaque environnement local » à nos clients et déploiement en interne avec accompagnement / formation des utilisateurs.	Projet de créer des versions adaptées aux pays autres que la France dans lesquels le groupe NGE travaille (pour avoir des mélanges adaptés aux spécificités locales).
IMPACTS SUR L'ÉTENDUE ET L'ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES	Participation au projet de recherche OUBA (Ouvrages Urbains Bio-Adaptatifs) sur les stratégies de rafraîchissement urbain, en collaboration avec Atelier LUMA. Ce projet vise à concevoir et expérimenter un nouveau processus d'aménagement des parcs, places, cours d'école et parking, afin de développer la végétalisation de l'espace urbain, ramener du vivant dans les centres villes, lutter contre les îlots de chaleur tout en ayant la meilleure gestion des ressources naturelles et de l'eau.	Les filiales du groupe NGE sont mobilisées au service des territoires pour agir à la renaturation et donc à la restauration des milieux naturels dégradés. Elles travaillent à la reconstitution des écosystèmes et la régénération des sols et des ressources naturelles. En 2024, on peut citer la restauration du lit de la Loire aux abords de Nantes, la renaturation de la Bourbre, rivière entre Bourgoin-Jallieu et L'Isle-d'Abeau en Isère ou celle du ruisseau de la Cuze en Dordogne.	La Direction RSE et la Direction du matériel formaliseront une politique de désartificialisation et désimperméabilisation des implantations fixes du groupe NGE. L'adoption et de déploiement sont prévus à partir de 2026.

[DP 27]

Le groupe NGE réalise des travaux de compensation de perte de biodiversité sur certains marchés spécifiques comme par exemple sur des sites de type carrières (translocation du Glaieul douteux sur la carrière de Salses-de Château, aménagements pour favoriser la nidification et la reproduction du Guêpier d'Europe au sein du périmètre d'exploitation de la sablière de la Salanque, etc.), ou sur des marchés de conception réalisation. En 2024, le principal projet sur lequel le groupe NGE a mis en œuvre, avec ses principales filiales, des mesures de compensation est la création de l'autoroute A69. En tant que concepteur et constructeur, il conçoit et réalise les projets de compensation jusqu'à la livraison de l'infrastructure et à ce titre, anime un comité de suivi qui réunit l'ensemble des parties prenantes locales (services de l'État, collectivités locales et associations environnementales). 25 sites de compensation sont d'ores-et-déjà identifiés et en cours de création, à des stades pour certains déjà bien avancés. Sur le projet encore en construction, la sécurisation foncière des zones de compensation, travail conséquent en amont de la mise en place des travaux compensatoires, est totalement achevée sur chaque site. Sur ces 25 sites, 8 sont déjà en travaux pour création d'habitats naturels et sauvegarde. Les mesures concernent principalement : la restauration de milieux humides, d'habitats favorables aux amphibiens, chiroptères, odonates sur une ancienne gravière ; la préservation d'espèces floristiques protégées comme la Mousse fleurie ou la Nigelle de France ; la restauration de ripisylves, milieux ouverts et semi-ouverts, ainsi que des cortèges d'espèces associées ; l'adaptation des pratiques culturales en faveur des espèces des milieux ouverts et semi-ouverts agricoles. La surface totale de cette compensation sur A69 est de 435 hectares, dont 103 hectares en acquisition directe et 330 hectares en Obligation Réelle Environnementale (conventionnement avec les exploitants

agricoles pour une gestion écologique de leurs parcelles sur le long terme).

Il est à noter que ces mesures de compensation sont généralement menées par le maître d'ouvrage et donc rarement par le groupe NGE ou ses filiales. Pour plus d'information, se reporter à la section 5.2.4.1 *Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique, en lien avec les IROs matériels*. [DP 28b]

Le Groupe est particulièrement investi dans des expérimentations basées sur les méthodes du biomimétisme. Le service R&D a développé un procédé de traitement de sol alternatif, permettant de réduire les émissions de CO₂ associées à ces opérations. En partenariat avec Bioxegy, il a développé un procédé inspiré de la salive de termitte, permettant un traitement écologique sur chantier de terrassement (jusqu'à 70 % de réduction des émissions de GES). Après 2 ans de mise au point, la technique a été appliquée en 2024 à l'échelle pilote. Cette innovation a été lauréate des trophées des TP 2024 avec une mention spéciale. Le département sites et sols pollués mène des travaux de dépollution des sols et des nappes phréatiques, pour en améliorer la qualité. Il œuvre à la réhabilitation des friches qui constituent des territoires dégradés et pollués, leur redonne un usage et ainsi agit pour la préservation des espaces agricoles. Les équipes ont travaillé au développement de techniques innovantes permettant de dégrader les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) par la voie métabolique à l'aide du vivant avec l'utilisation de champignons telluriques et/ou de plantes. L'objectif est de remplacer les techniques de biopiles et/ou de biotertres qui sont très énergivores. Un chantier pilote teste le fruit des recherches sur le terrain en partenariat avec l'Université Technologique de Compiègne. [DP 28c]

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
Ressources investies [DP 27]

Le groupe NGE ajuste les ressources (CAPEX ou OPEX) en fonction des types de projets. En ce qui concerne, les plans d'actions évoqués ci-dessus, les principaux coûts de mise en œuvre sont relatifs à des études, des outils de mesure et de suivi, des dépenses de sensibilisation et formation. Ces dépenses sont inscrites aux budgets des différentes Directions fonctionnelles et opérationnelles et ne sont pas consolidées au niveau du Groupe, ne représentant pas un montant significatif dans les comptes consolidés. Pour compléter, on notera qu'en 2024, 60 % du budget R&D était consacré à des thématiques environnementales.

5.2.4.4. Cibles et indicateurs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-4] [E4-5]
Cibles

Dans le Plan Environnement 2024-2028, le Groupe s'est fixé comme cible d'intégrer des dispositions favorisant la biodiversité dans 100 % des projets à horizon 2028. Elles s'appliquent à l'ensemble du périmètre en France et à l'international et à l'ensemble des métiers. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, il s'est appuyé sur l'ODD15 et ses sous-cibles pour fixer cet objectif mais également sur la démarche Éviter Réduire Compenser (ERC) promue par les conventions internationales comme la Convention sur la biodiversité.

D'un point de vue opérationnel, 100 % des entités se doivent d'utiliser le logiciel REFLEXE (outil de pilotage) pour améliorer l'analyse des enjeux relatifs à biodiversité et au vivant, les actions prioritaires à conduire en termes de prévention et les mesures de suivi. Comme pour l'ensemble des cibles du Plan Environnement, les référents environnement sont chargés de collecter les données, leur Direction opérationnelle et fonctionnelle en rendent compte trimestriellement à la Direction générale et la Direction RSE suit l'avancée et accompagne son déploiement. [DP 31]

Lors de la détermination de ces objectifs, NGE n'a pas appliqué de seuils écologiques, ni d'attributions d'impacts au Groupe. Les cibles ont été fixées de manière à couvrir l'ensemble des impacts, dépendances, risques et opportunités matériels tout au long des projets, quel que soit le métier, de la conception en passant par la réalisation et à l'exploitation éventuelle des ouvrages. À ce jour, les cibles n'intègrent pas d'objectif de compensation, mais s'inscrivent dans une logique d'évitement et de minimisation.

Le Plan Environnement 2024-2028 sera complété par un plan de transition biodiversité en accord avec les stratégies de l'UE et de la France en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, et qui déclinera des cibles alignées sur le cadre mondial de Kunming-Montréal. Ce plan de transition assorti de ses cibles seront publiées en 2026. Il sera bâti au regard des impacts, dépendances, risques et opportunités identifiés lors de l'analyse de double matérialité de 2024 et de l'étude des activités et sites qui est en cours. [DP 32]

Indicateurs d'impacts concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

En 2024, 57 sites fixes du Groupe (hors international et concessions) se trouvent à l'intérieur et à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité : 30 à l'intérieur des zones sensibles (pour la plupart des réserves de biosphères et parc naturels régionaux et plus ponctuellement des sites N2000) et 27 à moins de 500 mètres.

Pour calculer cet indicateur, l'identification des zones sensibles prises en compte s'appuie sur : APPB (Arrêté de Protection de Biotope), APHN (Arrêté de protection d'habitat naturel), la réserve de biosphère (zone centrale), RNN (+ périmètre de protection), RNR, la réserve biologique (intégrale, dirigée), Ramsar (Zones Humides) PNN (zone cœur + réserve intégrale de parc national), PNR, Natura 2000 (ZSC & ZPS), Espaces naturels sensibles. L'analyse a été réalisée sous SIG (Système d'Information Géographique) de l'ensemble des sites fixes en France sur la base de leurs coordonnées GPS et croisée avec les bases SIG disponibles concernant la biodiversité (INPN). Il s'agit d'un premier aperçu des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles pour la biodiversité. Cette liste sera étudiée de nouveau dans le détail en 2025, afin de préciser le risque d'impact sur les zones sensibles identifiées (analyse par site selon le type d'activité, la zone d'influence potentielle, les enjeux et espèces en présence dans la zone sensible...). Le groupe NGE sera alors en mesure de publier une liste actualisée des sites matériels, de leur superficie ainsi que le nom des zones sensibles pour la biodiversité qui sont potentiellement impactées. Il est à noter que les sites fixes soumis à autorisation d'exploiter (carrières, industries ainsi que concessions) ont déjà fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement, intégrant un volet écologique poussé (expertises terrain), qui a permis de définir les mesures d'évitement, réduction, compensation et de suivi biodiversités adaptées à chaque contexte. Par conséquent, des mesures ont déjà été prévues, validées par les autorités compétentes et mises en œuvre sur ces sites. [DP 35]

À ce jour, NGE ne dispose pas d'indicateurs correspondants aux impacts du changement d'affectation de terres. [DP 38]

5.ÉTATS DE DURABILITÉ

LIVRET 2

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.5. Utilisation des ressources et économie circulaire – ESRS E5	104
5.2.5.1. Informations générales en lien avec l'utilisation de ressources et l'économie circulaire IRO-1	104
5.2.5.2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire E5-1	104
5.2.5.3. Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire E5-2	106
5.2.5.4. Cibles en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire E5-3	107
5.2.5.5. Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes E2-4 E5-5	108
5.2.5.5.1. Flux de ressources entrantes	108
5.2.5.5.2. Flux de ressources sortantes	108

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.5. Utilisation de ressources et économie circulaire - ESRS E5

5.2.5.1. Informations générales en lien avec l'utilisation de ressources et l'économie circulaire [ESRS 2 IRO-1]

Impacts, Risques et Opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaire [DP 11]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels concernant le personnel (tous les membres du personnel pouvant être affectés matériellement ont été inclus dans le périmètre de l'étude) :

ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif lié à la stratégie ou au modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
E5	RESSOURCES NATURELLES ET MATIÈRES PREMIÈRES	Les projets de construction nécessitant une grande quantité de matériaux sans tenir compte du recyclage ou de la réutilisation, peuvent entraîner une pression accrue sur les ressources (notamment sable, granulats, pétrole, acier)	I-	AMONT, NGE	🌱	🔗	📊
		La raréfaction des ressources peut entraîner des difficultés d'approvisionnement en matières premières et matériaux pouvant perturber la productivité des opérations et générer des surcoûts	R	NGE			📊
E5	GESTION DES RESSOURCES SORTANTES ET DÉCHETS	L'activité de recyclage des matériaux de construction est un levier de maîtrise des coûts d'approvisionnement et une opportunité de développement d'activités	O	NGE			📊

I- Impact négatif R Risques O Opportunités 🌱 Environnement 🔗 Lien direct 🔗 Lien indirect 📊 CT 📊 MT 📊 LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le chapitre sur les informations générales, section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité*.

En 2024, l'activité de REVAMA®, filiale du groupe NGE qui développe et exploite un réseau de plateformes de recyclage et de négoce de matériaux du BTP à vocation interne et externe a généré un chiffre d'affaires de 4,3 M€. Pour plus d'informations, se reporter à la section 5.2.6 *Informations sur la taxonomie européenne*.

Dans son processus d'analyse des Impacts, Risques et Opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, l'ensemble des métiers en France et à l'International et l'ensemble de la chaîne de valeur, ont été pris en considération ainsi que l'activité et l'offre autour des problématiques de valorisation des déchets de chantiers. L'analyse de double matérialité a été réalisée en impliquant les experts internes des sujets environnementaux et nourrie des analyses environnementales et des études en cours concernant la formalisation d'un plan de transition carbone. La Direction des achats a également apporté sa contribution et ses connaissances des filières. Ce panel d'experts internes a permis d'avoir une vision de l'ensemble des flux entrants et sortants, ainsi que du

traitement des déchets sur l'ensemble du périmètre et de la chaîne de valeur.

Le Groupe a pour ambition de fédérer ses clients, partenaires, fournisseurs et sous-traitants autour des enjeux environnementaux. À ce titre, les services Achats et Innovation mènent un dialogue permanent avec ces parties prenantes pour sourcer, développer ou expérimenter des solutions à moindres impacts.

5.2.5.2. Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1]

Construire et rénover, nécessite l'utilisation de ressources naturelles. Les enjeux liés au bon usage des matériaux, à la réduction des gaspillages, aux pratiques de recyclage et à l'économie circulaire sont autant de leviers pour le Groupe pour minimiser les impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur et pour jouer sur son rôle dans la transition écologique.

Il affirme son engagement environnemental d'une manière générale et plus particulièrement sur les thématiques de la prévention de la pollution à travers plusieurs politiques et documents cadres présentés ci-dessous :

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT L'UTILISATION DE RESSOURCES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
				RESSOURCES ENTRANTES	RESSOURCES SORTANTES	DÉCHETS
Business Plan 2024-2028	GROUPE NGE	Direction générale			x	x
Politique RSE	GROUPE NGE	Comité exécutif, Direction RSE	• Pacte Mondial des Nations Unies	x	x	x
Plan Environnement 2024-2028	GROUPE NGE	Comité exécutif, Direction générale et Direction RSE	• Pacte Mondial des Nations Unies et ODD 9,11,12 • Lois françaises environnementales (TEPCV, AGECE, filières REP...)	x	x	x
4 règles environnementales NGE	GROUPE NGE	Encadrement de chantier	• Feuille de route de l'Etat français pour une économie circulaire • Directive européenne sur les déchets (2008/98/CE)	x	x	x
Les 8 incontournables de l'environnement	GROUPE NGE	Direction RSE et service environnement	• Code de l'environnement	x	x	x
Procédure gestion des déchets	GROUPE NGE	Encadrement exploitation	• Réglementation : décret n° 2016-288 du 10 mars 2016, loi AGECE, article L541-21-1 du code de l'environnement, décret n° 2021-321 du 25 mars 2021, décret n°2021-950 du 16 juillet 2021, décret n°2021-119 du 16 septembre 2021			x

NGE a défini un Business Plan pour la période 2024-2028 lui permettant d'atteindre son ambition d'acteur incontournable de la transition écologique. L'un des piliers de son développement repose sur la croissance des activités de préservation des ressources, avec notamment les plateformes de recyclage et de valorisation. Avec le développement de nouvelles plateformes de valorisation REVAMA®, il projette d'améliorer le maillage du territoire et de diversifier son offre avec la valorisation de ballasts, déchets non dangereux, terres végétales...

La Plan Environnement 2024-2028 a été élaboré par un processus participatif impliquant les membres de l'exécutif, le service environnement, les référents QSE. Il s'est également nourri des remontées terrains et du dialogue entretenu régulièrement avec les parties prenantes (voir section 14.2). Le 2^e axe stratégique de ce plan consiste à préserver les ressources et contribuer à l'économie circulaire, ce qui aura également des bénéfices sur les autres enjeux environnementaux et sociétaux du Groupe.

À travers cet axe stratégique, il favorise le réemploi, et l'utilisation de produits recyclés et s'affirme en tant qu'acteur de la valorisation des matériaux, pour ses chantiers et l'ensemble des acteurs des travaux publics. En contribuant au développement d'une économie circulaire, il réduit non seulement son empreinte carbone et sa dépendance aux ressources mais renforce également la résilience des territoires. En produisant des matériaux recyclés, il préserve les ressources naturelles, limite la pollution de l'air et la

production de déchets. En écoconcevant ses constructions, il développe la seconde vie des matériaux, l'usage de matières biosourcées, la préservation des espaces naturels, diminuant ainsi la pression sur les ressources non renouvelables.

Le Plan Environnement du groupe NGE s'appuie sur 4 règles environnementales dont 2 font pleinement référence à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire :

- **Réduire** : Pour le Groupe, cela consiste à rechercher la sobriété, utiliser moins de ressources énergétiques ou en matériau, privilégier les ressources renouvelables et recyclées. Faire mieux avec moins est une nécessité dans chacune de ses activités : conception, sourcing des matériaux, travaux, entretien, fin de vie...
- **Recycler** : Le Groupe entend réutiliser, intensifier l'usage, allonger la durée de vie, valoriser ses produits et matériaux, c'est-à-dire reconsidérer leur valeur. Dans un monde fini, c'est l'une des solutions pour éviter de générer des déchets inutiles et de prélever des ressources vierges. NGE se positionne ainsi comme un acteur de l'économie circulaire pour lui-même comme pour ses clients.

Il s'inscrit dans une dynamique pour repenser la gestion des ressources en vue de réduire, optimiser, faire mieux avec moins chaque fois que cela est possible. Ainsi, il s'engage à réduire, trier et valoriser tous ses déchets en pilotant la traçabilité de tous les flux sur ses sites fixes, chantiers,

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

carrières et industries. Dans une même logique et pour répondre à des enjeux d'approvisionnement durable des ressources, il s'engage dans un processus d'identification des volumes d'achats par catégories de matériaux relevant d'un risque de durabilité et ambitionne de mesurer et accroître la part issue du recyclage ou de matériaux biosourcés et écoconçus.

À travers ses 8 incontournables chantiers affichés dans tous les sites fixes et chantiers et rappelés régulièrement lors des 1/4 d'heures environnement, le groupe sensibilise au quotidien les collaborateurs pour optimiser et réduire les consommations de ressources, trier et valoriser les déchets.

Les instances dirigeantes portent la vision du Groupe et sont garantes de l'avancée du Plan Environnement et donc des actions et résultats sur les volets de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire. Pour être au rendez-vous de ses engagements, NGE a décliné une gouvernance de ce plan à tous les niveaux de son organisation. Ainsi, les Directions opérationnelles et fonctionnelles s'approprient le plan et l'intègrent dans leur feuille de route annuelle. Elles en déclinent un plan d'actions contextualisé. Elles suivent et rendent

compte trimestriellement à la Direction générale de l'avancement des actions lors des morales ou des conseils de surveillance. Les référents environnement de chaque Direction opérationnelle et les Directions fonctionnelles consolident trimestriellement le reporting sur leur périmètre et assurent l'auditabilité et la transparence des résultats. La Direction RSE accompagne son déploiement, consolide le reporting trimestriel et suit avec la Direction générale l'avancée du plan lors des comités fonctionnels, elle évalue la tenue des objectifs opérationnels et stratégiques, coordonne les différents audits, rédige le bilan d'avancement du Plan et organise sa révision annuelle. [DP 14, DP 15]

5.2.5.3. Actions et ressources relatives à l'utilisation de ressources et à l'économie circulaire [E5-2]

Au travers son Plan Environnement 2024-2028 et son Business Plan, le groupe NGE met en œuvre une feuille de route environnementale. Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues en rapport avec les IROs matériels concernant l'utilisation de ressources et l'économie circulaire.

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe	
RESSOURCES ENTRANTES	- NGE intègre le cycle de vie dans les analyses environnementales pour la conception des ouvrages, et investit dans la recherche et le développement de solutions innovantes répondant aux enjeux de ressources. - Substitution de l'utilisation du pétrole au profit d'une installation 100% électrique pour le traitement de matériaux de la carrière de Jaumont - VAGLIO	- Développement de l'usage des biocarburants et lubrifiants biodégradables pour le parc engins, véhicules et machines, tout en portant une attention à la consommation et à l'origine des ressources. - Développement d'un outil « bourse aux matériaux » interne afin d'accroître et optimiser les flux de matériaux valorisés et réutilisés	- Développement d'un outil pour identifier et suivre les volumes d'achat par catégories de matériaux (dont renouvelables et non renouvelables) et pour mesurer la part issue du recyclage ou de matériaux biosourcés et écoconçus pour une mise en place en 2028. - Mise en place d'une collecte et recyclage des EPI et systématisation du recyclage des DEEE dès 2025. - Déploiement d'une stratégie achats responsables (y compris matières premières) à partir de 2026 et selon la cartographie des risques RSE par famille d'achats.
RESSOURCES SORTANTES ET DÉCHETS	- Création d'une activité de valorisation des déchets de chantiers via les plateformes REVAMA® - Réduire, trier et valoriser tous les déchets sur les chantiers pendant la phase travaux et sur les sites fixes du groupe NGE. - Test de solutions innovantes comme la réutilisation de l'asphalte excavé pour réduire les besoins en ressources naturelles. - Le groupe NGE a noué un partenariat avec Heliosand, une start-up lyonnaise, pour le développement et la mise en œuvre d'un pilote industriel pour le traitement des boues et sédiments produits sur nos chantiers ou ceux de nos partenaires afin de les transformer en matériaux de construction.	- Le groupe NGE développe de nouvelles plateformes REVAMA® à usage interne et externe pour démultiplier les capacités de valorisation des déchets de chantiers sur les territoires (20 plateformes à fin 2024). - Systématiser l'utilisation des outils de traçabilité REVAM'App et Track déchets. - NGE s'inscrit dans le projet européen CIRC-BOOST qui consiste à tester et mettre à l'échelle des solutions circulaires dans les chaînes de valeur du BTP. À travers l'Europe, cinq projets pilotes sont déployés avec pour objectif de démontrer, à grande échelle, la faisabilité de solutions innovantes et intégrées pour la démolition, le traitement des déchets de construction, la gestion et la valorisation de nouveaux produits. - NGE expérimente un projet visant à développer de nouvelles formulations intégrant ces stériles dans des produits pour pistes cyclables, voies vertes, ou encore comme terre végétale.	- NGE développe des formations en lien avec l'économie circulaire (ex : gestion des déblais) et les déploiera dès 2025. - Diversification de l'offre REVAMA® (ex : ballast). - Partenaire du pôle de compétitivité Cap Digital aux côtés d'acteurs publics comme Plaine Commune, Métropole Grand Paris, de centres académiques (CSTB et l'Université Gustave Eiffel), d'une start-up du numérique (Sitowie) et d'entreprises de construction, le groupe NGE participera au développement de plateformes numériques et physiques pour faciliter l'intégration de l'économie circulaire dans la construction.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

La feuille de route est mise en œuvre par les Directions opérationnelles et fonctionnelles. En 2024, les 17 référents environnement sont directement impliqués dans le déploiement de cette feuille de route. La Direction RSE est en charge d'évaluer annuellement la tenue des objectifs opérationnels et stratégiques. Elle coordonne les différents audits et rédige un bilan d'avancement qu'elle présente à la Direction générale.

Ressources investies

NGE ajuste les ressources (CAPEX ou OPEX) en fonction des projets. En ce qui concerne, les plans d'actions évoqués ci-dessus, les principaux coûts de mise en œuvre sont assumés par les Directions opérationnelles et ne sont pas consolidées en tant que tels au niveau groupe NGE. On peut citer un investissement de 17 millions d'euros, pour l'installation 100 % électrique de la carrière de Jaumont – VAGLIO. Pour compléter, on notera qu'en 2024, 60 % du budget R&D était consacré à des thématiques environnementales. [DP 19]

5.2.5.4. Cibles en matière d'utilisation de ressources et d'économie circulaire [E5-3] [DP 23, 24, 25, 27]

Dans son Business Plan 2024-2028, le groupe NGE affirme sa volonté d'assoir ses activités de rénovation répondant ainsi à un enjeu de transition écologique et d'usage rationnel des ressources naturelles. Un axe entier du Business Plan est consacré à la préservation des ressources avec pour objectif de développer les métiers du recyclage de friches urbaines, de déchets, de dépollution et d'augmenter le volume d'affaires sur les activités de gestion de l'eau, de recyclage et valorisation des déchets de chantiers, de dépollution et désamiantage et de renaturation des espaces.

Ainsi, que ce soit au travers de son Business Plan ou encore de son Plan Environnement, le Groupe s'est donné des objectifs ambitieux concernant l'usage de ressources ou l'économie circulaire.

CIBLES	ÉCHÉANCES DES CIBLES	MODALITÉS DE FIXATION DES CIBLES	MODALITÉS DE SUIVI DES PERFORMANCES ET DES FEUILLES DE ROUTE
46 plateformes de recyclage et valorisation des déchets réparties sur le territoire français Élargissement de l'offre REVAMA®	2028	Les cibles ont été pensées en s'appuyant sur les objectifs du développement durable de l'ONU (notamment ODD 12), mais également en prenant en compte la directive européenne cadre 2008/98/CE, le code de l'environnement et le plan national de prévention des déchets 2021-2027.	Les indicateurs de suivis sont : → le nombre de plateformes REVAMA® → le nombre d'offres. → le pourcentage de déchets valorisés (tous flux)
Valoriser 90 % des déchets (tous flux)	2028		Les modalités de suivi sont celle du Plan Environnement à savoir : → Les Directions opérationnelles et fonctionnelles déploient les feuilles de route. → Les référents environnement sont chargés de collecter les données, leur Direction opérationnelles et fonctionnellement en rendent compte trimestriellement à la DG. Ce pilotage trimestriel permet d'ajuster les feuilles de route et actions en fonction de la trajectoire prise → La Direction RSE suit l'avancée du Plan et accompagne son déploiement

Dans son modèle d'affaire, le Groupe conçoit peu de produits, mais intègre une réflexion en cycle de vie. La cartographie des risques RSE par famille d'achats permettra de fixer des objectifs en adéquation avec l'usage des ressources en tension.

À travers le développement des plateformes REVAMA®, NGE entend faciliter le réemploi, l'utilisation de produits recyclés, pour son propre usage comme l'ensemble des acteurs du BTP. L'élargissement de l'offre de valorisation, avec une intégration d'expertises autour du recyclage de terres non inertes, de terres végétales, de ballasts, etc., créera de nouvelles opportunités de réutilisation. Le Groupe s'est fixé comme objectif de renforcer ses activités de recyclage et valorisation, de développer son réseau de plateformes REVAMA® et d'en diversifier l'offre. À fin 2024, 22 plateformes sont en place, maillant efficacement le territoire français, et dépassant l'objectif de l'année fixé à 18. Les matières premières

secondaires ainsi produites sont utilisées dans les projets du Groupe et par d'autres acteurs de la filière.

Sur les chantiers, l'objectif de valorisation des déchets a été fixé à 90 %, incluant tous les flux, à horizon 2028.

On note que dans le secteur du BTP, 80 % des déchets sont de types « inertes » et font l'objet de valorisation, les catégories de déchets non-dangereux et dangereux ne représentent qu'en moyenne 20 % et sont recyclés ou valorisés énergétiquement.

Les cibles de NGE se rapportent en priorité à la préparation des déchets en vue de leur réutilisation et/ou de leur recyclage et en dernier recours à la valorisation énergétique ou enfouissement. Il s'attache à anticiper les exigences réglementaires soit avec des taux de recyclage supérieur, soit en atteignant les cibles avec avance.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.5.5. Indicateurs en matière d'utilisation des ressources entrantes et sortantes [E5-4 ; E5-5]

5.2.5.5.1. Flux de ressources entrantes [DP 30, 31, 32]

Comme spécifié dans l'analyse de double matérialité, les projets de construction nécessitent une grande quantité de matériaux qui peuvent entraîner une pression accrue sur les ressources notamment le sable, les granulats, le pétrole, ou encore l'acier. [DP 30]

Le groupe NGE réalise à l'heure actuelle une étude plus complète sur l'ensemble des ressources entrantes qui lui permettra de cartographier l'ensemble des risques RSE en lien avec les différentes matières et produits achetés ou entrants dans sa chaîne amont. Des informations plus complètes seront communiquées à partir de 2026, notamment sur les familles d'achats les plus à risques.

À ce jour, NGE assure un reporting sur la consommation de ressources pétrolières [DP 31a] :

		RESSOURCES CONSOMMÉES (2024)
PÉTROLE	Dont carburants (en tonnes)	
	Gasoil :	19 653
	Essence :	1 887
	GNR :	32 841
	Fuel lourd :	378
	Fuel domestique :	68
	Dont bitumes (en tonnes)	17 389

Les quantités consommées sont issues des factures fournisseurs. [DP 32]

Concernant, le sable, les granulats et l'acier, le Groupe ne consolide pas à date leurs consommations, ni la part de matière secondaire utilisé dans ces flux de matières entrantes. Les factures reportent les montants mais les quantités ne sont pas consolidées, il est donc appliqué un ratio monétaire. [DP 31a, c]

5.2.5.5.2 Flux de ressources sortantes [DP 35, 36, 37]

Dans son modèle d'affaire, le groupe NGE conçoit peu de produits. Les principales matières sortantes sont les granulats issus des carrières, les enrobées et les liants.

L'analyse de double matérialité souligne l'opportunité que l'activité de recyclage de matériaux de construction représente en termes de maîtrise des coûts d'approvisionnement et de développement de chiffre d'affaires. C'est pourquoi son Business Plan 2024-2028 montre la volonté de contribuer activement au développement d'une économie circulaire, qui permettra à la fois de réduire l'empreinte carbone, la dépendance à des flux externes de ressources et matériaux et de renforcer la résilience des territoires. Pour le Groupe, produire des matériaux recyclés, c'est préserver les ressources

naturelles, limiter les émissions de GES et la production de déchets ; éco-concevoir ses constructions, c'est développer la seconde vie des matériaux, l'usage de matières biosourcées, la préservation des espaces naturels, et diminuer la pression sur les ressources non renouvelables et le vivant. Grâce au déploiement, au maillage et à la diversification de ses plateformes de valorisation des déchets REVAMA® ouvertes à l'ensemble des acteurs du BTP et des collectivités, NGE s'inscrit en tant qu'acteur de la valorisation des matériaux. L'offre de recyclage et de valorisation REVAMA® est large et permet de reprendre, recycler et réutiliser, les matériaux et les déchets inertes et d'approvisionner les chantiers du Groupe et ceux des clients en « nouvelles matières premières » : terres végétales, graves recyclées, béton concassé, sable D1, ballast de réemploi...

NGE mobilise également sa force d'innovation pour développer des produits intégrant des composants recyclés ou biosourcés en remplacement des composants d'origine non renouvelable. On peut citer par exemple BG Star®, une Grave Bitume intégrant jusqu'à 50 % d'agréats d'Enrobés, BB-Star®, un Béton Bitumineux à Haute Performance formulée à base de pneumatiques recyclés ou encore le liant d'enrobage biosourcé, alternative aux liants routiers classiques et composé de 25 % de « carbone biogénique », carbone constitutif du végétal, provenant du processus de photosynthèse à partir du CO₂ présent dans l'air.

On note que concernant les matières secondaires vendues par REVAMA®, ou les produits intégrant des composants recyclés ou biosourcés, leur pérennité et leur recyclabilité sont les mêmes que celles des produits dits classiques du marché.

Au sein des activités carrières et recyclage (plateformes REVAMA®), le Groupe produit des matières secondaires qui sont utilisées en interne pour ses chantiers ou vendus en externe.

	PRODUCTION D'INERTES RECYCLÉS (EN TONNES)	% RECYCLÉ PAR RAPPORT À LA PRODUCTION TOTALE
Carrières (part NGE)	20 672	1,4 %
Plateformes de valorisation REVAMA®	359 597	100 %
Total	380 269	20 %

Le groupe NGE étant en participation sur les carrières en exploitation, il est considéré au prorata de sa part les quantités de matériaux extraits puis vendus et de matériaux recyclés.

Les plateformes de recyclage REVAMA® sont quant à elles détenues à 100 % et font exclusivement de la vente de matériaux recyclés (part de refus minimes). Dans chaque cas, les données proviennent des factures et des pesées effectuées en sortie de plateforme ou carrière (pont bascule) On notera que les carrières n'ont pas pour activité première le recyclage des matières, d'où la faible part de matière recyclée par rapport à la production globale.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Flux de déchets générés par les activités du Groupe en 2024 :

Quantité totale de déchets produite [DP 37a]	t	1 151 073
Poids des déchets inertes et terres excavées valorisés [DP 38]	t	993 377
Dont Poids des déchets inertes et terres excavées valorisés (Préparation en vue du réemploi) [DP 38]	t	ND
Dont Poids des déchets inertes et terres excavées valorisés (recyclage) [DP 38]	t	ND
Dont Poids des déchets inertes et terres excavées valorisés (autres opérations de valorisation) [DP 38]	t	ND
Poids des déchets inertes et terres excavées éliminées [DP 38]	t	131 092
Poids des déchets non dangereux valorisés [DP 37b]	t	20 986
Dont poids des déchets non dangereux valorisés (Préparation en vue du réemploi) [DP 37bi]	t	ND
Dont poids des déchets non dangereux valorisés (recyclage) [DP 37bii]	t	ND
Dont poids des déchets non dangereux valorisés (autres opérations de valorisation) [DP 37biii]	t	ND
Poids des déchets non dangereux qui est éliminé [DP 37c]	t	2 332
Dont poids des déchets non dangereux éliminés (incinération) [DP 37ci]	t	ND
Dont Poids des déchets non dangereux éliminés (mise en décharge) [DP 37cii]	t	ND
Dont poids des déchets non dangereux éliminés (autres opérations d'élimination) [DP 37ciii]	t	ND
Poids des déchets dangereux valorisés [DP 37b]	t	2 957
Dont Poids des déchets dangereux valorisés (Préparation en vue du réemploi) [DP 37bi]	t	ND
Dont Poids des déchets dangereux valorisés (recyclage) [DP 37bii]	t	ND
Dont Poids des déchets dangereux valorisés (autres opérations de valorisation) [DP 37biii]	t	ND
Dont Poids des déchets inertes et terres excavées valorisés (recyclage) [DP 38]	t	ND
Poids des déchets dangereux qui est éliminé [DP 37c]	t	329
Dont Poids des déchets dangereux éliminés (incinération) [DP 37ci]	t	ND
Dont Poids des déchets dangereux éliminés (mise en décharge) [DP 37cii]	t	ND
Dont Poids des déchets dangereux éliminés (autres opérations d'élimination) [DP 37ciii]	t	ND
Quantité totale de déchets non recyclés [DP 37d]		133 753
Part des déchets non recyclés [DP 37d]	%	12 %
Quantité de déchets dangereux et radioactifs produit [DP 39]	t	0
Quantité de déchets valorisés [DP 38]	t	1 017 320
Quantité de déchets évacués [DP 38]	t	133 753
Taux de valorisation des déchets (tous flux) [DP 38]	%	88,4 %
Nombre de plateformes REVAMA® [DP 38]	Nb	22
EPI recyclés [DP 38]	Nb	284
	%	9 %
DEEE recyclés [DP 38]	Nb	879
	%	85 %
DEEE évacués [DP 38]	Nb	1 026

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

Dans le cadre de ses activités de BTP, les inertes, terres et sédiments représentent la grande majorité des déchets produits par le Groupe. Les autres déchets produits en quantités significatives sont les cailloux, agrégats de béton ou d'enrobés (produits de démolition), fractions minérales. On trouve également des déchets non dangereux comme des plastiques, du bois, du papier, du carton, ou encore des métaux.

Certaines activités peuvent produire des déchets dangereux comme des terres amiantifères (en 2024, un flux exceptionnel d'amiante naturelle a été produit lors chantier Grand Paris), des terres polluées aux hydrocarbures (avec les huiles de vidange), ou des aérosols.

Le groupe NGE a également mis en place le recyclage des EPI textiles. Plusieurs solutions sont possibles et les prestataires sont choisis localement. Les opérations consistent à trier, démanteler et séparer les différentes matières constituant pour une valorisation/traitement différenciés en fonction de leur nature : le recyclage matière (production de granulés plastiques recyclés pour les constituants en plastiques et effilochage pour les parties textiles) ; la valorisation énergétique (production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour les matières non recyclables).

Concernant les Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), 2 solutions principales sont en place : l'évacuation via l'éco-organisme ECOLOGIC (câbles essentiellement) pour une valorisation matière ; la valorisation par un prestataire de tout autre matériel informatique (écran, pc...) avec une part reconditionnée et l'autre recyclée en pièces pour réparation d'autres matériels. [DP 38.a ; DP 38.b]

Pour respecter la réglementation en matière de suivi et traçabilité des déchets, le Groupe a développé une application informatique de tenue de registres dématérialisés (REVAM'APP). Elle s'applique aux déchets inertes, non inertes non dangereux ainsi qu'aux terres excavées et sédiments directement sur le chantier. Pour les déchets dangereux, l'application permet la récupération des informations depuis le site de télédéclaration TRACKDECHETS. Cette application qui centralise l'ensemble des flux est utilisée pour effectuer le reporting quantitatif présenté ci-avant. [DP 40]

LIVRET 2

INFORMATIONS
ENVIRONNEMENTALES
- TAXONOMIE

5.2.6. Information sur la taxonomie européenne	112
5.2.6.1. Eligibilité	112
5.2.6.1.1. Activités éligibles pour le chiffre d'affaires	112
5.2.6.1.2. Activités éligibles pour les Capex	116
5.2.6.1.3. Modalités de l'analyse de l'éligibilité pour le chiffre d'affaires	116
5.2.6.2. Alignement	117
5.2.6.2.1. Analyse des critères d'alignement par activités	117
5.2.6.2.2. Analyse des critères DNSH transverses	118
5.2.6.2.3. Vérification du respect des garanties minimales	119
5.2.6.3. Perspectives	119
5.2.6.4. Tableaux	120
5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile	123

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.6. Information sur la taxonomie européenne

Taxonomie Européenne

La directive européenne UE 2020/852 relative à la Taxonomie environnementale adoptée par l'union européenne en juillet 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements dans les activités « durables ». Ce règlement couvre six objectifs environnementaux dont les acronymes sont indiqués entre parenthèses : l'atténuation du changement climatique (CCM), l'adaptation à l'atténuation du changement climatique (CCA), l'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines (WTR), la transition vers une économie circulaire (CE), la prévention et le contrôle de la pollution (PPC), ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO). Cette directive a été complétée par plusieurs actes délégués qui précisent la liste des activités éligibles à la taxonomie pour chacun des six objectifs, les critères à respecter pour qu'une activité éligible soit considérée comme alignée, ainsi que les règles comptables relatives au calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement. Ces actes délégués ont eux-mêmes été complétés par une série de Q&A permettant de clarifier leur application. L'ensemble de ces textes sont disponibles sur le site de la commission européenne ([lien ici](#)).

Conformément à cette directive, NGE est soumis au titre de l'exercice 2024 à l'obligation de publier la part de son activité éligible et alignée à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (Capex) et d'exploitation (Opex) – au regard des six objectifs environnementaux.

Les indicateurs de la taxonomie verte couvrent l'ensemble des activités du groupe NGE et correspond au périmètre des comptes consolidés en 2024.

Au 31 décembre 2024, au titre du chiffre d'affaires, le **ratio d'alignement est de 26 % et le ratio d'éligibilité est de 55 %**. Au titre des Capex, ces ratios sont respectivement de **34 % et de 14 %**.

Les Opex potentiellement éligibles ont été considérées non matérielles par rapport au total des Opex du Groupe. En effet, les dépenses d'exploitation à retenir dans le dénominateur du ratio Opex selon la Taxonomie sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers de faibles valeurs ou de courte durée et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Le ratio de ces frais potentiellement éligibles sur l'ensemble des charges opérationnelles du Groupe, qui comprennent des postes de charges, dont les frais de personnel, non inclus dans le dénominateur s'élève à 11,7 % et a été considéré comme non significatif car non représentatif du modèle d'affaires de NGE.

5.2.6.1. Eligibilité

5.2.6.1.1. Activités éligibles pour le chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous reprend les activités listées par la réglementation taxonomie qui peuvent faire partie des activités qui génèrent du chiffre d'affaires pour NGE. Compte tenu de la spécialisation de certaines filiales du Groupe, les filiales les plus concernées par chacune des activités sont indiquées dans le tableau.

CODE	LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	ACTIVITÉS / FILIALES CONCERNÉES CHEZ NGE
CCM 6.14	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FERROVIAIRE	La construction, la modernisation, l'exploitation et la maintenance de voies ferrées de surface et souterraines ainsi que de ponts et de tunnels, de gares, de terminaux, d'installations de services ferroviaires et de systèmes de sécurité et de gestion du trafic comprenant la fourniture de services d'architecture, de services d'ingénierie, de services d'établissement de plans, de services d'inspection et de vérification de bâtiment et de services d'arpentage et de cartographie, et de services similaires.	Tout projet ferroviaire qui peut inclure nos sociétés Multimétiers (ex : métro Toulouse, construction L17 Paris, Tunnel Lyon Turin, Centre de maintenance de trains) ou nos filiales spécialisées comme TSO, Grands Projets Ferroviaires France & International (ex : L16 en France)
CCM 7.1	CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS NEUFS	Promotion immobilière pour la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels en réunissant les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente ainsi que la construction de bâtiments résidentiels ou non résidentiels, complets, réalisés pour compte propre en vue d'une vente ultérieure, ou pour le compte de tiers.	NGE Bâtiment principalement
CCM 5.3	CONSTRUCTION, EXTENSION ET EXPLOITATION DE RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	La construction, l'extension et l'exploitation de systèmes centralisés de collecte des eaux résiduaires, y compris la collecte (réseau d'égoûts) et le traitement.	Sade, EHTP, Rehacana, Multimétiers avec NGE Génie Civil, NGE Fondations, NGE Contracting Maroc (Station d'épuration)

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

CODE	LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	ACTIVITÉS / FILIALES CONCERNÉES CHEZ NGE
PPC 2.4	DÉPOLLUTION DE SITES ET ZONES CONTAMINÉS	L'activité inclut : a) la décontamination ou la dépollution des sols et des eaux souterraines dans la zone polluée, <i>in situ</i> ou <i>ex situ</i>, notamment par des méthodes physiques, chimiques ou biologiques ; b) la décontamination ou la dépollution des installations ou sites industriels contaminés ; c) la décontamination ou la dépollution des eaux de surface et de leurs rives à la suite d'une pollution accidentelle, par exemple par la collecte de polluants ou par des méthodes physiques, chimiques ou biologiques ; d) le nettoyage des déversements d'hydrocarbures et d'autres types de polluants ; e) la réduction matérielle de substances, de mélanges ou de produits dangereux, tels que l'amiante ou les peintures à base de plomb ; f) les autres activités spécialisées de réduction de la pollution ; g) le nettoyage après des catastrophes naturelles, telles que des inondations ou des tremblements de terre ; h) la dépollution de sites miniers désaffectés ou d'anciens sites non associés aux revenus liés à l'extraction minière ; i) les opérations de confinement, les barrières hydrauliques, les barrières actives et passives destinées à limiter ou à empêcher la migration de polluants.	Bérengier (100 % de son CA)
CCM 6.15	INFRASTRUCTURES FAVORABLES AUX TRANSPORTS ROUTIERS ET AUX TRANSPORTS PUBLICS À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE	La construction, la modernisation, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers dont les émissions de CO ₂ à l'échappement sont nulles, ainsi que des infrastructures destinées au transbordement et des infrastructures nécessaires à l'exploitation des transports urbains.	Multimétiers principalement avec des projets comme des aménagements liés aux tramways et les bus à haut niveau de service
CCM 7.2	RÉNOVATION DE BÂTIMENTS EXISTANTS	La construction et les travaux de génie civil ou leur préparation.	NGE Bâtiment principalement
CCA 5.13	DESSALEMENT	Construction, exploitation, modernisation, extension et renouvellement des usines de dessalement pour produire de l'eau destinée à être distribuée dans les réseaux d'alimentation en eau potable.	NGE Contracting Maroc (usine de dessalement à Jorf Lasfar)
CE 3.4	ENTRETIEN DE ROUTES ET D'AUTOROUTES	Entretien d'autoroutes, de routes, de rues et d'autres voies pour véhicules et piétons, travaux de revêtement de routes, de rues, d'autoroutes, de ponts, de tunnels, de pistes d'atterrissage, de voies de circulation et d'aires de trafic définis comme toutes les actions entreprises pour maintenir et rétablir la viabilité et le niveau de service des routes.	Multimétiers et NGE Routes
CE 2.3	COLLECTE ET TRANSPORT DE DÉCHETS NON DANGEREUX ET DANGEREUX	Collecte et transport séparés de déchets non dangereux et dangereux pour leur préparation en vue du réemploi ou du recyclage, y compris la construction, l'exploitation et la modernisation d'installations participant à la collecte et au transport de ces déchets, telles que les déchetteries et les stations de transfert des déchets, en tant que moyen de valorisation des matières.	Construction de déchetteries, Centres de tri

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

CODE	LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	ACTIVITÉS / FILIALES CONCERNÉES CHEZ NGE
CE 2.7	TRI ET VALORISATION DES MATÉRIAUX DES DÉCHETS NON DANGEREUX	Construction, modernisation et exploitation d'installations de tri ou de valorisation des flux de déchets non dangereux en matières premières secondaires de haute qualité au moyen d'un processus de transformation mécanique. L'activité économique n'inclut pas le tri et la valorisation des fractions combustibles des déchets résiduels mélangés pour la production de combustibles dérivés de déchets, par exemple dans les usines de traitement mécanique et biologique.	REVAMA®
CCM 4.28	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE DANS DES INSTALLATIONS EXISTANTES	La modification d'installations nucléaires existantes aux fins de la prolongation, autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 conformément au droit national applicable, de la durée d'exploitation sûre d'installations nucléaires qui produisent de l'électricité ou de la chaleur à partir de l'énergie nucléaire (« centrales nucléaires »).	Multiméters : Travaux d'aménagement et entretien dans centrales nucléaires existantes en France
CCM 5.1	CONSTRUCTION, EXTENSION ET EXPLOITATION DE RÉSEAUX DE CAPTAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION	La construction, l'extension et l'exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution des eaux potables.	Sade, EHTP, NGE Contracting Côte d'Ivoire (construction d'un château d'eau), NGE Contracting Maroc
CCM 5.4	RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Le renouvellement de systèmes centralisés de collecte des eaux résiduaires, y compris la collecte (réseau d'égouts) et le traitement. Il n'implique aucun changement significatif de la charge ou du volume du débit collecté ou traité dans le système des eaux usées.	Sade, EHTP, Nicolo, Rehacana, Multiméters potentiellement
CCM 4.9	TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	La construction et l'exploitation de réseaux de transport qui transportent de l'électricité sur le réseau interconnecté à très haute tension et à haute tension. La construction et l'exploitation de réseaux de distribution qui transportent l'électricité sur des réseaux de distribution à haute, à moyenne et à basse tension.	Multiméters : construction relai électrique
CCM 4.15	RÉSEAUX DE CHALEUR/ DE FROID	La construction, la remise en état et l'exploitation de conduites et d'infrastructures associées en vue de la distribution de chaleur et de froid jusqu'à la sous-station ou à l'échangeur de chaleur.	Sade, EHTP, Pontiggia
CCM 5.2	RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX DE CAPTAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION	Le renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution, y compris les renouvellements d'infrastructures de captage, de traitement et de distribution destinées aux besoins domestiques et industriels. Il n'implique aucun changement significatif du volume du débit collecté, traité ou fourni.	Sade, EHTP, Multiméters potentiellement
CCM 6.13	INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ DES PERSONNES, CYCLOLOGISTIQUE	La construction, la modernisation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures pour la mobilité des personnes, y compris la construction de routes, de ponts et de tunnels d'autoroute et d'autres infrastructures réservées aux piétons et aux bicyclettes.	Multiméters : construction de pistes cyclables principalement

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

CODE	LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	ACTIVITÉS / FILIALES CONCERNÉES CHEZ NGE
CCA 14.2	PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION ET INFRASTRUCTURE DE PROTECTION	L'activité fait référence à des mesures structurelles et non structurelles visant à la prévention et à la protection des personnes, des écosystèmes, du patrimoine culturel et des infrastructures contre les inondations, conformément à la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil.	Multimétiers (ex : travaux de stabilisation de berges, digues de protection), NGE Contracting Maroc
CCM 4.5	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR UNE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité par une centrale hydroélectrique.	Barrage hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun
WTR 3.1	SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION ET DE SÉCHERESSE ET LA PROTECTION CONTRE CES RISQUES	Planification, construction, extension et exploitation de mesures à grande échelle fondées sur la nature de gestion des inondations ou des sécheresses et de mesures de restauration des écosystèmes aquatiques côtiers, de transition et territoriaux contribuant à prévenir les inondations et les sécheresses, à protéger contre ces risques et à améliorer la rétention naturelle de l'eau, la biodiversité et la qualité de l'eau.	Multimétiers : renaturation, création de drais en Loire
BIO 1.1	CONSERVATION DES HABITATS, DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES, Y COMPRIS LEUR RESTAURATION	Conception, lancement et mise en œuvre, pour compte propre ou pour compte d'autrui, d'activité de conservation, y compris des activités de restauration, visant à conserver ou à améliorer l'état et l'évolution des habitats, des écosystèmes et des populations d'espèces de faune et de flore terrestres, d'eau douce et marines.	Multimétiers : Déconstruction & renaturation d'une installation
CCM 4.25	PRODUCTION DE CHALEUR/ FROID PAR UTILISATION DE CHALEUR FATALE	La construction d'installations produisant du froid ou chaud grâce à la chaleur fatale.	Multimétiers (ex : construction d'unité de valorisation énergétique à Sète)
CCM 4.1	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU MOYEN DE LA TECHNOLOGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	La construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité produisant de l'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque (PV).	Multimétiers : participation à la construction d'une plateforme photovoltaïque
CCM 4.3	PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIE ÉOLIENNE		Multimétiers

A noter que les activités « Paysages » aujourd'hui existantes chez NGE n'entrent pas dans le cadre des activités éligibles au sens de la taxonomie. Ce sont pourtant des activités qui répondent aux préoccupations environnementales et favorisent le verdissement des villes notamment grâce à l'introduction et l'entretien de la nature dans les espaces urbains.

Les activités « Construction de bâtiments neufs » et « Rénovation de bâtiments existants » sont éligibles à la fois pour l'objectif d'atténuation au changement climatique (CCM) et l'objectif de prévention et économie circulaire (CE). Afin d'éviter un double comptage, le chiffre d'affaires concernant ces activités a été reporté uniquement sous l'objectif CCM qui a été considéré le plus pertinent à la suite de l'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH (« Do No Significant Harm » : ne pas causer de préjudice important)).

Le tableau ci-contre donne une vision cumulative de l'éligibilité et de l'alignement du chiffre d'affaires du Groupe par objectif :

PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES / CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	ALIGNÉ PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE PAR OBJECTIF
Atténuation du changement climatique	25 %	52 %
Adaptation au changement climatique	0 %	1 %
Utilisation durable de l'eau et des ressources marines	0 %	0 %
Économie circulaire	0 %	1%
Prévention de la pollution	1 %	1 %
Protection et restauration des écosystèmes	0 %	0 %

Le dénominateur du ratio de chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires publié du groupe NGE (normes IFRS).

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.6.1.2. Activités éligibles pour les Capex

Dénominateur Capex

Le dénominateur du ratio de Capex correspond à l'augmentation en valeur brute des immobilisations corporelles, incorporelles et des droits d'utilisation des actifs loués, y compris les entrées de périmètre de l'exercice.

DÉNOMINATEUR CAPEX	478 953
Source : Comptes consolidés 2024	
Augmentation sur l'année des immobilisations corporelles et incorporelles brutes	223 876
Augmentation sur l'année du montant des crédits bail droits d'utilisation des actifs loués	52 421
Entrées de périmètre (Sade en 2024)	202 656

Les Capex éligibles pour le Groupe sont de deux natures. Il s'agit d'investissements liés aux activités économiques éligibles qui génèrent du chiffre d'affaires (cf. tableau ci-dessus). Les investissements éligibles correspondent aux investissements significatifs dédiés à certains projets éligibles et alignés (exemple : matériel de forage de tunnel pour le RER). Les autres Capex ont été obtenus en utilisant une allocation basée sur le chiffre d'affaires.

À date, puisqu'en cours d'élaboration, le groupe NGE n'a pas de Capex associés à un plan d'investissement permettant d'étendre les activités éligibles ou de transformer des activités éligibles en activités alignées dans un délai de 5 ans, ou 10 ans maximum si cela est justifié eu égard à l'activité concernée.

Il peut s'agir aussi d'investissements concernant des activités individuelles permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces investissements appelés aussi « capex individuels » correspondent aux activités listées ci-dessous.

CODE	LIBELLÉ DE L'ACTIVITÉ
CCM 6.5	Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
CCM 7.3	Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique
CCM 7.4	Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)
CCM 7.6	Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables
CCM 7.7	Acquisition et propriété de bâtiments

Concernant l'activité 7.7 *Acquisition et propriété de bâtiments*, aucun bâtiment n'est aligné en 2024 en raison du manque de disponibilités des informations. Des actions ont été lancées fin d'année 2024 afin de faire un audit de notre

parc immobilier et des outils de mesures de notre performance énergétique vont être mis en place. Nous pourrions ainsi mieux répondre aux critères requis pour être alignés.

Concernant l'activité 6.5 *Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers*, les critères DNSH liés à l'économie circulaire et la pollution sont difficilement vérifiables car la donnée n'est pas directement disponible auprès des constructeurs ou des bailleurs. Par mesure de prudence, le groupe NGE a décidé de ne pas aligner ces Capex.

Concernant l'activité 7.6 *Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables*, il s'agit en 2024 de l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains de nos sites.

5.2.6.1.3. Modalités de l'analyse de l'éligibilité pour le chiffre d'affaires

- En raison de la diversité des métiers et des entreprises qui composent le Groupe, NGE a adopté une approche différenciée pour analyser l'éligibilité du chiffre d'affaires. Cette méthode a permis d'intégrer au mieux les spécificités des systèmes d'information et des données disponibles tout en maintenant une approche pragmatique, prenant en compte la contribution relative des différentes sociétés au chiffre d'affaires total consolidé.
- Ainsi trois populations ont été distinguées pour l'analyse de l'éligibilité du chiffre d'affaires :
 - Sociétés utilisant l'ERP Groupe (environ 76 % du CA total) ;
 - Sociétés hors ERP Groupe et hors Sade (2 % du CA total)
 - Sade (intégrée en 2024, environ 22 % du CA total)

Pour chaque population, une approche adaptée a été définie pour la remontée des données et l'analyse de l'éligibilité des activités pour la définition du numérateur :

- Dans le cas des sociétés qui utilisent l'ERP Groupe, le chiffre d'affaires de chaque chantier est catégorisé selon une segmentation commerciale et par périmètre. Une revue de l'éligibilité de chaque segmentation commerciale a été effectuée. En l'absence, en 2024, de fonctionnalités suffisantes dans notre ERP pour classifier de manière détaillée l'ensemble de nos projets, une part de notre chiffre d'affaires n'a pas pu être analysé (25 % du total CA groupe). Par mesure de prudence, cette part a donc été considérée comme non éligible au titre de l'exercice 2024.
- Concernant les sociétés hors ERP Groupe et hors Sade, l'analyse a été menée société par société en fonction de leur métier.
- Pour Sade, nouvellement intégrée en 2024 au groupe NGE, l'analyse a été menée grâce à la classification de leurs activités sous leur ERP Vision. 13 % du CA de Sade ne remonte pas sous l'ERP Vision, ce chiffre étant non significatif au niveau groupe (3 % du CA Groupe), l'analyse n'a pas été menée sur ces projets en 2024.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.6.2. Alignement

Les activités économiques éligibles des entreprises sont considérées comme durables, c'est-à-dire « alignées » avec au moins un des six objectifs environnementaux, si elles répondent aux critères suivants :

- Elles contribuent de manière significative à au moins un des six objectifs environnementaux, en respectant les critères techniques spécifiques à chaque activité.
- Elles ne causent aucun préjudice notable aux cinq autres objectifs (critère DNSH - Do No Significant Harm).
- Elles respectent des garanties minimales (ex : principes directeurs de l'OCDE, des Nations Unies, etc.).

5.2.6.2.1. Analyse des critères d'alignement par activités

Activités ferroviaires

Les activités ferroviaires (activité CCM 6.14) regroupent les projets de construction, de rénovation et d'entretien des voies ferrées et caténaires. Cette activité concerne les réseaux de chemin de fer, les projets de Lignes Grande Vitesse (LGV) ou encore les réseaux urbains comme les métros en France et à l'international. Elle inclut l'électrification et les travaux de signalisation, mais aussi des activités plus spécifiques telles que la topographie, le développement de logiciels ferroviaires, la reconstruction de locomotives et locotracteurs ou la sécurité ferroviaire.

Le chiffre d'affaires éligible pour l'activité CCM 6.14 a été déterminé ainsi :

- A.** Pour les sociétés utilisant l'ERP Groupe (Act'ifs) :
 - i. En prenant le chiffre d'affaires des DOP (Directions opérationnelles) liées au ferroviaire dont la société TSO fait partie (infrastructures et travaux spécifiques au ferroviaires) = GP Ferro, Ferro France, Grands Projets ferroviaire international
 - ii. En prenant le chiffre d'affaires des autres entités du Groupe dont les clients sont du secteur ferroviaire / métro / tramway (travaux de génie civil, de terrassement, de signalisation...) comme la SNCF principalement.
- B.** Pour les sociétés hors ERP Groupe, nous avons pu facilement classer certaines sociétés qui ne sont liées qu'à des infrastructures pour le ferroviaire.

Cette définition du chiffre d'affaires permet de considérer que les critères de contribution substantielle sont satisfaits car les activités concernent soit des infrastructures, soit des activités de transbordement de fret, soit des installations dédiées au transfert de voyageurs telles que définies dans la taxonomie. Par ailleurs, aucune des infrastructures n'est exclusivement destinée au transport ou au stockage de combustibles fossiles.

Respect des critères DNSH (Do not significant harm)

Pour les critères DNSH de l'activité ferroviaire, l'analyse a été faite selon les cas par entité (DOP Ferroviaire / Autres entités travaillant avec un client ferroviaire) et pays (France / Autres pays).

Population A – i et ii

Concernant les **DNSH Adaptation au changement climatique, Biodiversité et Ressources hydrologiques et marines** sont des DNSH transverses à toutes les activités éligibles dans le groupe NGE. Le respect de ces critères est détaillé dans la partie « Respect des DNSH transverses ».

Concernant le **DNSH lié à la pollution**, des mesures sont adoptées pour réduire le bruit, la poussière et les émissions de polluants au cours des travaux de construction ou de maintenance.

Concernant le **DNSH lié à l'économie circulaire**, il y a plusieurs cas de figure : quand les matériaux (rails, ballast, ...) sont la propriété des donneurs d'ordre, ce qui est le cas général, ceux-ci ont leur propre politique en termes d'économie circulaire à l'image de la SNCF.

Quand les déchets de construction et de démolition non dangereux sont la propriété de NGE, une analyse est faite pour s'assurer du respect des critères concernant l'économie circulaire, c'est-à-dire pour s'assurer qu'au moins 70 % (en poids) de ces déchets produits sur chantier sont préparés en vue du réemploi, du recyclage et d'autres formules de valorisation de matière, y compris les opérations de remblayage. C'est le cas en France, compte tenu de l'existence de filières de recyclage et des obligations réglementaires de traçabilité.

Hors Europe, certaines filiales de recyclage ou revalorisation existent dans certains pays et sont systématiquement sollicitées. En raison de la difficulté de récupération de cette donnée et au regard de la part marginale que représente cette activité dans le chiffre d'affaires total généré par le secteur ferroviaire, le chiffre d'affaires éligible réalisé hors d'Europe a été, à titre conservatoire, considéré comme non aligné dans le cadre de ce premier exercice de reporting au regard de la Taxonomie européenne.

Activités relatives à la gestion de l'eau

Les activités classées en CCM 5.1, CCM 5.2, CCM 5.3 et CCM 5.4 représentent une forte part du chiffre d'affaires du Groupe en 2024 (18 %), notamment grâce à l'intégration de Sade, expert dans le domaine. Cependant, l'alignement de ces activités n'a pas été possible en raison de l'absence des informations requises pour répondre aux critères de contribution substantielle, notamment en matière de consommation nette d'énergie et de niveau de fuites sur le réseau de distribution d'eau.

Ces données étant détenues par les exploitants et nos donneurs d'ordre, et NGE intervenant exclusivement en tant que constructeur, leur obtention nécessite une approche concertée. Il est donc impératif que cette problématique soit traitée de manière collective, notamment au sein de la FNTF, afin de garantir la conformité aux exigences en vigueur.

Activités relatives à dépollution (Bérengrier)

Après analyse de l'ensemble de ces critères avec les responsables de Bérengrier Dépollution au sein du groupe NGE, nous répondons à l'ensemble des critères requis pour considérer notre chiffre d'affaires comme aligné.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE**Activités relatives à la construction de bâtiments neufs et à la rénovation de bâtiments**

NGE participe à la construction de bâtiments neufs et peut intervenir à différents niveaux :

- Maître d'ouvrage avec NGE Immobilier
- Concepteur construction avec NGE Bâtiment
- Activités de terrassement, canalisations, VRD...
Sur des chantiers de construction de bâtiments neufs.

Diverses interprétations ont été constatées concernant la description de l'activité « Construction de bâtiments neufs », celle-ci mettant l'accent principalement sur les promoteurs au détriment des constructeurs. Or, il apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs du secteur soit impliqué dans ces enjeux afin d'assurer une réduction efficace de l'impact environnemental des projets.

Nous avons décidé de nous aligner sur l'interprétation de nos pairs dans le secteur qui ont bien intégré leurs activités en tant que constructeurs de bâtiments neufs. Nous ferons évoluer cette éligibilité si des précisions sont apportées par la Commission Européenne sur cette activité.

Concernant le respect des critères d'alignement, une analyse projet par projet a été faite au niveau de notre filiale NGE Bâtiment afin de valider ou non le respect de chacun des critères (CS, DNSH). Seuls les principaux projets ont été évalués. Le taux d'alignement de cet échantillon représentatif, qui couvre 61 % du CA « Construction de bâtiments neufs » et 93 % du CA « Rénovation de bâtiments existants », permet une extrapolation sur la population à fin décembre 2024.

Activités relatives à la construction ou maintenance dans le nucléaire (CCM 4.28 en 2024)

NGE a participé en 2024 à des projets de maintenance ou modification d'installations nucléaires existantes en France, pour EDF principalement, ainsi qu'Orano et le CEA. Pour évaluer ces projets, NGE se base sur l'analyse d'alignement réalisée par EDF l'année précédente, laquelle conclut à une conformité totale (100 %) avec la taxonomie verte. Ainsi, les projets remontant dans cette activité sont considérés comme également alignés.

Activités relatives au tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux (REVAMA®)

REVAMA®, filiale du groupe NGE depuis 2022, est un réseau de plateformes de recyclage et de négoce de matériaux de BTP déployé depuis quelques années à vocations interne et externe gérant des volumes plus importants. Cela s'inscrit dans notre objectif de réduction de l'impact carbone des opérations d'exploitation.

Nous répondons à l'ensemble des critères d'examen techniques ainsi que les critères DNSH décrits dans cette activité CE 2.7. L'ensemble du CA REVAMA® est donc aligné.

Autres activités

Sur les autres activités éligibles du Groupe, le poids de ces activités étant non significatif dans la part du CA éligible, l'analyse de l'alignement sera faite sur l'année 2025 car nous n'avons aujourd'hui l'ensemble des informations nécessaires pour y répondre.

5.2.6.2.2. Analyse des critères DNSH transverses

Pour certains critères DNSH, la Commission européenne a établi des conditions générales indépendantes des activités, ce qui nous a amenés à élaborer des méthodologies transversales afin de garantir efficacité et homogénéité.

L'analyse a été menée dès lors que les critères de contribution substantiels étaient atteints.

Le critère "Do No Significant Harm" (DNSH) relatif à l'adaptation au changement climatique s'applique à l'ensemble des activités. À ce titre, NGE a mis en place une approche structurée en trois volets pour en vérifier l'alignement :

- Pour les activités dans lesquelles NGE intervient en tant que maître d'ouvrage ou assume un rôle de conception, les exigences du DNSH sont évaluées dans le cadre des projets de construction sélectionnés ;
- Pour les projets de grande envergure, des études d'impact environnemental intégrant une analyse des risques physiques liés au changement climatique sont systématiquement menées ;
- Dans les autres cas, où la responsabilité de NGE se limite à l'exécution des travaux, l'évaluation des risques climatiques physiques et de la vulnérabilité se concentre sur la durée de vie du chantier. Ces analyses sont intégrées aux procédures des appels d'offres, aux exigences de la norme ISO 14001 ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur, garantissant ainsi un alignement complet avec le critère DNSH. L'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures d'adaptation à long terme relèvent alors de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, une analyse des risques physiques liés au changement climatique a été initiée sur les sites du Groupe.

Le critère DNSH relatif à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydriques et marines s'applique à l'ensemble des activités.

Dans le cadre des activités de construction, l'analyse des impacts sur la ressource en eau est limitée à la durée de vie des chantiers. Ces évaluations sont intégrées aux procédures d'appel d'offres, à la norme ISO 14001 ainsi qu'aux exigences réglementaires applicables.

- En France, la réglementation impose, pour les projets classés IOTA (installations, ouvrages, travaux ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques ou la santé publique), la réalisation :
 - d'une étude d'impact environnemental (EIE) incluant un diagnostic de l'état écologique des eaux souterraines ;
 - d'un plan de gestion et d'utilisation de l'eau conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;
 - ainsi que le respect des orientations des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des schémas directeurs (SDAGE), et de toute réglementation locale en vigueur.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

- **Au niveau européen**, l'ensemble des projets respecte le critère DNSH. NGE se conforme aux exigences des directives 2000/60/CE (cadre pour l'eau) et 2011/92/CE (évaluation environnementale), ainsi qu'aux réglementations nationales des États membres.

- Les projets soumis à une EIE ont fait l'objet d'un diagnostic écologique et, le cas échéant, de la mise en œuvre de mesures d'atténuation.
- Pour les projets non soumis à EIE, la conformité avec la réglementation locale – elle-même alignée avec la directive cadre sur l'eau – garantit le respect des principes du DNSH.

Le critère DNSH "Pollution" s'applique uniquement à un nombre restreint d'activités au sein de NGE. Il concerne principalement l'exclusion de substances classées comme CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction).

NGE veille à sa conformité au règlement REACH en assurant :

- la récupération systématique des fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés sur ses chantiers ;
- la vérification de la conformité des produits à la réglementation REACH.

En ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone, notamment les fluides frigorigènes, leur usage et leur commercialisation sont strictement encadrés par le règlement (UE) n°517/2014, auquel NGE se conforme pleinement.

Par ailleurs, NGE n'utilise pas de polluants organiques persistants (POP) tels que l'amiante ou le plomb. Lorsqu'une exposition à ces substances intervient dans le cadre de chantiers de démolition ou de gestion de déchets, ceux-ci sont systématiquement orientés vers des filières de traitement agréées, conformément à la réglementation en vigueur.

Le DNSH relatif à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes s'applique à l'ensemble des activités. À ce titre, NGE a mis en place une approche structurée en trois volets pour en vérifier l'alignement :

- Pour les activités dans lesquelles NGE intervient en tant que maître d'ouvrage ou pour les projets de grande envergure, les exigences du DNSH sont évaluées dans le cadre des projets de construction sélectionnés ;
- Dans les autres cas, où la responsabilité de NGE se limite à l'exécution des travaux, l'évaluation des risques environnementaux se concentre sur la durée de vie du chantier. Ces analyses sont intégrées aux procédures des appels d'offres, aux exigences de la norme ISO 14001 ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur, garantissant ainsi un alignement complet avec le critère DNSH.

5.2.6.2.3. Vérification du respect des garanties minimales

Le système de gestion des risques sur les thématiques droits humains et sociaux, lutte contre la corruption, fiscalité

et concurrence déloyale, mis en place à l'échelle du Groupe, a été évalué au regard des exigences en la matière spécifiées dans les textes de référence cités dans le règlement taxonomie :

- les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) ;
- les 11 instruments fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- la Charte internationale des droits de l'homme.

L'analyse s'appuie sur les documents suivants : Code éthique NGE (accessible sur le site internet du Groupe), DPEF 2023, Dispositif d'Alerte Professionnelle. Le sujet des règles fiscales est étroitement géré au niveau Groupe par le département financier. Le Groupe s'appuie sur ces procédures mises en place dans le cadre des politiques décrites dans le paragraphe ESRS S2 et ESRS G1 pour gérer les risques liés à ces quatre thématiques.

Au 31 décembre 2024, NGE n'a pas eu à subir de condamnation ayant trait à l'une des thématiques citées ci-dessus.

5.2.6.3. Perspectives

Cette première année de reporting taxonomie aura permis au groupe NGE de faire un état des lieux de son positionnement par rapport à cette réglementation et vs ses pairs.

Les principaux enjeux pour le Groupe dans les années à venir sont les suivants :

- Automatiser et fiabiliser la remontée des informations, actuellement disparates et ne passant pas par un outil informatique centralisé. Dès 2025, chaque projet remontant dans notre ERP Groupe sera ainsi classé selon les activités « taxonomiques » et nous pourrons ainsi analyser une part plus importante de notre CA. Une attention particulière devra être portée, dans les années à venir, à l'amélioration de la précision d'affectation des Capex aux activités éligibles et alignées.
- Sensibiliser et former les équipes commerciales et opérationnelles aux enjeux de la transition écologique et aux exigences de la Taxonomie.
- Définir des objectifs clairs et utiliser la performance liée à la Taxonomie comme levier pour accompagner la transformation du Groupe. À cet égard, le nouveau Business Plan 2024-2028 soutient cette transition en plaçant l'environnement au cœur des opérations, avec l'ambition de le rendre un réflexe opérationnel. Les piliers de ce plan sont alignés avec le cadre de la Taxonomie européenne.
- Traiter la question des critères d'alignement pour l'eau, à discuter avec les syndicats concernés.

Le Groupe se réserve la possibilité d'ajuster cette méthodologie, ainsi que les données qui en résultent, en fonction de l'évolution de la réglementation, de ses interprétations, et de l'avancement de son processus de reporting au titre de la Taxonomie européenne.

5.2.6.4. Tableaux

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024

CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE				CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNH)																																							
Activités économiques (1)	Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du Chiffre d'affaires annuel N (4)	Atténuation du Changement Climatique (5)			Adaptation au Changement Climatique (6)			Eau (7)	Pollution (8)	Economie Circulaire (9)	Biodiversité et Ecosystèmes (10)	Atténuation du Changement Climatique (11)		Pollution (14)	Economie Circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du Chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie (A1) ou éligible (A2) année N-1 (18)	Catégorie activée habitante (19)	Catégorie activée transitoire (20)																					
				OUI; NON; NEL	NEL	OUI; NON; NEL	NEL	OUI; NON; NEL	NEL					OUI; NON; NEL	NEL																												
		k-€	%																																								
A ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																																											
A1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																																											
Infrastructures de transport ferroviaire Construction de bâtiments neufs Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes Dépollution de sites et zones contaminés Rénovation de bâtiments existants Tri et valorisation des matériaux non dangereux	CCM 614	971 652	21,7%	OUI	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	H	00%																					
	CCM 71	62 127	1,4%	OUI	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	H	00%																				
	CCM 428	51 961	12%	OUI	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	H	00%																				
	PPC 24	52 250	12%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	T	00%																				
	CCM 72	18 996	0,4%	OUI	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	T	00%																				
	CE 27	4 369	0,1%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	T	00%																				
	Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) A1				1 161 355	25,9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	H	00%																				
	dont habitantes				971 652	21,7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	00%	H	00%																				
	dont transitaires				18 996	0,4%	0,4%																T																				
	A2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (g)																																										
Infrastructures de transport ferroviaire Construction de bâtiments neufs Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées Dépollution de sites et zones contaminés Rénovation de bâtiments existants Dessalement Entretien de routes et d'autoroutes Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux publics à faible intensité de carbone Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution Transport et distribution d'électricité Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées Réseaux de chaleur/de froid Renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution Prévention du risque d'inondation et infrastructure de protection Infrastructures pour la mobilité des personnes, cyclologique Tri et valorisation des matériaux non dangereux Solutions fondées sur la nature pour la prévention des risques d'inondation et de sécheresse et la protection contre ces risques photovoltaïque Production d'électricité par une centrale hydroélectrique Conservation des habitats, des écosystèmes et des espèces, y compris leur restauration Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale Production d'électricité à partir d'énergie éolienne Production d'électricité à partir d'énergie géothermique	CCM 614	247 030	5,5%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	EL; NEL	EL; NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																					
	CCM 71	32 910	0,7%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 53	180 559	4,0%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	PPC 24	193	0,0%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 72	15 345	0,3%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCA 513	28 465	0,6%	NEL	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CE 34	25 169	0,6%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CE 23	24 786	0,6%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 615	23 429	0,5%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 51	126 110	2,8%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 49	40 328	0,9%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 54	198 049	4,4%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 415	39 101	0,9%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 52	283 831	6,3%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCA 342	6 129	0,1%	NEL	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 613	4 475	0,1%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CE 27	16	0,0%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	WTR 31	4 354	0,1%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 41	2 407	0,1%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
	CCM 45	5 698	0,1%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																				
BI0 11	1 358	0,0%	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																					
CCM 425	1 042	0,0%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																					
CCM 43	6 445	0,1%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																					
CCM 46	247	0,0%	EL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	NEL	00%		00%																					
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A2)				1 297 475	28,9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	00%		00%																				
A Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)																							2 458 829	54,9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	00%		00%
B ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																							2 023 574	45,1%																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie																							4 482 404	100%																			
Total (A+B)																																											

Part des CapEx associée à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024 :

CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE			CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH)																
Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3)	Port des Capex année N (4)	Atténuation du Changement Climatique (5)	Adaptation ou Changement Climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie Circulaire (9)	Biodiversité et Ecosystèmes (10)	Atténuation du Changement Climatique (11)	Adaptation ou Changement Climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie Circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Copex alignés sur la taxonomie (A1) ou éligibles (A2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	T
		k-€	%	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI : NON : N/EL	OUI / NON	%	H
A ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3)	Port des Capex année N (4)	Atténuation du Changement Climatique (5)	Adaptation ou Changement Climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie Circulaire (9)	Biodiversité et Ecosystèmes (10)	Atténuation du Changement Climatique (11)	Adaptation ou Changement Climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie Circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Copex alignés sur la taxonomie (A1) ou éligibles (A2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	T
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 614	63 985	13,4%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H
Construction de bâtiments neufs	CCM 71	678	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 24	211	0,0%	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	
Rénovation de bâtiments existants	CCM 72	207	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	T
Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux	CE 27	2 185	0,5%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 74	153	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 76	645	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) A1				68 066	14,2%	13,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
dont habitantes				135%	13,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	H
dont transitoires				0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	T
A2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL : N/EL	EL : N/EL	EL : N/EL	EL : N/EL	EL : N/EL	EL : N/EL	EL : N/EL									
Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3)	Port des Capex année N (4)	Atténuation du Changement Climatique (5)	Adaptation ou Changement Climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Economie Circulaire (9)	Biodiversité et Ecosystèmes (10)	Atténuation du Changement Climatique (11)	Adaptation ou Changement Climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Economie Circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des Copex alignés sur la taxonomie (A1) ou éligibles (A2) année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	T
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 77	31 383	6,6%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 65	43 571	9,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 614	5 186	1,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Construction de bâtiments neufs	CCM 71	359	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Rénovation de bâtiments existants	CCM 72	167	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 51	2 562	0,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Renouvellement de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 52	6 419	1,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 53	2 567	0,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
Renouvellement de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 54	4 287	0,9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) A2				96 501	20,1%	0%	0%	0%	0%	0%								0,0%	
A Capex des activités éligibles à la taxonomie (A1+A2)				164 566	34,4%	0%	0%	0%	0%	0%								0,0%	
B ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie				314 387	65,6%														
Total (A+B)				478 953	100%														
PROPORTION DES CAPEX / CAPEX TOTAL :										ALIGNÉ PAR OBJECTIF			ÉLIGIBLE PAR OBJECTIF						
CCM										14%			34%						
CCA										0%			0%						
WTR										0%			0%						
CE										0%			0%						
PPC										0%			0%						
BIO										0%			0%						

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie — Informations pour l'année 2024 :

CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE				CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				Atténuation du Changement Climatique (5)		Adaptation au Changement Climatique (6)		Eau (7)		Pollution (8)		Economie Circulaire (9)		Biodiversité et Ecosystèmes (10)		Atténuation du Changement Climatique (11)		Adaptation au Changement Climatique (12)		Eau (13)		Pollution (14)		Economie Circulaire (15)		Biodiversité (16)		Garanties minimales (17)		Part des Opex alignés sur la taxonomie (A1) ou éligibles (A2) année N-1 (18)		Catégorie activité habilitante (19)		Catégorie activité transitoire (20)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
A ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
A1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Activités économiques (1)	Code (2)	Opex (3)	Port des Opex année N (4)	Atténuation du Changement Climatique (5)		Adaptation au Changement Climatique (6)		Eau (7)		Pollution (8)		Economie Circulaire (9)		Biodiversité et Ecosystèmes (10)		Atténuation du Changement Climatique (11)		Adaptation au Changement Climatique (12)		Eau (13)		Pollution (14)		Economie Circulaire (15)		Biodiversité (16)		Garanties minimales (17)		Part des Opex alignés sur la taxonomie (A1) ou éligibles (A2) année N-1 (18)		Catégorie activité habilitante (19)		Catégorie activité transitoire (20)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
				OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE

5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile

Activités liées au nucléaire et au gaz fossile		
Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. (activité 4.26)	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. (activité 4.27)	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. (activité 4.28)	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. (activité 4.29)	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. (activité 4.30)	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. (activité 4.31)	NON

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile (suite)
CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	51 961	1%	51 961	1%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 3 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	1 109 394	25%	1 109 394	25%	0	0%
8	Total ICP applicable (chiffre d'affaires)	4 482 404	100%	4 482 404	100%	0	0%

CAPEX

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 3 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable (capex)	68 066	14%	68 066	14%	0	0%
8	Total ICP applicable (capex)	478 953	100%	478 953	100%	0	0%

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile (suite)
CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	51 961	4%	51 961	4%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 3 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	1 109 394	96%	1 109 394	96%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	1 161 355	100%	1 161 355	100%	0	0%

CAPEX

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 3 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable (capex)	68 066	100%	68 066	100%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable (capex)	68 066	100%	68 066	100%	0	0%

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile (suite)
CHIFFRE D'AFFAIRES

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	1 297 475	29%	1 297 475	29%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	1 297 475	29%	1 297 475	29%	0	0%

CAPEX

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
Ligne	Activités économiques	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable (capex)	96 501	20%	96 501	20%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable (capex)	96 501	20%	96 501	20%	0	0%

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 2 5.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES - TAXONOMIE
5.2.6.5. Activités liées à l'énergie nucléaire ou au gaz fossile (suite)
CHIFFRE D'AFFAIRES
Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	2 023 574	45%
8	Montant total et proportion des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable (chiffre d'affaires)	2 023 574	45%

CAPEX
Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Ligne	Activités économiques	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable (capex)	314 387	66%
8	Montant total et proportion des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable (capex)	314 387	66%

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 3

INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1. Personnel du groupe NGE - ESRS S1	129
5.3.1.1. Informations générales en lien avec le personnel SBM-2 SBM-3	129
5.3.1.1.1. Politiques concernant le personnel S1-1	131
5.3.1.1.2. Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts S1-2	134
5.3.1.1.3. Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations S1-3	134
5.3.1.2. Actions en lien avec les IROs matériels qui touchent le personnel S1-4	135
5.3.1.2.1. Actions en matière de santé et sécurité au travail	135
5.3.1.2.2. Actions en matière de conditions de travail et de développement des compétences	137
5.3.1.2.3. Actions en matière d'égalité des chances	138
5.3.1.2.4. Actions en matière de dialogue social et négociations collectives	139
5.3.1.2.5. Actions en matière de protection de la vie privée et des données personnelles	140
5.3.1.3. Cibles en matière de personnel S1-5	140
5.3.1.4. Caractéristiques des salariés S1-6	142
5.3.1.4.1. Effectif salarié	142
5.3.1.4.2. Informations sur les salariés	142
5.3.1.4.3. Départs au sein de l'effectif	142
5.3.1.4.4. Précisions sur les indicateurs	143
5.3.1.5. Couverture des négociations et dialogue social S1-8	143
5.3.1.6. Indicateurs de diversité S1-9	143
5.3.1.7. Rémunération	143
5.3.1.7.1. Salaires décents S1-10	143
5.3.1.7.2. Indicateurs de rémunération S1-16	144
5.3.1.8. Protection sociale S1-11	144
5.3.1.9. Personnes handicapées S1-12	144
5.3.1.10. Indicateurs de formations et de développement des compétences S1-13	144
5.3.1.11. Indicateurs de santé et sécurité S1-14	145
5.3.1.12. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et privée S1-15	145
5.3.1.13. Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme S1-17	145

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 3

5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1. Personnel du groupe NGE - ESRS S1

5.3.1.1. Informations générales en lien avec le personnel [ESRS 2 SBM-2 ; SBM-3]

Intérêts et points de vue des parties prenantes [DP 12]

Les femmes et les hommes constituent la ressource la plus précieuse du Groupe NGE. Depuis sa création, « placer l'humain au cœur de chacun de nos projets », est un engagement. Cela signifie accueillir chacun et chacune dans sa diversité et son unicité, leur offrir les conditions de leur épanouissement, pour grandir, se transformer et se développer ensemble.

NGE veille à ce que la solidarité, l'esprit d'équipe, l'unité soient toujours une réalité. Le Groupe et sa gouvernance sont convaincus que la croissance n'a de sens sans la force de son collectif, sans le respect de la santé et de la sécurité de son personnel. La prévention est un sujet sur lequel le Groupe entend ne faire aucune concession. Le secteur du BTP est à un moment charnière dans l'évolution de ses métiers et des compétences associées. NGE se doit d'innover et de s'adapter pour concevoir et construire différemment dans le but de réduire son impact environnemental et de répondre aux nouvelles attentes du marché. Pour atteindre ses ambitions, il a besoin de la mobilisation de chaque collaborateur et collaboratrice. L'engagement des salariés dans cette ambition nécessite de comprendre leurs intérêts, attentes et besoins. Aussi, il accorde une attention particulière à la qualité des relations avec ses salariés et ses partenaires sociaux, en favorisant un dialogue constructif pour le développement de l'entreprise et la satisfaction du personnel et des clients.

Les informations sur les modalités de dialogue et d'identification des intérêts des salariés, sont données dans la sous-section 5.14.1.1 du livret 1. *Informations générales – ESRS 2.*

Les questions d'amélioration de la santé et sécurité et des conditions de travail ont une place centrale dans le dialogue social avec les représentants du personnel, au sein de chaque Comité social et économique (CSE) et par le biais des accords collectifs.

Lors des diverses réunions ou échanges informels, les encadrants et managers s'attachent à entretenir des liens de proximité pour être à l'écoute des salariés et leur offrir des conditions de travail satisfaisantes. Les entretiens professionnels sont des temps privilégiés pour être à leur écoute mais également recueillir leurs souhaits d'évolution et de trajectoires professionnelles.

Le groupe NGE organise également tous les 2 ans, une enquête sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) adressée à l'ensemble de ses salariés. Menée par un organisme indépendant (Great Place to Work), les objectifs de cette enquête sont in fine de prendre soin des collaborateurs et collaboratrices, rester à leur écoute, progresser ensemble et faire de NGE un Groupe où chaque personne s'épanouit tout en participant aux succès collectifs. L'enquête interroge les thématiques de crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité.

Les résultats de cette enquête sont analysés par notre prestataire et la Direction des ressources humaines. Ils sont présentés à chaque Direction fonctionnelle, à chaque filiale et à chaque instance de représentation du personnel et donnent lieu à une feuille de route pour capitaliser sur les forces et bonnes pratiques du Groupe et travailler à l'amélioration des pratiques pour répondre au mieux aux attentes et besoins des salariés. En 2024, au travers de l'analyse des résultats de l'enquête, la Direction des ressources humaines a pu identifier 3 enjeux majeurs à intégrer dans l'accompagnement des filiales pour mieux répondre aux attentes et intérêts des salariés :

- Renforcer l'unité et accompagner les entités qui ont le plus de progrès à réaliser en QVCT ;
- Développer le sentiment d'équité en renforçant la perception d'impartialité et en reconnaissant la valeur de chacun dans le collectif ;
- Inspirer confiance en étant constant dans toutes les attitudes et comportements quotidiens avec tous les collaborateurs.

De manière opérationnelle, trois axes d'amélioration prioritaires ont émergé : réduire l'hétérogénéité entre les entités et les pratiques managériales ; améliorer la fiabilité managériale par plus de cohérence entre les discours et les actions par le développement de l'aptitude à construire un collectif et à nourrir la fierté collective ; optimiser la clarté des informations et s'assurer de leur bonne compréhension. Ces axes d'amélioration sont intégrés à la feuille de route de la Direction des ressources humaines et des Directions fonctionnelles et opérationnelles.

Impacts, Risques et Opportunités matériels et liens avec la stratégie et le modèle d'affaire [DP 13, 14, 15, 16]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels concernant le personnel (tous les membres du personnel pouvant être affectés matériellement ont été inclus dans le périmètre de l'étude) :

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

ESRS	Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT).
S1	SANTÉ ET SÉCURITÉ DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Les collaborateurs peuvent être exposés à des situations / environnement / conditions de travail pouvant porter atteinte à leur intégrité physique ou à leur santé mentale (accidents du travail, maladies professionnelles, décès, risques psychosociaux...)	I-	NGE			
		Les accidents peuvent entraîner des poursuites judiciaires et affecter la réputation du Groupe. Ils peuvent également provoquer une augmentation des coûts directs et indirects (absentéisme, arrêt de chantier, remplacement, casse matériel, poursuites judiciaires, réparations civiles, litige, perte de marché lié à la dégradation de l'image, investissements en matière d'équipements de sécurité et/ou de formations...)	R	NGE			
S1	DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES AVEC LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Un dialogue social efficace et des négociations collectives au sein de l'entreprise peuvent contribuer à des relations de travail plus harmonieuses et à une satisfaction accrue des collaborateurs	I+	NGE			
		Des conflits sociaux liés à la défaillance du dialogue social peuvent entraîner des désaccords entre la Ddirection du groupe NGE et les travailleurs représentés par des conventions collectives peuvent conduire à des grèves, des arrêts de travail ou d'autres formes de conflits sociaux, impactant la continuité des opérations	R	NGE			
S1	CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	Les conditions de travail difficiles (temps de travail, éloignement familial, conditions climatiques, pression sur les délais, stabilité de l'emploi, rémunération...) peuvent impacter le bien-être et la santé mentale des collaborateurs	I-	NGE			
		La formation et les programmes de développement des compétences participent à l'épanouissement personnel et professionnel	I+	NGE			
		Un manque de compétences des collaborateurs peut représenter un risque en termes de perte d'opportunité business, un coût de non-qualité ; les programmes de formation représentent pour le groupe NGE un investissement important	R	NGE			
		Des conditions de travail dégradées peuvent démobiliser les collaborateurs et entraîner un fort taux d'absentéisme, de turnover et des coûts inhérents	R	NGE			
		Une marque employeur forte peut développer l'attractivité du Groupe, l'engagement des collaborateurs, la fierté d'appartenance et la fidélisation ainsi que la performance	O	NGE			
S1	EGALITÉ DES CHANCES POUR LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	L'inclusion et l'égalité des sont facteurs d'épanouissement chances des collaborateurs	I+	NGE			
		L'exposition à la violence et au harcèlement peut générer des problématiques de santé et de bien-être	I-	NGE			
		Être reconnu comme un acteur actif en matière de diversité, d'insertion et d'inclusion est source de performance et de fierté des collaborateurs, améliore la marque employeur, l'attractivité et la reconnaissance des partenaires et génère des opportunités de prise d'affaires	O	NGE			
S1	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE	La fuite de données personnelles peut porter préjudice aux collaborateurs	I-	NGE			

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans la section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité [IRO-1]* du livret 1. *Informations générales – ESRS 2.*

Les salariés représentent des parties prenantes majeures pour le Groupe. Dans le cadre de l'identification des IROs matériels en lien avec le personnel, NGE a considéré l'ensemble de ses salariés, tous les métiers en France et à l'international ainsi que les intérimaires que l'on considère dans ce chapitre ESRS S1 comme des travailleurs non-salariés assimilés au personnel.

Concernant les impacts sur la santé et sécurité et les conditions de travail des salariés et des travailleurs assimilés, les risques d'atteinte à leur intégrité physique ou à leur santé mentale (accidents du travail, maladies professionnelles, décès, risques psychosociaux...) sont évalués par la Direction de la prévention. Pour ce qui est des potentiels accidents de travail et affections physiques, il s'agit principalement de risques étendus inhérents aux métiers de terrain (chantier). Les risques liés à la santé mentale des salariés ne présentent pas de caractère systémique. Ils apparaissent de manière ponctuelle, notamment en lien avec des contextes spécifiques tels qu'une pression accrue sur les délais ou une surcharge temporaire de travail. De même, à ce jour, aucune problématique étendue ou systémique de harcèlement n'a été identifiée au sein de l'organisation. Les éventuels signalements demeurent isolés et traités avec la plus grande rigueur, conformément à notre politique et à nos procédures internes de prévention et de traitement des situations à risque. Quant à la fuite de données personnelles qui pourraient porter préjudice aux salariés, cela pourrait relever d'un incident et non pas d'un risque systémique.

Un dialogue social constructif et régulier constitue un levier essentiel de cohésion interne et de performance durable. Le dialogue social et le développement des compétences contribuent à l'épanouissement et l'accomplissement de l'ensemble des salariés dans leur vie et parcours professionnels. Le groupe NGE et les métiers du TP représentent des opportunités importantes d'accès à l'emploi et d'évolutions

professionnelles en France, en Europe comme au niveau International.

Dans sa première étude de double matérialité, le Groupe a raisonné d'une manière globale avec l'ensemble des typologies de travailleurs salariés et assimilés. Pour la plupart des sujets l'exposition à des impacts est homogène quel que soit leur typologie (exemples : inclusion, égalité des chances, formation, données personnelles). Concernant les sujets spécifiques de la santé et sécurité, la Direction de la prévention a une analyse fine des problématiques en fonction des métiers et environnements de travail et s'est donc appuyée sur son expertise pour l'identification et l'évaluation des IROs.

En 2024, aucun effet financier significatif n'a été évalué pour les risques matériels.

Le Business Plan 2024-2025 du groupe NGE s'articule autour de 5 piliers de croissance et transformation tournés vers la transition écologique et les générations futures dont 4 ont directement trait aux enjeux climatiques. Dans ce cadre, il développe ses activités, et donc les emplois et les compétences, autour des mobilités carbonées, de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique (ex. voies ferrées, gestion de l'eau, végétalisation, énergies renouvelables, ...)

5.3.1.1.1. Politiques concernant le personnel
[S1-1]

NGE connaît une forte croissance et ses politiques en termes de ressources humaines sont en constante adaptation au vu des évolutions des activités et des périmètres d'intervention. Aussi, il est à noter que la formalisation de politiques sociales est plus avancée en France que dans les autres pays d'implantation.

Le tableau ci-dessous rassemble l'ensemble des politiques et des cadres de référence internes relatifs aux impacts, risques et opportunités concernant le personnel salarié et assimilé :

				SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT LES PERSONNELS				
NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	ÉGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATION COLLECTIVE	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE
Plan Santé Sécurité au Travail	NGE	- Direction de la prévention - Représentant de la Direction générale dans chaque CSSCT	- Pacte Mondial des Nations Unies - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE	x		x		
Code éthique	NGE	Comité éthique	- Pacte Mondial des Nations Unies - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE	x	x	x		x

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	SUJETS MATÉRIELS CONCERNANT LES PERSONNELS				
				CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	ÉGALITÉ DES CHANCES	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	DIALOGUE SOCIAL ET NEGOCIATION COLLECTIVE	PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE
Politique mixité	NGE	Directeur opérationnel en charge du réseau mixité	- Pacte Mondial des Nations Unies - Loi Rixain	x	x	x	x	
Politique achats responsables ; Engagements achats responsables ; Conditions générales de mise à disposition temporaire de salarié	ETT	Direction des achats	- Pacte Mondial des Nations Unies - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE	x		x		
Politique de Protection de la vie privée des données à caractère personnel	NGE	Comité éthique	Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)					x
Politique de réponse aux demandes des personnes concernées et logigramme de réponses aux demandes de droits	NGE	Comité éthique	Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)					x
Procédure en cas de violation des données personnelles et logigramme associé	NGE	Comité éthique	Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)					x
Règlement intérieur	NGE	Direction des ressources humaines	- Code du travail - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE	x	x	x		
Politique RSE	NGE	Direction RSE	- Pacte Mondial des Nations Unies - ODD des Nations Unies - ISO26000	x	x	x		

[DP 19]

Droits humains [DP 20, 21, 22]

Bien qu'aucun sujet relatif aux droits de l'Homme n'apparaisse comme matériel dans l'étude de double matérialité, le groupe NGE étant signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, il s'engage à respecter les normes en matière de protection des droits humains et des droits du travail et les principes sous-jacents :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession que ce soit au sein de ses effectifs ou de sa sphère d'influence.

Ces engagements se traduisent au travers des procédures et règles internes qui sont alignées sur les conventions et les normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ou encore sur les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ils sont également rappelés dans son code éthique. Les atteintes potentielles aux droits humains rentrent dans le dispositif d'alerte du Groupe et les procédures de traitements décrites à la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alerte et traitements des signalements* du livret 4. *Informations en matière de conduite des affaires - ESRS G1* s'y applique.

Santé et sécurité au travail [DP 23]

La nature des activités du Groupe expose ses salariés à des risques importants en termes de santé et de sécurité. Faire en sorte que ses collaborateurs exercent leur métier dans des conditions optimales est une priorité pour NGE. Au-delà d'une volonté, c'est une exigence permanente à tous les niveaux. À ce titre, il déploie une politique de préservation de

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

la santé et de l'intégrité physique et morale, nommé le plan santé-sécurité au travail (PSST) qui a pour objectif de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Dans son PSST, NGE réaffirme que la santé et la sécurité ne se délèguent pas, que ce sont des sujets de direction. Pour le Groupe, la prévention est un levier de performance globale indissociable de l'excellence opérationnelle. Ainsi, des binômes directeur-préventeur ont été constitués pour chaque périmètre et chaque strate organisationnelle de l'entreprise. Ces binômes sont les garants du déploiement du PSST, dans le respect de la réglementation et des règles de l'entreprise. Chaque binôme a pour rôle de challenger et motiver ses équipes autour de ces sujets. Pour les soutenir, la Direction prévention accompagne les entités opérationnelles vers 100 % des risques maîtrisés. Elle reporte directement à la Direction générale.

Pour amplifier l'efficacité de cette politique de prévention, NGE estime que :

- chacun doit avoir à cœur de corriger les erreurs et les mauvaises pratiques, mais également de valoriser les réussites et les bonnes pratiques.
- l'exigence est le moteur, pour favoriser et augmenter la remontée des situations à risque, mais aussi identifier et sanctionner les écarts constatés.

Dans son PSST, il affirme un engagement total sur ces sujets et attend qu'il en soit de même de chaque collaborateur du Groupe sur tous les sites en France et à l'international.

La politique de santé et sécurité au travail s'appuie sur les valeurs de NGE : unité, ambition, transparence qui constituent le socle de référence de la prévention. La dernière édition du PPST renforce la maîtrise des facteurs de risques, en particulier sur les volets de la pénibilité, des ambiances de travail et de l'hygiène.

Développement des compétences

NGE déploie un plan de formation et de développement des compétences. Celui-ci s'adresse à l'ensemble des collaborateurs. Au-delà des formations réglementaires, ce plan vise à consolider leurs expertises et à leur assurer une trajectoire professionnelle enrichissante. C'est aussi un tremplin pour les profils éloignés de l'emploi que le Groupe accompagne et intègre sur ses chantiers avec la volonté de leur offrir un emploi durable. Pour NGE, c'est également un levier de développement des compétences stratégiques dans les domaines de la construction, des infrastructures et des technologies, ainsi qu'une promotion de la responsabilité sociétale des entreprises et de la culture managériale. Une politique formation sera formalisée en 2025 et donnera lieu à la publication des éléments clés d'évolution dans le second rapport de durabilité en 2026.

Discrimination, harcèlement et égalité des chances

[DP 24a, b]

Le groupe NGE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et à ce titre, s'engage à respecter et à promouvoir les 10 principes fondamentaux, parmi lesquels « contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession ». Il mène ses activités (recrutement, management, promotion, etc.) en conformité avec les réglementations françaises et européennes qui définissent le droit à la non-discrimination dans le monde du travail selon les 26

critères de discrimination (origine, sexe, orientation sexuelle, appartenance à une religion, un groupe ou une ethnie...).

Pour NGE, la richesse d'une entreprise découle de la diversité des profils, des parcours professionnels et des expériences de vie. Le pilier « Placer l'humain au cœur de ses projets » de sa politique RSE 2024-2028 comprend un axe « diversité et égalité des chances ». Dans cette politique, il souligne sa volonté de lutter contre toute forme de discrimination et plus encore de valoriser et encourager la diversité et l'inclusion ainsi que d'assurer sa mission d'insertion professionnelle. Il y réaffirme être un Groupe inclusif qui encourage la diversité et l'égalité des chances, convaincu que la pluralité des regards, et la tolérance sont des vecteurs de performance. Il fait mention de son engagement à offrir des opportunités d'emploi et des perspectives professionnelles à tous (quelques soient l'âge, le genre, l'origine, la culture...), sans discrimination et notamment à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Avec des slogans « ici, je peux être moi-même », « ici y'aura pas de mauvais genre », « ici on ne parle pas d'âge », « ici on me donne ma chance », « ici c'est pas qu'une question de diplôme », la dernière campagne de recrutement atteste de sa volonté d'être inclusif. Son message « Plus jeune groupe français de BTP, NGE recrute, forme, intègre celles et ceux qui feront le monde de demain. Sans préjugés. Parce que ce qui compte, c'est l'optimisme, la volonté et l'esprit d'équipe, bien davantage que le diplôme, l'âge ou le genre. », résume la politique de recrutement du Groupe.

Il mobilise chaque année différents dispositifs (ex : Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE), Service Militaire Volontaire (SMV), partenariat avec France Travail, création d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, etc.) afin d'offrir des opportunités professionnelles à des jeunes ou personnes en situation précaire.

Sur le volet de l'égalité de genre, et dans un secteur où les femmes sont largement sous-représentées, NGE déploie depuis 7 ans une politique autour des enjeux de mixité et entend développer le taux de féminisation de ses effectifs. Dans un contexte tendu en matière d'emploi, les femmes représentent un large vivier de talents. Elles contribuent à la diversité des points de vue, des caractères, des façons de manager, ce qui présente un atout et une condition de performance et de croissance. La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur un réseau Mixité interne, qui compte en 2024, 55 ambassadrices. L'ambition de cette politique et du dispositif est de garantir l'égalité des parcours professionnels, la visibilité des femmes, de lutter contre les stéréotypes et les agissements sexistes. Les objectifs d'embauche des femmes dans des postes d'encadrement inscrits dans les critères d'emprunt à impact montrent un engagement fort sur le sujet de la mixité. Il s'agit également d'attirer plus de femmes vers les métiers du BTP, de les accompagner et de leur donner une vision de carrière. Pour renforcer sa politique, NGE a pris le parti de ne pas agir seul et de s'appuyer sur des associations référentes en la matière, comme l'association « Les SouterReines » et « Elles bougent » dont le but est de promouvoir les métiers du BTP, inciter les jeunes filles à envisager leur carrière dans ce secteur, combattre les stéréotypes et à aider les sociétés du Groupe à féminiser leurs équipes.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Sur le volet de l'âge, le groupe NGE et les partenaires sociaux sont en cours de discussion. Un accord sur le travail des seniors devrait aboutir en 2025 cadrant ainsi la politique sur cette typologie de salariés.

En 2025, il ira plus loin dans la formalisation de ses engagements en matière de politique d'inclusion et de diversité avec un document cadre qui vise à promouvoir l'égalité des chances, à valoriser la diversité et à garantir un environnement de travail inclusif pour tous les collaborateurs. Les détails seront publiés dans le second rapport de durabilité en 2026.

Protection des données personnelles des effectifs

Sur le volet des données personnelles, en tant qu'acteur responsable et conformément au RGPD, le groupe NGE a mis en place une procédure pour détecter, signaler et gérer les violations de données personnelles. Cette procédure de réaction en cas de violation de données a pour objectif de définir les actions à suivre en cas de violation de données, afin de minimiser les impacts et de protéger les droits des personnes concernées. Elle vise à :

- Prévenir les violations de données en mettant en place des mesures de sécurité appropriées.
- Détecter rapidement toute violation de données.
- Réagir de manière appropriée pour mettre fin à la violation et minimiser ses effets.
- Analyser les risques engendrés par l'incident et déterminer s'il convient de notifier l'autorité de contrôle, voire les personnes concernées.
- Documenter les violations de données et les mesures prises pour y remédier, conformément aux exigences du RGPD.

En mettant en place cette procédure, NGE s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, clients et partenaires, et à respecter les principes de transparence, de sécurité et de responsabilité en matière de protection des données.

5.3.1.1.2. Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts [S1-2]

Sur le périmètre du Groupe, la directrice des ressources humaines conduit d'une manière globale le dialogue social et s'appuie sur le réseau RH pour la déclinaison dans les différentes entités.

En France, 100 % des salariés sont couverts par des représentants des travailleurs. À l'échelle internationale, le dialogue est organisé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays. Lorsque les pays n'ont pas ratifié les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales (ex. Qatar, Dubaï), les sociétés du Groupe s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer et d'être associés aux décisions qui les concernent.

Les processus d'interaction avec le personnel sont principalement de 4 natures :

- Les enquêtes auprès des salariés sont l'occasion de recueillir directement le ressenti et les attentes des salariés en

matière de qualité de vie et de conditions de travail, elles sont réalisées tous les 2 ans. (Pour plus d'informations, se reporter à la section 5.3.1.2.2 *Actions en matière de conditions de travail et de développement des compétences du présent livret*).

- Les entretiens professionnels sont l'occasion d'échanger sur le parcours professionnel et préparer la montée en compétences des salariés ou leur évolution professionnelle. Ils sont réalisés en France auprès de tous les salariés tous les 2 ans. Les managers opérationnels et les autres cadres sont évalués tous les ans en France et dans certains pays (Canada, Angleterre, Mexique, Egypte, Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire).
- Les réunions ou les échanges avec les managers et encadrants abordent régulièrement les sujets aussi variés que la santé et sécurité, l'environnement et les conditions de travail, etc.
- Le dialogue avec les représentants du personnel aborde les sujets relatifs à la santé et sécurité des salariés, ainsi que ceux en lien avec les conditions de travail, la rémunération ou encore l'égalité des chances. Ce dialogue donne régulièrement lieu à des accords.

5.3.1.1.3. Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant de faire part des préoccupations [S1-3]

Pour faire part de leurs préoccupations, les salariés ont un accès direct à leur manager, aux référents et aux partenaires sociaux. Les collaborateurs souhaitant effectuer un signalement peuvent également avoir recours à la plateforme d'alerte où les échanges sont sécurisés, garantissant ainsi la confidentialité et la protection aux lanceurs d'alerte. Les canaux de diffusion pour connaître la plateforme, les processus de fonctionnement et de traitement des signalements sont décrits à la section 5.4.3.1. *Dispositif d'alerte et traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires - ESRS G1* Il est à noter qu'aucune plainte ni incident grave en matière de droits humains n'ont été signalés en 2024 [S1-17].

Le règlement intérieur diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe NGE décrit les droits d'alerte et de retrait des salariés. Ainsi, tout salarié ayant un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé a la possibilité de se retirer de son poste de travail et doit en avvertir immédiatement son supérieur hiérarchique direct qui devra lui-même en référer aussitôt à la Direction. Dans l'attente du résultat de l'enquête au sujet du signalement, le salarié sera protégé de la situation à risque et affecté temporairement à des travaux de qualification similaire ou voisine.

Le règlement intérieur décrit également la conduite à tenir par les salariés qui auraient connaissance ou constateraient une situation dangereuse. Ceux-ci doivent en référer immédiatement à leur supérieur hiérarchique ou à un membre du CSE qui a le devoir de transmettre l'information à la Direction.

En matière de sécurité, les presque accidents ou quasi-accidents (événements accidentels identifiés juste avant qu'ils ne se produisent) représentent également un canal de

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

remontée des préoccupations. Ils sont traités comme les accidents de travail, c'est à dire saisis sur le logiciel dédié, ils bénéficient d'une analyse des causes, d'une définition d'actions préventives, d'une communication, etc. Ils sont pris en compte pour l'établissement des Documents Unique d'Évaluation des Risques.

En ce qui concerne la santé, le Groupe a conclu un accord de prévoyance pour le périmètre France. Des contrats ont été mis en place pour l'ensemble des salariés des entités françaises. En cas d'accidents, de maladies professionnelles ou non professionnelles, d'invalidité ou de décès, l'entreprise offre une prise en charge et des dispositifs compensatoires au-delà de la couverture publique.

Un audit est en cours de réalisation dans l'ensemble des pays dans lesquels NGE emploie des salariés afin de connaître les dispositifs locaux et dans le but de tendre prochainement vers un socle de couverture universelle en matière de prévoyance dont les orientations seront communiquées ultérieurement. Il existe des référents harcèlement dans chaque CSE du Groupe dont la mission est de traiter des problématiques de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Le dispositif de signalement via la plateforme dédiée www.nge.signalement.net peut également être utilisé dans les cas de violence ou harcèlement. Des campagnes d'informations via des affiches apposées dans les lieux de travail permettent d'informer l'ensemble des collaborateurs.

Concernant la protection des données personnelles, les contrats de travail des collaborateurs du Groupe intègrent un article qui informe les salariés de la manière dont leurs données sont collectées, traitées et de la finalité de leurs traitements ainsi que leurs droits en vertu de la réglementation en vigueur.

Dans le cas d'une violation de données à caractère personnelle caractérisée, le délégué à la Protection des Données (DPO) procède à une investigation et une appréciation du risque associée à la violation. Pour un risque élevé, il en informe la CNIL, et notifie les personnes concernées en leur transmettant des informations du type : nature de la violation ; conséquences probables de la violation ; coordonnées de la personne à contacter (DPO ou autre) ; mesures prises pour remédier à la violation et, le cas échéant, pour limiter les conséquences négatives de la violation ; recommandations et conseils à destination des personnes concernées afin de réduire les risques encourus par la violation de données à caractère personnel et ce, afin qu'ils prennent les précautions qui s'imposent. Après avoir mis à jour le registre des violations, le Responsable de la Sécurité et des Système d'Information (RSSI) conjointement au DPO, proposent un plan d'action afin d'identifier les mesures correctives nécessaires pour empêcher une nouvelle violation similaire à la dernière. Ils mettent en place des mesures pour renforcer la sécurité des données et prévoient un audit de conformité afin de vérifier la sécurité de leur système.

5.3.1.2. Actions en lien avec les IROs matériels qui touchent le personnel [S1-4]

5.3.1.2.1. Actions en matière de santé et sécurité au travail :

Au travers son Plan Santé et Sécurité au Travail (PSST) le groupe NGE met en œuvre une feuille de route selon 6 axes stratégiques complémentaires et cohérents entre eux et qui

ont fait l'objet d'une réflexion collective des membres du Comité de pilotage de la prévention.

Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues pour prévenir ou atténuer les impacts sur la santé et la sécurité des salariés et intérimaires selon les 6 axes susmentionnés.

AXES DU PSST	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe.	
CONSOLIDER LE CADRE DE LA PRÉVENTION	- Application des règles vitales partout dans le groupe NGE. - Port des EPI obligatoires en permanence sur l'ensemble des chantiers et des sites (hors bureaux)	- Application des règles communes et règles applicables à l'image de nos chantiers - Définition des règles applicables aux Entreprises de Travail Temporaires (ETT) et aux intérimaires - Production de capsules destinées à faire connaître les règles aux équipes - Intégration des dispositions Prévention dans les sujets des Directions Fonctionnelles - Mise en place une cellule « Enquête Accident » au sein de la Direction prévention pour les accidents de travail, maladies professionnelles et incidents - Rédaction systématique d'un flash pour chaque accident (y compris pour les victimes intérimaires) - Formalisation d'une analyse pour chaque accident (sauf dérogation formelle de la Direction prévention NGE)	- Déployer l'outil de veille et conformité réglementaire auprès du réseau des préventeurs - Rédiger un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) pour 100 % des chantiers, même si non réglementairement requis, afin que la ligne managériale analyse les risques, définisse les moyens de prévention adaptés, réduise les risques à la source et mette en œuvre les prérogatives des délégations de pouvoirs Hygiène et Sécurité

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

AXES DU PSST	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
PRÉSERVER LA SANTÉ DES COLLABORATEURS	- Accompagnement des victimes des risques psychosociaux : formation des binômes directeur -préventeur et sensibilisation des conducteurs de travaux et chefs de chantier - Application de la politique de lutte contre les addictions et inscription de NGE à la campagne Internationale « Janvier Sobre »	- Définition et promotion des actions de gestion du Stress – Mise à disposition des capsules - Analyse des maladies professionnelles - Lutte contre les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) - Étude des postes de travail : identification des postes concernés, proposition d'actions et réalisation de tests, généralisation - État des lieux sur la thématique du sommeil - Définition de messages « Nutrition » par métiers, par groupe Groupe NGE de collaborateurs, par organisation de travail et production de capsules ciblées pour promouvoir une amélioration de l'alimentation - Évaluation du risque silice dans nos activités et réalisation des études d'exposition - Mise en place en France d'un dispositif d'action sociale en partenariat avec PRO-BTP incluant le soutien aux événements personnels et familiaux, aux salariés proches-aidants, etc	- Définition et mise en place des actions pour prévenir le stress, bien s'alimenter, promouvoir un sommeil de qualité... - Réaliser des études ergonomiques ciblées de lutte contre les TMS - Réaliser au minimum 6 études d'empoussièrément par an au niveau du groupe Groupe NGE NGE pour prévenir l'exposition à la silice cristalline, et aux poussières de bois - Mise en place d'un événement annuel pour lutter contre les addictions, (sensibiliser, identifier, accompagner, réaliser des tests de dépistage alcool & drogues...)
ORGANISER LA FILIÈRE PRÉVENTION	- Application de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) des métiers de la Prévention - Organisation des journées d'intégration avec un parrainage par un directeur ou Responsable Prévention - Déploiement du parcours d'intégration sur les 3 premiers mois après l'embauche	- Compléter les fiches de postes avec les compétences attendues par qualifications - Identification / création de formations associées aux compétences - Définition des différents parcours de formation - Identification des Préventeurs volontaires pour être les relais dans les écoles des métiers de la Prévention et déploiement d'actions locales de représentation	Réalisation de capsules « compétences » prévention puis formation des animateurs et responsables prévention
RESPONSABILISER LES ACTEURS CLÉS	- Visites de prévention (de la Direction générale NGE jusqu'aux Managers de proximité) - Traçabilité des actions correctives (application interne) - Traitement des écarts (Managers de proximité) constatés sur les chantiers - Visites croisées : 4 visites par an minimum pour les directeurs généraux, opérationnels, régionaux et régionaux adjoints et 1 visite par mois minimum pour les directeurs d'agence, de projet, de travaux et conducteurs de travaux - Prise en compte et application rigoureuse des directives d'établissement du plan de formation	- Mise en place par chantier des Délégations de Pouvoirs Santé Sécurité au Travail (du Directeur jusqu'au Conducteur de travaux) - Formation des managers à la gestion de crise - Traitement de 90 % des écarts identifiés lors des visites dans les 48 heures - Application de sanctions systématiques pour les manquements aux règles vitales - Définition des évolutions de contenu et des modes d'animations des formations Prévention - Identification et formation des formateurs et intervenants Prévention - Intégration d'objectifs Prévention dans les entretiens annuels : proposition d'actions précises pour les entretiens et prise en compte de l'implication de chacun au cours des entretiens	Inscrire dans le Plan Santé Sécurité au Travail 2025-2028 le rôle et les responsabilités des encadrants de proximité et intermédiaires, des directions locales et d'entité
RENFORCER LA CULTURE PRÉVENTION		- Encouragement des entités opérationnelles à réaliser des actions de « coaching des organisations » - Développer les retours d'expériences : remontées des bonnes pratiques au même titre que les situations à risques ; valorisation des remontées et levée des freins ; incitation des personnels à faire part de propositions	Formaliser les compétences attendues par fonction, depuis les compagnons jusqu'aux directeurs, et développer les programmes de formation adaptés à chacun
DYNAMISER ET MOBILISER	- Auto-évaluation annuelle des binômes directeur-préventeur - Compte-rendu à posteriori des accidents représentatifs / significatifs à la demande de la Direction générale	Mise en place d'une évaluation des binômes directeur-préventeur par le COPIL Prévention	Inscrire dans le Plan Santé Sécurité au Travail 2025-2028 le rôle et les responsabilités des encadrants de proximité et intermédiaires, des directions locales et d'entité
REMÉDIER AUX IMPACTS SANTÉ-SÉCURITÉ ET RISQUES ASSOCIÉS	En sus des dispositions nationales et sectorielles (convention collective sur les questions de santé/sécurité) qui couvrent les salariés du groupe, NGE a mis en place des contrats de prévoyance sur le périmètre France. En cas d'accidents, de maladies professionnelles ou non professionnelles, d'invalidité ou de décès, l'entreprise offre une prise en charge et des dispositifs compensatoires au-delà de la couverture publique. Ce dispositif de prévoyance a été particulièrement renforcé pour les ouvriers qui représentent la population la plus exposée.	Harmonisation des contrats de santé et de prévoyance pour l'ensemble des filiales France du groupe NGE	Réflexion sur la mise en place d'un socle de protection sociale minimum global groupe NGE

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

La mise en œuvre des actions en lien avec l'accidentologie est suivie en temps réel. L'impact est visible à travers les résultats prévention (taux de fréquence et événements à haut potentiel de gravité). Ces données sont compilées et mises à disposition de tous via le portail du groupe NGE. Tous les 2 ans, une auto-évaluation par les directeurs et par les responsables prévention permet de mesurer les évolutions de perceptions. Les audits menés dans le cadre des certifications ISO 45001 complètent le suivi. Les visites réalisées sur les chantiers par les managers et les préventeurs permettent un suivi de l'ensemble des sujets Santé Sécurité au Travail. De plus, un réseau des préventeurs couvre l'ensemble des implantations du Groupe, et a notamment pour mission le suivi du déploiement des actions, de leur appropriation par tous, et de la remontée des indicateurs.

Des audits de perception de la Prévention ont été mis en place en 2024 et seront plus largement déployés en 2025. Ils sont réalisés par la Direction prévention et sont restitués en présence de la Direction générale, de la Direction auditée et du responsable prévention concerné. Ils ont pour objectif de mesurer le déploiement du PSST, les freins et les pistes de progrès à travers des entretiens d'un échantillonnage le plus

large possible au sein de la filiale et en particulier, les compagnons. Ils permettent de définir, avec la Direction, des actions techniques, humaines et organisationnelles.

La Direction prévention pilote les projets et veille au déploiement du PSST. Néanmoins, les coûts (CAPEX et OPEX) de mise en œuvre dudit plan sont supportés localement par les régions et les filiales et ne sont à date pas consolidés au niveau du Groupe.

5.3.1.2.2. Actions en matière de conditions de travail et de développement des compétences

NGE œuvre au quotidien afin de répondre aux attentes de l'ensemble des collaborateurs, cultiver la fierté et l'attachement au Groupe et favoriser les parcours professionnels. Le dialogue social constructif instauré depuis de nombreuses années, les entretiens annuels, les enquêtes sur la qualité de vie et des conditions de travail, les entretiens professionnels, etc. sont autant d'outils pour identifier et ajuster la feuille de route.

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
CONDITIONS DE TRAVAIL	- Qualité de Vie et des Conditions de travail : Enquête QVCT dans toutes les implantations fixes (France, Côte d'Ivoire, Égypte, Maroc, Mexique, Panama, Royaume-Uni et Sénégal) - Résultats communiqués à tous les dirigeants des sociétés du groupe NGE	Formalisation par chaque dirigeant d'un Plan d'Actions pour améliorer la satisfaction des équipes de sa structure	Enquête Monde en 2026
	Équilibre vie professionnelle/ vie privée : Diffusion en France d'un guide des bonnes pratiques (5 thématiques abordées : gestion des horaires et du temps de travail, gestion des déplacements, gestion des absences, parentalité et télétravail), dont l'objectif est de rappeler les règles et les dispositifs déjà mis en place chez NGE pour un environnement de travail attractif et stimulant	Rédaction d'une politique QVCT	
	- Rémunération et protection sociale : Bilan Social Individuel (BSI) adressé à chaque collaborateur pour une vision complète de tous les éléments de sa rémunération intégrant salaire, prime, épargne salariale, protection et avantages sociaux - Mise en place d'une commission sociale au sein de l'UES NGE pour aider les salariés à faire face en cas de difficultés personnelles - Mise en place d'un dispositif volontaire d'actionnariat salarié. Un capital ouvert aux salariés permet l'alignement des intérêts des actionnaires et des collaborateurs, partager les fruits de la croissance, impliquer les collaborateurs, leur permettre de s'investir pleinement dans la vie et la stratégie de l'entreprise, les fidéliser, stimuler la motivation et nourrir l'esprit entrepreneurial. Après 9 campagnes d'actionnariat, NGE compte 11 323 actionnaires salariés (à fin juin 2024), soit près des ¾ des collaborateurs des filiales Françaises.	Rédaction d'une politique de rémunération et protection sociale	- Réflexion sur la mise en place d'un socle de protection sociale minimale au niveau groupe NGE - Création d'un pôle de compétences autour des thématiques de « rémunération et avantages sociaux »
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS	- Amélioration du dispositif de remontée des besoins de formation en permettant aux collaborateurs, ayant des besoins urgents, d'être formés sous 6 mois maximum. - Plate-Forme, le centre de formation de NGE, CFA d'entreprise depuis 2019, représente un levier important pour accompagner la croissance du groupe NGE en formant aux nouveaux métiers. Il a obtenu le renouvellement de la certification Qualiopi qui témoigne de la qualité de son dispositif de formation - Élargissement de l'offre de formation pour accompagner la croissance du groupe NGE, notamment autour des activités nucléaire, d'aménagements paysagers ou encore d'électricité en aéro-souterrain. Un dispositif itinérant permet désormais de former un plus grand nombre de collaborateurs à l'écoconduite	- Propositions de parcours de formation certifiants et diplômants sur toutes les cibles de population - Déploiement d'un Campus - Harmonisation et digitalisation de l'offre de formation entre NGE et Sade ainsi qu'au sein des 17 pays - Rédaction d'une politique formation et développement des compétences pour orienter le plan opérationnel de formation - Mise à jour du processus de people review / revue de carrière	- Déploiement d'un observatoire des métiers et des compétences - Développement de parcours modulaires et de passerelles inter-métiers - Création d'un incubateur RH - Création d'outils digitaux et accessibles à tous qui permettent d'accélérer la mobilité géographie et transverse - Mise à disposition d'outils permettant de s'autoformer

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

En 2024, le budget du groupe NGE consacré à la formation et au développement des compétences est de 18,5 M€. La satisfaction des personnels vis-à-vis de la qualité de vie et des conditions de travail est mesurée à travers l'enquête menée tous les 2 ans. La dernière enquête réalisée fin 2023 révèle que la qualité de vie perçue au travail est stable entre 2021 et 2023 (68 % des répondants déclarent : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait vraiment bon travailler »). Les résultats sont analysés selon 5 axes : la fierté, la convivialité, la crédibilité, le respect et l'équité. Le bilan conclut que les collaborateurs se sentent responsabilisés et relativement autonomes pour réaliser leurs tâches dans une atmosphère de travail chaleureuse, où une vraie solidarité existe, ce qui leur permet d'être authentique au travail. La Fierté partagée est un véritable dénominateur commun des collaborateurs qui fonctionne comme ciment culturel de l'organisation.

Les axes d'amélioration identifiés se structurent autour de 3 thématiques : hétérogénéité entre les entités et les pratiques managériales ; posture de fiabilité managériale (cohérence discours/action, aptitude à construire du collaboratif et nourrir ainsi la fierté collective) ; clarté des attendus.

Le suivi du budget formation évalue le déploiement des plans de développement des compétences et une analyse complémentaire permet d'évaluer si les formations suivies par les collaborateurs ont participé au développement de leurs compétences. Une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) est déployée sur l'ensemble du Groupe et pour tous les métiers, permettant ainsi de déterminer des critères d'évaluation des compétences et des savoir-être adaptés aux fonctions de chacun et constituant la base de l'échange lors des entretiens d'évaluation. Lors de ces entretiens une évaluation systématique des formations de développement des compétences est réalisée par le collaborateur et le manager pour suivre les évolutions.

5.3.1.2.3. Actions en matière d'égalité des chances

Dans le cadre de sa politique mixité, et de ses engagements en termes d'inclusion, NGE déploie un panel d'actions dont les plus significatives sont décrites ci-dessous :

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
MIXITÉ ET PARENTALITÉ	- Déploiement d'un réseau Mixité comptant 55 ambassadrices, animé par une chargée de mixité et ayant pour ambition de garantir l'égalité des parcours professionnels, la visibilité des femmes, de lutter contre les stéréotypes et les agissements sexistes, afin d'attirer plus de femmes vers les métiers du BTP, de les accompagner et de leur donner une vision de carrière - Fourniture d'équipements individuels de protection adaptés à des morphologies féminines et des bases de vie mixtes - Développement d'une campagne de communication et de recrutement interne et externe « Ose le BTP » pour favoriser les changements de métier vers des postes plus opérationnels, se former pour devenir conducteur de travaux ou technicien études de prix - Élaboration et diffusion d'un guide vie pro/vie perso	- Accompagnement des jeunes parents : révision du guide de parentalité, élargissement du nombre de places en crèche (90 berceaux réservés auprès du réseau Babilou) et garantie de la subrogation pour combler la perte de revenu versus les Indemnités Journalières de la sécurité sociale (congé paternité) - Sensibilisation pour la lutte des agissements sexistes des membres des CODIR, Comité exécutif, COMOP. Atelier de sensibilisation des managers en cours de déploiement - Deuxième promotion de mentorat soit 12 binômes, dont l'objectif est d'accompagner des collaboratrices talentueuses à haut potentiel dans leur évolution de carrière, d'accélérer leur développement professionnel et de les fidéliser - Trophées NGE mixité, concours interne dont la vocation est de mettre en valeur nos talents féminins et les personnes engagées pour plus de mixité (tous les 2 ans) - A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, déploiement de nombreuses actions comme : un « Challenge mixité » pour relever des défis et briser les stéréotypes de genre ; une conférence "Communication non genrée" ; des visites pour faire découvrir les métiers du BTP aux femmes ; un échange inspirant avec l'ASVEL Féminin Villeurbanne, club professionnel de basket féminin ; une sensibilisation au sexisme, etc - Élaboration de plans d'action pour un impact durable sur l'égalité des sexes sur le lieu de travail, en collaboration avec l'initiative « Target Gender Equality » du Pacte mondial des Nations Unies	- Démarche de labellisation « Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes » de l'AFNOR sur le périmètre France - Sensibilisation à travers de nouvelles BD sur les agissements sexistes (3^{ème} édition) - Nouvelle campagne « Ose le BTP » avec de nouveaux partenaires écoles et centres de formation pour être plus présents sur le territoire (5 villes en France en 2025) - Sensibilisation des Instances Représentatives du Personnel (IRP) avec la présentation de la politique Mixité dans l'ensemble des Comités Sociaux et Économiques (CSE) des entités françaises - Intégration de Sade à l'ensemble des actions mixité déjà en place pour le reste du groupe NGE - Enquête baromètre du sexisme avec un questionnaire à destination de l'ensemble des collaborateurs du groupe NGE. Une synthèse des résultats et mesures qui en découlent sera présentée à l'ensemble des collaborateurs - Nouvelles actions avec les associations partenaires « elles bougent » et les « souter'aines » (participation à des forums de recrutement 100 % féminin, présentations des métiers dans les établissements scolaires, organisation de visites de chantier)

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
INCLUSION	- Au-delà des partenariats avec des agences d'intérim spécialisées dans l'insertion, création de « Dès Demain », une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) qui propose des missions intérimaires tout en favorisant l'insertion professionnelle de personnes en situation précaire - Constitution d'un réseau de référents handicap répartis dans les différentes régions et filiales - Création d'un fonds spécial dédié aux stagiaires pour les aider à payer leur logement, et en contrepartie, l'étudiant stagiaire s'engage bénévolement dans un projet solidaire - NGE a développé 3 programmes « Ose le BTP », « Explore » et « Générateur d'entrepreneurs », dédiés à celles et ceux qui veulent apprendre un métier, en alliant expérience terrain et formation. Selon le niveau d'études (de bac +2 à bac +5 et en alternance), ces cursus de 1 à 3 ans, accompagnent désormais près de 50 candidats motivés à la découverte des différents métiers, en France et à l'international, pour les mener vers un CDI dans lequel ils pourront s'épanouir - Plate-Forme, le CFA de NGE mène chaque année des Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) en partenariat avec France Travail - Le groupe NGE a conventionné avec l'État pour le dispositif Service Militaire Volontaire (SMV) et offre des opportunités professionnelles à des jeunes de 18 à 25 ans	- Révision des parcours d'intégration pour tous les collaborateurs en renforçant l'accompagnement dans les premiers mois - Rédaction d'une politique diversité et inclusion 1^{ère} année opérationnelle de l'ETI « Dès Demain » (activité dans les Bouches du Rhône) - Entre 2022 et 2024, 650 personnes intégrées dont plus de 500 demandeurs d'emploi. 550 embauches en CDI, CDIC, CDD soit 8 5% de transformation en contrat ; 36 dispositifs de Préparation Opérationnelles à l'Emploi individuelle (POEI) ; 26 dispositifs alternance Plate-forme ; 350 salariés toujours en poste en fin 12/2024 soit plus de 60 % 207 000 heures d'insertion réalisées via l'intérim	- Développer une offre diversité et inclusion et des partenariats autour des axes : - Travailleurs en situation de handicap - Séniors - Jeunes et alternants - Talents - Développer des dispositifs autour de la transmission intergénérationnelle, pilotage de fin de carrière - Développer des partenariats avec des collèges et CFA - Formalisation d'un accord Séniors
ACTION REMÉDIATION EN CAS DE HARCÈLEMENT / DISCRIMINATION	En 2024, la Direction de la prévention a dénombré 5 alertes de discrimination/harcèlement en France et traité l'ensemble de celles-ci. Un cas a abouti à un licenciement, les autres ont donné lieu à des entretiens avec la hiérarchie et des recadrages		

Les POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuel) ont été mises en place dans le cadre du partenariat avec France Travail. D'une durée de 4 à 6 semaines, ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de se préparer à leur future prise de poste. Plate-forme supporte des divers coûts liés à ces formations. Ces dépenses ne sont pas isolées dans le budget global du CFA de NGE

Sur le volet de la mixité, le directeur opérationnel en charge du réseau NGE mixité et ses membres dressent le plan d'actions et suivent plusieurs indicateurs, comme :

- le nombre de femmes dans l'encadrement de travaux,
- le taux de féminisation dans les comités de directions et instances dirigeantes,
- le taux de femmes dans l'effectif France et dans l'effectif Monde,
- le taux de femmes dans les recrutements des salariés de 25 ans et moins,
- le nombre de collaborateurs sensibilisés aux stéréotypes et à la lutte contre le sexisme.

La Direction de l'inclusion suit depuis 3 ans le nombre de personnes intégrées via des dispositifs d'insertion, les dispositifs POE collectifs ou individuels, les dispositifs d'alternance via son organisme de formation Plate-forme. Elle suit les embauches en CDI, CDIC et CDD. Chaque fin d'année, elle recense le nombre et le taux de salariés issus des différents dispositifs d'insertion toujours en poste.

5.3.1.2.4 Actions en matière de dialogue social et négociations collectives

La Direction des ressources humaines entretient des relations de proximité avec les partenaires sociaux dans un esprit de co-construction et dans une même vision : améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des personnels tout en renforçant la pérennité du Groupe.

Il est à noter que le périmètre des actions relatives au dialogue social et aux négociations collectives présentées ci-dessous, est limité à la France. L'organisation du dialogue social au sein de NGE est présentée à la section 5.3.1.2. *Processus de dialogue avec le personnel et ses représentants au sujet des impacts.*

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
RÉMUNÉRATIONS	Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), la qualité du dialogue social a permis au groupe NGE de signer un accord intégrant des augmentations générales individuelles avec nos partenaires sociaux et ce, de manière continue, au cours des cinq dernières années	Élargissement du Plan Épargne Groupe NGE (PEG)	Benchmark de rémunération interne et externe
COUVERTURE SANTÉ ET PRÉVOYANCE	En France, il existe une couverture en matière de santé et de prévoyance avec les prestataires	Harmonisation des couvertures santé et prévoyance en France	Réflexion sur un socle de couverture minimum à l'international
ÉGALITÉ DES CHANCES	Mise en place d'un réseau Handicap, d'un réseau mixité et d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion « Dès demain » (ETTI)	Accord sénior (déploiement courant 2026)	Sensibilisation des équipes RH au recrutement non discriminant
HARMONISATION	Harmonisation des temps de travail, des régimes d'heures effectuées par les ouvriers (HRM), de l'actionnariat, des règles généralisées de fonctionnement du contrat de travail	Collaboration avec l'ensemble des IRP du groupe NGE dans le but de construire un Comité groupe NGE au-delà des CSE filiales	Création d'un Comité groupe NGE

Pour évaluer l'efficacité de ces actions, le Groupe a mis en place une série d'indicateurs mesurant la qualité du dialogue social (nombre d'accords signés, nombre de jours de grève...) sur l'ensemble de ses filiales françaises.

5.3.1.2.5. Actions en matière de protection de la vie privée et des données personnelles

La Direction informatique et le Data Protection Officer (DPO) pilotent les plans d'actions et la démarche d'amélioration continue qui sont cadrés notamment par le Règlement Général pour la Protection des Données et en lien avec le travail effectué sur la lutte contre la cyber criminalité.

THÉMATIQUES	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	- Établissement des politiques de protection des données personnelles - Tenue du registre de l'ensemble des traitements de données personnelles opérés au sein de l'entreprise via un outil dédié - Mise en place d'une politique de durée de conservation des données en fonction des différents traitements mis en œuvre au sein de l'organisation	Certification ISO 27001 (périmètre NGE INFRANET) incluant un chapitre spécifique sur la protection des données personnelles	Certification ISO 27001 (périmètre groupe NGE)

5.3.1.3. Cibles en matière de personnel [S1-5]

Les cibles présentées ci-dessous couvrent l'ensemble des Impacts, Risques et Opportunités issues de l'analyse de double matérialité. Elles sont inscrites dans la politique RSE 2024-2028 du groupe NGE et/ou dans les feuilles de route des directions fonctionnelles (Direction des ressources

humaines, Direction prévention). Elles s'appliquent à l'ensemble du périmètre, sauf lorsqu'il est fait une mention contraire. Le tableau ci-dessous détaille les modalités de suivi des performances en lien avec ces cibles ainsi que les modalités de suivi des feuilles de route qui sont formalisées et ajustées annuellement en fonction des résultats observés.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

THÉMATIQUE	CIBLES	ÉCHÉANCES DES CIBLES	INDICATEURS 2024	MODALITÉS DE FIXATION DES CIBLES	MODALITÉS DE SUIVI DES PERFORMANCES ET DES FEUILLES DE ROUTE
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Zéro accident grave ou morte	CHAQUE ANNÉE	3	Les objectifs ont été définis et validés par le Comité exécutif, sur proposition de la Direction prévention. Les CSSCT ont été consultés	Tous les accidents, incidents et presque accidents sont reportés dans l'outil unique de déclaration pour le groupe NGE. Cet outil permet également la compilation des analyses et des causes. Des reporting croisés sont mis à disposition de l'ensemble du personnel du groupe NGE tous les mois avec rappel des principales cibles.
	Taux de fréquence inférieur à 10, puis à 8 pour les effectifs NGE. Et inférieur à 10 pour les intérimaires	2024 PUIS 2028	10,57 12,28 (salariés NGE + intérimaires)		
	100 % des visites prévention réalisées par les Directeurs	CHAQUE ANNÉE	70 %	Les objectifs ont été définis et validés par le Comité exécutif, sur proposition de la Direction prévention. Les CSSCT ont été consultés	À ce jour, le suivi des visites est réalisé par les responsables prévention. Une application mobile interne est en cours de création. Une automatisation et une amélioration du suivi sera en place en septembre 2025.
	90 % des écarts identifiés lors des visites traités dans les 48 heures	CHAQUE ANNÉE	Indicateur disponible à partir de septembre 2025 (avec une nouvelle application interne)		
	100 % des manquements connus font l'objet d'une sanction	CHAQUE ANNÉE	100 %	Les objectifs ont été définis et validés par le Comité exécutif, sur proposition de la Direction prévention. Les CSSCT ont été consultés	Le suivi se fait sur la base des déclarations des QSE et des services RH. Une compilation est effectuée 2 fois par an.
QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	70 % des répondants à l'enquête QVCT déclarent que NGE est « une entreprise où il fait vraiment bon travailler »	2026	Non applicable pas d'enquête en 2024	Cible collectivement déterminée (Direction générale + Directions des entités) au regard des résultats de la précédente enquête pour intégrer la QVCT dans une démarche d'amélioration continue	Réalisation de la prochaine enquête en 2026 sur le périmètre NGE.
DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Développer « Plate-forme », école de formation du groupe NGE pour accompagner les parcours professionnels qualifiants et/ou diplômants	2030	98 % de taux de réussite aux titres professionnels	La commission formation du CSEC de l'Unité Économique et Sociale NGE a proposé de revoir l'offre de formation de Plate-Forme avec les équipes RH. Plan politique RH entre 2026-2030	Suivi du plan d'actions annuellement avec les différentes commissions.
ÉGALITÉ DES CHANCES	15 % de taux de féminisation dans les effectifs	2028	11,85 %	Cible collectivement déterminée (Direction générale + Directions des entités) au regard des résultats précédents dans une démarche d'amélioration continue	Mise en œuvre et suivi du plan d'action via le Comité mixité et le réseau des ambassadrices et ambassadeurs mixité sur le périmètre du groupe NGE en France et à l'international.
	317 femmes à des postes d'encadrement de travaux	2024	293		Audit externe par les commissaires aux comptes
	80 % des contrats d'insertion transformés en CDD, CDI ou CDIC sur le périmètre France	2028	11,85 %	Direction générale et Direction des ressources humaines	Suivi annuel du taux de transformation des contrats d'insertion
DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES	Création d'un Comité groupe NGE	2026	NA	Négocier des accords qui vont s'appliquer à l'ensemble des filiales. Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) ont été rencontrées à cette fin	Des commissions récurrentes organisées et chaque IRP sera invitée à échanger et à négocier chaque accord.
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES	Conformité RGPD	CHAQUE ANNÉE	NA	Comité éthique	Suivi de la conformité par le DPO qui rend compte régulièrement au Comité éthique.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1.4. Caractéristiques des salariés [S1-6]

L'ensemble des indicateurs présentés dans cette section prend en compte les équivalents temps plein en fin de période (au 31/12/2024) et tous les membres du personnel selon le périmètre décrit dans la section 5.1.1.2 Périmètre du livret 1. Informations générales – ESRS 2.

En complément des effectifs salariés, le Groupe fait appel à des intérimaires pour remplacer le personnel temporairement absent (maternité, congés, maladie) ou en cas de surcroît temporaire d'activité. [DP 50d]

5.3.1.4.1. Effectif salarié par sexe et dans les pays où le groupe NGE compte au moins 50 salariés [DP 50a]

Les chiffres présentés ci-après correspondent à l'effectif moyen France conformément aux informations indiquées dans les états financiers établis au 31 décembre 2024. [DP 50f]

EFFECTIF MOYEN GROUPE NGE	AU 31/12/2024 [DP 50dii]
Hommes	16 793
Femmes	2 322
Total salariés	19 115

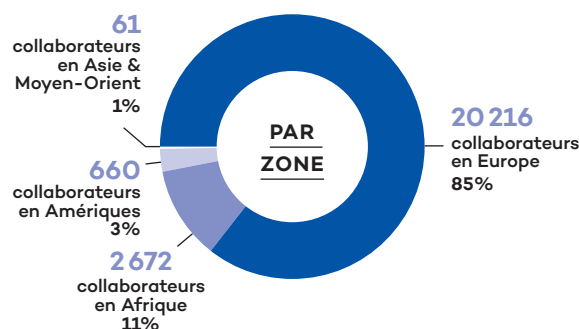
NB : La répartition des effectifs par genre comprend les catégories « hommes » et « femmes ».

La catégorie « autre » n'est pas gérée dans l'outil interne de paie qui permet la remontée des informations.

Les chiffres, présentés ci-après, indiquent les pays où l'effectif est supérieur à 50 salariés.

EFFECTIF PAR PAYS (EN NOMBRE DE SALARIÉS)	AU 31/12/2024 [DP 50dii]
France	19 563
Maroc	1 037
Egypte	953
Côte d'Ivoire	439
Mexique	226
Royaume-Uni	201
Uruguay	175
Sénégal	144
Cameroun	99
Pérou	84
Panama	75
Costa Rica	66
Arabie Saoudite	58

EFFECTIF GLOBAL DANS LE MONDE



5.3.1.4.2. Informations sur les salariés par type de contrats, par genre [DP 50b.i]

EFFECTIF EN ETP*	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Nombre de salariés	2 788	20 214	23 002
Nombre de salariés permanents	2 210	16 871	19 081
Nombre de salariés non permanents	295	1 265	1 560
Nombre de salariés temporaires	283	2 078	2 361
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti	Non applicable	Non applicable	Non applicable

L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié. Elle rapporte cette durée de travail effectif à la durée légale du travail dans le pays considéré. Pour la consolidation au niveau du Groupe, il a été adopté la définition française, soit une durée de 35 heures par semaine ou 151,67 heures par mois [DP 50d.i]

La catégorie « nombre de salariés au nombre d'heures non garanti » ne s'applique pas dans le groupe NGE.

Le nombre de salariés temporaires (intérimaires) indiqué concerne le périmètre France.

Les salariés permanents sont définis comme « les collaborateurs sous contrat sans terme précis ».

Les salariés non permanents sont définis comme « les collaborateurs sous contrat avec un terme précis ».

5.3.1.4.3. Départs au sein de l'effectif [DP 50c]

	TOTAL
Nombre de départ au cours de l'exercice (hors mutation) en France	4 092
Taux de rotation France*	16,65 %

* Le taux de rotation France est calculé comme le ratio du nombre de départs de l'année (hors mutation) par rapport à l'effectif au 1^{er} janvier de l'année

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1.4.4. Précisions sur les indicateurs [DP 50e]

Concernant les données relatives aux intérimaires, certaines incertitudes existent. Des données sont en cours de fiabilisation, via un nouvel outil qui sera totalement déployé en France en 2027 et par la suite à l'International.

Les données intérimaires communiquées dans le présent rapport concernent exclusivement la France.

Les données issues de l'international (toutes zones confondues) sont estimées en raison de la présence de joint-ventures. [DP 50a]

5.3.1.5. Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8] (DP 60a)

COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

DIALOGUE SOCIAL

TAUX DE COUVERTURE	SALARIÉS — EEE (POUR LES PAYS AVEC > 50 SALARIÉS REPRÉSENTANT > 10 % DU TOTAL DES SALARIÉS)	SALARIÉS — NON EEE (ESTIMATION POUR LES RÉGIONS AVEC > 50 SALARIÉS REPRÉSENTANT > 10 % DU TOTAL DES SALARIÉS)	REPRÉSENTATION SUR LE LIEU DE TRAVAIL (EEE UNIQUEMENT) (POUR LES PAYS AVEC > 50 SALARIÉS REPRÉSENTANT > 10 % DU TOTAL DES SALARIÉS)
0 - 19%	/	/	/
20 - 39%	/	/	/
40 - 59%	/	/	/
60 - 79%	/	/	/
80 - 100%	France	/	France

Il est à noter qu'au sein du Groupe, la France est le seul pays où l'effectif est supérieur à 50 salariés représentant plus de 10 % du total de collaborateurs.

En France, plusieurs conventions collectives s'appliquent dans le cadre des activités de NGE et 100 % des collaborateurs exerçant en France sont couverts par ces conventions collectives.

83,73 % des collaborateurs sont couverts par des représentants du personnel formellement élus (donnée estimée : ratio effectif France / effectif Monde).

En ce qui concerne le dialogue social et les négociations collectives à l'échelle internationale, un Comité Groupe sera créé en 2025. Plus d'informations seront publiées en 2026 dans le rapport de durabilité 2025.

Conformément au Code du travail français, le groupe NGE calcule, pour les entités soumises, l'index égalité professionnelle :

- UES NGE : 86/100
- UES NGE FONDATIONS : 85/100
- UES TSO : 86/100

On note également que la part de femmes dans l'effectif cadres est de 20,19 % sur le périmètre France.

5.3.1.7. Rémunération

5.3.1.7.1. Salaires décents [S1-10]

NGE offre un salaire décent à l'ensemble de ses personnels afin que ceux-ci puissent satisfaire leurs besoins ainsi que ceux de leurs familles compte tenu des conditions économiques et sociales des pays dans lesquels il opère. La politique de rémunération est définie au niveau du Groupe. Les Directions des ressources humaines locales prennent en compte les spécificités juridiques locales et les réalités des marchés locaux afin de fixer les salaires dans les différentes régions d'implantation. Cette politique se veut volontariste, et les systèmes de rémunération intègrent selon les pays des systèmes de primes, d'actionnariat, d'épargne salariale, de protection et autres avantages sociaux. Suite aux récentes intégrations, le Plan d'Épargne du groupe NGE est en cours de déploiement et d'harmonisation.

Dans le cadre du dialogue social, les questions de rémunération sont discutées lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) en France et selon la législation en vigueur dans les autres pays où le Groupe est présent.

Des informations complémentaires sur le comité de rémunération sont données au chapitre 4 Organisation de la gouvernance de l'entreprise du rapport de gestion.

5.3.1.6. Indicateurs de diversité [S1-9] [DP 66a]

		EN NOMBRE	EN %
Salariés occupants des postes de Direction*	Femmes	7	17 %
	Hommes	34	83 %
Salariés occupants des postes dans l'encadrement supérieur**	Femmes	7	5,83 %
	Hommes	113	94,17 %
Salariés de moins de 30 ans dans l'encadrement supérieur**	Femmes	0	0 %
	Hommes	0	0 %
Salariés de 30 à 49 ans dans l'encadrement supérieur**	Femmes	3	11,11 %
	Hommes	24	88,89 %
Salariés de plus de 50 ans dans l'encadrement supérieur**	Femmes	4	4,30 %
	Hommes	89	95,70 %

*Au sein du groupe NGE, les collaborateurs occupants des postes de Direction correspondent aux membres du Comité opérationnel et du Comité fonctionnel (Hors Direction générale et Comité exécutif).

**Les collaborateurs occupants des postes dans l'encadrement supérieur correspondant au niveau directeurs régionaux et équivalents.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1.7.2. Indicateurs de rémunération [S1-16]

Concernant les écarts de rémunérations, les ratios sont présentés ci-après.

L'écart de rémunération entre femmes et hommes est de -4,77% [DP 97.a]. Cet indicateur est calculé à partir des données issues de notre logiciel de paie interne France. La formule de calcul retenue est celle utilisée pour déterminer l'index de l'égalité professionnelle prévue par la Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Aucune rémunération n'a été exclue dans la formule de calcul.

Le ratio d'équité est de 26,06 [DP 97.b]. Cet indicateur est défini comme le ratio de rémunération annuelle totale entre la personne la mieux payée et la rémunération totale annuelle médiane des salariés, il est calculé à partir des données issues du logiciel de paie interne France (hors Sade).

5.3.1.8. Protection sociale [S1-11]

Les pays dans lesquels le groupe NGE opère, ses salariés sont couverts par des programmes de protection sociale diversifiés. En France, l'État déploie un système de protection sociale complet en ce qui concerne les pertes de revenus dues à des événements majeurs de la vie (maladie, chômage, accident du travail, handicap acquis, congé parental, départ à la retraite, etc.), tout comme la Belgique ou le Royaume-Uni. Hors Europe, les systèmes de protection sociale sont très variables notamment en ce qui concerne la santé et le chômage. On peut noter par exemple que le Maroc a mis en place un système d'assurance chômage depuis 2014 ; que le Sénégal a mis en place la Couverture Maladie Universelle (CMU) depuis 2013, offrant une couverture de base pour les soins de santé ; qu'en Côte d'Ivoire, une Couverture Maladie Universelle (CMU) a été instituée en 2024 ; que l'Uruguay dispose d'un système de sécurité sociale couvrant la maladie, la retraite, les accidents du travail, le chômage et les prestations familiales ; que le Pérou a entamé des démarches pour renforcer la couverture des risques sociaux, notamment le chômage.

Sur le périmètre français, en complément des dispositifs de l'État, le Groupe a mis en place des contrats de prévoyance pour l'ensemble de ses salariés. Ces contrats permettent aux salariés de bénéficier d'aides supplémentaires et de prestations pour faire face à des situations sur le plan professionnel, sur le plan personnel et familial, à titre d'aidant familial, en matière de prévention santé ou encore en prévision de la retraite.

La Direction des ressources humaines du Groupe mènera en 2025 un audit des systèmes de protection sociale dans chaque pays. Les résultats détaillés permettront une publication des informations à partir 2026.

NGE a pour ambition de développer un projet de socle social minimum au niveau du Groupe (France + International).

5.3.1.9. Personnes handicapées [S1-12]

	AU 31/12/2024
Nombre de collaborateurs en situation de handicap (périmètre France)	356
Taux de collaborateurs en situation de handicap (périmètre France)	1,86 %

Les données relatives aux collaborateurs en situation de handicap sont issues des déclarations annuelles obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) qui sont effectuées chaque année dans l'ensemble des filiales Françaises de plus de 20 salariés.

Comme défini par le code du travail français, est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Dans le cadre de son reporting, le Groupe comptabilise les travailleurs ayant le statut RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

5.3.1.10. Indicateurs de formation et de développement des compétences [S1-13]

En France, l'ensemble des entités mènent les entretiens professionnels, pour échanger avec chaque salarié sur ses perspectives d'évolution professionnelle (emploi, qualifications, formation). [DP 83a]

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Taux d'employés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière	94,78 %	95,8 %	94,9 %

Le groupe NGE accompagne les collaborateurs tout au long de leur carrière. Il privilégie une démarche de professionnalisation et de transfert de compétences par voie interne et s'appuie principalement et depuis plus de 20 ans sur Plate-Forme, son centre de formation qui assure à la fois la formation continue des collaboratrices et collaborateurs et la formation des apprentis. En délivrant des formations réglementaires, qualifiantes et en développant les compétences, Plate-Forme est un vrai tremplin pour la croissance du Groupe. [DP 83b]

	NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION / SALARIÉ
Hommes	26,48
Femmes	18,20
Total	25,56

Les chiffres reportés ci-dessus correspondent aux collaborateurs permanents du périmètre France.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.1.11. Indicateurs santé et sécurité [S1-14]

Le PSST (Plan Santé Sécurité au Travail) s'applique à l'ensemble du groupe NGE. Conformément aux modalités de suivi du PSST et des performances associées, le Groupe assure un reporting complet sur les indicateurs de santé et sécurité.

	EN 2024
Le nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnels (y compris intérimaires) en 2024	3

La donnée publiée ci-dessus correspond aux accidents du travail mortels survenus sur l'exercice civil dans le groupe NGE. Ne sont pas décomptés, les accidents du travail non reconnus comme tel par les autorités compétentes (ex en France la Caisse Primaire d'Assurance maladie) ainsi que les accidents de trajet.

	EN 2024
Nombre d'accidents du travail enregistrables pour le propre personnel	381 (hors intérimaires) : - 321 avec arrêt en France - 60 avec arrêt à l'international
Taux de fréquence des accidents du travail*	10,57
Nombre de cas de problèmes de santé d'employés liés au travail enregistrables**	42
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail ***	17 337

* Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour le personnel propre / millions d'heures travaillées dans le groupe NGE (hors intérimaires)

** Nombre de collaborateurs ayant une maladie professionnelle reconnue sur le périmètre France, la qualité de maladie professionnelle ayant été définie dans le Code de la sécurité sociale.

*** Périmètre groupe NGE

5.3.1.12. Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée [S1-15]

Concernant les congés familiaux, le Groupe se conforme aux réglementations en vigueur dans chacun des pays. Un audit en termes de protection sociale est en cours. Pour plus d'information, se reporter à la section 5.3.1.8 Protection sociale. Sur le périmètre France, conformément à la réglementation applicable, 100 % des collaborateurs remplissant les conditions prévues par la loi française ont droit aux congés familiaux (maternité, paternité, parental, adoption, enfants malades, aidants, etc.). [DP 93a]

	PART DE SALARIÉS AYANT PRIS UN CONGÉ POUR RAISONS FAMILIALES [DP 93B]
Hommes	3,77 %
Femmes	1,62 %

Les chiffres reportés ci-dessus correspondent aux collaborateurs du périmètre France ayant bénéficié d'un congé familial (maternité, paternité, parental).

5.3.1.13. Cas de plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme [S1-17]

En 2024, sur le périmètre France, la Direction de la prévention a relevé 11 alertes de discrimination/harcèlement. Tous les cas ont été examinés. 6 n'ont pas été avérés, 1 a abouti à un licenciement, les autres ont donné lieu à des entretiens avec la hiérarchie et des recadrages. 6 cas ont été remontés via la plateforme de signalement du groupe NGE et ont donné lieu à une enquête. [DP 103 a, b, c]

En 2024, il n'y a pas eu d'incidents, de plaintes ou d'impacts graves en lien avec les droits humains (travail forcé, traite des êtres humains, travail des enfants, etc.) concernant les salariés des entités du Groupe. [DP 104 a et b]

LIVRET 3

INFORMATIONS SOCIALES

5.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRs S2	147
5.3.2.1. Informations générales SBM-2 SBM-3	147
5.3.2.2. Politiques, actions et cibles relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur S2-1 S2-4 S2-5	148
5.3.2.2.1. Politiques en matière de travailleurs de la chaîne de valeur	149
5.3.2.2.2. Actions et cibles en matière de travailleurs de la chaîne de valeur	149
5.3.2.2.3. Cas spécifique des remontées en matière de droits humains	150
5.3.2.2.4. Ressources mises en œuvre pour surveiller les IROs en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur	150
5.3.2.3. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts S2-2	150
5.3.2.4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux de communication S2-3	150

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.2. Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2

En tant qu'acteur majeur du développement des territoires, le groupe NGE considère de sa responsabilité, de contribuer à leur développement économique en soutenant l'entrepreneuriat local, en favorisant les achats locaux et responsables. Il considère que sa contribution positive à la société passe également par le développement de partenariats avec les acteurs de l'emploi de proximité, pour favoriser des emplois pérennes et valoriser les compétences sur les territoires.

En 2023, il a réalisé son empreinte socio-économique sur le périmètre France, basée sur la méthode du Local Footprint® afin de mieux connaître et mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux. Cette étude permet de mesurer l'engagement du Groupe dans sa chaîne de valeur et ses territoires d'implantations, de favoriser des prises de décisions éclairées et des actions durables. Ainsi, les résultats de cette 1^{ère} édition révèlent que le groupe NGE a soutenu plus de 16 619 emplois dans le secteur du BTP, soit 3 % des emplois de la construction en France. Pour un salarié du Groupe, 3,4 emplois supplémentaires sont soutenus dans l'économie française.

En 2024, il contribue également à l'économie locale et nationale avec 92 % de ses achats réalisés en France et avec 40 % du montant global des achats (hors Sade et international) réalisés auprès de PME. En achetant ainsi localement à des PME, il contribue au développement économique des territoires, renforce sa robustesse, son écosystème et la résilience des chaînes d'approvisionnement. Pour NGE, travailler avec des PME permet également de construire des relations de confiance à long terme, fondées sur la proximité, la réactivité, la flexibilité, la co-construction, ce qui développe les capacités d'adaptation aux besoins du marché et est source d'innovation.

En 2024, le Groupe a travaillé avec 28 000 fournisseurs de rang 1. Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

FAMILLE ACHATS	%
Fournitures	30 %
Sous traitance	15 %
Location	12 %
Hors prod	18 %
Energie	9 %
Transport	7 %
Prestations	7%
IT	2 %

Les familles d'achats sont les suivantes :

- **Les fournitures** : regroupe les fournitures, matériaux, l'outillage, les équipements nécessaires aux travaux...
- **La sous-traitance** : englobe les prestations de sous-traitance de l'ensemble des chantiers.

- **Location** : englobe la location de matériels et engins,
- **Le Hors production** : regroupe l'assurance, la banque les voyages et déplacements professionnels, fournitures de bureaux, les EPI et la main d'œuvre...
- **L'énergie** : regroupe le carburant, le GNR, l'électricité et le gaz.
- **Le transport** inclus l'ensemble des prestations de transport des matériaux.
- **Les prestations** : regroupe des prestations diverses tels que l'entretien des espaces verts, le nettoyage, le pompage les travaux de mécanique, la logistique, le traitement de déchets...
- **L'IT et télécoms** regroupe les matériels informatique et les équipements associés.

5.3.2.1. Informations générales
[ESRS 2 SBM-2 ; SBM-3]

Intérêts et points de vue des parties prenantes [DP 9]

Le groupe NGE place l'humain au cœur de son projet entrepreneurial et au-delà de ses salariés, son engagement concerne l'ensemble de la chaîne de valeur. En s'engageant auprès du Pacte Mondial des Nations Unies, au travers de ses processus de vigilance et de ses processus achats, il entend intégrer les intérêts et points de vue des parties prenantes, notamment des travailleurs de la chaîne de valeur. Dans ses « Engagements achats responsables », signés par 3 340 fournisseurs en 2024, il décrit ses exigences en matière d'éthique, de respect des droits humains et des normes internationales du travail, ainsi que sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et la préservation de l'environnement.

Le code éthique du Groupe est mis à disposition des fournisseurs. Il stipule son attachement à respecter et appliquer les grands principes supranationaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE.

Les conditions générales d'achats du Groupe comprennent un volet sur le Respect des Principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies & du Code éthique NGE, ainsi qu'un volet sur la santé et la sécurité des travailleurs intervenants sur les chantiers des entités du Groupe, dans leurs établissements ou aux abords.

L'analyse de double matérialité intègre l'ensemble des parties prenantes potentiellement affectées tout au long de la chaîne de valeur, y compris les travailleurs en amont et en aval des opérations de NGE.

Le dispositif d'alerte, décrit au chapitre 54.3 - *Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires – ESRS G1* et les dispositions décrites au chapitre 54.5 - *Gestion des relations avec les fournisseurs du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires – ESRS G1* - permettent également de connaître et prendre en compte les intérêts des travailleurs de la chaîne de valeur.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Impacts, Risques et Opportunités matériels [DP 10]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels :

Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent être exposés à des situations / environnement / conditions de travail pouvant porter atteinte à leur intégrité physique (accidents du travail, maladies professionnelles, décès...)	I-	AMONT	⊗	↗	CT, MT, LT
	Les accidents du travail des sous-traitants peuvent entraîner des perturbations de la productivité, des implications du groupe Groupe NGE NGE dans les sinistres et une perte de confiance des clients	R	AMONT			CT, MT, LT
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Les conditions de travail difficiles (temps de travail, éloignement familial, conditions climatiques, pression sur les délais, stabilité de l'emploi, rémunération...) peuvent impacter le bien-être et la santé mentale des collaborateurs de la chaîne de valeur	I-	AMONT	⊗	↗	CT, MT, LT
	La fuite de données personnelles collectées (ex CNI) peut porter préjudice aux travailleurs de la chaîne de valeur	I-	AMONT	⊗	↗	CT, MT, LT

I- Impact négatif R Risques ⊗ Population ↗ Lien direct ↘ Lien indirect — CT — MT — LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le chapitre sur les informations générales, section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité [IRO-1] livret 1. Informations générales – ESRs 2*. En 2024, aucun effet financier significatif n'a été évalué pour les risques matériels.

Les travailleurs de la chaîne de valeur constituent un groupe de parties prenantes majeur dans l'écosystème de NGE. Dans le cadre de l'identification des IROs matériels en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur, il a considéré l'ensemble des travailleurs de l'amont à l'aval, avec les informations provenant notamment des Directions achats et opérationnelles pour les fournisseurs de rang 1 et les sous-traitants, et à partir des données sectorielles dont il disposait pour remonter la chaîne amont et descendre la chaîne aval. Selon les résultats de l'étude de double matérialité présentés dans le tableau ci-dessus les travailleurs de la chaîne de valeur pouvant être affectés sont principalement les employés des entreprises sous-traitantes intervenant sur les chantiers du Groupe.

Les intervenants sur chantier peuvent être victimes d'accidents, notamment par non-respect des consignes de sécurité, mauvais comportement d'un salarié, mauvaise utilisation d'un matériel, ou matériel non adapté, manque du port des EPI ou équipements non appropriés. Il s'agit là d'impacts potentiels étendus relatifs au travail sur chantier. Concernant les salariés des fournisseurs, les risques en termes de santé et de sécurité sont variables en fonction des secteurs d'activités et métiers et non liés aux activités directes du Groupe. Quels que soient les travailleurs de la chaîne de valeur, leur équilibre, leur bien-être et leur santé mentale dépendent parfois des conditions de travail dans lesquelles les exigences du groupe NGE peuvent les contraindre et peuvent donc être considérés comme ponctuels.

Selon les exigences légales, NGE peut être amené à collecter des données personnelles des travailleurs sous-traitants ou travailleurs étrangers de la chaîne de valeur. Cette collecte s'accompagne de risque en termes de protection de ces données. Une fuite de ces données constituerait un impact dit accidentel.

Une cartographie des risques Achats est en cours de formalisation en collaboration avec l'AFNOR et pourra dans les années à venir apporter plus de précisions sur d'éventuels familles, filières, contextes particuliers exposant davantage les travailleurs de la chaîne de valeur à un risque de préjudice. [DP 11-12-13]

5.3.2.2. Politiques, actions et cibles en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1 ; S2-4 ; S2-5]

La description des politiques, actions et cibles qui répondent aux IROs en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur amont et aval ne sont pas abordés en intégralité dans ce premier rapport de durabilité compte-tenu du fait que ces informations ne sont pas disponibles à date au sein du Groupe. La Direction des achats dresse à l'heure actuelle une cartographie des risques RSE par famille d'achats comprenant les thématiques de droits humains et conditions de travail, d'environnement, de loyauté des pratiques et d'éthique. Elle procède également à une collecte des informations sectorielles et auprès de ses fournisseurs et sous-traitants afin d'être en capacité de divulguer toutes les informations nécessaires d'ici les 3 prochaines années (conformément aux dispositions transitoires §132). Elle formalisera en 2025 une Politique Achats assortie d'une feuille de route et en lien avec l'analyse des impacts, risques et opportunités matériels concernant l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Le plan d'actions associé est en cours d'élaboration et sera assorti d'indicateurs et d'objectifs en cohérence avec cette cartographie des risques. Il sera publié dans le prochain rapport de durabilité. [DP 41 ; DP 42]

5.3.2.2.1. Politiques en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur [DP 16 ; DP 17 ; DP 18 ; DP 19]

À ce jour le groupe NGE, en matière de travailleurs de la chaîne de valeur, s'appuie sur les politiques suivantes pour mener ses activités :

- son code éthique,
- sa politique de prévention, santé, sécurité au travail,
- sa politique RSE,
- sa politique Achats ,
- la signature de la charte Relations fournisseurs et achats responsables,
- son cadre d'engagements mutuels achats responsables,
- sa procédure de sélection, suivi et évaluation des fournisseurs,
- son plan de vigilance,
- sa politique de protection de la vie privée et des données personnelles en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Dans son plan de vigilance, NGE explicite les principaux risques identifiés, parmi lesquels ceux en matière de droits humains et liberté fondamentale comme le travail forcé et la traite des êtres humains, le travail des enfants.

Concernant le point particulier du respect des droits humains et des droits du travail et des travailleurs, le code éthique du Groupe est bâti de façon à respecter les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En cas d'alerte de non-respect des droits humains et des droits du travail et des travailleurs, le Comité éthique est saisi selon la procédure de traitement décrite dans la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alerte et traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite d'affaires – ESRS G1*.

En 2024, aucun cas relatif aux droits humains et droits du travail n'a été signalé concernant les travailleurs de la chaîne de valeur en amont comme en aval.

En étant signataire de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables, le Groupe s'est engagé à promouvoir les pratiques d'achats éthiques, équilibrées et durables. À cela s'ajoutent les "engagements achats responsables", signés par les fournisseurs et sous-traitants, leur imposant de respecter les règles du code éthique. De plus, au travers des conditions générales d'achats annexées à tous les contrats, les fournisseurs s'engagent à appliquer scrupuleusement le code éthique du groupe NGE, à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, notamment :

- Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme,
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme,

- Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective,
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants,
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

5.3.2.2.2. Actions et cibles en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur [DP 32 ; DP 33 ; DP 34 ; DP 35]

Dans le cadre de la Politique Achats en cours de mise à jour, un plan d'actions complet sera décliné dès 2025 sur les familles d'achats inscrites comme prioritaires suite à la cartographie des risques achats.

Pour autant, afin d'être référencés, les fournisseurs sont invités à signer les « Engagements Achats Responsables NGE ». Il s'agit d'engagements mutuels.

- Le groupe NGE s'engage sur un processus de sélection transparent, équitable et impartial, sur la confidentialité et propriété intellectuelle, sur le risque de dépendance économique réciproque, sur une relation de confiance.
- Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent sur le respect des règles éthiques du Groupe, sur les droits humains et normes internationales du travail, sur la confidentialité et la propriété intellectuelle, protection de la santé et de la sécurité et sur la protection de l'environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants sont également invités à déposer leurs documents administratifs sur une plateforme dédiée ainsi qu'à répondre à un questionnaire en lien avec l'éthique des affaires d'une part et à leurs politiques sur les thématiques RSE. Ces questionnaires donnent lieu à un scoring permettant d'évaluer leur niveau de maturité sur ces thématiques et pouvant influencer sur la sélection du fournisseur ou sous-traitant.

Les conditions générales d'achats du groupe NGE, annexées à chaque bon de commande, contiennent un chapitre consacré à la santé et sécurité au travail. Il y est stipulé que le fournisseur intervenant sur les chantiers du Groupe, ses établissements ou leurs abords prendra toutes les dispositions nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur relative à la sécurité et à la protection de la santé et se conformera impérativement aux consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur site (notamment au règlement de chantier, P.G.C.S.P.S. et P.P.S.P.S.). En outre, le fournisseur signe une attestation sur l'honneur, qui précise que les salariés qui participent à l'exécution de la commande sont employés régulièrement et qu'il respecte parfaitement la législation sociale applicable. Dans le cas où la commande porte sur la fourniture de produits chimiques, le fournisseur doit fournir les fiches de données sécurité et environnement des produits en question.

Concernant les impacts potentiels en termes de santé, sécurité et conditions de travail, le Plan Santé et Sécurité au Travail (PSST), que le groupe NGE met en œuvre, s'adresse à la fois aux salariés mais aussi aux travailleurs de la chaîne

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

de valeur opérant sur ses sites et chantiers. Pour plus de détails, se reporter au chapitre 5.3.1.2 *Actions en lien avec les IROs matériels qui touchent le personnel du livret 3. Informations sociales – ESRS S1*.

Concernant la catégorie des loueurs de pelle rail-route, le Groupe organise des réunions spécifiques dédiées aux sujets de sécurité au moins une fois par an, durant lesquelles les risques sont présentés et discutés, et qui donnent lieu à la signature des engagements sécurité locatier.

Concernant les transporteurs ferroviaires, un mailing est envoyé systématiquement aux transporteurs pour collecter les « engagements sécurité transporteur » signés.

Les services achats du Groupe procèdent régulièrement à des évaluations fournisseurs qui intègrent notamment des critères et le respect des consignes et des règles de sécurité. Ils ont en charge l'analyse, le traitement des évaluations et la mise en place des axes d'améliorations afin de prévenir ou atténuer les impacts négatifs. Pour le suivi des fournisseurs et les plans d'actions associés, la Direction des achats utilise un registre des aléas dans lequel est remonté tout aléa rencontré avec un fournisseur. Parmi les aléas catégorisés, on trouve notamment ceux concernant les incidences sur la sécurité, l'éthique, les droits humains, le travail forcé et le travail des enfants. Chaque aléa est qualifié par un niveau d'impact : niveau 1 « pas de suite à donner » ; niveau 2 « avertissement écrit » ; niveau 3 « mise en place de dispositions » ; niveau 4 « suspension locale du référencement fournisseur (périmètre achats d'une filiale) » ; niveau 5 « suspension du fournisseur au niveau du groupe NGE ». Les aléas de niveau 4 et 5 sont systématiquement remontés à la Direction achats du Groupe.

En complément, divers outils sont utilisés afin d'appréhender les problématiques de conditions de travail des sous-traitants et des salariés des fournisseurs et/ou de les prévenir ou de les atténuer. On peut citer notamment :

- Les rendez-vous fournisseurs, revues d'activité ou visites de sites,
- L'accueil sur les chantiers,
- Les journées partenaires,
- etc.

Fin 2024, la Direction des achats a initialisé la mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants (Ecovadis) qui sera déployé en 2025.

Ce processus de suivi et évaluation des fournisseurs constitue un outil de mesure de l'efficacité des politiques et actions en matière d'achats responsables et de prévention sur les travailleurs de la chaîne de valeur. [DP 41]

5.3.2.2.3. Cas spécifique des remontées en matière de droits humains

Au sein du groupe NGE, la procédure de gestion des aléas comprend une catégorie relative aux Droits Humains (description voir ci-avant § 5.3.2.2.2). En 2024, le dispositif n'a eu aucune remontée sur cette catégorie et aucune saisie du médiateur sur ces sujets. [DP 36]

5.3.2.2.4. Ressources mises en œuvre pour surveiller les IROs en lien avec les travailleurs de la chaîne de valeur

Au-delà des services achats qui gèrent la relation avec les fournisseurs et sous-traitants, les enjeux liés aux travailleurs de la chaîne de valeur sont susceptibles de mobiliser le Comité de Direction des Achats qui effectue une revue régulière du registre des aléas ; le Comité Éthique (via les procédures du devoir de vigilance) ainsi que le Comité de traitement des requêtes (saisie éventuelle du médiateur et des personnes adéquates selon les sujets), le Comité achats responsables et potentiellement les instances dirigeantes. En 2024, le Groupe a consacré 249 k€ d'OPEX pour mettre en place une Politique Achats et les outils de suivi et d'évaluation qui lui permettront notamment de surveiller les IROs matériels concernant les travailleurs de la chaîne de valeur. [DP 38]

5.3.2.3. Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts [S2-2]

Le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur est conforme à la législation applicable dans chaque pays où le Groupe opère. En tant que donneur d'ordres dans le cadre de ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants, NGE n'a pas d'interaction directe et formelle avec les travailleurs de ces tiers, mais avec les interlocuteurs de la direction et de l'encadrement. Il a mis en place un questionnaire de satisfaction fournisseurs à travers lequel il évalue la satisfaction des travailleurs concernant par exemple l'accueil sur les chantiers, les relations avec les collaborateurs du Groupe, etc. [DP 23]

5.3.2.4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux de communication [S2-3]

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent se saisir du dispositif d'alerte du groupe NGE. Pour plus d'information sur ce dispositif, veuillez-vous reporter à la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alerte et traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite d'affaires – ESRS G1 du rapport de durabilité*.

Le Groupe n'a pas à ce jour formalisé de processus spécifique de remédiation en cas d'impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur. Un travail sur la cartographie des risques RSE des différentes familles d'achats et sur la rédaction d'une Politique Achats est en cours. Il donnera lieu à une clarification sur les processus de remédiation. [DP 27 ; DP 28]

5.

ÉTATS DE DURABILITÉ

LIVRET 3

INFORMATIONS

SOCIALES

5.3.3. Communautés affectées – ESRS S3	152
5.3.3.1. Informations générales en lien avec les communautés affectées SBM-2 SBM-3	152
5.3.3.2. Politiques relatives aux communautés affectées S3-1	152
5.3.3.3. Processus de dialogue avec les communautés affectées et ses représentants au sujet des impacts S3-2	154
5.3.3.4. Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations S3-3	155
5.3.3.4.1 Canaux permettant de faire part des préoccupations	155
5.3.3.4.2 Processus de traitement des réclamations	155
5.3.3.4.3 Remédiation des impacts	155
5.3.3.5. Actions et approches visant à gérer les risques matériels concernant les communautés affectées S4-4	155
5.3.3.6. Cibles liées à la gestion des risques en lien avec les communautés affectées S3-5	156

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.3. Communautés affectées – ESRS S3

5.3.3.1. Informations générales en lien avec les communautés affectées [ESRS 2 – SBM-2 ; SBM-3]

Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

En France comme à l'international, le groupe NGE bâtit pour et avec les territoires et les acteurs qui les composent. Fortement ancré dans ses territoires d'implantation, il œuvre au maintien et au développement de leur vitalité socio-économique, il s'implique dans de nombreux projets solidaires au service des communautés locales.

NGE se donne les moyens d'être au plus près des territoires et de ses besoins, avec 17 Directions régionales Multimétiers, plus de 300 sites en France et à l'international. Cette proximité lui permet de comprendre les réalités et les défis économiques, sociaux et environnementaux des territoires et de les soutenir dans le développement de projets durables, répondant aux enjeux de transition et de vitalité socio-économique.

Le Groupe coconstruit des ouvrages avec les acteurs du territoire (donneurs d'ordre publics et privés, fournisseurs et sous-traitants du territoire, collectivités locales, acteurs locaux de l'emploi, etc.), y compris par le biais de projets financés dans lesquels il investit en fonds propres, permettant de répondre aux enjeux d'habitat, d'énergie, de communication, de mobilité et de services publics. En tant que « tisseur de liens », acteur conscient de son impact social et environnemental, il agit au service des populations locales en soutenant des actions porteuses de sens. S'impliquer dans ces initiatives développe la compréhension des besoins locaux, renforce les liens avec les communautés et contribue à la durabilité des territoires. En investissant dans des actions à impact positif, il s'inscrit dans une démarche proactive, créant des partenariats mutuellement bénéfiques et participant activement au développement durable des régions où il opère.

Depuis 2019, le Groupe dispose d'un fonds de dotation visant à promouvoir et soutenir des actions et projets d'intérêt général, à soutenir des associations et organismes dédiés à l'éducation, à la protection de l'environnement, au mécénat culturel et scientifique, ainsi qu'à la recherche et la formation dans ces domaines. Les projets associatifs soutenus par le fonds, en France et à l'international, mettent en œuvre des solutions concrètes, ancrées sur leur territoire et répondant aux besoins des communautés locales.

Sur le volet de l'emploi, le Groupe est particulièrement investi avec une forte politique d'achats local et d'achats auprès des PME et TPE. En tant qu'acteur majeur du développement des territoires, NGE mobilise chaque année différents dispositifs comme par exemple des Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE), individuelles et collectives, le Service Militaire Volontaire (SMV), les participations à différents forums de l'emploi, de jobs dating, etc. Depuis 2023, le Groupe a créé « Dès demain », une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) qui propose des missions intérimaires tout en favorisant l'insertion professionnelle de

personnes en situation précaire. En contribuant positivement à la communauté locale, il crée ainsi des parcours durables et met en relation des besoins et des compétences.

NGE responsable, intègre et transparent, est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016 et participe activement au programme en mettant en œuvre ses dix principes fondamentaux. Au sein de l'ensemble de ses entités, il s'engage à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits humains (notamment droit à l'éducation, à la liberté d'expression, à un environnement sain) dans sa sphère d'influence, y compris concernant les communautés potentiellement affectées tout au long de sa chaîne de valeur. Ainsi, il s'efforce de faire preuve de vigilance pour identifier les impacts négatifs potentiels directs ou indirects de ses activités sur les droits humains afin de prendre des mesures concrètes correctives et d'apporter une contribution positive à travers ses métiers, ses orientations stratégiques, ses prises d'affaires, ses politiques de mécénat, ses partenariats et autres actions collectives.

Dans le cadre des projets d'infrastructures, NGE accorde une attention particulière aux impacts potentiels, positifs et négatifs, sur l'environnement comme sur les communautés affectées.

Depuis avril 2022, le Groupe travaille à la construction de l'autoroute A69 dans le respect du contrat de concession que l'État lui a attribué. Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet dont l'utilité publique a été reconnue par décret en 2018, confirmée par le Conseil d'État ainsi que par la représentation nationale en 2019 dans la loi d'orientation des mobilités. Il s'agit d'un projet autoroutier de 53 km visant à désenclaver le bassin de vie et d'emploi de Castres et de Mazamet.

Conscients des enjeux et de la sensibilité locale, NGE et les entreprises mobilisées sur le chantier ont veillé à intégrer une main-d'œuvre locale et à travailler avec des entreprises régionales, dans une logique de retombées économiques territoriales.

Plus largement, dans chaque prise d'affaires, le groupe NGE s'engage à identifier les enjeux sociaux et environnementaux associés, à dialoguer avec les acteurs concernés et à respecter les décisions des autorités compétentes. Dans le cas de l'A69, suite à la suspension des travaux prononcée le 27 février 2025 par le tribunal administratif de Toulouse, le Groupe prend acte de la décision, en cohérence avec le rôle d'exécution qui lui incombe dans le cadre du contrat de concession. NGE reste mobilisé pour garantir, dans tous ses projets, un équilibre entre performance technique, responsabilité sociale et acceptabilité locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la sous sous-section 5.14.11 *Intérêts et points de vue des parties prenantes du livret 1. Informations générales – ESRS 2.*

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES**Impacts, Risques et Opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaire [SBM-3]**

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants en lien avec les communautés affectées ont été identifiés comme matériels (toutes les communautés pouvant être affectés matériellement ont été inclus dans le périmètre de l'étude) :

Thèmes matériels	DESCRIPTION DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT)
DROITS DES COMMUNAUTÉS	Des problèmes de sécurité et des nuisances à la qualité de vie des communautés locales peuvent perturber les opérations, nuire à la réputation de NGE, affectant sa capacité à remporter de nouveaux contrats et à maintenir des relations positives avec les parties prenantes.	R	AMONT, NGE, AVAL	

R Risques

CT

MT

LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans la section 5.1.5.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité. [IRO-1] du livret 1. Informations générales – ESRS 2.*

L'ensemble des activités du groupe NGE peut avoir un impact sur les populations résidant ou travaillant à proximité des chantiers ou des sites fixes. Ces impacts peuvent se traduire par des problématiques de sécurité aux abords (notamment en termes de circulation de véhicules et engins), ou par diverses nuisances (bruit, pollution, pression sur les ressources, conflits d'usage, etc.) susceptibles d'altérer la qualité de vie des communautés locales. Ces effets potentiels représentent pour le Groupe différents types de risques, notamment opérationnels (ralentissements ou interruptions de chantiers), financiers (ralentissements ou suspensions de projets, risques

réputationnels pouvant affecter l'attractivité des clients et investisseurs) et juridiques (en cas de non-respect des réglementations locales ou environnementales). En l'absence d'une consultation adéquate des parties prenantes ou d'un niveau d'acceptabilité suffisant, certains projets pourraient être remis en cause, suspendus, voire annulés en raison d'un climat conflictuel ou d'une perte d'engagement des acteurs concernés. [DP 9d ; DP 11]

5.3.3.2. Politiques relatives aux communautés affectées [S3-1]

Le tableau ci-dessous rassemble l'ensemble des politiques et cadres de référence internes relatifs aux communautés affectées :

NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
Politique RSE	GROUPE	Direction RSE	- Pacte Mondial des Nations Unies (ODD3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15) - ODD des Nations Unies - ISO26000
Pacte Mondial des Nations Unies	GROUPE	Direction générale	- Pacte Mondial des Nations Unies et les 17 ODD - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE
Code éthique	GROUPE	Comité éthique	- Pacte Mondial des Nations Unies (ODD 8, 12) - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE
Plan de vigilance	GROUPE	Comité éthique	- Loi Sapin 2 - Principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies
Dispositif de signalement	GROUPE	Comité éthique	- Loi Sapin 2 - Principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies
Plan Santé Sécurité au Travail	GROUPE	- Direction de la prévention Sécurité - Représentant de la Direction générale dans chaque CSSCT	- Pacte Mondial des Nations Unies (ODD3, 12) - Règles OIT - Principes directeurs de l'OCDE
Procédures environnementales (analyses environnementales, suivi de la qualité des eaux, gestion des pollutions accidentelles...)	GROUPE	Direction RSE, Service environnement	ISO 14001
Procédures de prises d'affaires via les Fiches d'Analyse Des Risques et Opportunités (FARO) et Fiche de Go- No Go	GROUPE	Direction générale	ISO 9001
Politique d'achats responsables (soutien de l'économie locale)	GROUPE	Direction des achats	Charte relations fournisseurs et achats responsables

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Que ce soit au travers de ses engagements auprès des Nations Unies, de son code éthique et de son plan de vigilance, le groupe NGE inscrit l'ensemble de ses activités dans un respect strict des personnes en France comme dans l'ensemble de ses implantations à l'international.

Dans sa politique RSE « Nouvelles Générations d'Entrepreneurs Engagés », il confirme que son socle fondamental est de « Décider avec responsabilité » et que cela passe par « Placer l'humain au cœur des projets », « Accélérer la transition écologique » et « Être utile aux territoires ». Ainsi, il affirme apporter une réponse aux enjeux et mutations sociétales avec détermination et ambition. Cette politique donne un cadre pour contribuer à créer de la valeur à court, moyen et long terme pour l'ensemble des parties prenantes y compris les communautés affectées tout au long de la chaîne de valeur.

Dans le cadre de son plan santé et sécurité au travail, le Groupe développe une culture de la prévention pour ses personnels mais également pour toutes les parties prenantes concernées par ses activités. Les systèmes de management du Groupe certifiés ISO 14001, 9001 et 45001 constituent un cadre de prévention des problématiques environnementales et de sécurité qui pourraient affecter les communautés.

Le système de management de la santé et sécurité est mené selon les exigences du standard international ISO 45001, qui permet de renforcer la culture de prévention que ce soit vis-à-vis des salariés, des travailleurs qui opèrent sur ses sites et chantiers ou encore des communautés qui pourraient être affectées par ses activités. En effet, en imposant une analyse approfondie du contexte y compris des parties intéressées externes à proximité des sites ou chantiers, l'ISO 45001 est un outil supplémentaire pour identifier les risques liés à la sécurité publique (nuisances, accès perturbés, pollution, chutes d'objets, etc.) et les maîtriser en mettant en place des mesures préventives systémiques.

La démarche de management environnemental du groupe NGE, certifiée ISO 14001, a également permis à l'ensemble des entités du Groupe de s'approprier et appliquer les procédures diverses et variées de protection de l'environnement. On peut citer par exemple l'analyse environnementale qui est déclinée pour l'ensemble des projets, qui vise à mettre en place toutes les dispositions de prévention des pollutions, ou encore les procédures de gestion de pollutions accidentelles, qui visent à réparer les nuisances éventuellement provoquées.

La Direction générale a mis en place une politique d'analyse des risques et opportunités qui intervient avant toute prise d'affaire. Cette analyse est déclinée selon 2 procédures :

- ➔ Les Fiches d'Analyse des Risques et Opportunités (FARO) sont systématisées quelle que soit la taille de l'affaire
- ➔ Les Fiches GO NO GO sont utilisées dans les projets internationaux.

Les analyses couvrent les aspects juridiques, sociaux, sociétaux, environnementaux, etc. Elles permettent une vigilance sur l'ensemble des sujets RSE, l'identification et l'évaluation des risques et opportunités y compris les impacts potentiels sur les communautés locales. Elles fournissent

ainsi les informations nécessaires pour une décision consciente et responsable de remise d'une offre.

Le respect des droits humains est une ligne directrice pour mener les activités du Groupe. L'engagement au plus haut niveau de son directeur général auprès du secrétaire général des Nations Unies en est la preuve (NGE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies). Ces droits fondamentaux sont inscrits dans le code éthique du Groupe et s'imposent ainsi à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires de la chaîne de valeur. Ces engagements se traduisent également au travers des procédures et règles internes qui sont alignées sur les conventions et les normes fondamentales du travail établies par l'Organisation internationale du travail (OIT) ou encore sur les principes directeurs de l'OCDE (dans la politique d'achats responsables, le cadre d'engagements mutuels achats responsables, le plan de vigilance). Les atteintes potentielles aux droits humains des communautés affectées rentrent dans le dispositif d'alerte de NGE et les procédures de traitements décrites à la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alertes et de traitements des signalements* du livret 4. *Informations en matière de conduite des affaires - ESRS G1* s'y appliquent. NGE tient à disposition de quiconque, donc a fortiori des communautés affectées son dispositif de signalements via la plateforme web www.nge.signalement.net.

Tout au long des projets, les communautés riveraines disposent de plusieurs canaux pour exprimer leurs préoccupations ou formuler des réclamations. Celles-ci sont traitées dans le cadre d'un processus structuré et suivi. Le traitement des réclamations se fait au cas par cas et peut comprendre le cas échéant des actions de réparation en cas d'impacts négatifs. Les informations sont décrites ci-après à la section 5.3.3.4 *Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant de faire part des préoccupations*. [DP 14, 15, 16, 17, 18]

5.3.3.3. Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts [S3-2]

Le sujet des parties prenantes qui pourraient être affectées par les opérations ou les projets est traité tout au long du processus avec l'ensemble des acteurs (clients publics ou privés, élus locaux, sous-traitants, etc.). Conformément aux lois des pays dans lesquels le groupe NGE peut intervenir, certains projets sont soumis à débat public ou concertation publique. Dans ce cas, c'est le maître d'ouvrage qui en est responsable. À sa demande, en tant qu'entreprises exécutantes, les entités du Groupe concernées peuvent y participer afin d'apporter leur expertise technique, d'expliquer les contraintes de réalisation, les méthodes de chantier, les phases, les nuisances potentielles, de répondre aux inquiétudes potentielles des parties prenantes (bruit, sécurité, circulation, pollution, etc.), de s'engager sur des mesures de réduction des nuisances (charte de chantier à faibles nuisances, horaires adaptés, plan de circulation...). Selon les cas, les entreprises du Groupe assurent un dialogue continu pendant les travaux (réunions de quartier, panneaux d'info, ligne dédiée...). Les modalités de dialogue et la fréquence des interactions sont propres à chaque projet.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

Pour certains chantiers d'envergure, les sociétés du Groupe peuvent être amenées à créer des espaces d'informations et de communication avec les parties prenantes (affichage, site internet dédié, newsletters, adresse mail / ligne téléphonique dédiée au projet, etc.) tout au long du projet.

D'une manière générale, les directeurs de projet ou de site assurent un suivi du dialogue avec les communautés affectées afin de rester en lien étroit avec les préoccupations de chacun, les réalités terrain et de mener le cas échéant les actions pertinentes pour réduire les impacts négatifs potentiels ou réels. Ce suivi leur permet d'évaluer, à l'échelle du projet ou au périmètre du site concerné, l'efficacité du dialogue avec les communautés affectées et ses résultats. [DP 21, 22, 23]

5.3.3.4. Processus de réparation et canaux permettant de faire part des préoccupations [S3-3]

5.3.3.4.1. Canaux permettant de faire part des préoccupations

Sur tous les chantiers, des panneaux d'informations donnent les coordonnées des interlocuteurs privilégiés. Sur place les chefs de chantiers peuvent apporter des réponses aux riverains ou saisir les responsables de projets.

Il est à noter que toute personne souhaitant effectuer un signalement peut également avoir recours à la plateforme d'alerte du groupe NGE où les échanges sont sécurisés, garantissant ainsi confidentialité et protection aux lanceurs d'alerte. Les canaux de diffusion pour connaître la plateforme, les processus de fonctionnement et de traitement des signalements sont décrits à la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alertes et de traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires - ESRs G1*. Les collectivités locales ou territoriales (mairies, préfetures,

etc.) sont également des interlocuteurs privilégiés pour que les communautés affectées puissent faire remonter leurs plaintes. Ceux-ci sont généralement en contact avec les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre.

5.3.3.4.2. Processus de traitement des réclamations

Le groupe NGE assure sa conformité réglementaire, recense et donne suite à toute plainte, sinistre et recours. En fonction de la nature des réclamations, celles-ci sont traitées au niveau du chantier ou peuvent nécessiter l'intervention des Directions fonctionnelles du Groupe (juridique, communication, ...). Les réclamations déposées sur la plateforme du Groupe suivent la procédure de traitement des alertes. Le processus est décrit à la section 5.4.3.1 *Dispositif d'alertes et de traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires - ESRs G1*.

5.3.3.4.3. Remédiation des impacts

Le balisage et l'affichage aux abords des chantiers visent à limiter les risques en matière de sécurité pour les riverains. Pour les chantiers en milieu urbain, des mesures additionnelles sont prises afin de limiter les nuisances, notamment en termes de bruit, de poussières, de vibrations en adaptant le matériel et éventuellement les horaires de travail. [DP 27, 28]

5.3.3.5. Actions et approches visant à gérer les risques matériels concernant les communautés affectées [S3-4]

Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues pour atténuer les risques de perturbation des opérations ou de réputation, en relation avec des problématiques de sécurité ou de nuisances pour les communautés locales.

ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS PRÉVUES
- Systématisation d'une analyse de risques et opportunités avant chaque prise d'affaires comprenant un questionnaire sur l'environnement des projets en lien avec les communautés (sites urbains, cours d'eau, plan d'eau, site naturel, culturel, présence de pollutions, cycle de vie de l'ouvrage, dossier réglementaire...). Ces analyses permettent de valider ou invalider la prise d'affaires et de formaliser un plan de mitigation pour prévenir les risques. - Analyses environnementales avant chantiers pour mise en place de dispositif d'évitement ou de réduction des impacts. - Systématisation des analyses des incidents et non-qualités environnementales et consolidation à l'échelle du Groupe pour capitaliser et définir des actions dédiées. - Mise en place de registre de plaintes au niveau des chantiers	- Déploiement des 8 incontournables chantier et sensibilisation des opérationnels au respect des 8 fondamentaux, afin de maîtriser les impacts du chantier sur l'environnement et des riverains. - Cartographie des familles d'achats selon les risques RSE (dont droits humains des communautés affectées)	- Mise au point et déploiement dès 2025 de l'outil REFLEXE permettant le pilotage et la consolidation des analyses environnementales, les évaluations de conformité et le suivi des plans de contrôle des sites fixes chantiers, carrières et industries, et ainsi réduire les nuisances. - Amélioration des capacités de réaction face aux situations d'urgence en planifiant et réalisant des tests adaptés aux contextes des chantiers et sites fixes et faisant suite à l'analyse des risques REFLEXE. - Mise à jour de la politique achats responsables et mise à jour du plan de vigilance sur les familles d'achats jugées prioritaires dans le cadre des risques RSE (dont droits humains des communautés affectées)

[DP 34]

Aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'Homme liés aux communautés affectées n'a été signalé en 2024. [DP 36]

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.3.6. Cibles liées à la gestion des risques en lien avec les communautés affectées [S3-5]

Les cibles présentées ci-dessous couvrent l'ensemble des Impacts, Risques et Opportunités issues de l'analyse de double matérialité. Elles sont inscrites dans la politique RSE 2024-2028 du Groupe et/ou dans les feuilles de route des directions fonctionnelles (Direction des ressources humaines, Direction prévention). Elles s'appliquent à l'ensemble du périmètre, sauf lorsqu'il est fait une mention contraire.

THÉMATIQUES	CIBLES	ÉCHÉANCES DES CIBLES	MODALITÉS DE FIXA-TION DES CIBLES	MODALITÉS DE SUIVI DES PERFORMANCES ET DES FEUILLES DE ROUTE
DIALOGUE	Dialogue et transparence avec l'ensemble des parties prenantes tout au long du processus de construction : - Contribuer significativement à l'amélioration de la qualité de vie au sein des territoires pour mieux se déplacer, vivre et échanger. - Dialoguer avec les usagers et les communautés locales autour des impacts des projets pour répondre au mieux à leurs attentes. - Coconstruire avec les partenaires des dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins et attentes des communautés affectées par les activités du Groupe.	EN CONTINU	Les objectifs ont été définis et validés par la Direction générale	Les enquêtes de satisfaction clients peuvent être l'occasion de faire remonter des sujets en lien avec les communautés affectées
PROXIMITÉ	- Établissement des politiques de protection des données personnelles - Tenue du registre de l'ensemble des traitements de données personnelles opérés au sein de l'entreprise via un outil dédié - Mise en place d'une politique de durée de conservation des données en fonction des différents traitements mis en œuvre au sein de l'organisation	CHAQUE ANNÉE	Les objectifs ont été définis et validés par la Direction générale	- Suivi effectué dans le cadre de la Politique d'Amélioration de la Performance (carnet du PAP). Des indicateurs sont intégrés dans les feuilles de route des directions concernées - La mesure de l'empreinte socio-économique est réalisée tous les 2 à 3 ans. En 2023, pour un salarié de NGE, 3,4 emplois supplémentaires soutenus dans l'économie française. Une nouvelle mesure sera réalisée en 2025 et publiée en 2026. - Le reporting des volumes d'achats réalisés auprès des PME locales est semestriel. À fin 2024, il est de 40 % - Concernant les emplois locaux et dispositif d'insertion, se référer à la section 3.1.5.3 actions en matière d'égalité des chances
SOLIDARITÉ	Développer des actions en faveur de l'intérêt général et mettre le Fonds Nouvelles Génération à disposition des projets associatifs : - Participer à la vie associative locale et soutenir les projets locaux à impact - Développer les achats auprès des entreprises locales de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	2030	- Les objectifs ont été définis par le Conseil d'Administration du fonds et validés par la Direction générale. - Concernant le soutien aux acteurs locaux de l'ESS, des objectifs quantitatifs seront prochainement proposés par la direction des achats et validés par la Direction générale, et inclus dans la mise à jour de la politique achats responsables.	- Le conseil d'administration du fonds se réunit 3 fois par an. Un bilan annuel permet de suivre l'atteinte des objectifs fixés. - Le suivi des volumes d'achats réalisés avec les acteurs locaux de l'ESS est suivi en continu par la Direction des achats.

Inscrites dans la politique RSE 2024-2028 du Groupe et/ou dans les feuilles de route des Directions fonctionnelles (Direction des ressources humaines, Direction prévention), les enseignements à tirer des performances atteintes ou des améliorations apportées sont explorés dans les revues de performances.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 3

INFORMATIONS SOCIALES

5.3.4. Consommateurs et utilisateurs finaux – ESRS S4	158
5.3.4.1. Informations générales en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux SBM-2 SBM-3	158
5.3.4.2. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux S4-1	159
5.3.4.3. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts S4-2	160
5.3.4.4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part des préoccupations S4-3	160
5.3.4.5. Actions concernant les impacts matériels sur les usagers et approches visant à gérer les risques matériels et opportunités les concernant S4-4	161
5.3.4.6. Cibles liées à la gestion des IROs matériels S4-5	162

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

5.3.4. Consommateurs et utilisateurs finaux - ESRS S4

5.3.4.1. Informations générales en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2 - SBM-2 ; SBM-3]

Intérêts et points de vue des parties prenantes [DP 8]

À travers sa raison d'être, le groupe NGE révèle le rôle qu'il entend jouer dans la société, à savoir : construire ensemble des ouvrages qui changent le monde et dont nous sommes fiers. Nous croyons en la force du collectif, vibrons avec et pour nos clients et partenaires, allons de l'avant et repoussons nos limites, abordons l'avenir avec confiance et optimisme, exerçons nos métiers avec passion et exigence, mettons nos énergies au service de toutes les nouvelles générations, construisons des ouvrages pour améliorer le monde.

Aussi, les usagers des infrastructures construites et / ou exploitées par ses entreprises constituent un groupe essentiel de parties prenantes.

Avec son modèle économique et son organisation, NGE répond aux enjeux clés qui touchent les habitants des territoires, à savoir, la transition environnementale, la

densification urbaine, l'équilibre et la vitalité des bassins de vie et les évolutions culturelles de la société.

Afin de comprendre au mieux les besoins, attentes et intérêts des usagers finaux, il entretient un dialogue permanent avec leurs représentants (clients publics ou privés, collectivités locales ou territoriales, régulateurs, instances locales et nationales, associations de consommateurs, etc.) tout au long du processus, depuis la conception des ouvrages jusqu'à leur exploitation, lorsque le Groupe en a la charge.

Pour plus d'informations, se reporter à la sous sous-section 5.14.11 *intérêts et points de vue des parties prenantes du livret 1. Informations générales – ESRS 2.*

Impacts, Risques et Opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle d'affaire [SBM-3]

Lors de l'analyse de double matérialité, les IROs suivants en lien avec les consommateurs et utilisateurs finaux ont été identifiés comme matériels (tous les usagers pouvant être affectés matériellement ont été inclus dans le périmètre de l'étude) :

Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (mont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou à travers des relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT).
SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES USAGERS	Risque financier, juridique et réputationnel en cas de problèmes sur des ouvrages réalisés et/ou exploités par le groupe NGE pouvant entraîner des accidents ou impacts sur la santé et sécurité des usagers.	R	NGE, AVAL			
	Potentialité de nouvelles offres pour répondre aux besoins et attentes des usagers sur l'amélioration des infrastructures en lien avec leur sécurité, leur bien-être, leur confort et leur transition écologique.	O	NGE, AVAL			
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DES USAGERS	Une faille de sécurité dans la gestion des informations personnelles, pourrait porter préjudice aux consommateurs / usagers affectés.	I-	NGE (activités concessions et Energie & Télécommunication)			

I- Impact négatif R Risques O Opportunités Population Lien direct Lien indirect CT MT LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le chapitre sur les informations générales, sous-section 5.15.1 *Processus d'évaluation de la double matérialité [IRO-1] du livret 1. Informations générales – ESRS 2.*

Les entreprises du Groupe sont engagées aux côtés des territoires et des communautés pour créer des ponts, des routes, des voies ferrées, des réseaux de fibre optique, des espaces de vie culturels, sociaux, éducatifs au service des

habitants des territoires en France comme à l'international. Elles développent les connexions qui tissent et renforcent les liens et permettent aux usagers de mieux se déplacer, mieux vivre, mieux échanger. En tant que constructeurs, les équipes ont une responsabilité vis-à-vis de la santé, de la sûreté et de la sécurité des usagers de ses ouvrages. Chaque jour, les équipes construisent, rénovent et exploitent des infrastructures répondant aux plus hauts standards de qualité. Elles font du respect des normes et des réglementations une priorité absolue.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

NGE intervient également pour protéger les populations vulnérables en sécurisant des lieux exposés aux intempéries et phénomènes climatiques extrêmes. Il construit des ouvrages qui préservent et sécurisent l'accès aux ressources naturelles comme l'eau. [DP 9]

Avec ses filiales NGE Connect, NGE Energies Solutions et NGE Infranet, le Groupe assure la conception de réseaux de télécommunications fixes et mobiles, et la réalisation d'infrastructures nécessaires en aérien et en souterrain, ainsi que la pose, le raccordement des équipements optiques, et la maintenance des réseaux. Les équipes interviennent également dans la réalisation d'infrastructures de réseaux électriques et numériques. Dans ce cadre, il peut être amené à manipuler des données personnelles des usagers (noms, coordonnées, adresses, opérateur concerné...), qu'il se doit de protéger, sous peine de leur causer préjudices (usurpation d'identité, démarchage sauvage...). Il en est de même pour les activités de concessions.

L'analyse de double matérialité souligne un impact potentiel sur les usagers des concessions NGE en cas de faille dans les systèmes numériques du Groupe. Le vol et l'utilisation frauduleuse des données personnelles qui pourraient en découler serait à ce titre un incident ponctuel. [DP 10 ; DP 11]

5.3.4.2. Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux [S4-1]

Les impacts, risques et opportunités relatives aux usagers sont très spécifiques à certaines activités. Ainsi, les politiques mises en œuvre pour y faire face sont propres aux métiers concernés. Parmi celles-ci, on recense dans le tableau ci-dessous les politiques et cadres de référence internes principaux relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux :

THÉMATIQUE	NOM DE LA POLITIQUE OU DOCUMENT INTERNE	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
Santé, sûreté, sécurité des usagers	Raison d'être et valeurs NGE	GROUPE NGE	Direction générale	• ODD 9, engagements de la FNTP
	Business Plan 2024-2028	GROUPE NGE	Direction générale	• ODD 6, ODD 7, ODD 9, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 15
	Code éthique	GROUPE NGE	Comité éthique	
Protection de la vie privée des usagers	Code éthique	GROUPE NGE	Comité éthique	
	Politique de protection de la vie privée et des données à caractère personnel	GROUPE NGE	Comité éthique	• RGPD
	Politique de réponse aux demandes des personnes concernées et logigramme de réponses aux demandes de droits	GROUPE NGE	Comité éthique	• RGPD
	Procédure en cas de violation des données personnelles et logigramme associé	GROUPE NGE	Comité éthique	• RGPD

L'activité de concessions s'inscrit dans le cadre de partenariats public-privé ou de délégations de service public qui impliquent une conformité aux réglementations, normes et référentiels en vigueur autant dans la phase de conception-réalisation que dans la phase d'exploitation.

Les activités de concessions autoroutières sont menées en conformité avec les référentiels nationaux, ICTAAL (Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des autoroutes de liaison), IISR (Instruction interministérielle sur la signalisation routière) et RNER (Réglementation nationale des équipements de la route).

Les enjeux de sécurité des usagers sont au cœur des préoccupations du Groupe. La politique en la matière guide les actions des concessions autoroutières détenues par NGE selon 3 axes :

- sur l'infrastructure et les équipements : entretien, surveillance et mise en place d'aménagements adaptés ;

- sur le suivi des événements en temps réel : dispositifs de surveillance et procédures d'intervention ;
- sur le comportement des usagers : campagnes de sensibilisation.

La politique et les actions liées à la sécurité des clients sont portées par les sociétés en charge de l'exploitation des infrastructures avec un suivi des actions au sein des sociétés concessionnaires au travers des comités de directions / pilotage / surveillance. Des informations sont également diffusées sur les sites internet des concessions autoroutières du Groupe.

Dans les activités de concessions hors autoroutes, le sujet de la santé, sécurité, sûreté des usagers est adressé au travers le respect des exigences réglementaires et des obligations contractuelles. Les établissements accueillant du public sont soumis à des réglementations en matière de sécurité. Le respect de cette réglementation impose la mise en place de

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

procédures de sécurité et d'entretien des équipements techniques et fait l'objet de vérifications en amont de toute autorisation d'exploitation, puis de contrôles récurrents et d'exercices de sécurité réguliers.

En ce qui concerne les données personnelles, la politique de réponse aux demandes des personnes concernées définit les procédures et les responsabilités pour répondre aux demandes de droits des personnes concernées, y compris les consommateurs et usagers finaux), conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elle couvre les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données et d'opposition.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2016, le groupe NGE met en œuvre les dix principes fondamentaux au sein de l'ensemble de ses entités. Il promeut ainsi les droits humains dans sa sphère d'influence, y compris concernant la partie aval et les consommateurs et utilisateurs finaux. Il s'efforce de faire preuve de vigilance pour identifier d'éventuelles problématiques sur les droits humains des usagers et d'y remédier le cas échéant. Dans le cadre de ses activités, il peut s'agir de garantir le droit à la sécurité des usagers, à la liberté d'opinion et d'expression, à la protection de leur vie privée ou encore à l'accès aux ressources essentielles. Afin de communiquer avec eux, des formulaires de contact sont mis à disposition sur les sites web. Le Groupe tient à la disposition de quiconque son dispositif de signalements via la plateforme web www.nge.signalement.net.

En cas d'incident pouvant entraîner un risque sur l'utilisation frauduleuse des données personnelles, les usagers concernés sont informés et des recommandations leur sont transmises. En parallèle la CNIL est informée conformément à la réglementation et un plan d'action est mis en œuvre pour s'assurer de la sécurisation des systèmes d'informations. Pour plus d'informations, se reporter à la section 5.3.4.4 *Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant de faire part des préoccupations*.

Aucun de cas de non-respect des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et Droits de l'Homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales impliquant des usagers n'a été recensé en 2024. [DP 15 ; DP 16 ; DP 17]

5.3.4.3. Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts [S4-2]

Tout usager, comme n'importe quelle partie prenante peut faire part de ses préoccupations via le dispositif de signalement. L'ensemble des informations sur la mise en œuvre de ce dispositif est disponible à la section 5.4.3.1 *dispositif d'alerte et traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires – ESRG G1*

En ce qui concerne les concessions autoroutières du Groupe, des enquêtes de satisfaction sont réalisées annuellement auprès des utilisateurs abonnés aux badges de télépéages. Des enquêtes de satisfaction ciblées, sur certaines aires d'autoroutes, viennent compléter le dispositif. Ces enquêtes sont réalisées par la société concessionnaire, l'exploitant ou

des organismes indépendants. Les réclamations clients sont également systématiquement traitées, avec un suivi de l'évolution du nombre de réclamations, leurs sujets ainsi que le délai de réponse moyen.

Plus largement, sur les autres concessions, un suivi de la satisfaction est réalisé suivant différentes formes en fonction des projets : formulaires de contact, suivi des réclamations, réseaux sociaux...

Les résultats de ces actions sont suivis au sein des comités de pilotage des différentes sociétés de projet et alimentent directement les prises de décisions et mesures prises par les sociétés de projet sur l'exploitation des différentes infrastructures. [DP 20, 21, 22]

5.3.4.4. Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant de faire part des préoccupations [S4-3]

Comme détaillé à la section 5.4.3.1 *dispositif d'alerte et traitements des signalements du livret 4. Informations en matière de conduite des affaires – ESRG G1*, tout signalement fait l'objet d'une enquête et d'une procédure de traitement par le Comité éthique et autres parties impliquées si nécessaire. La protection du lanceur d'alerte est garantie par une stricte confidentialité portant sur son identité, ainsi que sur les échanges tout au long de l'instruction.

De plus, sur l'ensemble des infrastructures exploitées en concessions, les usagers et clients peuvent faire part de leurs questions ou réclamations via les formulaires ou adresses de contact disponibles sur les sites internet. Les réclamations font l'objet d'un suivi (évolution du nombre de réclamation, leurs sujets ainsi que le délai de réponse moyen) et d'une analyse régulière dans une logique d'amélioration du service. Concernant les sujets de santé, sûreté et sécurité des usagers, les actions de médiation sont déléguées aux exploitants des infrastructures.

Sur le volet des données personnelles, en tant qu'acteur responsable et conformément au RGPD, le Comité éthique s'assure du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Sur le plan de la cybercriminalité, NGE anticipe les risques en mettant en place un plan de défense informatique robuste. Cette démarche stratégique est pilotée par cinq directions clés au sein de l'entreprise. Une cellule de crise est chargée de valider les plans de résolution de crise, assure la mise en œuvre effective de ces plans, et garantit ainsi la pérennité des activités essentielles face aux attaques des systèmes d'information (SI). Un comité de pilotage permet un suivi global de la démarche.

Le groupe NGE a mis en place une procédure pour détecter, signaler et gérer les violations de données personnelles. Cette procédure de réaction en cas de violation de données a pour objectif de définir les actions à suivre en cas de violation de données, afin de minimiser les impacts et de protéger les droits des personnes concernées. Elle vise à :

- Prévenir les violations de données en mettant en place des mesures de sécurité appropriées.
- Détecter rapidement toute violation de données.
- Réagir de manière appropriée pour mettre fin à la violation et minimiser ses effets.

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

- Analyser les risques engendrés par l'incident et déterminer s'il convient de notifier l'autorité de contrôle, voire les personnes concernées.
- Documenter les violations de données et les mesures prises pour y remédier, conformément aux exigences du RGPD.

En mettant en place cette procédure, le Groupe s'engage à protéger les données personnelles de ses clients, employés et partenaires, et à respecter les principes de transparence, de sécurité et de responsabilité en matière de protection des données.

Dans le cas d'une violation de données à caractère personnel caractérisée, le délégué à la Protection des Données (DPO) procède à une investigation et une appréciation du risque associée à la violation. Pour un risque élevé, il en informe la CNIL, et notifie les personnes concernées en leur transmettant des informations du type : nature de la violation ; conséquences probables de la violation ; coordonnées de la personne à contacter (DPO ou autre) ; mesures prises pour remédier à la violation et, le cas échéant, pour limiter les conséquences négatives de la violation ; recommandations et conseils à

destination des personnes concernées afin de réduire les risques encourus par la violation de données à caractère personnel et ce, afin qu'ils prennent les précautions qui s'imposent.

Après avoir mis à jour le registre des violations, le Responsable de la Sécurité et des Système d'Information (RSSI) conjointement au DPO, proposent un plan d'action afin d'identifier les mesures correctives nécessaires pour empêcher une nouvelle violation similaire à la dernière. Ils mettent en place des mesures pour renforcer la sécurité des données et prévoient un audit de conformité afin de vérifier la sécurité de leur système. [DP 25, 26]

5.3.4.5. Actions concernant les impacts matériels sur les usagers et approches visant à gérer les risques matériels et opportunités les concernant [S4-4]

Le tableau ci-dessous montre les principales actions prises, en cours ou prévues pour gérer les impacts, risques opportunités, en relation avec consommateurs et utilisateurs finaux.

THÉMATIQUE MATÉRIELLE	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS ET PRÉVUES
Maîtrise des risques de santé, sûreté, sécurité des usagers des constructions du groupe NGE	• Respect des exigences réglementaires (réglementations structurelles, sismiques, thermiques, acoustiques, accessibilité, PMR, environnementales...) et normes techniques (qualité de l'air intérieur, classification UPEC, protections collectives, normes électriques, incendie, produits chimiques...) • Certification qualité (ISO 9001), et/ou santé • Sécurité (ISO 45001) et/ou environnement (ISO 14001) sur 239 sites en 2024 (hors Sade), toutes activités confondues. Part du CA certifié : 80,41 %	• Poursuite du déploiement des certifications qualité et/ou santé-sécurité au travail et/ou environnement dans toutes les régions et en intégrant Sade et autres filiales à l'approche de certification du Groupe
Offres pour répondre aux besoins et attentes des usagers sur l'amélioration des infrastructures en lien avec leur sécurité, leur bien-être, leur confort et leur transition écologique	• Exemple de chantiers menés en 2024 pour décongestionner, apaiser, fluidifier les villes : lignes 15 et 17 du Grand Paris et prolongement de la ligne RER E ; métro de Toulouse ligne C ; le Val' Tram et les aménagements du Zenibus de Marseille ; ligne ferroviaire entre Roissy et la Picardie ; ligne 3 du métro du Caire et ouverture du projet de la Ligne à Grande Vitesse ; ligne de métro Ontario Line (Toronto) ; déviation de la RN141 pour désengorger des communes en Nouvelle Aquitaine • Exemples de chantiers menés en 2024 pour moderniser, fiabiliser et sécuriser les installations et les voyageurs : maintenance des 14 lignes du métro parisien ; modernisation de lignes de TER comme entre Montréal et Luchon en Occitanie, Niort et Saintes en Nouvelle Aquitaine, de la ligne Le Caire Beni Suef ; rénovation et remise aux normes du pont Corneille à Rouen ; déploiement de la fibre dans toute la France dans le cadre du Plan France Très Haut Débit • Exemples de chantiers menés en 2024 pour améliorer la qualité des eaux : dans le cadre du Plan Baignade porté par l'État français, construction d'un bassin de rétention pour collecter les eaux pluviales et usées de Paris et d'une station de dépollution des eaux pluviales ; travaux pour une augmentation des capacités de la station d'épuration des eaux usées de Wattrelos (59) • Exemples de chantiers menés en 2024 pour lutter contre le stress hydrique et faciliter l'accès à l'eau potable : participation à la construction de deux usines de dessalement d'eau de mer au Maroc pour permettre l'approvisionnement en eau potable des populations de la région de Casablanca ; forages à Mayotte pour accroître l'offre d'eau potable • Exemples d'interventions en 2024 pour prévenir et protéger les infrastructures, les sites et les populations face aux effets du changement climatique : consolidation des falaises de Massacan (83) pour sécuriser le trait de côte et les maisons ; construction de digues, ouvrages hydrauliques et ponts pour protéger les riverains des rivières Motupe et La Leche (Pérou) des crues • Exemples d'interventions d'urgence en 2024 : réparation d'une canalisation en amiante ciment pour assurer la continuité de service d'eau potable des habitants d'Andres et Guines (62) ; remise en état de la signalisation ferroviaire des lignes LGV Nord, Atlantique et Est suite à un sabotage ; mise en place d'un mur de soutènement à Hélas (65) à la suite du déluge qui s'est abattu sur la vallée des Gaves • Exemples de chantiers menés en 2024 pour accompagner la transition énergétique : conception, réalisation et mise en service d'un réseau de chaleur biomasse et des raccordements sur la commune de Bitche (57), pour des logements, huit établissements scolaires, une maison de retraite, un hôpital, une piscine et une zone industrielle.	Accompagner la transition écologique des consommateurs et utilisateurs finaux et leur qualité de vie en développant des offres autour de : • Développement des mobilités décarbonées (voies ferrées, cyclables, navigables, vertes) • Préservation des ressources naturelles (gestion de l'eau, recyclage et valorisation, dépollution, désamiantage, renaturation) • Aménagement et entretien des territoires (réseau routier, infrastructure portuaires et aéroportuaires, transformation numérique, aménagement urbains, infrastructures de sûreté et de défense) • Adaptation au changement climatique (végétalisation, désartificialisation, ouvrage de protection et sécurisation, résilience des bâtiments, transformation des industries) • Transition énergétique (énergies renouvelables, industrie nucléaire, bornes de recharge électriques, rénovation énergétique)

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 3 5.3. INFORMATIONS SOCIALES

THÉMATIQUE MATÉRIELLE	ACTIONS PRISES	ACTIONS EN COURS ET PRÉVUES
Protection de la vie privée des usagers	• Application de la politique de protection des données personnelles du groupe NGE et des procédures alignées avec le RGPD • Encadrement de l'utilisation des données dans les contrats signés avec les sous-traitants, alignement avec les règles internes du Groupe • Application des procédures en cas de violation des données à caractère personnel	• Démarche de certification ISO 27001 en cours d'abord sur le périmètre NGE Infranet, puis à l'échelle du groupe NGE pour renforcer le dispositif de protection des données sensibles, assurer leur confidentialité, intégrité et disponibilité, tout en respectant les exigences légales et contractuelles. • Actions de formations et de sensibilisation des salariés

[DP 30, 31, 32, 33, 34]

En termes de ressources, tous les collaborateurs du Groupe sont mobilisés autour du Business Plan 2024-2028 et donc au service d'une même vision : concevoir, construire, maintenir et exploiter des ouvrages utiles qui servent au développement de la société et qui s'inscrivent dans la transition écologique.

Dans un contexte où le risque Cyber ne baisse pas, une gouvernance spécifique a été mise en place. Chacune des 5 directions stratégiques définit des priorités spécifiques pour les sauvegardes des données cruciales ou encore la protection des données à caractère personnel, notamment celles des usagers.

Une cellule de crise est chargée de valider les plans de résolution de crise, assure la mise en œuvre effective de ces plans, et garantit ainsi la pérennité des activités essentielles face aux attaques des systèmes d'information (SI). Un comité de pilotage permet un suivi global de la démarche.

Des actions sont testées et déployées pour améliorer les temps de résolution, mesurer la surface d'exposition ou encore déployer des patchs sur les failles. Concernant la protection des données privées des consommateurs et utilisateurs finaux, NGE est doté d'un DPO (Data Protection Officer) qui agit en tant que garant de la conformité en matière de protection des données personnelles. Ses missions, conformément au RGPD sont d'accompagner le Groupe dans le respect du règlement européen : mettre en place des politiques et procédures adéquates selon l'analyse de risques effectuée sur les différents types de données, et d'en contrôler le respect ; former les équipes et sensibiliser aux

bonnes pratiques ; traiter les éventuelles violations de données personnelles ; tenir la documentation et dialoguer avec la CNIL, etc. Le DPO travaille en collaboration avec différents services internes comme la Direction des systèmes d'information, la Direction juridique, la Direction d'audit interne et de gestion des risques. Pour renforcer le dispositif de protection des données, NGE a pour projet la certification ISO 27001, d'abord sur le périmètre NGE Infranet, puis, plus largement. Cette démarche a pour objectif d'accroître une culture de gestion des risques, d'améliorer la résilience du Groupe face aux cyberattaques et de renforcer la confiance des clients et partenaires. Les coûts de mise en œuvre de la politique de protection des données personnelles ne sont à date pas consolidés au niveau du Groupe. [DP 37]

Aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'Homme liés aux consommateurs et utilisateurs finaux n'a été signalé en 2024. [DP 35]

5.3.4.6. Cibles liées à la gestion des IROs matériels [S4-5]

En ce qui concerne les IROs en lien avec les consommateurs et usagers finaux, les politiques et plans d'actions en matière de sécurité et de bien-être et protection de la vie privée ne font pas l'objet de fixation d'objectifs. Les concessions suivent des indicateurs de performances relatifs à la sécurité et à la satisfaction clients. Ces indicateurs sont suivis dans le cadre des reporting ESG, reporting opérationnels et rapports annuels des sociétés de projet.

LIVRET 4

INFORMATIONS
EN MATIÈRE DE
GOUVERNANCE - ESRS G1

5.4.1. Rôle des organes de gouvernance dans la conduite des affaires	GOV-1	164
5.4.1.1. Rôles		164
5.4.1.2. Expertises		164
5.4.2. Identification des IROs matériels en lien avec la conduite des affaires	IRO-1	164
5.4.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	G1-1	165
5.4.3.1. Dispositif d'alerte et traitements des signalements		166
5.4.3.2. Formation		166
5.4.4. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	G1-3	167
5.4.4.1. Prévention et détection des cas de corruption et des pots de vin		167
5.4.4.2. Traitement des cas potentiels ou avérés		167
5.4.4.3. Informations et formations		168
5.4.4.4. Cas de corruption ou de versements de pots de vin		168
5.4.5. Gestion des relations avec les fournisseurs	G1-2 G1-6	169
5.4.5.1. Pratiques et délais de paiement		169
5.4.5.2. Relations fournisseurs		169
5.4.5.3. Critères sociaux et environnementaux dans la sélection des fournisseurs		170

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 4

5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE - ESRS G1

5.4.1. Rôle des organes de gouvernance dans la conduite des affaires [GOV-1]

5.4.1.1. Rôles [DP 5a]

Au sein du groupe NGE, les organes d'administration, de direction et de surveillance sont impliqués dans la conduite éthique des affaires :

- **Le Conseil stratégique** s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. En s'appuyant sur le Comité d'audit, il vérifie auprès de la Direction générale que le dispositif de contrôle interne est à même d'assurer la fiabilité des informations financières et extra-financières communiquées par le Groupe et de donner une image fidèle de sa situation.
- **Le Comité d'audit** est une émanation du Conseil stratégique et nommé par ce dernier. En matière de conformité, la mission du Comité d'audit est d'apprécier la pertinence :
 - de la gouvernance et des ressources allouées au dispositif de prévention et de détection de la corruption ;
 - de la méthode d'élaboration de la cartographie des risques de corruption et du code éthique, ainsi que de leur application ;
 - des règles ayant prévalu dans la définition du dispositif d'évaluations des tiers, ainsi que de leur application ;

→ de l'architecture du dispositif d'alerte interne, en particulier, examiner les procédures de la société relatives à la détection de fraude et au dispositif d'alerte éthique « whistleblowing » et s'assurer que tout est mis en place afin que le personnel puisse faire part, de manière confidentielle, de ses préoccupations vis-à-vis de faits de corruption et d'éventuelles irrégularités en matière de reporting financier, de contrôle financier.

- **Le Comité exécutif** participe aux travaux du Comité éthique et du Comité achats responsables et s'assure de la bonne conduite des affaires du Groupe.

5.4.1.2. Expertises [DP 5b]

La description complète du fonctionnement de la gouvernance au sein du groupe NGE est détaillée au chapitre 4. Déclaration sur la gouvernance de l'entreprise, section 4.1 *Organe de gouvernance*, sous-section 4.1.2 *la Direction générale du rapport de gestion*, notamment dans le tableau récapitulatif des compétences des membres de la gouvernance.

Comme figurant ci-après, sous-section 5.4.3.2 *Formations*, toutes les fonctions de direction, opérationnelle ou fonctionnelle, font l'objet d'une formation en risque pénal des affaires.

5.4.2. Identification des IROs matériels en lien avec la conduite des affaires [IRO-1]

Pour mener ses affaires, NGE intègre des pratiques éthiques dans toutes ses activités. Lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024, les IROs suivants ont été identifiés comme matériels :

Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou dans les pratiques d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT).
CULTURE D'ENTREPRISE	Les valeurs et les ambitions du Groupe peuvent créer un sentiment de fierté collective et renforcer la culture d'entreprise axée sur l'excellence et la réussite.	I+	NGE	⊗	🔗	📊
	Une culture d'entreprise forte peut favoriser un fort engagement des collaborateurs, améliorant la productivité, la satisfaction au travail et potentiellement réduisant le taux de rotation du personnel. Elle renforce également la confiance des clients et des partenaires.	O	AMONT, NGE, AVAL			📊

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ

LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]

Enjeux	DESCRIPTIONS DES IROs	Typologie d'IROs (Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité)	Localisation dans la chaîne de valeur (amont, NGE, aval)	Impact pouvant affecter la population ou l'environnement	Impact positif ou négatif trouvant son origine dans la stratégie ou modèle économique NGE (lien direct) ou dans les relations d'affaires (lien indirect)	Horizon temporel Court terme (CT), Moyen terme (MT), Long terme (LT).
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Le non-respect des règles d'anti-corruption pourrait provoquer des dommages aux concurrents lésés, aux fournisseurs, clients et communautés affectées et des pertes d'emploi pour les salariés des entreprises mises en cause.	I-	AMONT, AVAL			
	Le non-respect des règles anti-corruption peut entraîner des poursuites judiciaires, des amendes substantielles et des sanctions qui affecteraient négativement la trésorerie de NGE, et la réputation et l'accès à certains marchés.	R	AMONT, AVAL			
RELATION AVEC NOS FOURNISSEURS	Un retard sur les délais de paiement des fournisseurs, peut altérer leur santé financière ainsi que la confiance et la stabilité des relations.	I-	AMONT			
	Une défaillance de fournisseur, une rupture d'approvisionnement en cas de cessation de relation, des litiges et sanctions peuvent s'accompagner de surcoûts.	R	AMONT			
PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE	Les lanceurs d'alerte peuvent subir pression, menace, harcèlement, voir licenciement injustifié s'il n'existe pas de dispositif de protection.	I-	AMONT, NGE, AVAL			

I- Impact négatif R Risques Population Lien direct CT MT LT

Les détails sur la méthodologie d'identification et d'évaluation des IROs sont présentés dans le livret 1 sur les informations générales – ESRS 2, sous-section 5.1.5.1 Processus d'évaluation de la double matérialité.

Lors de l'étude de double matérialité, le groupe de travail s'est nourri de la cartographie des risques de corruption, conformément à la Loi Sapin 2, qui a été établie en prenant

en considération toutes les implantations du Groupe, en impliquant toutes les Directions opérationnelles et la plupart des Directions fonctionnelles, et selon les critères de risque intégrant l'environnement réglementaire, le risque financier au regard du périmètre, le risque pays, le type de marché. La mise à jour de cette cartographie est étudiée annuellement dans l'organisation du Groupe.

5.4.3. Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise [G1-1]

Unité, Transparence et Ambition. Fortement ancrées, ces valeurs guident le Groupe et les collaborateurs dans tout ce qu'ils entreprennent. La culture d'entreprise est riche de la solidarité collective, de la confiance et de l'audace qui alimentent le plaisir de travailler ensemble au quotidien. Ces valeurs contribuent à forger et renforcer l'état d'esprit d'entreprise à taille humaine et se traduisent dans notre façon de conduire les affaires avec nos clients, de mener les chantiers, d'accompagner les collaborateurs au quotidien et dans leur parcours professionnel. Le collectif NGE se définit ainsi comme des entrepreneurs qui se distinguent avant tout par :

- sa proximité, à travers une organisation décentralisée, pour être au plus près de nos clients et tisser des relations durables, pérennes, et de qualité,
- son expertise et son excellence opérationnelle au service de chaque client, à chaque étape,
- sa responsabilité, en plaçant l'humain au centre des projets, en agissant pour la transition écologique, à travers un ancrage territorial et une responsabilité sociétale forte.

Le président Jean Bernadet rappelle régulièrement aux équipes que « Les femmes et les hommes sont et resteront au cœur du projet du groupe NGE. Nous devons veiller à ce que la solidarité, l'esprit d'équipe, l'unité soient toujours notre réalité. Aucune croissance n'a de sens sans la force de notre collectif, sans le respect de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs. La prévention est un sujet sur lequel nous ne ferons aucune concession. Nous sommes à un moment charnière dans l'évolution de nos métiers et des compétences associées. Nous innovons et nous nous adaptons pour concevoir et construire différemment dans le but de réduire notre impact environnemental et répondre aux nouvelles attentes du marché. Et pour cela nous avons besoin de la mobilisation de chacun car nous ne pourrions pas atteindre nos ambitions seuls. Nous agissons au cœur d'un écosystème, nous devons embarquer nos partenaires, leur transmettre nos valeurs pour avancer ensemble. Notre politique d'achats responsables et nos dispositifs d'accompagnement vont se renforcer en ce sens. »

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]

Cette culture d'entreprise et d'entrepreneurs se traduit également par le modèle d'actionnariat et de partage de la valeur créée. Les fondateurs, les dirigeants et les collaborateurs détiennent 72 % du capital de l'entreprise. L'ouverture du capital aux salariés depuis 2015 permet :

- un alignement des intérêts des actionnaires et des collaborateurs,
- un partage des fruits de la croissance du Groupe,
- une implication des collaborateurs, une possibilité supplémentaire de s'investir pleinement dans la vie et la stratégie de leur entreprise,
- un levier de fidélisation et de motivation.

Après 9 campagnes d'actionnariat, le groupe NGE compte 11 323 actionnaires salariés au 30 juin 2024, soit près de 3 collaborateurs sur 4. Le pourcentage de souscription des ouvriers progresse : 50 % *versus* 40 % lors de la campagne précédente, témoignant ainsi de la fierté d'appartenance des collaborateurs au Groupe.

Dans le parcours d'intégration des nouveaux embauchés, le Groupe organise chaque année des journées découvertes. Les équipes dirigeantes ont à cœur que ces journées permettent de partager un moment de convivialité, de s'imprégner de la culture et des valeurs, et qu'elles soient une occasion d'échanges avec les membres de la Gouvernance. Chaque année, l'organisation de conventions sont autant d'occasions pour le Comité exécutif de nourrir et promouvoir la culture d'entreprise et de partager les réussites récentes. [DP 9 a,b,c,d]

Depuis de nombreuses années, les organes de gouvernance s'attachent à promouvoir une culture de la responsabilité sociétale forte. Les instances de gouvernance veillent à ce que l'intégrité, la transparence et l'amélioration continue guident chaque dirigeant, manager, collaborateur et essaient dans l'ensemble de l'écosystème NGE. L'éthique des affaires et la conformité à la réglementation, notamment relative à la lutte contre la corruption, font partie des préoccupations majeures depuis plusieurs années. Le Groupe s'inscrit pleinement dans la ligne de la convention des Nations unies contre la corruption. Cultiver la cohérence entre les promesses faites par le et les actes, mener l'ensemble des activités avec le plus haut niveau d'exigence en matière d'éthique sont une volonté de tous les jours. Un groupe de travail en charge de mettre en place les obligations issues de la loi Sapin 2 a été initié début 2017. Il a ensuite évolué en 2018 en Comité éthique chargé de piloter la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation du programme de conformité au sein du Groupe. Il assure le suivi des obligations liées à la prévention et la détection des faits de corruption et de trafic d'influence, au devoir de vigilance et à la protection des données personnelles.

5.4.3.1. Dispositif d'alerte et traitements des signalements [DP 10. a, c.i, c.ii, e]

Le groupe NGE a déployé un dispositif d'alerte, qui permet à toute personne, interne ou externe, de signaler des comportements contraires à son code éthique.

Ce dispositif permet de faire un signalement, anonymement ou non, par l'un des deux moyens suivants :

- Une plateforme sécurisée en ligne <https://www.ngc.signalement.net>, accessible à distance depuis un

ordinateur ou un mobile. Elle est sécurisée et confidentielle. Elle est disponible 24h/24 et 7j/7. Elle est ouverte aux collaborateurs et aux tiers et disponible en plusieurs langues.

- Un numéro de téléphone +33 1 75 85 96 55 avec le code organisation 0490.

La protection du lanceur d'alerte est garantie par une stricte confidentialité portant sur son identité, celle de la personne visée par le signalement, des documents fournis au soutien des allégations, ainsi que de tous les échanges avec le lanceur d'alerte ou dans le cadre de l'instruction.

En interne, l'ensemble des collaborateurs disposent d'un contrat de travail ou contrats spéciaux (contrats d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) rappelant l'existence de ce dispositif d'alerte. De plus, il fait l'objet d'une campagne d'affichage dans les différents établissements du Groupe. Il est systématiquement rappelé dans les formations, sensibilisations et communications du département éthique et conformité. En complément, le code éthique est accessible à toute personne extérieure à l'organisation sur le site internet et intègre le lien vers la plateforme de signalement.

La procédure de recueil des signalements encadre la réception et le traitement des signalements, et détaille les conditions de recours à une enquête interne. Pour compléter, une charte énonce les principes généraux régissant les enquêtes internes. Cette charte énonce notamment le respect des principes suivants par les personnes en charge de l'enquête interne : intégrité, objectivité, impartialité, confidentialité et professionnalisme.

Le référent alerte est la personne qui reçoit l'alerte et la transmet aux fins d'instructions, aux membres du Comité de traitement des alertes après étude de sa recevabilité. Il apporte son appui et ses conseils aux collaborateurs confrontés à toute problématique éthique. Il est membre du Comité éthique du Groupe.

Le Comité de traitements des alertes, composé d'au moins 3 membres permanents occupant des fonctions au sein de NGE, est tenu d'instruire à charge et à décharge les alertes reçues. Il assure une prise de décision collégiale sur les suites à réserver aux alertes reçues. L'enquête sur les faits concernés pour juger de la suite à donner, en lien avec le Comité éthique. Il peut transférer au service concerné les signalements qui ne relèveraient pas de sa compétence (harcèlement ; problématique environnementale...). Il est chargé de présenter un rapport au Comité éthique intégrant notamment ses recommandations à partir des alertes recueillies et des missions d'investigations qu'il aura menées.

5.4.3.2. Formation [DP 10. g, h]

Le groupe NGE déploie une politique de formation à la conduite des affaires. Des formations de parcours métiers sont dispensées notamment à destination des collaborateurs d'exploitation en fonction de leur évolution professionnelle (conducteurs de travaux, directeurs de travaux, chefs de secteur). Ces formations couvrent toutes les phases, de la prise d'affaire jusqu'à la réception, intégrant la facturation et le suivi du paiement. Par ailleurs, une formation juridique vient compléter le parcours pour développer les connaissances et

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]

compétences de gestion contractuelle d'une affaire pour les publics cibles à partir de la fonction de conducteur travaux. En complément, le Groupe dispose d'une politique de formation anticorruption. Le dispositif de formation et de sensibilisation associé a pour objectif de porter à la connaissance des collaborateurs ciblés les procédures du système de conformité, de les sensibiliser aux problématiques de corruption et d'ancrer une culture d'entreprise vertueuse en matière d'éthique des affaires. Il se décline selon quatre niveaux :

- La sensibilisation par la communication : communiquer, promouvoir et informer l'ensemble des collaborateurs sur le dispositif de conformité et les valeurs éthiques ;
- La formation en e-learning grâce à 2 modules distincts.
 - ➔ Le module 1 portant sur la prévention de la corruption, aborde les thèmes suivants : introduction à la Loi Sapin 2, déclaration du président du groupe NGE, présentation du code éthique, identification et compréhension des risques de corruption, évaluation des connaissances en matière de lutte contre la corruption et présentation de la politique cadeaux et invitations et du dispositif d'alerte interne.
 - ➔ Le module 2 portant sur les bonnes pratiques concurrentielles, introduit des notions de droit de la concurrence illustrées par des cas pratiques.
- La sensibilisation en présentiel à la conduite éthique des affaires et à l'application des procédures de conformité mises en œuvre au sein du Groupe sont dispensées dans le cadre des parcours évolutifs ou à la demande des entités pour des réunions d'exploitations dédiées.
- La formation en présentiel axée sur le risque pénal, la prévention de la corruption et du trafic d'influence et les pratiques anticoncurrentielles.

Les collaborateurs cibles du dispositif de sensibilisation et de formation décrit ci-dessus sont identifiés par le Comité

éthique, selon les postes et les fonctions les plus exposés au risque en s'appuyant sur les résultats de la cartographie des risques de corruption du Groupe.

Il s'agit principalement des collaborateurs :

- Des membres du Comité exécutif et des Directions opérationnelles et fonctionnelles,
- des processus commerce, études et prises d'affaires à partir des niveaux ingénieurs chargés d'affaires ou chargés d'études,
- du processus exploitation à partir des niveaux ingénieurs et conducteurs de travaux cadres
- du processus achats dès le profil acheteur junior,
- des processus supports ou en charge du contrôle tels que les juristes, les responsables ressources humaines confirmés et les contrôleurs de gestion.

Le format et la fréquence des sessions sont adaptés en fonction de cette exposition. Les contenus sont élaborés par le département éthique et conformité, qui en assure l'animation, avec la participation éventuelle de partenaires extérieurs.

Le dispositif de sensibilisation et de formation est régulièrement actualisé, en fonction des évolutions législatives et réglementaires, de la croissance du Groupe et des mises à jour de la cartographie des risques de corruption.

Le déploiement et la mise en œuvre des programmes de formation sont assurés par le service formation de NGE. Il identifie les collaborateurs ciblés par le dispositif, organise les sessions et procède aux convocations du public concerné. Le département éthique et conformité met en place des indicateurs lui permettant de suivre le dispositif et de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs ciblés ont bien suivi leur parcours dédié. Les résultats sont présentés trimestriellement au Comité éthique.

5.4.4. Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin [G1-3]

5.4.4.1. Prévention et détection des cas de corruption et des pots de vin [DP 18.a]

Le groupe NGE dispose de plusieurs outils de prévention et de détection des cas de corruption :

- **Un code éthique** : il décrit les principes et les valeurs du Groupe, notamment en matière de conduite des affaires ;
- **Une cartographie des risques de corruption** : elle permet d'identifier les risques auxquels le Groupe est exposé, d'évaluer les mesures de prévention et de définir un plan d'amélioration ;
- **Un dispositif d'évaluation des tiers** : il existe cinq catégories de tiers évalués à travers des procédures de conformité, afin de s'assurer de leur intégrité, de prévenir les risques de corruption dans le cadre des relations commerciales et de prendre les mesures d'encadrement adéquates ;
- **La sensibilisation et la formation des collaborateurs exposés** : des sensibilisations en ligne et en présentiel, ainsi que des formations, sont dispensées à travers tout le Groupe afin de former les collaborateurs à la prévention de la corruption (voir section 5.4.3.2 *Formation du présent livret*) ;
- **Un dispositif de contrôle du dispositif de prévention de la**

corruption : un plan de contrôle interne et de contrôles comptables est déployé à travers le Groupe, afin de s'assurer de la correcte mise en œuvre du dispositif de prévention de la corruption et de détecter tout éventuel dysfonctionnement (notamment par le contrôle des notes de frais ; la procédure cadeaux ou encore la procédure de déclaration des conflits d'intérêt ou des Personnes Politiquement Exposées)

- **Un dispositif d'alerte interne** : un dispositif d'alerte interne est déployé à travers tout le Groupe, afin de permettre à toute personne interne ou externe de faire remonter un signalement sur une situation illégale ou contraire au code éthique (voir section 5.4.3.1 *Dispositif d'alerte et de traitement des signalements du présent livret*) ;
- **Un régime disciplinaire** : il permet de sanctionner tout manquement aux règles fixées par le code éthique.

5.4.4.2. Traitement des cas potentiels ou avérés [DP 18.b,c]

Le traitement des cas potentiels ou avérés est détaillé à la sous-section 5.4.3.1 *Dispositif d'alerte et de traitement des*

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]

signalements. Dans l'hypothèse où l'un des membres du Comité de traitement des alertes ou du Comité éthique serait visé par un signalement, il serait écarté de tout le processus d'instruction relatif au signalement en question.

Les enquêtes internes donnent lieu à la rédaction d'un rapport formel (consignation de l'ensemble des faits et preuves recueillies, à charge et à décharge, de nature à établir ou à lever le soupçon, ainsi que de la méthode suivie). Le rapport conclut sur une proposition de suite à donner à l'alerte interne. Il est communiqué à l'instance dirigeante, ou à l'organe de contrôle lorsque cette dernière est mise en cause, afin de décider des mesures adéquates en fonction des conclusions de l'enquête interne. En cas de classement sans suite, le rapport validé par le Comité de traitement des alertes est remis au Comité éthique et devient définitif.

Le Comité d'audit est informé annuellement des signalements ayant fait l'objet d'une enquête interne au cours de la revue de maturité du programme de conformité. Il peut éventuellement être réuni de façon ad hoc lors d'enquête majeure.

5.4.4.3. Informations et formations [DP 20, DP 21. a, b, c]

Le département éthique et conformité du groupe NGE déploie un plan de communication pour tous les collaborateurs en interne, afin de leur faire connaître et de leur rappeler régulièrement les procédures composant son dispositif de prévention de la corruption. Par ailleurs, les collaborateurs exposés aux risques de corruption font l'objet d'un programme de sensibilisation et formation adéquats à leurs profils (dispositif décrit sous-section 5.4.3.2 Formation).

Les conditions générales d'achat intègrent un paragraphe spécifique sur le respect des principes du pacte mondial de l'organisation des nations unies ("global compact") et du Code éthique du Groupe décrivant notamment le dispositif d'alerte y compris accessible aux publics externe. Ce principe est également repris dans l'ensemble des accords cadre du Groupe. Les engagements achats responsables, signés par les fournisseurs et sous-traitants, leur imposent de respecter les règles du code éthique. Enfin, la page internet dédiée à l'éthique des fournisseurs leur présente un accès au dispositif d'alerte éthique, ainsi que la possibilité de contacter le médiateur.

Pour compléter les informations de la sous-section 5.4.3.2 *Formation du présent livret*, le contenu des formations en e-learning ou présentiel est détaillé ci-dessous :

- La formation en e-learning permet d'introduire les valeurs éthiques du groupe, ainsi que les éléments clés du dispositif de prévention de la corruption. Cette formation commence par une prise de parole du président du groupe NGE, pour rappeler ses valeurs de transparence et d'éthique. Les notions clés pour identifier et prévenir des situations à risque sont ensuite présentées, ainsi que les procédures mises en œuvre pour les encadrer.
- Les sensibilisations en présentiel se déroulent dans le cadre du parcours de formation des

collaborateurs, selon leur fonction et leur niveau hiérarchique. Ces sensibilisations sont dispensées par le département éthique et conformité. Il permet notamment de présenter aux collaborateurs les différents types d'infraction à la probité, les procédures d'évaluation, le dispositif d'alerte interne. Ces sensibilisations sont ponctuées par des questions et des cas pratiques, afin de s'assurer de la bonne compréhension des participants.

- La formation en présentiel se déroule sur une journée. Elle est dispensée par le département éthique et conformité, ainsi qu'un avocat spécialisé en droit pénal des affaires. Cette formation permet une approche approfondie des risques de corruption et du dispositif de prévention auprès des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption. Elle permet une revue des infractions principales, de la cartographie des risques de corruption et de toutes les procédures de prévention.

En 2024, le Groupe a proposé un programme de formation à tous les collaborateurs exerçant des fonctions identifiées à risque. Les détails de ces sessions de formations et sensibilisations sont présentés ci-dessous :

TAUX DE COUVERTURE AU 31/12/2024*	FORMATION EN E-LEARNING	SENSIBILISATION EN PRÉSENTIEL	FORMATION EN PRÉSENTIEL
% DE FONCTIONS À RISQUES AYANT SUIVI UN PROGRAMME DE FORMATION À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES	89 %	56 %	70 %
DURÉES	30 minutes	Entre 1 et 2 heures	7 heures
FRÉQUENCES	A l'embauche puis renouvellement périodique en fonction des nouveaux modules de formation	En fonction de l'évolution de poste	A l'embauche puis à mesure de l'évolution sur des postes potentiellement exposés

* hors Sade, ayant intégré le groupe NGE en 2024 et qui rejoindra le dispositif dès 2025

Les membres du Comité exécutif, ainsi que toutes les fonctions de Direction opérationnelles ou fonctionnelles, font l'objet d'une formation au risque pénal des affaires d'une journée. Il est à noter que la liste des fonctions éligibles aux formations est mise à jour chaque année.

5.4.4.4. Cas de corruption ou de versements de pots de vin

Le Comité éthique assure un suivi des procédures judiciaires à l'échelle du groupe NGE et en lien avec sa mission. À ce jour, il n'existe pas de condamnations effectives en matière de corruption à l'encontre du Groupe, ni de cas avéré en 2024. Il n'a pas observé, ni été avisé de violations des procédures mises en place ou des standards anticorruption auxquels le Groupe adhère et qui pourraient être qualifiées comme significatives en 2024. [DP 24]

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]5.4.5. Gestion des relations avec les fournisseurs
[G1-2] [G1-6]5.4.5.1. Pratiques et délais de paiement
[DP 14] [DP 33. a, b, c, d]

Avec la volonté de ne pas impacter la santé financière de ses fournisseurs, le groupe NGE respecte les délais de paiement légaux. En France, il s'attache à appliquer le cadre imposé par la loi LME. Il rappelle ses engagements et les modalités de règlement des factures dans ses conditions générales d'achats. Le paiement intervient à compter de la date d'émissions de la facture, par virement bancaire à 45 jours fin de mois, sauf dans le cas d'un accord dérogatoire interprofessionnel éventuellement applicable et à condition que les factures soient parvenues avant le 10 du mois suivant la date de facture. En cas de litige concernant une demande d'avoir non significatif au regard du montant total de la facture, le Groupe s'engage à ne pas suspendre son paiement en attendant la réception de l'avoir.

Concernant les fournisseurs et sous-traitants PME, il n'existe pas de procédure spécifique. Les règles communes s'appliquent à tous les acteurs.

À l'étranger, NGE applique les dispositions réglementaires des pays dans lequel il est établi.

En cas de retard de paiement de la part du Groupe ou de ses filiales, il est stipulé dans les conditions générales, que toute facture impayée à son échéance entraîne le paiement de pénalités de retard dont le taux est fixé dans la commande ou à défaut est d'une fois et demi-l'intérêt légal.

Le Comité exécutif et l'ensemble des directeurs des différents périmètres suivent mensuellement le tableau financier des fournisseurs avec récapitulatif des délais de traitement de factures (délai de réception, délai de rapprochement, délai de bon à payer) et le délai moyen de paiement. Ce reporting n'intègre pas l'entité Sade à ce jour. L'objectif est d'intégrer ces dernières sociétés dans les meilleurs délais.

Ce tableau de bord dynamique permet à chacun de suivre et mesurer les retards. Des objectifs de réduction des délais de traitement des factures sont fixés chaque année par le Comité exécutif et s'appliquent à l'ensemble des périmètres. La Direction financière pilote ces indicateurs au niveau Groupe.

En 2024, concernant les Sociétés françaises sous l'ERP Groupe, le délai* moyen constaté pour payer une facture est de 58 jours. 75 % de paiements ont été effectués dans les délais (45 jours fin de mois en France ou délais légaux des autres pays). Trois procédures judiciaires sont en cours concernant des retards de paiement, la DREETS effectuant un contrôle pour l'un des cas et le Groupe contestant les décisions de la DREETS pour les deux autres cas.

5.4.5.2. Relations fournisseurs
[DP 15.a ; MDR-P-07 ; MDR-P-08]

Depuis 2021, le groupe NGE est signataire de la Charte Relations fournisseurs et Achats Responsables. À ce titre, le Groupe œuvre dans le respect des 10 engagements. Il assure une relation financière responsable vis-à-vis de ses

fournisseurs, entretient une relation respectueuse et collaborative avec ceux-ci, identifie et gère les situations de dépendances réciproques, s'implique dans sa filière, apprécie l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie lors de ses actes d'achats, intègre les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale, veille à sa responsabilité territoriale, développe le professionnalisme et l'éthique au sein de la fonction achats, pilote la relation fournisseurs, et s'est dotée d'un médiateur "relations fournisseurs", indépendant du service Achats, chargé de fluidifier les rapports et d'intervenir en cas de difficultés relationnelles à la demande des services achats ou des fournisseurs et sous-traitants. Le Groupe a ainsi à cœur d'entretenir des relations saines et constructives avec l'ensemble de ses fournisseurs tout au long du processus achat, depuis la consultation, la négociation, la contractualisation en passant par le suivi et la clôture du contrat. Ce processus s'accompagne d'un dispositif d'évaluation des tiers et de sa procédure d'évaluation préalable des fournisseurs ainsi que d'un dispositif de médiation fournisseur pour régler d'éventuelles difficultés relationnelles. NGE a nommé un médiateur interne rapportant directement à la Direction générale du Groupe et indépendant de la Direction des achats. Ainsi, à défaut de réponse satisfaisante après échanges préalables avec ses interlocuteurs habituels, tout fournisseur peut saisir, s'il le souhaite, le médiateur du Groupe.

Dans le cadre du processus achats, les fournisseurs ciblés sont invités à déposer des documents légaux (Kbis, Attestation URSSAF, liste des travailleurs étrangers) sur une plateforme dédiée ainsi qu'à répondre à un questionnaire en lien avec l'éthique des affaires d'une part et à leurs politiques sur les thématiques RSE d'autre part. Ils sont ensuite invités à signer les "Engagements Achats Responsables" du Groupe. Ces éléments peuvent être inclus dans les critères de sélection des offres des fournisseurs.

En 2024, pour mesurer la qualité de la relation avec ses fournisseurs, NGE a réalisé une enquête de satisfaction auprès du top20 des fournisseurs sous contrat cadre et balayant des thématiques variées comme l'organisation des achats, les interlocuteurs du Groupe, les relations « fournisseurs responsables », le process achat, les relations opérationnelles, les innovations. Les résultats révèlent une satisfaction globale de 80 % des répondants. Les points forts et points d'amélioration ont pu être identifiés et nourriront les prochaines feuilles de route et la politique achats.

Pour nourrir le dialogue avec les fournisseurs et renforcer les partenariats, le groupe NGE a organisé en décembre 2024, une journée dédiée aux « partenaires engagés pour la planète ». Ce fut l'occasion d'échanger sur sa politique RSE, son nouveau Business Plan et ses objectifs en matière de transition écologique, de partager les pratiques inspirantes, notamment sur les sujets de décarbonation et d'économie circulaire.

La sécurisation de la chaîne d'approvisionnement demeure un enjeu stratégique majeur pour le Groupe, visant à assurer

*délai à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir

5.

RAPPORT DE DURABILITÉ
LIVRET 4 5.4. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE [ESRS G1]

ses engagements et garantir son développement dans le respect des droits humains et de la préservation l'environnement.

En 2024, la Direction achats a entrepris de mettre à jour sa politique achats. Cette politique s'appuiera sur une analyse des risques liée à la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne la loyauté des pratiques, l'éthique, les droits humains et conditions sociales, et l'environnement. Elle sera finalisée en 2025 et fera l'objet d'une communication dans le prochain rapport de durabilité publié en 2026.

5.4.5.3. Critères sociaux et environnementaux dans la sélection des fournisseurs [DP 15.b]

Un Comité achats responsables pilote le plan d'actions visant à accroître l'intégration de critères RSE dans les processus achats et à inciter les fournisseurs à entrer eux-mêmes dans cette boucle vertueuse.

Pour être référencés, les fournisseurs sont invités à signer les « Engagements Achats Responsables NGE ». Il s'agit d'engagements mutuels.

- Le groupe NGE s'engage sur un process de sélection transparent, équitable et impartial, sur la confidentialité et propriété intellectuelle, sur le risque de dépendance économique réciproque, sur une relation de confiance.
- Les fournisseurs et sous-traitants s'engagent sur le respect des règles éthiques du Groupe, sur les droits humains et normes internationales du travail, sur la confidentialité et la propriété intellectuelle, protection de la santé et de la sécurité et sur la protection de l'environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants sont également invités à déposer leurs documents administratifs sur une plateforme dédiée ainsi qu'à répondre à un questionnaire en lien avec l'éthique des affaires d'une part et à leurs politiques sur les thématiques RSE. Ces questionnaires donnent lieu à un scoring permettant d'évaluer leur niveau de maturité sur ces thématiques et pouvant influencer sur la sélection du fournisseur ou sous-traitant.

De plus, les fournisseurs et sous-traitants dont le montant prévisionnel de commande est supérieur aux seuils définis dans le dispositif d'évaluation des tiers du programme de conformité éthique sont soumis à évaluation pour s'assurer que les sociétés et leurs dirigeants n'ont pas fait l'objet d'une condamnation dans la liste de sanctions internationales. Un contrôle de ces évaluations est réalisé à minima tous les 3 ans ou de façon ponctuelle en cas d'alerte.

Au moment de la contractualisation, les conditions générales d'achats incluent des clauses en matière de responsabilité.

Dans le cadre du suivi des relations contractuelles, une évaluation postérieure à la prestation est réalisée de manière dématérialisée via un outil dédié. Celle-ci comprend un questionnaire RSE permettant de capitaliser sur les retours d'expérience notamment concernant le respect des consignes en matière de sécurité, de qualité, d'environnement et d'éthique. Ces évaluations sont analysées et traitées par le service achats tout au long de l'année, ce qui permet de mettre en place des axes d'amélioration si nécessaire ou de prendre des dispositions auprès des fournisseurs et sous-traitants.

En complément un registre des aléas dématérialisé permet aux exploitants et acheteurs de faire remonter tout dysfonctionnement rencontré avec un fournisseur ou un sous-traitant.

5. RAPPORT DE DURABILITÉ

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES EN CHARGE DE LA
CERTIFICATION DES INFORMATIONS
EN MATIÈRE DE DURABILITÉ**



TALENZ AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS



IFEC
Synergie – Le Millénaire
770, rue Alfred NOBEL
34000 MONTPELLIER

NGE

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)
Parc d'activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès

TALENZ AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de 10 000 €
821 483 351 R.C.S. PARIS

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre

IFEC
Synergie – Le Millénaire
770, rue Alfred NOBEL
34000 MONTPELLIER
S.A. au capital de 100 000 €
622 022 424 R.C.S. MONTPELLIER

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Montpellier - Nîmes



TALENZ AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS

IFEC
Synergie – Le Millénaire
770, rue Alfred NOBEL
34000 MONTPELLIER

NGE

Parc d'activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société NGE,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de la société NGE. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section 5 Rapport de durabilité du groupe (ci-après, « État de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, NGE est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par NGE pour déterminer les informations publiées ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'« Etat de durabilité » avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

TALENZ AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de 10 000 €
821 483 351 R.C.S. PARIS

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre

IFEC
Synergie – Le Millénaire
770, rue Alfred NOBEL
34000 MONTPELLIER
S.A. au capital de 100 000 €
622 022 424 R.C.S. MONTPELLIER

Commissaire aux comptes membre de la
Compagnie régionale de Montpellier - Nîmes



L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par NGE dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de NGE, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par NGE en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

CONFORMITE AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR NGE POUR DETERMINER LES INFORMATIONS PUBLIEES ET RESPECT DE L'OBLIGATION DE CONSULTATION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE PREVUE AU SIXIEME ALINEA DE L'ARTICLE L.2312-17 DU CODE DU TRAVAIL

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par NGE lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité, et

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024



- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par NGE avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 5.1.5.1.2 Évaluation de la matérialité des Impacts, Risques et Opportunités » faisant état d'un axe de progression méthodologique relatif à la cotation des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO ») portant les enjeux identifiés lors de l'analyse de double matérialité.

Éléments qui font l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par NGE pour déterminer les informations publiées.

• Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au paragraphe « 5.1.4.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus d'analyse sur lequel s'est appuyée NGE pour identifier les parties prenantes.

Nous nous sommes entretenus avec les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le Groupe avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

• Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au paragraphe « 5.1.5.1.1 Identification des Impacts, Risques et Opportunités » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par NGE concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par le Groupe pour déterminer ses impacts, qui peuvent être sources de risques ou d'opportunités, notamment la prise en compte des intérêts et des points de vue des parties prenantes.

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024



Nous avons pris connaissance des IRO identifiés par le Groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du Groupe.

- **Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière**

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées au paragraphe « 5.1.5.1.2 Évaluation de la matérialité des Impacts, Risques et Opportunités » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretiens et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par NGE, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le Groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

CONFORMITE DES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE INCLUSES DANS LE RAPPORT DE GESTION (CHAPITRE 5) AVEC LES EXIGENCES DE L'ARTICLE L.233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 5 du rapport sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par NGE relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le chapitre 5 du rapport sur la gestion avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments figurant le paragraphe « 5.1.2.3 Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats » décrivant le contexte de préparation de ce rapport ainsi que les précisions méthodologiques apportées par le Groupe.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

• Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre des émissions de Scope 1, 2 et 3 et des émissions totales selon le GHG Protocol (ESRS E1-6) sont mentionnées au paragraphe « 5.2.1.6 Émissions brutes de GES scopes 1,2,3 et émissions totales de GES » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- mener des entretiens avec les personnes que nous avons jugées appropriées pour apprécier le processus de collecte d'informations et les procédures de contrôle interne mis en place par NGE visant à la conformité des informations publiées relatives au bilan d'émissions de gaz à effet de serre.
- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- prendre connaissance de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions, sur le scope 1 et le scope 2 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - le processus de collecte d'informations ;
- Apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés, leurs sources et la cohérence de leur utilisation notamment concernant le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation ;
- Pour les données physiques (telles que les consommations d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- En ce qui concerne les estimations auxquelles NGE a eu recours pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre, prendre connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

• Informations fournies en application des normes sociales ESRS S1

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent dans la section « 5.3.1 Personnel du groupe NGE ».

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024



En ce qui concerne les informations fournies en application des normes sociales ESRS S1, et en particulier les vérifications au titre de certains indicateurs sociaux relatifs à la Santé-Sécurité [S1-14] dont le nombre de décès dus à des accidents professionnels, le nombre d'accidents du travail, le taux de fréquence et les maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise, nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par NGE visant à la conformité des informations publiées ;
- apprécier la cohérence du périmètre considéré avec le périmètre des états financiers consolidés et les informations communiquées ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques et de tests de détails ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par NGE pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information sur les activités alignées figure dans la section « 5.2.6.2 Alignement » du Rapport de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées et mené des entretiens avec les personnes concernées ;

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024



- analysé, par sondage, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions du Référentiel Taxonomie nécessaires pour être qualifiées d'alignées ;
 - apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties sociales minimales (MSS), en nous appuyant notamment sur nos travaux de prise de connaissance de l'entité et de son environnement, ainsi que les procédures mises en œuvre par la société.
- Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 5.2.6.2 du Rapport de durabilité.

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, Capex et Opex (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par le Groupe avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons :

- mis en œuvre des procédures analytiques ;
- apprécié ces montants sur la base d'une sélection d'activités, d'opérations ou projets représentatifs que nous avons déterminée en fonction de l'activité à laquelle ils/elles sont rattaché(e)s et de leur contribution aux indicateurs.

Les Commissaires aux Comptes

PARIS, le 13 juin 2025
TALENZ AUDIT

MONTPELLIER, le 13 juin 2025
IFEC

Louis MICHEL
Associé Talenz Audit

Loïc TATIBOUET
Associé Talenz Audit

Xavier GALAINE
Associé IFEC

NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs)

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de NGE, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

NGE, direction RSE

RÉDACTION :

Delphine Lopez (Id&d) et direction RSE

COORDINATION :

Direction RSE

CRÉATION :

Bénédicte Govaert

RÉALISATION :

Laurence Soler

CRÉDITS ET PHOTOS :

Jean-Paul Adam, Agence Andia, Clotilde Arnaud, Artois Drone, Auteurs de Vues,
Felipe Barbosa, Najim Barika, Franck Beloncle, Stéphane Bouquet, François Bouriaud,
Jérôme Cabanel, Marc Chesneau, Rémi Ciot, Régis Cintas, Matthieu Colin,
Comité Paralympique et Sportif Français/KMSP, Julien Courtillat/AGILIS,
Cyril Cortez, Claude Cruells, Romain Daudel (Oxygène Drone), Déclic&Décolle,
Jules Despretz, Adrian Deweerdt, Thibaut Dini, Thierry Dourdet/REALFLEX,
Ludovic Dumont/NGE FONDATIONS, Eric Fournier, Cyril Garrabos, Alain Grelet,
Anthony Gugliemet, Philippe Houzé, Ideogramme, JEFFI, JFS Architectes,
JL Audy Futuroscope, Tanguy Kervarec, Latitude Drone, Bruno Lévy, Megan Liardet,
Raphaël Mathieu, Vincent Miesch, MoodMaker, JeanPhilippe Moulet,
François Moura, Caroline Moureaux, Phileog Eleven, Romine T/Andia.fr,
Lionel Ruhier, Alain Tendero, Serna Vision, Unity Prod, Patrick Urvoy, Valentine Vermeil,
Vinci Autoroutes, Christophe Voegelé, vuedici.org, Alexis Weber, Jean Zindel.
Photothèque NGE – Droits réservés.



Flashez le QR code pour consulter nos 3 publications 2024-2025



2024
**RAPPORT
ANNUEL**



2024
**RAPPORT
DE GESTION**



2024
**COMPTES
CONSOLIDÉS**



www.nge.fr

Parc d'activités de Laurade
Saint-Étienne-du-Grès, CS60009
13156 Tarascon Cedex
Tél. : +33 (4) 90 91 60 00

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

